



Préfecture de l'Ardèche



Site B15 "Affluents rive droite du Rhône" - FR820 1663

Document d'objectifs pour la période 2015 - 2021



Expertises écologiques et forestières - J.M. Boissier, La Combe, 73 230 Les Déserts - 04 79 70 53 66 - jm.boissier@free.fr

Versions	Auteurs	
Janvier 2009	J.M. Boissier et A. Givors	Modification demandée par la DDT de l'Ardèche le 8 juin 2012
Novembre 2012	J.M. Boissier et V. Garaud	Modification demandée par la DDT de l'Ardèche le 10 juillet 2014
Mai 2015	J.M. Boissier	Modification demandée par la DDT de l'Ardèche le 12 avril 2016
Octobre 2016	J.M. Boissier	Version définitive validée en CoPil le xxx

Maître d'ouvrage : état (DDT de l'Ardèche)

Auteurs :

Jean-Michel Boissier - La Combe, 73 230 Les Déserts

Alain Givors - 144, avenue Jacques Dupré, 07 170 Villeneuve-de-Berg

Vincent Garaud - 415, chemin des Traverses, 07200 Lachapelle-sous-Aubenas

Crédits photographiques : Jean-Michel Boissier ;

Référence à utiliser : Boissier J.M., Givors A., et Garaud V., 2015 - *Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 820 1663 "Affluents rive droite du Rhône"* – MEDDE, 203 pages.

Sommaire

Introduction

1 - La Directive habitat et le réseau Natura 2000.....	5
2 - Le document d'objectifs : une étape essentielle.....	5

Première partie : méthode de travail et site d'étude

1 - Méthode de travail.....	6
1.1 - Analyse bibliographique.....	6
1.2 - Inventaires et descriptions des habitats et espèces d'intérêt communautaire.....	6
1.2.1 - Cartographie des habitats.....	6
1.2.2 - Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.....	7
1.2.3 - Inventaire et description des espèces d'intérêt communautaire.....	7
1.3 - Analyse socio-économique et concertation.....	8
2 - Le périmètre.....	10
2.1 - Remarque préliminaire.....	10
2.2 - Le site FR 820 1663 "affluents rive droite du Rhône".....	10
2.3 - Périmètre d'étude.....	11
2.4 - Fiche d'identité du site.....	12

Deuxième partie : le patrimoine naturel

1 - Contexte géographique.....	13
1.1 - Données climatiques.....	13
1.2 - Caractéristiques géologiques et pédologiques.....	13
1.3 - Contexte hydrographique.....	13
2 - Les habitats et les espèces.....	15
2.1 - Les habitats.....	15
2.1.1 - Les habitats ne relevant pas de la directive.....	15
a - Habitats liés aux écosystèmes aquatiques.....	15
b - Habitats liés à un abandon des activités agricoles.....	15
c - Habitats forestiers.....	16
d - Habitats liés aux activités agricoles.....	16
e - Habitats fortement entropisés.....	16
2.1.2 - Les habitats d'intérêt communautaire.....	17
a - Cartographie.....	17
b - Évaluation de l'état de conservation.....	17
c - Fiches habitats.....	23
2.2 - Les espèces.....	51
2.2.1 - Espèces végétales.....	51
a - Les espèces ne relevant pas de la directive.....	51
b - Les espèces relevant de la directive.....	51
2.2.2 - Espèces animales.....	51
a - Cartographie.....	51
b - Espèces patrimoniales recensées.....	51
• Les Mammifères.....	52
• Les Poissons.....	52
• Les Insectes.....	52
• Les Crustacés.....	53
• Les Amphibiens.....	53
• Les Oiseaux.....	53
c - Fiches espèces.....	54
3 - Synthèse.....	109
3.1 - Les habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la Directive Habitats.....	109
3.2 - Les espèces d'intérêt communautaire des annexes II et IV de la Directive Habitats.....	109

Troisième partie : diagnostic socio-économique

1 - Cadre général.....	111
1.1 - Contexte démographique.....	111
1.2 - Intercommunalité et développement local.....	112
1.2.1 - "Pays Ardèche verte".....	112
1.2.2 - "Valence, Drôme, Ardèche centre".....	112
1.2.3 - L'intercommunalité.....	113
1.3 - Contexte réglementaire et espaces à statuts particuliers.....	113
1.3.1 - Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope.....	113
1.3.2 - L'inventaire départemental des zones humides.....	113
1.3.3 - Les Zones d'importante communautaire pour les oiseaux (ZICO).....	114
1.3.4 - Les sites Natura 2000.....	114
1.3.5 - Les espaces naturels sensibles.....	114
1.3.6 - Les sites conventionnés avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes.....	115
1.3.7 - Les sites inscrits et classés.....	115
1.3.8 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).....	115
1.4 - Activités humaines et occupation du sol.....	116
1.4.1 - Occupation des sols.....	116
1.4.2 - L'agriculture.....	116
1.4.3 - Les activités industrielles.....	118
1.4.4 - La sylviculture.....	118
1.4.5 - La pêche et la chasse.....	118
1.4.6 - Le tourisme et les activités de pleine nature.....	119
1.4.7 - Ressources en eau.....	119
a - Pollutions bactériennes (bactéries fécales notamment).....	120
b - Pollutions chimiques.....	120
c - Pollutions solides.....	120
1.5 - Synthèse des activités.....	120

Quatrième partie : synthèse des enjeux et définition des objectifs

1 - Importance du site pour la conservation de la biodiversité.....	122
1.1 - Évaluation de l'intérêt du site vis à vis des habitats d'intérêt communautaire.....	122
1.1.1 - Méthode d'évaluation.....	122
1.1.2 - Résultats.....	124
1.1.3 - Conclusions.....	125
1.2 - Évaluation de l'intérêt du site vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire.....	127
1.3 - Cohérence des résultats avec le formulaire standard des données.....	129
1.3.1 - Habitats d'intérêt communautaire.....	129
1.3.2 - Espèces d'intérêt communautaire.....	129
2 - Enjeux et objectifs de conservation.....	131
2.1 - Conservation des habitats et des espèces liés à la qualité des eaux de surface.....	131
2.2 - Conservation des milieux ouverts et des espèces associées.....	132
2.3 - Conservation des habitats forestiers et des espèces associées.....	132
2.4 - Objectifs transversaux.....	133
2.4.1 - Mise en œuvre et encadrement du document d'objectifs.....	133
2.4.2 - Gestion de la fréquentation du site.....	133
2.4.3 - Amélioration des connaissances.....	133
2.5 - Synthèse des enjeux et objectifs de conservation.....	134

Cinquième partie : programme d'actions

1 - Présentation des actions proposées.....	135
2 - Synthèse des actions.....	137
3 - Évaluation financière des actions.....	142
4 - Les fiches actions.....	144

Sixième partie : les moyens de mise en oeuvre

1 - Généralités.....	185
2 - Les contrats Natura 2000.....	185
2.1 - Les contrats Natura 2000 forestiers.....	185
2.2- Les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers.....	186
2.3 - Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET).....	186
3 - La charte Natura 2000.....	186
3.1 - Généralités.....	187
3.1.1 - Les avantages de l'adhésion à la charte Natura 2000.....	187
3.1.2 - Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?.....	187
3.1.3 - Durée de validité de la charte Natura 2000.....	188
3.1.4 - Contrôles et sanctions.....	188
3.2 - Présentation du site Natura 2000 B 15.....	188
3.2.1 - Description et enjeux du site B 15.....	188
3.2.2 - Rappel des réglementations indépendantes de Natura 2000 sur le site B 15.....	189
3.3 - Engagements et recommandations de gestion.....	190
3.3.1 - Définition des engagements et des recommandations.....	190
3.3.2 - Engagements et recommandations concernant l'ensemble du site.....	191
3.3.3 - Engagements et recommandations par grands types de milieux.....	192
A - Engagements et recommandations concernant les habitats forestiers.....	192
B - Engagements et recommandations concernant les pelouses, prairies et landes.....	193
C - Engagements et recommandations concernant les zones humides.....	194
D - Engagements et recommandations concernant les zones rocheuses.....	194
E - Engagements et recommandations concernant les eaux courantes et dormantes.....	195
F - Engagements et recommandations concernant les vignes et les vergers.....	195
G - Engagements et recommandations concernant les éléments ponctuels : arbres isolés, haies.....	195
3.3.4 - Recommandations de gestion spécifiques à chaque activité pratiquée sur le site.....	196
A - Recommandations concernant la Chasse.....	196
B - Recommandations concernant la Pêche.....	196
C - Recommandations concernant les autres activités et loisirs de pleine nature.....	197
Conclusion.....	199
Bibliographie.....	200
Liste des sigles utilisés.....	202
Annexes du document d'objectifs.....	203

Introduction

1 - La Directive habitat et le réseau Natura 2000

La Directive 92/43/CEE, dite "directive Habitats" portant sur la "conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage" a été adoptée en mai 1992 par le Conseil des ministres européens.

Cette directive entend contribuer à assurer le maintien et/ou la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable, et répondre ainsi aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au sommet de la Terre, Rio 1992). La constitution d'un réseau écologique communautaire (réseau Natura 2000) est la clef de voûte de l'application de cette directive. Ce réseau est constitué des Zones Spéciales de Conservation désignées au titre de la directive Habitats, et des Zones de Protection Spéciales désignées au titre de la directive Oiseaux.

Suivant le principe de subsidiarité, qui s'applique aux directives européennes, chaque état membre a la responsabilité de son application sur son territoire, et a la charge de définir les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés.

La démarche choisie par la France pour répondre à ces préoccupations consiste à élaborer des documents d'orientation appelés " Documents d'objectifs ".

La transposition, en droit français, de la directive Habitats a été publiée le 11 avril 2001 par l'ordonnance n°2001-321. Ce texte a conduit à ajouter au code de l'environnement un chapitre spécifique au réseau Natura 2000 (code de l'environnement art L414-1 à L414-7). Le décret d'application de cette ordonnance a été pris le 20 décembre 2001 (décret n°2001-1216) et a modifié le code rural (art R 214-15 à 39).

Enfin, la loi DTR (développement des territoires ruraux n° 2005-157 du 23 février 2005) est venue préciser un certain nombre de points et instaure en particulier la Charte Natura 2000 (cf. programme d'actions).

2 - Le document d'objectifs : une étape essentielle

Le document d'objectifs correspond à la première étape de la mise en œuvre de la directive Habitats. Il constitue à la fois une référence et un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site.

Il fixe également, pour 6 ans, les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : qui fait quoi et avec quels moyens. Il accompagnera, à ce titre, l'acte officiel de désignation du site en Zone Spéciale de Conservation, zones naturelles sur lesquelles pourront s'appliquer les actions préconisées dans le document d'objectifs.

Le document d'objectifs comporte :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concernent ;
- un descriptif des objectifs et mesures définis pour le maintien, ou le rétablissement, des milieux naturels et des espèces dans un état de conservation favorable.

Il est le fruit d'une analyse menée sur le site en 2008 et 2009, et portant notamment sur la cartographie et la caractérisation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi que sur l'analyse des activités socio-économiques.

Première partie : méthode de travail et site d'étude

1 - Méthode de travail

1.1 - Analyse bibliographique

La première étape a consisté en une collecte des données disponibles sur le territoire concerné. La collecte et la synthèse des données naturalistes ont été réalisées par Jean-Michel BOISSIER et Alain GIVORS qui se sont rapprochés des associations et experts naturalistes locaux. Ce travail a permis de collecter des données publiées et non publiées.

La collecte et la synthèse des données naturalistes ont permis :

- d'identifier les espèces animales et végétales à fort enjeu patrimonial présentes sur le site ;
- de localiser ces espèces au niveau des différents vallons ;
- de réaliser une cartographie des habitats d'espèces animales.

Cette collecte a été réalisée d'une part en faisant une recherche systématique par mots clés dans les revues naturalistes locales, régionales, et nationales (Bulletin de la société botanique de France, Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon, Bulletin de la société botanique d'Ardèche, ...) ainsi que dans un certain nombre de documents scientifiques (documents de cartographie écologique, Revue de Géographie Alpine) et de rapports d'études.

Cette collecte de données bibliographiques a été complétée d'autre part en contactant les associations de protection de la nature et les naturalistes locaux qui ont pu fournir un grand nombre d'observations intéressantes mais non publiées.

L'analyse bibliographique a permis d'autre part :

- de recueillir les données générales et transversales : fonctionnement hydraulique, qualité de l'eau ...
- d'identifier, au préalable, les enjeux relatifs au patrimoine naturel et aux activités humaines ;
- de caractériser les habitats d'intérêt communautaire (espèces déterminantes) ;
- d'identifier, a priori, les espèces animales et végétales présentes sur le site et leur répartition.

Les données bibliographiques ont ainsi permis d'établir une cartographie :

- des habitats d'espèces certifiées (où une espèce a été contactée ou signalée récemment) ;
- des habitats potentiels d'espèces (présentant des caractéristiques favorables à une espèce).

1.2 - Inventaires et descriptions des habitats et espèces d'intérêt communautaire

1.2.1 - Cartographie des habitats

La méthode de cartographie des habitats mise en œuvre sur le site est celle préconisée par le cahier des charges national du Muséum National d'Histoire Naturelle (Clair *et al*, 2005). Cette cartographie a été validée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), la fiche de validation figurant en annexe 4.

L'ensemble des vallons a été parcourus à raison d'au minimum une journée de prospection par vallon (2 ou 3 jours pour les secteurs comprenant plusieurs interconnexions). Ces parcours de terrain ont constitué l'essentiel du travail de cartographie. Ils sont indispensables pour permettre :

- l'identification des habitats (ou complexes d'habitats) présents sur la zone prospectée ;
- la localisation et la délimitation de ces habitats (ou complexes d'habitats), sur fond photographique à l'échelle du 1/6 000 ;
- l'estimation de la typicité, de l'intérêt patrimonial, de l'état de conservation et de la dynamique de chaque habitat recensé.

Pour chacun des vallons, les parcours ont été réalisés de façon à prospecter le plus grand nombre de conditions stationnelles différentes (pentes expositions, position sur le versant, couverture géologique) et de types de végétation, afin de pouvoir inventorier et identifier le maximum d'habitats possibles. Ces parcours ont servi à identifier les contours et à cartographier les différents habitats rencontrés, et à réaliser des relevés phytosociologiques complets dans une but de caractérisation des habitats.

Les secteurs non parcourus, faute de temps ou du fait de difficultés d'accès (pentes trop abruptes, barres rocheuses, ...) ont été cartographiés par observation directe à la jumelle (identification par observation de la physionomie de la végétation), ou photo-interprétation et extrapolation des observations et des connaissances acquises au cours des parcours de terrain.

Les différents habitats observés et cartographiés ont ensuite été rattachés aux typologies Corine Biotopes et EUR 27, en utilisant pour cela l'ensemble des relevés phytosociologiques (environ 80) réalisés sur le site et pour l'ensemble des types de végétation recensés. Après numérisation, ce travail de cartographie et de caractérisation a ensuite été soumis pour validation au CBN du Massif Central.

1.2.2 - Évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Compte tenu du caractère très forestier des vallons du site B15, et de la forte proportion des habitats forestiers par rapport à l'ensemble des habitats d'intérêt communautaires (5/12), nous avons choisi, pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats du site, d'utiliser les critères proposés par la méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers (Carnino, 2009). Dans le cas des habitats ouverts et semi ouverts, seuls certains de ces critères ont été pris en compte. Cependant, les prospections de terrain ayant été réalisées antérieurement à la publication de cette méthode, il n'a pas été possible de tenir compte de ces critères lors des inventaires et de prendre en compte les informations précises et spécifiques requises pour l'application complète de la méthode. Cette dernière n'est donc pas applicable ici dans son intégralité. Ainsi, seuls les critères à prendre en compte ont été retenus, le système de notation de chacun de ces critères n'étant pas possible.

La méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers repose sur la prise en compte de sept indicateurs quantifiables permettant une notation globale de l'état de conservation de l'habitat forestier considéré :

- l'intégrité de la composition dendrologique ;
- l'état de la flore typique du type d'habitat forestier ;
- la présence de très gros arbres vivants ;
- la dynamique de renouvellement ;
- la présence de bois mort ;
- les atteintes lourdes portées à l'habitat ;
- les atteintes diffuses portées à l'habitat.

La grille de notation proposée par Carnino n'étant pas utilisable pour les raisons exposées ci-dessus, seuls les divers critères proposés par la méthode ont été utilisés pour argumenter l'évaluation de l'état de conservation des différents types d'habitats du site B15.

1.2.3 - Inventaire et description des espèces d'intérêt communautaire

Concernant les espèces faunistiques, le cahier des charges ne prévoyait pas d'inventaires complémentaires. Néanmoins une séance d'identification a été réalisée pour les chiroptères avec les permanents et des bénévoles du Groupe chiroptères du Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) afin d'obtenir des données sur les espèces forestières ainsi que des critères objectifs sur les sites potentiels. Pour l'herpétofaune des inventaires complémentaires ont été réalisés par Nicolas PARRAIN, membre de la Société Herpéthologique de France (SHF), particulièrement pour confirmer la population du sonneur à ventre jaune. Concernant les autres espèces animales, deux documents majeurs ont servi de références :

- Bilan des connaissances naturalistes sur les vallons rhodaniens ardéchois - Gilbert COCHET et

Mathieu ROBIN - 1998 - CREN et CORA ;

- Les vallons rhodaniens ardéchois - Étude de faisabilité du CREN - octobre 1999.

Les informations recensées dans ces deux documents, ont été complétées par des données fournies par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA), le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) Rhône-Alpes, le CORA, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et quelques naturalistes amateurs. Enfin, concernant les Oiseaux, et en particulier les espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux, ce groupe n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques. Une exploitation de la bibliographie a permis de mettre en évidence les espèces présentes sur le territoire, et dans la mesure du possible leur statut.

1.3 - Analyse socio-économique et concertation

La phase de concertation a été réalisée en plusieurs étapes qui ont consisté en une série d'entretiens individuels et de consultations auprès des principaux acteurs identifiés sur le site : élus et représentant des communes et des collectivités locales concernées, chargés de missions des structures publiques ou privées du département (services de l'État, associations, organisations professionnelles, experts scientifiques...). Ces entretiens ont permis :

- de faire un état de la situation socio-économique locale ;
- de relever les projets envisagés sur le site, notamment en matière d'amélioration du traitement des eaux usées ;
- d'identifier les principaux usages et modes de gestion appliqués au site particulièrement en matière d'agriculture.

Toutes les communes ont fait l'objet de contacts téléphoniques ou de rencontres individuelles. Un groupe de travail "experts scientifiques" et deux groupes de travail géographiques avec trois sous groupes thématiques ont permis de réunir des interlocuteurs concernés par la procédure Natura 2000 sur le site (élus, propriétaires, associations, usagers, habitants, ...) en novembre 2009. 115 personnes ont été destinataires d'une invitation à ces groupes.

- Groupe "experts scientifiques" à la DDEA de l'Ardèche le 4/11/09 ;
- Groupe Nord en mairie de Champagne le 18/11/09 :
 - 8h30-10h30 : Agriculture, forêts et aspects fonciers (16 participants) ;
 - 10h30-12h30 : Activités de pleine nature, tourisme et circulation des véhicules à moteur (19 participants) ;
 - 14h00-16h00 : Urbanisme, alimentation en eau potable, assainissement et plus généralement développement économique (7 participants).
- Groupe Sud en mairie de Saint Peray le 19/11/09 :
 - 8h30-10h30 : Agriculture, forêts et aspects fonciers (8 participants) ;
 - 10h30-12h30 : Activités de pleine nature, tourisme et circulation des véhicules à moteur (11 participants) ;
 - 14h00-16h00 : Urbanisme, alimentation en eau potable, assainissement et plus généralement développement économique (8 participants).

Au total, 37 personnes ont assisté aux différents groupes de travail sur les 115 invitées, soit un taux de participation de 32%. Le groupe qui a réuni les experts scientifiques ayant bénéficié de la meilleure mobilisation.

Ces rencontres, dont la liste des personnes invitées directement par le bureau d'études figure en annexe 3, ont permis :

- de faire le point sur la procédure et d'engager un débat pour répondre aux questions des participants ;
- de présenter l'état initial (notamment les cartes des inventaires réalisées) aux acteurs locaux ;
- de compléter le diagnostic socio-économique ;
- de discuter des enjeux pressentis, et le cas échéant, d'identifier de nouveaux enjeux.

Les différentes discussions engagées au sein des groupes de travail ont permis de débattre largement

sur le diagnostic et les enjeux, et d'envisager les propositions d'actions. A noter que les thématiques touchant à l'urbanisme et au développement économique ont été peu abordées, du fait du contexte géographique de la zone d'étude, les vallons encaissés et assez mal desservis offrant peu d'opportunités.

Pour valider ces réflexions, un comité de pilotage a été mis en place composé de représentants des administrations, collectivités, organisations socio-professionnelles, associations et usagers, (cf. composition en annexe). Il s'est réuni à 3 reprises, à chaque phase importante de l'élaboration du document d'objectifs :

13 mai 2008 : lancement et présentation du bureau d'études ;

16 juin 2009 : présentation du diagnostic ;

XXXX : validation du Document d'Objectifs.

Tout au long de la réalisation du document d'objectifs, Jean Michel BOISSIER et Alain GIVORS se sont tenus à la disposition des personnes ou organismes concernés afin de répondre aux questions et d'écouter les différents avis et remarques (appels téléphoniques, mails et courriers).

Le travail de concertation, en particulier avec les organisations naturalistes, a permis, de présenter un état assez complet des connaissances, d'identifier la richesse potentielle de certains vallons, et de lister les inventaires complémentaires nécessaires.

Les associations et organisations professionnelles ont apporté des éléments de diagnostic, mais aussi de prospective, notamment concernant l'agriculture et plus particulièrement la viticulture.

Et enfin, la participation des élus, a permis d'apporter un regard plus global sur le territoire, mais aussi présenter des éléments de politiques communales et intercommunales permettant l'élaboration du document d'objectifs.

Les personnels des bureaux d'études ayant contribué à l'élaboration du document d'objectifs sont :

- Jean Michel BOISSIER, docteur en écologie (phyto-écologie) et expert forestier ;
- Alain GIVORS, expert forestier, chargé de l'animation, du diagnostic socio-économique ;
- Jessica PERRAUD apprentie technicienne au cabinet GIVORS d'août 2007 à août 2009, chargée de la recherche documentaire et bibliographique pour le diagnostic socio-économique ;
- Gregory RAGOT Sigiste-cartographe au cabinet GIVORS, chargé de la réalisation de la version initiale de l'Atlas cartographique ;
- Vincent Garaud, ingénieur et expert forestier.

2 - Le périmètre

2.1 - Remarque préliminaire

Le site FR820 1663 "Affluents rive droite du Rhône" (numéro régional B15) a été désigné comme SIC en décembre 2004 (Décision européenne du 07/12/04 pour la zone continentale - JOCE du 28/12/04) pour une superficie initiale de 1187 ha, dont 1010 ha en Ardèche et 177 ha dans la Loire.

Le périmètre d'étude de ce site a été modifié, en distinguant :

- les surfaces situées dans le département de la Loire, qui correspondent maintenant au site "Vallons et combes du Pilat rhodanien" (site FR8202008 ou L22), d'une surface actuelle de 1 210 ha, et dont le document d'objectif a été validé le 28 mars 2011 ;
- les secteurs faisant partie du département de l'Ardèche, qui constitue l'actuel site B15 "Affluents rive droite du Rhône" faisant l'objet du présent document d'objectifs.

2.2 - Le site FR 820 1663 "affluents rive droite du Rhône"

Situé en région Rhône-Alpes, dans le département de l'Ardèche, le site natura 2000 "Affluents rive droite du Rhône" (FR 820-1663) s'étend sur les communes de Alboussière, Andance, Ardoix, Arras-sur-Rhône, Boffres, Bogy, Champagne, Champis, Charnas, Châteaubourg, Cheminas, Cornas, Eclassan, Etables, Félines, Gilhac-et-Bruzac, Glun, Lempis, Limony, Mauves, Ozon, Peaugres, Peyraud, Plats, Saint-Désirat, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Sarras, Secheras, Serrières, Talencieux, Touloud, Tournon-sur-Rhône, Vernosc-les-Annonay, Vion, soit un total de 38 communes.

Le site FR820-1663 "affluents de la rive droite du Rhône" est constitué essentiellement de vallons perpendiculaires à la vallée du Rhône qui forment 16 entités indépendantes les unes des autres, sur une superficie totale de 4 127 hectares :

- ▲ 1 - Vallon de Limony ;
- ▲ 2 - Vallon du Vergelet ;
- ▲ 3 - Vallon de Crémieux ;
- ▲ 4 - Vallon de Baral ;
- ▲ 5 - Colline du Châtelet ;
- ▲ 6 - Basse vallée de la Cance ;
- ▲ 7 - Basse vallée de l'Ay ;
- ▲ 8 - Vallon d'Ozon ;
- ▲ 9 - Vallon d'Izerand ;
- ▲ 10 - Vallon des Perrets ;
- ▲ 11 - Vallon de la Tuillère ;
- ▲ 12 - Vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard ;
- ▲ 13 - Vallons de la Goule et de l'Argentièrre ;
- ▲ 14 - Vallons de la Jergne et du Trevalon ;
- ▲ 15 - Vallon du Mialan et du Gibarlet ;
- ▲ 16 - Vallon du Turzon.

Depuis la forte reprise des activités viticoles sur les contreforts rhodaniens, ces vallons constituent l'un des derniers refuges pour certaines espèces faunistiques et floristiques. Le contexte topographique de pente et de fort encaissement, et une accessibilité généralement réduite, ont contribué à une évolution naturelle de ces zones. Ces critères ont permis de justifier la proposition de rattachement de ces vallons au réseau Natura 2000.

2.3 - Périmètre d'étude

Voir atlas cartographique, annexes 1, 2, 3 et 4

Le périmètre délimitant le site Natura 2000 FR 820 1663 a été défini sur la base des résultats présentés dans le Formulaire Standard de Données (*cf* annexe 1), et des contours téléchargés à partir du site internet de la DREAL Rhône-Alpes (ancienne DIREN). Il est à noter une forte différence entre les contours et la superficie annoncés par le FSD de 1998 (1 081 ha), et les mêmes données ayant servis à délimiter la zone d'étude (4 127 ha), ces dernières étant basées sur le porté à connaissances de 1997.

Des modifications très marginales ont été apportées au périmètre d'étude du fait d'un léger décalage (50 mètres) des polygones fournis par la DREAL Rhône-Alpes et des fonds cartographiques numériques de l'Institut Géographique National. Cependant, le périmètre initial n'a fait l'objet d'aucune modification majeure (extension ou diminution).

A noter que lors des portés à connaissance de 1995 et 1997, le site B15 concernait les départements du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche, le préfet de l'Ardèche ayant été désigné préfet coordonnateur. Depuis, le site B15 a été redécoupé par départements, et le présent document ne concerne que le département de l'Ardèche.

2.4 - Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000	Affluents rive droite du Rhône
Date site proposé éligible comme SIC par le préfet	Juin 1998
Désigné au titre de la Directive "Habitats, faune et flore" 92/43/CEE	Oui
Numéro officiel du site Natura 2000 "Habitats"	FR 820 1663
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE	Non
Numéro officiel du site Natura 2000 « Oiseaux »	/
Habitats et espèces d'intérêt communautaire du site	Formulaire Standard de Données actualisé (FSD) <i>Cf annexe n° 1</i>
Régions biogéographiques concernées par le site	Continentale et méditerranéenne
Localisation du site Natura 2000 : région concernée	Rhône-Alpes
Localisation du site Natura 2000 : département concerné	Ardèche
Numéro régional du site Natura 2000	B15
Superficie 1998 (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE	/
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	1 081 ha
Superficie validée par le COPIL local, correspondant au périmètre d'étude du DocOb	4 127 ha
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob :	État
Structure porteuse	DDT 07 / État
Opérateur : Bureau d'études	Ecosylve - A. Givors - V. Garaud
Prestataires techniques (le cas échéant)	Non
Commissions ou groupes de travail	- groupe "Agriculture, forêt, aspects fonciers" - groupe "Tourisme et activités de pleine nature" - groupe "Urbanisme, alimentation en eau potable, assainissement, développement économique"
Membres du comité de pilotage du site Natura 2000	<i>Cf annexe n° 2</i>
Date de validation du DocOb par le COPIL	

Deuxième partie : le patrimoine naturel

1 - Contexte géographique

1.1 - Données climatiques

Les caractéristiques climatiques de la zone d'étude sont encore sous influence méditerranéenne, avec au moins un mois sec (au sens de Gaussen, soit $P < 2T$) au cours de l'année. Les précipitations moyennes annuelles sont faibles (de l'ordre de 850 mm), et les températures moyennes annuelles élevées, de l'ordre de 12°C (Dobremez et Vartanian, 1974).

Les variations d'altitudes, d'expositions, de confinement, font que la zone d'étude est située à la confluence de deux régions floristiques : les régions méditerranéenne et holartique (Sillanoli, 1976). Ainsi, pour cet auteur, il est possible de distinguer "un étage collinéen de type méditerranéen, et un étage collinéen de type mésophile".

L'étage collinéen de type méditerranéen, ou étage supra-méditerranéen, abrite la série subméditerranéenne du Chêne pubescent (faciès à Chêne vert et faciès à Chêne pubescent). L'étage collinéen de type mésophile (étage collinéen proprement dit), abrite la série de la chênaie acidiphile (faciès à chêne pubescent, faciès à châtaignier, faciès à charme).

1.2 - Caractéristiques géologiques et pédologiques

L'ensemble de la zone d'étude est couverte par les cartes géologiques de Valence (Bornand *et al*, 1977), Tournon (Bambier *et al*, 1979), et Serrière (Chenevoy *et al*, 1976).

Les terrains sont exclusivement constitués de couches géologiques correspondant à des roches éruptives (granites) ou cristallophylliennes (micaschistes, gneiss, migmatites, amphibolites). Localement, des dépôts peu épais de loess plus ou moins carbonatés peuvent expliquer la présence ponctuelle d'un cortège floristique à tendance légèrement calcicole.

Compte tenu des caractéristiques géologiques, les sols en place sont très généralement plus ou moins désaturés, et d'épaisseurs variables. Globalement, ils peuvent être rattachés au type des brunisols oligosaturés (sols bruns acides).

Les variations topographiques et micro-topographiques peuvent cependant induire un enrichissement du milieu par colluvionnement, notamment au niveau des bas de versants et des combes marquées, avec la présence de sols plus riches en éléments nutritifs, pouvant être rattachés au type des colluviosols (sols colluviaux, sols bruns colluviaux). Dans les fonds de vallées (Cance, Doux), des alluvions régulièrement remaniés sont à l'origine de fluviosols (sols alluviaux).

1.3 - Contexte hydrographique

Le site Natura 2000 "Affluents rive droite du Rhône" est constitué d'un ensemble de vallons traversés et modelés par des cours d'eau plus ou moins importants se jetant tous dans le Rhône. Seule la colline du Châtelet ne correspond pas à cette configuration, avec la seule présence de ruisselets à régimes hydriques temporaires situés sur les pourtours de la colline.

D'un point de vue fonctionnel, hormis le cas particulier de la colline du Châtelet, chacun des vallons correspond à l'individualisation d'un bassin versant collectant les eaux du plateau cristallin situé en amont. Les fonds de vallon sont occupés par des cours d'eau généralement permanents, dont certains correspondent à de grosses rivières (la Cance, l'Ay), et s'écoulant vers l'est, en direction du Rhône. Chacun de ces cours d'eau est alimenté par un réseau hydrographique relativement dense formé par un ensemble de ruisselets prenant leur source à proximité et ayant des débits faibles et intermittents. Il est à noter que les têtes de vallon sont souvent occupées par des retenues collinaires plus ou moins récentes. Ces retenues collinaires ont d'ailleurs été intégrées à l'inventaire départemental des zones

humides de l'Ardèche (*cf* chapitre 4).

Compte tenu de la moindre importance des cours d'eau concernés par ce site Natura 2000, il n'existe pas de données bibliographiques précisant leur hydrologie.

La topographie (fortes pentes), la configuration des vallons (lits des rivières souvent mis à nus avec rochers affleurant, forte densité du chevelu hydrographique), et les conditions climatiques sous influences méditerranéennes (fortes précipitations orageuses) induisent sans doute un régime hydrique irrégulier, avec des périodes d'étiage, voir de sécheresse, qui contrastent avec des périodes de crues associant de forts débits et des vitesses d'écoulement élevées au moment des épisodes orageux. Ces hypothèses de fonctionnement sont confirmées par le témoignage des divers acteurs évoluant sur le site.

Il est cependant raisonnable de penser que le fonctionnement hydrologique de ces ruisseaux est en partie perturbé par la présence des retenues collinaires situées en tête de vallon, ces perturbations pouvant avoir des répercussions sur le bon fonctionnement des habitats liés à ces cours d'eau, notamment en ce qui concerne les forêts de ravin (*cf* chapitre 3).

En résumé, chaque vallon sert d'exutoire principal aux eaux provenant du plateau cristallin. Les quantités et la qualité des eaux induites plus ou moins directement par l'occupation humaine et les activités anthropiques s'exerçant sur ce plateau auront donc un impact important sur la configuration et le fonctionnement hydrologique des vallons, ainsi que sur les espèces animales et végétales colonisant chacun de ces vallons.

2 - Les habitats et les espèces

La directive Habitats-Faune-Flore a pour objectifs la préservation et la gestion des habitats naturels et des habitats d'espèces les plus menacés ou les plus rares de la Communauté Européenne.

Aussi ce chapitre s'intéresse-t-il plus particulièrement aux habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont pu être inventoriés sur le site.

Cependant, les habitats "ordinaires", ne relevant pas de la Directive Européenne, ne doivent pas être oubliés. Susceptibles d'accueillir un certain nombre d'espèces animales et végétales pouvant avoir un grand intérêt patrimonial, ils participent également au maintien de la biodiversité, et jouent un rôle dans la préservation des paysages.

De même, outre les espèces relevant de la directive européenne, il est également nécessaire de prendre en compte les espèces déjà protégées par le droit français, ces dernières jouant un rôle important dans la préservation de la biodiversité.

Les habitats et espèces d'intérêt communautaire sont présentés ci-dessous sous forme de tableaux récapitulatifs. Les caractéristiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sont ensuite détaillées sous formes de fiches, et des cartes de localisation sont rassemblées dans l'Atlas cartographique (annexes 5 à 13).

2.1 - Les habitats

2.1.1 - Les habitats ne relevant pas de la directive

Tous les habitats inventoriés au cours des prospections de terrain ne relèvent pas de la Directive Habitats. Nous donnons ci-dessous pour information les différents types d'habitats d'intérêt non communautaire présents sur le site B15, en les regroupant par types de milieux. Ces habitats sont également présentés dans l'atlas cartographiques (annexes 5 à 8).

a - Habitats liés aux écosystèmes aquatiques

Type de milieu	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotope
Mares	22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire
Eaux courantes	24.13	Zone à Ombres
Bancs de graviers	24.2	Bancs de graviers des cours d'eau
Saulaie à Peupliers	44.1	Formations riveraines de Saules
Phragmitaie	53.11	Phragmitaie

b - Habitats liés à un abandon des activités agricoles

Type de milieu	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotope
Prairies en cours d'enfrichement	38	Prairies mésophiles
Fruticées à Prunus mahaleb, Chêne vert	31.8122	Fruticées subméditerranéennes de Pruneliers et de Troène
Friches à Ronces	31.831	Roncier
Fruticées à Pruneliers	31.832	Fourrés à Bourdaine, Sorbiers, Chèvrefeuilles
Landes à Genêt à balais	31.841	Landes médio-européennes à Cytisus scoparius

Type de milieu	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotope
Landes à Cytisus oromediterraneus	31.842	Landes à Cytisus purgans
Accrus de feuillus divers	31.8D	Recrûs forestiers caducifoliés
Stades pionniers à Pin sylvestre sur Châtaigneraie déperissante	31.8G	Prébois de résineux
Landes à Buis	32.64	Broussailles supraméditerranéennes à Buis

c - Habitats forestiers

Type de milieu	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotope
Chênaie pubescente acidocline à Lierre et Ronces	41.2	Chênaie-Charmaie
Chênaie pubescente à Callune	41.5	Chênaies acidiphiles
Chênaie pubescente supraméditerranéennes	41.711	Bois occidentaux de Quercus pubescens
Taillis de Châtaigniers	41.9	Bois de Châtaigniers
Pineraie de Pin sylvestre avec sous-étage de Chêne pubescent	42.59	Forêts supraméditerranéennes de Pins sylvestre
Accrus de Robiniers	83.324	Plantations et formations spontanées de Robinia pseudoacacia

d - Habitats liés aux activités agricoles

Type de milieu	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotope
Prairies en cours d'enfrichement	38	Prairies mésophiles
Pelouses écorchées à Cistus salvifolius	35.3	Pelouse siliceuses méditerranéennes
Cynosurion	38.112	Pâturages à Cynosurus-Centaurea
Cultures (défrichage récent)	82.2	Cultures avec marges de végétation spontanée
Verger	83.152	Vergers méridionaux
Vieux vergers	83.18	Autres vergers à hautes tiges
Plantation de résineux non identifiés	83.31	Plantations de conifères
Plantations de Pin laricio	83.3112	Plantations de Pins européens
Plantations de Douglas	83.3121	Plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapins de Douglas et de Cèdres

e - Habitats fortement entropisés

Type de milieu	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotope
Haies	84.2	Bordures de haies
Exploitations agricoles	84.5	Serres et constructions agricoles
Habitations	86.2	Villages
Carrières abandonnées	86.413	Carrières de pierres
Friches	87.1	Terrains en friche

Type de milieu	Code Corine Biotopes	Libellé Corine Biotope
Plantations de bambous	87.2	Zones rudérales

2.1.2 - Les habitats d'intérêt communautaire

a - Cartographie

Voir atlas cartographique, annexes 9, 10, 11, 11bis, 12 et 12bis

b - Évaluation de l'état de conservation

Rappel : la grille de notation proposée par Carnino n'étant pas utilisable pour les raisons exposées ci-avant, seuls les divers critères proposés par la méthode ont été utilisés pour argumenter l'évaluation de l'état de conservation des différents types d'habitats du site B15.

Lande basse à Ciste à feuilles de Sauge	
Intitulé Natura 2000 : Landes sèches	Code Natura 2000 : 4030

Aspects positifs	Aspects négatifs
- Les strates arbustives et herbacées sont souvent bien développées et le cortège floristique peu être considéré comme typiques - Absence d'atteintes "lourdes" (espèces exotiques envahissantes, perturbations hydrologiques, dégâts causés au sol par la circulation motorisée, ...) - Absence d'atteintes "diffuses" (impact de la faune sauvage, impacts de la sur-fréquentation humaine, impact des incendies ...)	- La présence fréquente de ligneux hauts traduit un début de fermeture du milieu.

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau satisfaisant (moyen).

Lande à Callune, Genêt pileux et Genêt purgatif	
Intitulé Natura 2000 : Landes sèches	Code Natura 2000 : 4030

Aspects positifs	Aspects négatifs
- Les strates arbustives et herbacées sont souvent bien développées et le cortège floristique peu être considéré comme typiques - Absence d'atteintes "lourdes" (espèces exotiques envahissantes, perturbations hydrologiques, dégâts causés au sol par la circulation motorisée, ...) - Absence d'atteintes "diffuses" (impact de la faune sauvage, impacts de la sur-fréquentation humaine, impact des incendies,...)	- La présence fréquente de ligneux hauts traduit un début de fermeture du milieu.

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau satisfaisant (moyen).

Fourrés bas à Buis et Genévrier oxycèdre	
Intitulé Natura 2000 : Mattorals arborescents méditerranéens	Code Natura 2000 : 5210

Aspects positifs	Aspects négatifs
- Absence de signe montrant une évolution des habitats vers des milieux fermés - Absence d'atteintes "lourdes" (espèces exotiques envahissantes, perturbations hydrologiques, dégâts causés au sol par la circulation motorisée, ...) - Absence d'atteintes "diffuses" (impact de la faune sauvage, impacts de la sur-fréquentation humaine, impact des incendies)	- Faible typicité du cortège floristique, sans doute du fait du caractère marginal de ce type d'habitats dans la vallée du Rhône

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau satisfaisant (moyen).

Pelouses sèches	
Intitulé Natura 2000 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	Code Natura 2000 : 6210

Aspects positifs	Aspects négatifs
- La strate herbacée montre un cortège floristique pouvant être considéré comme typique - Absence de signe montrant une évolution des habitats vers des milieux semi-fermés - Absence d'atteintes "lourdes" (espèces exotiques envahissantes, perturbations hydrologiques, dégâts causés au sol par circulation motorisés, ...) - Absence d'atteintes "diffuses" (impact de la faune sauvage, impacts de la sur-fréquentation humaine, impact des incendies)	

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un bon niveau (correct).

Prairies de fauche	
Intitulé Natura 2000 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	Code Natura 2000 : 6510

Aspects positifs	Aspects négatifs
	Faible typicité du cortège floristique, sans doute du fait de l'utilisation de fertilisants.

État de conservation non évalué sur ces habitats (présence très ponctuelle et non représentative).

Barres et affleurements rocheux	
Intitulé Natura 2000 : Végétation chasmophytiques des pentes rocheuses - sous types silicicoles	Code Natura 2000 : 8220

Aspects positifs	Aspects négatifs
- La strate herbacée est très pauvre en espèces et la typicité du cortège floristique est difficile à évaluer - Absence de signe montrant une évolution des habitats - Absence d'atteintes "lourdes" (espèces exotiques envahissantes, perturbations hydrologiques, dégâts causés au sol par circulation motorisés, ...) - Absence d'atteintes "diffuses" (impact de la faune sauvage, impacts de la sur-fréquentation humaine, impact des incendies)	

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau satisfaisant (moyen).

Pelouses pionnières vivaces acidiclinales	
Intitulé Natura 2000 : Pelouses pionnières sur dômes rocheux	Code Natura 2000 : 8230

Aspects positifs	Aspects négatifs
- Absence de signe montrant une évolution des habitats vers des milieux semi-fermés - Absence d'atteintes "lourdes" (espèces exotiques envahissantes, perturbations hydrologiques, dégâts causés au sol par circulation motorisés, ...) - Absence d'atteintes "diffuses" (impact de la faune sauvage, impacts de la sur-fréquentation humaine, impact des incendies)	- Faible typicité du cortège floristique, sans doute du fait du caractère marginal de ce type d'habitats dans la vallée du Rhône

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau satisfaisant (moyen).

Hêtraies - Chênaies à Canche flexueuse	
Intitulé Natura 2000 : Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes	Code Natura 2000 : 9120

Aspects positifs	Aspects négatifs
- Présence de régénération laissant supposer une certaine pérennité des habitats - Absence d'atteintes "lourdes" (espèces exotiques envahissantes, perturbations hydrologiques, dégâts causés au sol par circulation motorisés, ...) - Absence d'atteintes "diffuses" (impact de la faune sauvage, impacts de la sur-fréquentation humaine, impact des incendies)	- Présence d'espèces allochtone induite par la proximité de plantation (Douglas) ou d'anciennes châtaigneraies - Faible typicité du cortège floristique, sans doute du fait du caractère marginal de ce type d'habitats dans la vallée du Rhône - absence de très gros arbres vivants - absence de gros bois morts

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau assez satisfaisant (moyen).

Frênaies de fonds de vallons	
Intitulé Natura 2000 : Chênaies du <i>Stellario- Carpinetum</i>	Code Natura 2000 : 9160

Aspects positifs	Aspects négatifs
- Présence de régénération laissant supposer une certaine pérennité des habitats	- faible typicité du cortège floristique - peuplements jeunes avec absence de très gros arbres vivants, de bois morts et d'arbres protecteurs de micro-habitats ; - présence fréquente du Robinier faux-accacia ; - forte eutrophisation des sols.

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau peu satisfaisant (médiocre).

Forêts de ravins à Frêne et Polystic à soies	
Intitulé Natura 2000 : Forêts de ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	Code Natura 2000 : 9180*

Aspects positifs	Aspects négatifs
- bonne intégrité de la composition dendrologique des peuplements - Présence de régénération laissant supposer une certaine pérennité des habitats - Présence de gros bois morts	- Faible typicité du cortège floristique - Absence de très gros arbres vivants - Fonctionnement des habitats perturbé par une altération du régime hydrique des ravins et la qualité de l'eau - Présence fréquente de déchets induite par des décharges sauvages

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau assez satisfaisant (moyen).

Vergers de Châtaignier	
Intitulé Natura 2000 : Forêts de Châtaignier	Code Natura 2000 : 9260

Aspects positifs	Aspects négatifs
- bonne intégrité de la composition dendrologique des vergers - La présence de régénération n'est pas indispensable pour la qualité de ce type d'habitats - Présence fréquente de gros bois morts à proximité - Présence de très gros arbres vivants - Absence d'atteintes "lourdes" (espèces exotiques envahissantes, perturbations hydrologiques, dégâts causés au sol par circulation motorisés, ...) - Absence d'atteintes "diffuses" (impact de la faune sauvage, impacts de la sur-fréquentation humaine, impact des incendies)	- Faible typicité du cortège floristique (bien qu'entretenus, ces vergers ne font pas l'objet d'une exploitation par pâturage, ... comme autrefois

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau satisfaisant (moyen).

Aulnaies - Frênaies des bordures de ruisseaux	
Intitulé Natura 2000 : Forêts alluviales résiduelles (<i>Alnion glutinoso-incanae</i>) *	Code Natura 2000 : 91E0 *

Aspects positifs	Aspects négatifs
- bonne intégrité de la composition dendrologique des peuplements - Présence de régénération laissant supposer une certaine pérennité des habitats - Présence de gros bois morts	- Faible typicité du cortège floristique - Forte présence d'espèces invasives - Absence de très gros bois vivants - Fonctionnement des habitats perturbé par une altération de la qualité de l'eau - Présence fréquente de déchets induite par des décharges sauvages

En conclusion, l'état de conservation de ces habitats peut globalement être estimé à un niveau peu satisfaisant (médiocre).

Conclusions

Ainsi, sur la base de ce qui précède, il est possible de définir, pour le site B15 :

- deux types d'habitats dont l'état de conservation peut être considéré comme bon (A) :
 - Les pelouses sèches (code 6210) ;
 - Les vergers de Châtaignier (code 9260).
- cinq types d'habitats dont l'état de conservation peut être considéré comme satisfaisant (B) :
 - Les landes basses à Ciste à feuilles de Sauge (code 4030) ;
 - Les landes à Callune, Genêt pileux et Genêt purgatif (code 4030) ;
 - Les fourrés bas à Buis et Genévrier oxycèdre (code 5210) ;
 - Les barres et affleurements rocheux (code 8220) ;
 - Les pelouses pionnières vivaces acidoclines (code 8230).
- deux types d'habitats dont l'état de conservation peut être considéré comme assez satisfaisant (C) :
 - Les Hêtraies - Chênaies à Canche flexueuse (code 9120) ;
 - Les forêts de ravins à Frêne et Polystic à soies (code **9180***).
- deux types d'habitats dont l'état de conservation a été considéré comme peu satisfaisant (D) :
 - Les Frênaies de fonds de vallons (code 9160) ;
 - Les Aulnaies - Frênaies des bordures de ruisseaux (code **91E0***).
- L'état de conservation n'a pas été évalué pour les prairies de fauche (code 6510).

Globalement, l'état de conservation est d'un niveau correct à bon pour les milieux ouverts (pelouses, landes, milieux rocheux). Les points négatifs concernent essentiellement :

- la faible typicité du cortège floristique, mais cette typicité serait plutôt induite par la position "marginale" de certains de ces habitats au sein du Massif Central ;
- l'évolution de certains habitats vers des milieux plus fermés du fait d'un moindre entretien.

Au contraire, l'état de conservation est plutôt d'un niveau peu satisfaisant pour les habitats forestiers, les points négatifs étant induits :

- par des peuplements souvent jeunes, avec une moindre présence de très gros bois et de gros bois morts ;
- par une faible typicité du cortège floristique notamment pour les habitats forestiers liés directement ou indirectement aux milieux aquatiques ;
- par la présence d'espèces invasives, notamment pour les habitats forestiers liés directement ou indirectement à la présence d'eau.

Tableau récapitulatif des habitats d'intérêt communautaire identifié sur le site FR820 – 1663

Code N2000	Intitulé simplifié	Code Corine	Commentaires	Surface (ha)	N° de fiche
4030	Landes sèches	31.2	Ces landes à genévrier oxycèdre et Ciste à feuilles de Sauge constituent des habitats dominants ou en mosaïques, et couvrent de petites surfaces sur le site. Ils sont typiques de la bordure Sud du Massif Central, et rares en France (Choisnet, 2007).	21,73	1
4030	Landes sèches	31.22	Les landes à Callunes et Genêt pileux constituent des habitats dominants ou en mosaïques, et couvrent de petites surfaces sur le site. Elles sont relativement communes dans le sud du Massif Central.	31,1	2
5210	Formations à genévriers	32.131	Habitats rares, pouvant être dominant mais ne concernant que très peu de vallons (vallon d'Ozon, vallée de la Cance). Couvrant de petites surfaces, ils ont une forte originalité par leur situation géographique et leur contexte géologique (roches cristallines).	22,27	3
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles	34.341	Habitats souvent en mosaïques et couvrant de petites surfaces sur le site. Ces pelouses sont probablement exceptionnelles dans le Massif Central, étroitement liées aux influences méditerranéennes remontant le cours du Rhône. Le groupement est vraisemblablement très rare à l'échelle de la France (Choisnet, 2007).	34,51	4
6510	Prairies maigres de fauche de basses altitudes	38.2	Habitats dominants, mais très peu représentés sur le site. Peu fréquents et en régression à l'échelle de la France (Choisnet, 2007).	7,72	5
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	62.212	Habitats souvent en mosaïque, et couvrant de petites surfaces sur le site. Liés aux basses altitudes, ils sont vraisemblablement rares en France où il semblent cantonnés presque exclusivement au Massif central. Ils constituent l'un des derniers habitats primaires de la zone d'étude (Choisnet, 2007).	49,95	6
8230	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	34.11	Habitats couvrant de petites surfaces et souvent en mosaïques, rares sur le site. Ils seraient très peu répandus en France et à l'échelle du Massif central (Choisnet, 2007).	11,79	7
9120	Hêtraies acidiphiles atlantiques	41.5	Habitats dominants, mais très rares sur le site. Seuls les faciès à Hêtre relèvent de la directive "habitats". Ce type d'habitats est relativement répandu dans le Massif Central, mais rare et marginal dans le contexte de la vallée du Rhône.	37,52	8

Code N2000	Intitulé simplifié	Code Corine	Commentaires	Surface (ha)	N° de fiche
9160	Chênaies du Stellario-Carpinetum	41.24	Habitats dominants ou en mosaïques, relativement fréquents, mais couvrant de petites surfaces sur le site. Attention : de par la présence de <i>Tamus communis</i> et <i>Pulmonaria anis</i> , ce type d'habitats présente, pour ce site, une teinte atlantique pouvant remettre en cause son rattachement à l'habitat communautaire 9160. Une étude, menée par le CBN du Massif central est en cours sur l'ensemble des départements de la Loire et de l'Ardèche. Il faut donc émettre pour l'instant une réserve sur la présence du type d'habitats "9160" sur le site.	250,96	9
9180*	Forêts mixtes de pentes et de ravins *	41.4	Habitats dominants, mais couvrant de petites surfaces et peu fréquents. Le caractère thermophile et subatlantique confère à ce type d'habitats un grand intérêt. Ce groupement est probablement rare, voire très rare dans le Massif central, et plus généralement en France (Choisnet, 2007).	38,19	10
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	41.9	Habitats dominants, mais rares sur le site. Attention : la directive habitats ne prenant en compte que les vergers de Châtaigniers cévenoles, le type 9260 est donc théoriquement absent du site. Cependant, mises à part les fortes potentialités d'accueil de la faune, ces vergers ont également un grand intérêt patrimonial de par leur forte valeur culturelle et leur situation en limite d'aire de répartition. C'est pourquoi il a été décidé de rattacher ces vergers de Châtaignier au type 9260 malgré les restrictions exposées ci-dessus.	6,03	11
91EO*	Forêts alluviales relictuelles *	44.31	Habitats non dominants et rares, couvrant de petites surfaces très fragmentaires sur le site. Ces Habitats, probablement assez rares à l'étage collinéen du Massif Central, sont en régression en France. (Choisnet, 2007).	31,6	12

c - Fiches habitats

Pour les habitats présents sur le site Natura 2000 et relevant de la directive, des fiches ont été élaborées. Elles sont toutes structurées de la même façon, et présentées comme suit :

- Informations générales sur l'habitat considéré ;
- Caractères diagnostiques de l'habitat pour confirmer l'identification à partir de la clé de détermination ;
- Relations dynamiques ;
- Intérêt patrimonial ;
- Menaces et vulnérabilité ;
- Évaluation de l'état de conservation et typicité ;
- Objectifs et préconisations de gestion de l'habitat dans le contexte local.

Le détail des différentes rubriques est présenté dans la fiche "modèle" ci-après.

Informations générales sur l'habitat

Rattachements aux typologies existantes

Titre court donnant une image synthétique de l'habitat. La couleur de fond permet de distinguer les habitats d'intérêt prioritaire (vert) et les habitats d'intérêt communautaire (jaune)

Numéro de la fiche

Prairies de fauche

Fiche n°5

Arrhenatherum elatius Koch 1926

Code Corine : 38.2 (Prairies de fauche de basse altitude)

Natura 2000 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510 - intérêt communautaire)

Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 :



Crédit photographique : J.M. Belsier

CARACTÈRES DIAGNOSTIQUES DE L'HABITAT

CARACTÉRISTIQUES STATIONNELLES

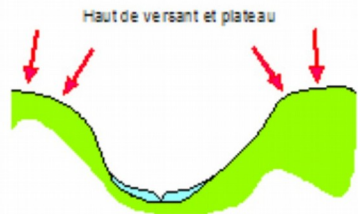
Habitats collinéens ou supra méditerranéens, localisés sur la partie sommitale des versants, entre 300 et 500 mètres d'altitude.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

PHYSIONOMIE DE LA VÉGÉTATION

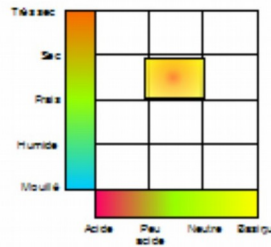
La strate herbacée est bien développée, avec une strate haute dominée par des espèces prairiales dont de nombreuses graminées telles que le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Triseté doré (*Trisetum flavescens*), la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Dactyle (*Dactylis glomerata*), ...

Ces espèces dominent une strate basse, dense, riche en diverses espèces.



Haut de versant et plateau





ESPÈCES CARACTÉRISTIQUES

Arrhenatherum elatius (Fromental élevé)

Trisetum flavescens (Triseté doré)

Anthoxanthum odoratum (Flouve odorante)

Salvia pratensis (Sauge des prés)

Sanguisorba minor (petite Pimpinelle)

Lotus corniculatus (Lotier corniculé)

Daucus carota (Carotte sauvage)

RISQUES DE CONFUSION

Ce type d'habitats peut être confondu avec :

- x les prairies pâturées (code Corine 38.111). Il s'en distingue par l'absence ou la rareté d'espèces typiques du pâturage telles que la Crételle (*Cynosurus cristatus*), la pâquerette (*Bellis perennis*), ...
- x les pelouses sèches (code Corine 34.341). Il s'en distingue par la présence des espèces prairiales (Fromental élevé, Triseté doré, Fétuque des prés, ...).

Photo de l'habitat décrit dans la fiche

Voir les explications pages suivantes

Textes décrivant les caractéristiques stationnelles, la physionomie générale de l'habitat (structure de la végétation et espèces dominantes), et donnant quelques espèces caractéristiques.

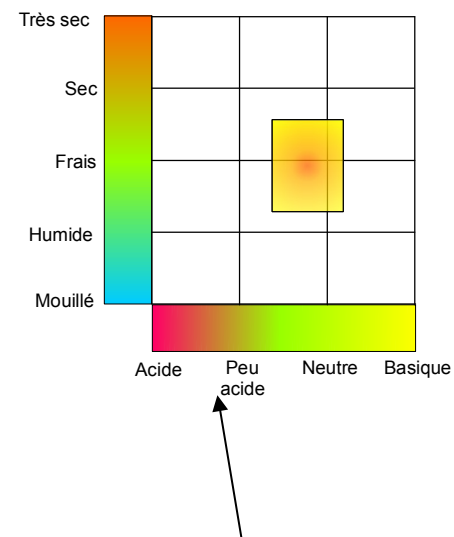
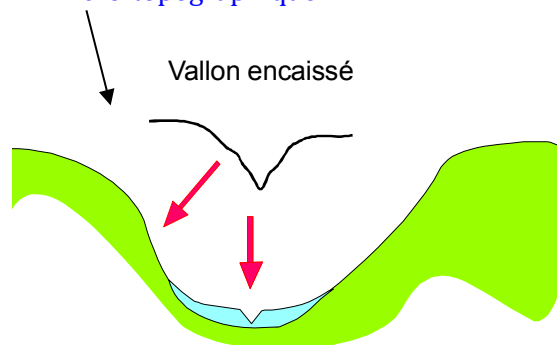
Liste des habitats qu'il est possible de confondre avec le type d'habitat décrit dans la fiche, en précisant, pour chaque cas, les critères de différenciation.

Caractères diagnostiques de l'habitat

Textes :

- ⇒ Replaçant l'habitat dans son contexte stationnel au sein du site Natura 2000, en précisant l'altitude, la topographie, le substrat géologique.
- ⇒ Précisant la physionomie des différentes strates de végétation ;
- ⇒ Donnant les éventuelles correspondances avec les relevés phytosociologiques réalisés sur le site ;
- ⇒ Donnant une liste d'espèces caractéristiques du type d'habitats.
- ⇒ Donnant les risques de confusion possibles avec d'autres types d'habitats

La topo-séquence théorique repl considérée dans son contexte top micro-topographique.



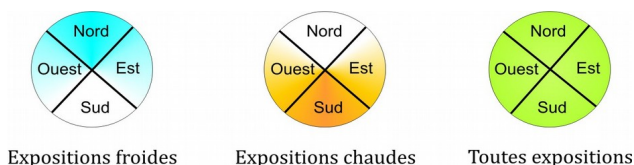
L'écogramme situe l'habitat en fonction du niveau d'humidité et de la richesse en nutriments de la station.

"Acide" : $\text{pH} < 4,5$

"Peu acide" : $4,5 < \text{pH} < 5,5$

"Neutre" : $5,5 < \text{pH} < 7$

"Basique" : $\text{pH} > 7$



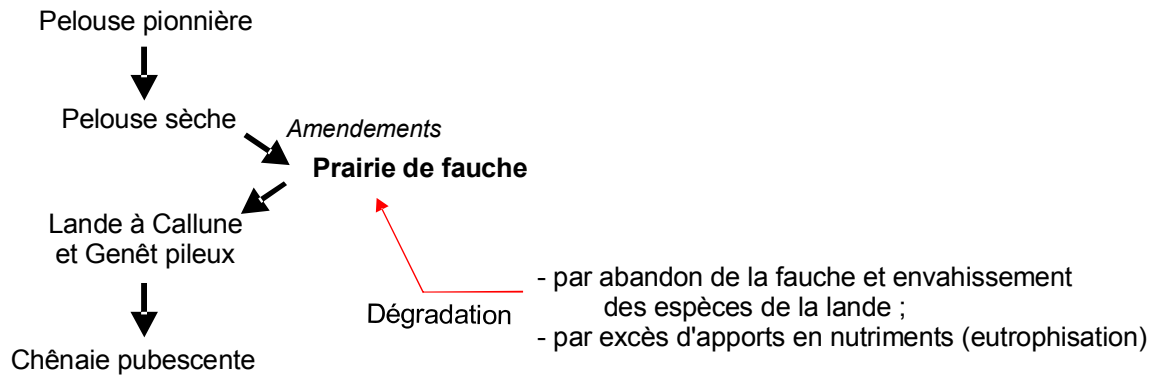
Expositions froides

Expositions chaudes

Toutes expositions

Relations dynamiques

Schéma décrivant les grands traits de la dynamique végétale du type d'habitat décrit dans la fiche, avec sa place (nom en gras) dans cette séquence, ainsi que les éventuels sylvofacteurs observés et causes possibles de dégradation.



Intérêt patrimonial

Texte donnant une estimation de la fréquence de répartition de l'habitat sur le site, et une estimation de son intérêt patrimonial dans un contexte local , régional, et national, ainsi que par rapport à son aire naturelle de répartition.

La flore et la faune à enjeu est signalée ici seulement dans le cas d'une présence avérée.

Menaces et vulnérabilité

Texte précisant les principales menaces pesant sur le type d'habitats, suite aux observations de terrain et aux remarques émises par les différents acteurs évoluant sur le site.

État de conservation - Typicité

Évaluation globale de l'état de conservation du type d'habitats considéré, en précisant les critères utilisés pour justifier cet état de conservation, ou les raisons pour lesquelles cet état de conservation n'a pas pu être estimé.

Objectifs et préconisations de gestion

Paragraphe précisant les principales mesures de gestions préconisées :

- ↳ par les Cahiers d'Habitats, et appliquées au contexte local ;
- ↳ par les gestionnaires locaux des milieux naturels, suite à des rencontres ou des discussions avec les rédacteurs du document d'objectifs.

Landes basses à Ciste à feuilles de Sauge

Cisto salviifolii - *Ericion cinereae* Gehu all. nov. hoc loco

Code Corine : 31.2 (Landes sèches)

Natura 2000 : Landes sèches 4030 - Intérêt communautaire

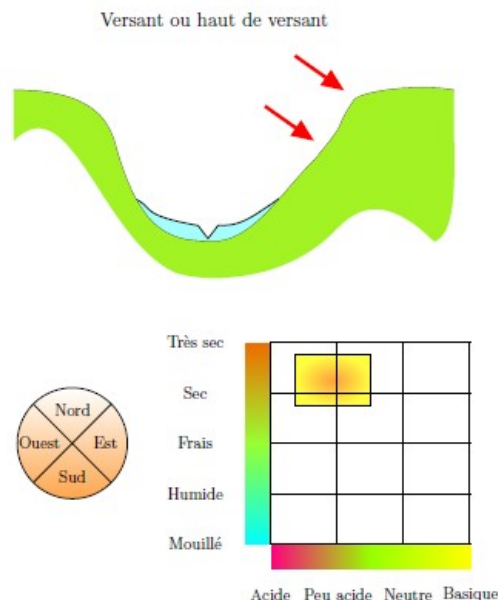
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : non décrit

Fiche n°1

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats supra méditerranéens, localisés sur les versants chauds, entre 200 et 400 mètres d'altitude.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

La strate arborescente est absente, ou constituée d'un mélange de Chêne pubescent (*Quercus humilis*) et de Chêne vert (*Quercus ilex*) formant un couvert très clair et de faible hauteur.

La strate arbustive est structurée par le Genévrier oxycèdre (*Juniperus oxycedrus*), le Chêne pubescent (*Quercus humilis*) et de Chêne vert (*Quercus ilex*), qui dominent une strate basse relativement dense, et constituée de Callune (*Calluna vulgaris*), de Genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*) et de Ciste à feuilles de Sauge (*Cistus salviifolius*).

La strate herbacée, est peu développée. Elle est constituée d'espèces telles que la Jasione des montagnes (*Jasione montana*), la petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*), le Rumex petite oseille (*Rumex acetosella*), ...

Tableau II, relevés 3 à 9

Espèces caractéristiques

Juniperus oxycedrus (Genévrier oxycèdre)

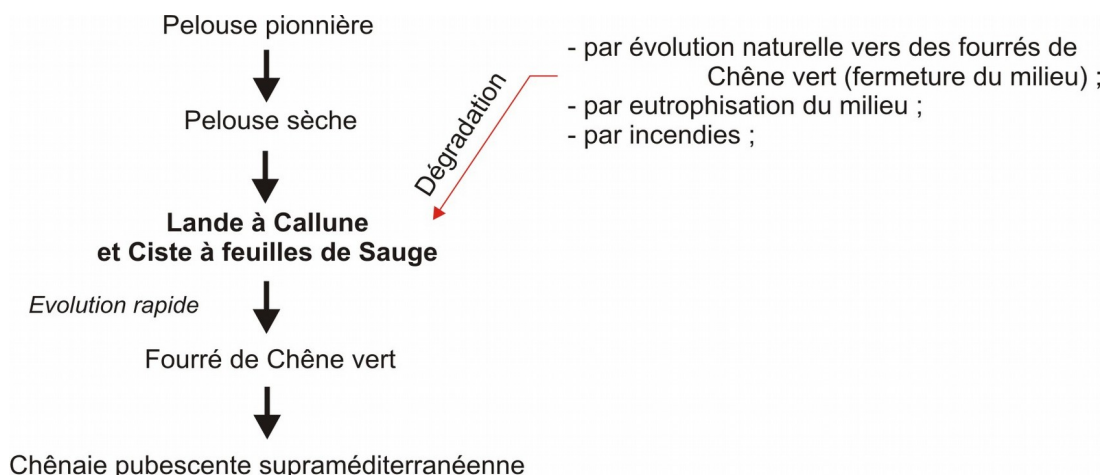
Calluna vulgaris (Callune vulgaire)

Cistus salviifolius (Ciste à feuilles de sauge)

Risques de confusion

Peu de risques de confusion avec d'autres types d'habitats.

Relations dynamiques



Intérêt patrimonial

Habitat

Ces habitats sont dominants ou en mosaïques, et couvrent de petites surfaces sur le site FR8201663 (22,73 ha).

Ils sont typiques de la bordure Sud du Massif Central, et rares en France (Choisnet, 2007) ;

Flore remarquable

/

Faune associée

Milieus potentiellement très favorables aux arthropodes ;

Menaces et vulnérabilité

- Sur le site, ces habitats sont sans doute issus d'un enrichissement naturel, et ne font actuellement l'objet d'aucun usage particulier, d'où un risque de disparition par évolution naturelle de la végétation ;
- Compte tenu de leur position topographique et des caractéristiques pédologiques, risques de détérioration de la qualité du cortège floristique par un enrichissement du milieu par des intrants d'origine agricoles ;
- Richesse faunistique pouvant être altérée par la proximité de traitements chimiques (vignes, vergers).

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Eutrophisation des sols et dissémination de pesticides	Entretien par agriculture extensive
Facteurs naturels	Dynamique naturelle	

État de conservation - typicité

Etat de conservation pouvant globalement être estimé à un niveau moyen : les strates arbustives et herbacées sont souvent bien développées et typiques, mais présence fréquente de ligneux hauts traduisant un début de fermeture du milieu. Cet état de conservation peut sans doute être amélioré par des mesures de gestion appropriées.

Objectifs et préconisations de gestion

- Limiter l'envahissement de la lande par les ligneux hauts en favorisant un pâturage extensif (chevaux) ou un entretien mécanique (gyrobroyage) allant à l'encontre de la dynamique naturelle ;
- Favoriser la mise en place de MAET autour du site Natura 2000 afin de limiter les effluents d'origine agricole pouvant avoir un impact négatif sur la qualité des eaux.

Exemples de localisation

Vallons de Baral, d'Ozon, de la Tuillère, des Claustres, de Chalaix, du Rioudard, de la Goule.

Landes à Callune, Genêt pileux et Genêt purgatif

Genista pilosae-Vaccinium uliginosi Br. Bl. 1926

Code Corine : 31.22 Landes subatlantiques à Genêts et Callune

Natura 2000 : Landes sèches 4030 - Intérêt communautaire

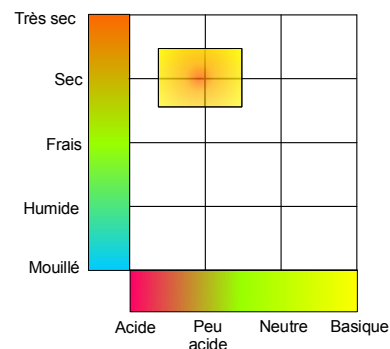
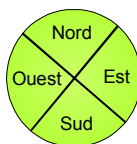
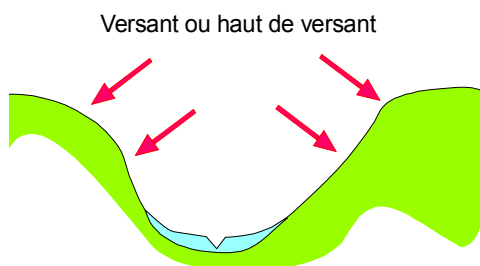
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : 4030-10 Landes acidiphiles subatlantiques sèches à subsèches

Fiche n°2

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats collinéens, localisés sur les versants, entre 200 et 400 mètres d'altitude.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

La strate arborescente est absente, ou constituée de quelques individus de Chêne pubescent (*Quercus humilis*) formant un couvert très clair et de faible hauteur.

La strate arbustive est structurée par la Callune (*Calluna vulgaris*) qui forme un couvert important. Elle peut être accompagnée par le Genêt purgatif (*Cytisus oromediterraneus*).

La strate herbacée, est peu développée. Elle est constituée d'espèces telles que le Genêt pileux (*Genista pillosa*), la Jasione des montagnes (*Jasione montana*), la petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), la Germandrée scorodaine (*Teucrium scorodonia*), le Rumex petite oseille (*Rumex acetosella*), ...

Espèces caractéristiques

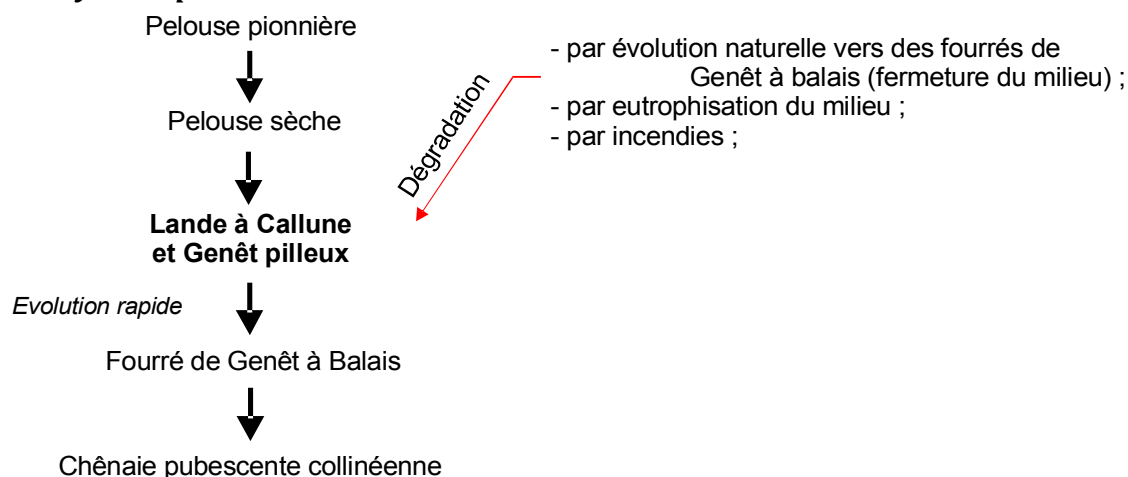
Calluna vulgaris (Callune vulgaire)

Genista pillosa (Genêt pileux)

Risques de confusion

- avec les landes collinéennes à Genêt purgatif (Code Corine 31.842 - habitats ne relevant pas de la directive) ; il s'en distingue par le caractère dominant de la Callune.

Relations dynamiques



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats dominants ou en mosaïques, couvrant de petites surfaces sur le site FR8201663 (31,10 ha), mais qui sont relativement communs dans le sud du Massif Central ;

Flore remarquable

/

Faune associée

Milieu potentiellement très favorable aux arthropodes ;

Menaces et vulnérabilité

- Sur le site, ces habitats sont sans doute issus d'un enrichissement naturel, et ne font actuellement l'objet d'aucun usage particulier, d'où un risque de disparition par évolution naturelle de la végétation ;
 - Compte tenu de leur position topographique et des caractéristiques pédologiques, risques de détérioration de la qualité du cortège floristique par un enrichissement du milieu par des intrants d'origine agricoles ;
- Richesse faunistique pouvant être altérée par la proximité de traitements chimiques (vignes, vergers) ;

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Eutrophisation des sols et dissémination de pesticides	Entretien par agriculture extensive
Facteurs naturels	Dynamique naturelle	

État de conservation – typicité

État de conservation pouvant globalement être estimé à un niveau moyen : les strates arbustives et herbacées sont souvent bien développées et typiques, mais présence fréquente de ligneux hauts traduisant un début de fermeture du milieu. Des mesures de gestion appropriées pourraient sans doute permettre de l'améliorer.

Objectifs et préconisations de gestion

- Limiter l'envahissement de la lande par les ligneux hauts en favorisant un pâturage extensif (chevaux) ou un entretien mécanique (girobroyage) allant à l'encontre de la dynamique naturelle ;
- Favoriser la mise en place de MAET autour du site Natura 2000 afin de limiter les effluents d'origine agricole pouvant avoir un impact négatif sur la qualité des eaux.

Exemples de localisation

Vallons de Limony, de Crémieux, basses vallées de la Cance et de l'Ay, Vallons des Claustres, de Chalaix, du Rioudard.

Fourrés bas à Buis et Genévrier oxycède

Ericion arboreae Rivas-Martinez (1975) 1987

Code Corine : 32.131 Mattoral arborescent à *Juniperus oxycedrus*

Natura 2000 : Formations à Genévriers 5210 - intérêt communautaire

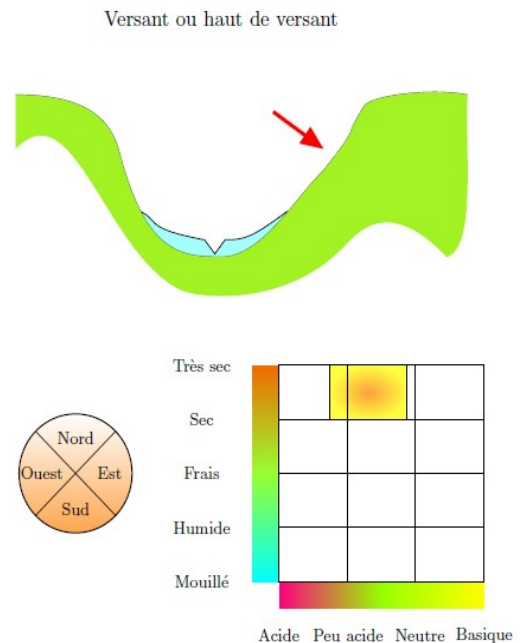
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : 5210-1 Junipérais à Genévrier oxycède

Fiche n°3

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats supra méditerranéens (ou méso méditerranéen supérieur ?), localisés sur les versants chauds et abrupts, entre 200 et 400 mètres d'altitude.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

La strate arborescente est absente, ou très peu développée, avec quelques chênes pubescents (*Quercus humilis*) et/ou Chênes verts (*Quercus ilex*).

La strate arbustive est structurée par le Genévrier oxycède (*Juniperus oxycedrus*) et le Buis (*Buxus sempervirens*), avec la présence possible de quelques espèces méditerranéennes (*Phillyrea latifolia*, arbousier, ...).

La strate herbacée est peu développée.

Tableau II, relevés 1 et 2

Espèces caractéristiques

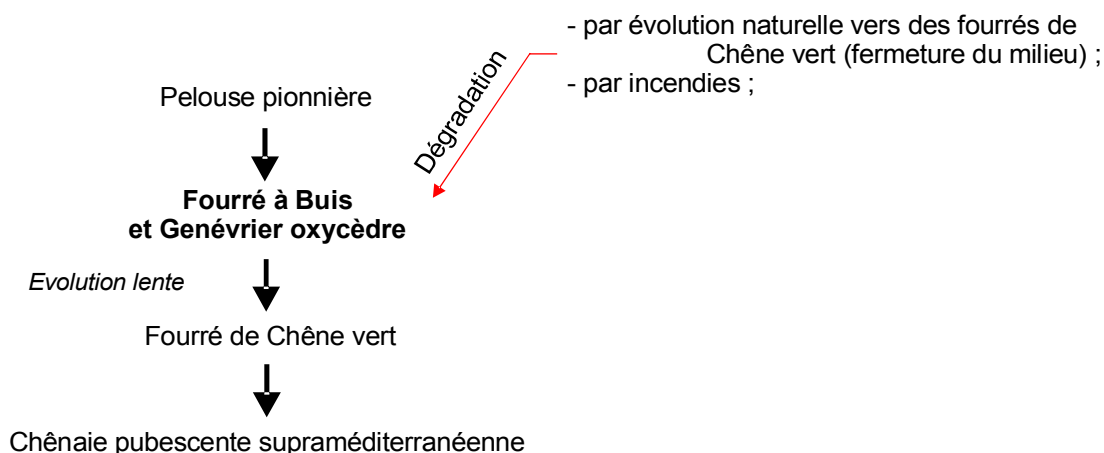
Juniperus oxycedrus (Genévrier oxycède)

Buxus sempervirens (Buis)

Risques de confusion

Peu de risques de confusion avec d'autres types d'habitats.

Relations dynamiques



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats rares, pouvant être dominant mais ne concernant que le vallon d'Ozon et le bas de la vallée de la Cance. Ils couvrent de petites surfaces sur le site FR8201663 (22,27 ha). Ils ont une forte originalité par leur situation géographique et leur contexte géologique (roches cristallines) ;

Flore remarquable

Espèces en limite d'aire de répartition (Jasmin - *Jasminum fruticans* par exemple).

Faune associée

/

Menaces et vulnérabilité

Menaces faibles

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains		-
Facteurs naturels	Dynamique naturelle	-

État de conservation - typicité

État de conservation pouvant globalement être estimé à un niveau moyen : cortège floristique sans doute peu typique compte tenu du caractère marginal de ce type d'habitats dans le contexte du haut de la vallée du Rhône. Le maintien de l'état actuel semble satisfaisant.

Objectifs et préconisations de gestion

Néant.

Exemples de localisation

Vallon d'Ozon.

Pelouses sèches

Koelerio macranthae - *Phleion phleoidis* Korneck 1974

Code Corine : 34.341 Pelouses sur rochers calcaréo-siliceux

Natura 2000 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès 6210 - Intérêt communautaire

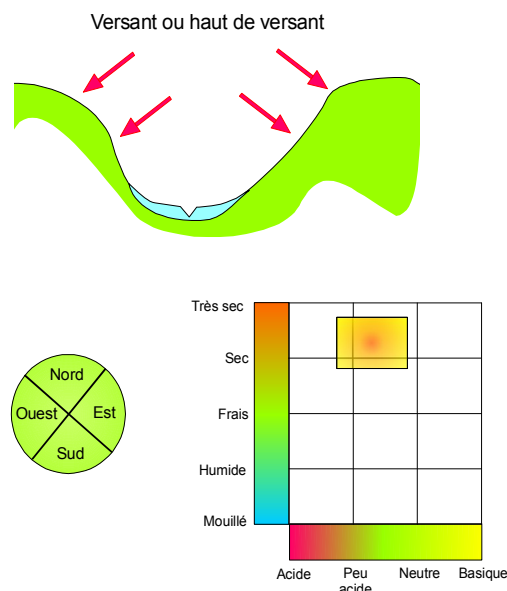
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : 6210-36 Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif Central

Fiche n°4

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats collinéens, souvent localisés sur les versants chauds mais également possibles en versants nord ou intermédiaires, entre 250 et 450 mètres d'altitude.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

Les strates arborescente et arbustives sont absentes.

La strate herbacée, est plus ou moins développée présence possible de plages de sol couvertes de mousses et/ou de lichens, avec de nombreuses espèces des milieux chauds et secs.

Tableau II, relevés 17 à 20

Espèces caractéristiques

Armeria arenaria (Armérie des sables)

Festuca arvernensis (Fétuque d'Auvergne)

Luzula campestris (Luzule des champs)

Stachys recta (Epiaire raide)

Convolvulus cantabricus (Liseron canthabrique)

Vicia lathyroides (Vesce fausse-Gesse)

Potentilla hirta (Potentille hérissée)

Lotus corniculatus (Lotier corniculé)

Galium mollugo L. subsp. *erectum* (Gaillet mou dressé)

Sanguisorba minor (Peite Pimprenelle)

Helianthemum grandiflorum (Hélianthème à grandes fleurs)

Thymus serpyllum (Thym serpollet)

Teucrium chamaedrys (Germandré petit-Chêne)

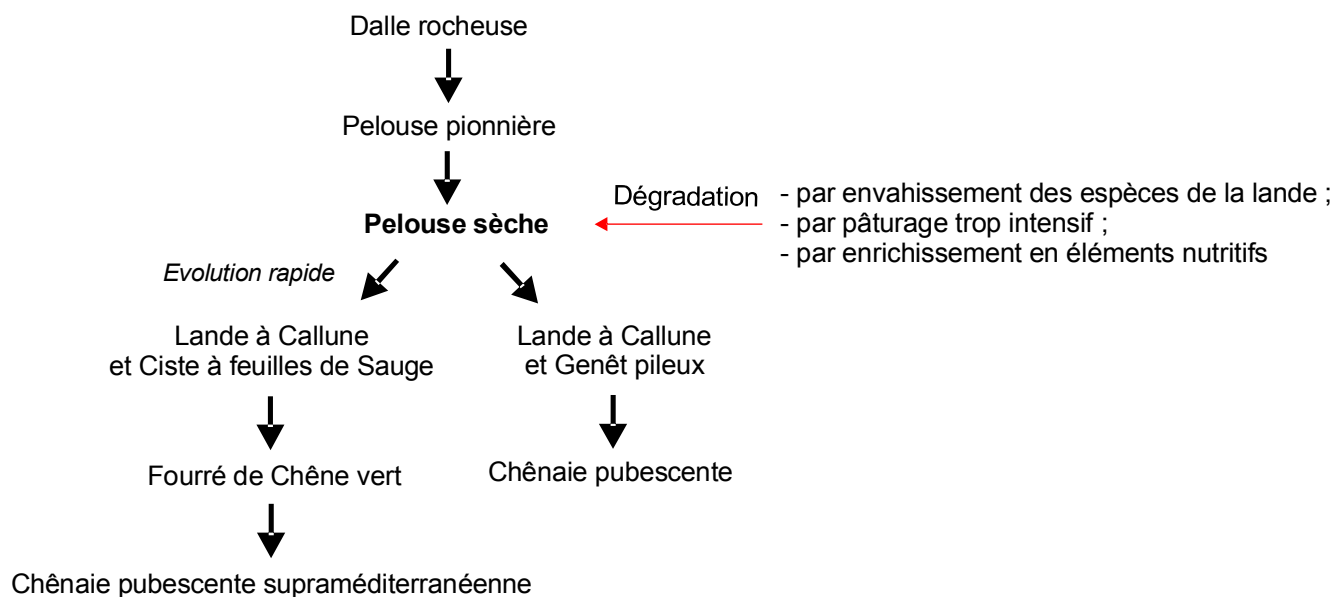
Carlina acaulis (Carline acaule)

Risques de confusion

- avec les prairies pâturées (code Corine 38.111), habitats ne relevant pas de la directive européenne. Il s'en distingue par l'absence ou la rareté d'espèces typiques du pâturage telles que la Crételle (*Cynosurus cristatus*), la pâquerette (*Bellis perennis*),

- avec les prairies de fauche (code 6510). Il s'en distingue par l'absence d'espèces prairiales (Fromental élevé, Trisète doré, Fétuque des près, ...).

Relations dynamiques - sylvofaciès



Intérêt patrimonial

Habitats

Habitats souvent en mosaïques et couvrant de petites surfaces sur le site FR820 1663 (34,51 ha). Ces pelouses sont probablement exceptionnelles dans le Massif Central, étroitement liées aux influences méditerranéennes remontant le cours du Rhône. Le groupement est vraisemblablement très rare à l'échelle de la France (Choisnet, 2007). A l'échelle du site, des dépôts ponctuels de loess carbonatés renforce l'originalité de ces pelouses par la présence d'espèces calcicoles.

Flore remarquable

/

Faune associée

Papillons : Mercure (*Aresthusana arethusa*) ; Azuré des Orpins (*Scolitandides orion*).

Menaces et vulnérabilité

- Risques de destruction par extension des vignobles, des vergers ou zones de cultures ;
- Risque d'embroussaillage ;
- Compte tenu de leur position topographique et des caractéristiques pédologiques, risques de détérioration de la qualité du cortège floristique par un enrichissement du milieu par des intrants d'origine agricoles ;

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Abandon ou destruction	Entretien par pâturage extensif
Facteurs naturels	Dynamique naturelle	

État de conservation - typicité

État de conservation pouvant globalement être estimé à un niveau correct, le cortège floristique montrant une bonne typicité.

Objectifs et préconisations de gestion

- Éviter l'envahissement de la pelouse par les ligneux bas.

Exemples de localisation

Vallon du vergelet, colline du Châtelet, basse vallée de l'Ay.

Prairies de fauche

Arrhenatherion elatioris Koch 1926

Code Corine : 38.2 Prairies de fauche de basse altitude

Natura 2000 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 6510 - Intérêt communautaire

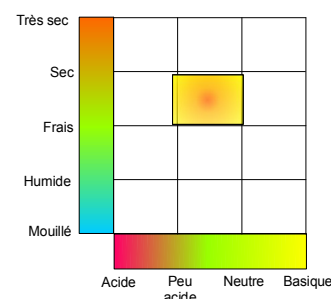
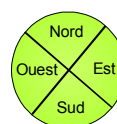
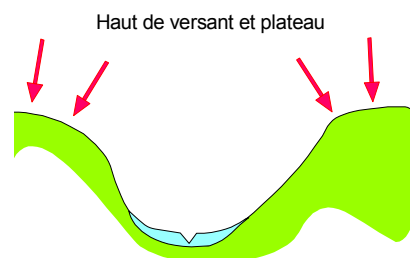
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : Non décrit

Fiche n°5

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats collinéens ou supra méditerranéens, localisés sur la partie sommitale des versants, entre 300 et 500 mètres d'altitude.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

La strate herbacée est bien développée, avec une strate haute dominée par des espèces prairiales dont de nombreuses graminées telles que le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Triseté doré (*Trisetum flafescens*), la Fétuque des près (*Festuca pratensis*), le Dactyle (*Dactylis glomerata*), ...

Ces espèces dominent une strate basse, dense, riche en diverses espèces.

Espèces caractéristiques

Arrhenatherum elatius (Fromental élevé)

Trisetum flafescens (Triseté doré)

Anthoxantum odoratum (Flouve odorante)

Daucus carota (Carotte sauvage)

Salvia pratensis (Sauge des près)

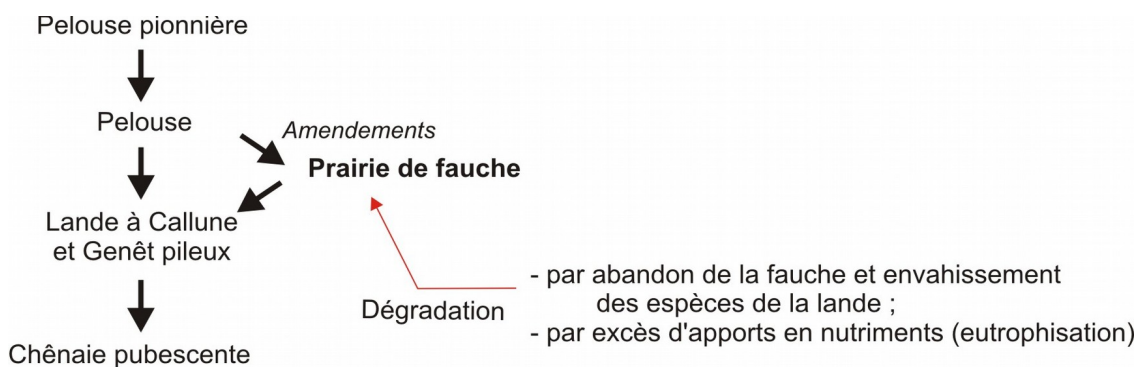
Sanguisorba minor (petite Pimprenelle)

Lotus corniculatus (Lotier corniculé)

Risques de confusion

- avec les prairies pâturées (code Corine 38.111). Il s'en distingue par l'absence ou la rareté d'espèces typiques du pâturage telles que la Crételle (*Cynosurus cristatus*), la pâquerette (*Bellis perennis*),
- avec les pelouses sèches (code Corine 34.341). Il s'en distingue par la présence des espèces prairiales (Fromental élevé, Triseté doré, Fétuque des près, ...).

Relations dynamiques



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats dominants, mais très peu représentés sur le site FR8201663. (7,62 ha) et peu fréquents et en régression à l'échelle de la France (Choisnet, 2007).

Flore remarquable

/

Faune associée

/

Menaces et vulnérabilité

- Perte de la richesse et de la diversité floristique par apports d'engrais (eutrophisation) ;
- Risque de disparition par enfrichement ou conversion en prairies artificielles

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Enrichissement, transformation	Agriculture extensive
Facteurs naturels	Enfrichement	

État de conservation - typicité

État de conservation non évalué par manque de références.

Objectifs et préconisations de gestion

- Mise en place de mesures agro-environnementales visant à conserver la richesse floristique de ces prairies de fauches en limitant les apports d'engrais ;
- Informations auprès des agriculteurs sur l'intérêt écologique de maintenir des pratiques culturelles traditionnelles, notamment en ce qui concerne les périodes de fauche.

Exemples de localisation

Vallons de Baral, d'Izerand, de la Tuillère, des Claustres, de Chalaix, du Rioudard, du Mialan, du Gibarlet, du Turzon.

Barres et affleurements rocheux

Asplenium septentrionalis Oberdorfer 1938

Code Corine : 62.212 Falaises siliceuses hercyniennes

Natura 2000 : Végétation chasmophytique des pentes rocheuses 8220 - Intérêt communautaire

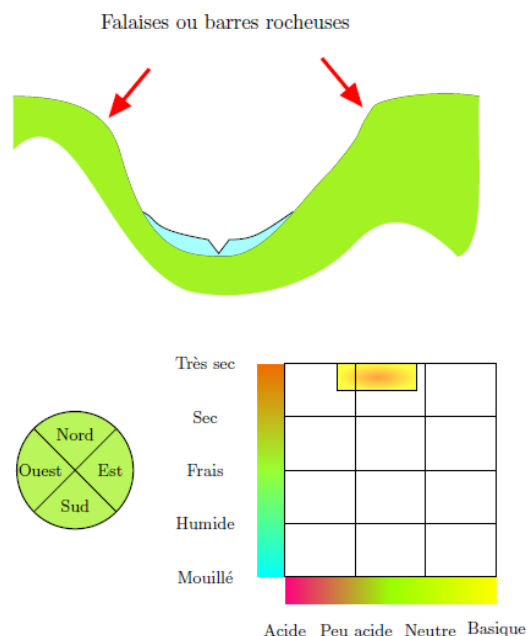
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : 8220-14 Falaises siliceuses des Cévennes

Fiche n°6

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats développés à toutes altitudes (étages subméditerranéenne et collinéen), sur des falaises ou des barres rocheuses cristallines. La réverbération induite par le milieu rocheux se traduit par de forts contrastes thermiques journaliers. Ces milieux rocheux, plus ou moins verticaux, interdisent toute accumulation de particules pouvant participer à la formation d'un sol. Les végétaux se développent donc à la faveur de terre fine accumulée dans les fissures.

Physionomie de la végétation

La strate herbacée a un très faible recouvrement. Elle est caractérisée par des végétaux spécialisés, adaptés par leur physiologie ou leur anatomie à résister à de longues périodes de sécheresse.

Espèces caractéristiques

Asplenium trichomanes (Capillaire)

Asplenium foreziense (Doradille du Forez)

Asplenium septentrionale (Doradille du nord)

Umbilicus rupestris (Nombril de vénus)

Asplenium ceterach (Cétérach officinal)

Risques de confusion

Peu de risques de confusion avec d'autres types d'habitats.

Relations dynamiques

Absence de dynamique végétale, si ce n'est une recolonisation des parois rocheuses mises à nue par des phénomènes d'écroulement

Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats souvent en mosaïque, et couvant de petites surfaces sur le site FR8201663. (49,95 ha). Ils sont probablement rare dans le Massif central car lié aux basses altitudes, et vraisemblablement rare en France où ils semblent cantonnés presque exclusivement au Massif central. Ils constituent l'un des derniers habitats primaires de la zone d'étude (Choisnet, 2007).

Flore remarquable

/

Faune associée

Avifaune (Faucon pèlerin, le Grand corbeau, Hibou grand duc, ...)

Menaces et vulnérabilité

Mises à part de gros travaux d'aménagement (ouverture de carrière, route, ...), les menaces sont faibles compte tenu de l'inaccessibilité de ce type d'habitats.

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Aménagements routiers et carrières	/
Facteurs naturels	/	/

Etat de conservation - typicité

État de conservation pouvant globalement être estimé à un niveau moyen, le cortège floristique étant pauvre en espèces. A conserver en l'état.

Objectifs et préconisations de gestion

Aucune mesure de gestion spécifique : laisser en l'état.

Exemples de localisation

Vallons de Limony, de Crémieux, de Baral, basses vallées de la Cance et de l'Ay, vallons des Perrets, des Claustres, de Chalaix, du Rioudard, de la Goule, de l'Argentière.

Pelouses pionnières vivaces acidiclinales

Sedo albi-Veronicion dellenii Oberdorfer ex Korneck 1974

Code Corine : 34.11 Pelouses médio-européennes sur débris rocheux

Natura 2000 : Pelouses pionnières sur dômes rocheux 8230 - Intérêt communautaire

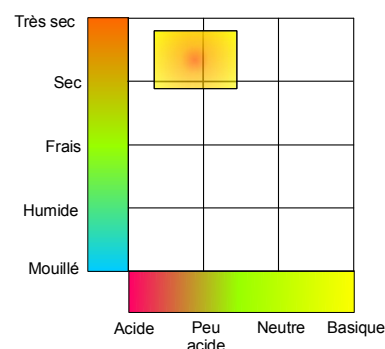
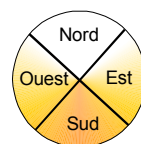
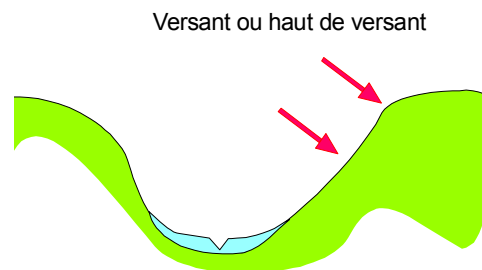
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : 8230-4 Pelouses pionnières continentales et subatlantiques acidiclinales des dalles siliceuses sèches et chaudes

Fiche n°7

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats collinéens, localisés sur les versants chauds, entre 150 et 300 mètres d'altitude. Les sols sont souvent très superficiels, filtrants (richesse en sables et graviers) et/ou à très forte pierrosité de surface (dalles affleurantes).

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

Les strates arborescente et arbustives sont absentes.

La strate herbacée, est plus ou moins développée, avec de nombreuses espèces des milieux chauds et secs, et la présence d'espèces annuelles se développant tôt en saison, à la faveur des pluies de printemps.

Tableau II, relevés 12 à 14

Espèces caractéristiques

Sedum album (Orpin blanc)

Thesium divaricatum (*Thesium* divariqué)

Stachys recta (Epiatre raide)

Convolvulus cantabricus (Liseron canthabrique)

Anthericum liliago (Phalangère à fleur de Lis)

Lactuca viminea (Laitue des vignes)

Euphorbia cyparissias (Euphorbe petit-cyprès)

Carex depressa (Laîche déprimée)

Silene otites (Silène cure-oreille)

Tanacetum corymbosum (Tanaisie en corymbe)

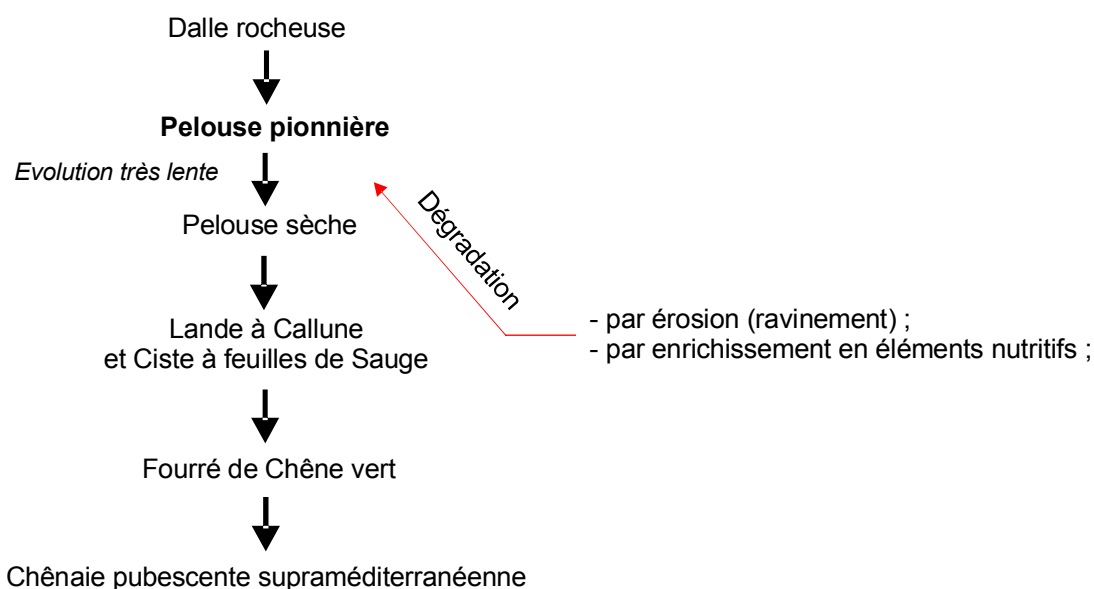
Sanguisorba minor (Peite Pimprenelle)

Helianthemum grandiflorum (Hélianthème à grandes fleurs)

Risques de confusion

Peu de risque de confusion avec d'autres types d'habitats.

Relations dynamiques



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats couvrant de petites surfaces et souvent en mosaïques, rares sur le site FR820 1663 (11,79 ha). Ils seraient très peu répandus en France et à l'échelle du Massif central (Choisnet, 2007).

Flore remarquable

Gagée des rochers (*Gagea saxatilis*) ; Pulsatille rouge (*Pulsatilla rubra*) ; Espèces en limite d'aire de répartition Liseron cantabrique (*Convolvulus cantabrica*)

Faune associée

/

Menaces et vulnérabilité

- Forte sensibilité au ravinement pouvant être induit par le passage d'engins tous terrains,
- Compte tenu de leur position topographique et des caractéristiques pédologiques, risques de détérioration de la qualité du cortège floristique par un enrichissement du milieu par des intrants d'origine agricoles, ou de destruction par extension des vignobles ;
- Risque d'embroussaillage ;

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Eutrophisation, destruction	
Facteurs naturels	Dynamique naturelle	Érosion

État de conservation - typicité

État de conservation pouvant globalement être estimé à un niveau moyen : cortège floristique sans doute peu typique compte tenu du caractère marginal de ce type d'habitats dans le contexte du haut de la vallée du Rhône. Le maintien de l'état actuel semble satisfaisant.

Objectifs et préconisations de gestion

- Maintenir ces milieux ouverts dans le cas d'enjeux floristiques.

Exemples de localisation

Vallon du Vergelet, colline du Châtelet, basse vallée de l'Ay.

Hêtraies - Chênaies à Canche flexueuse

Quercion roboris Malcuit 1929

Code Corine : 41.5 Chênaies acidiphiles

Natura 2000 : Hêtraies acidiphiles atlantiques 9120 - Intérêt communautaire

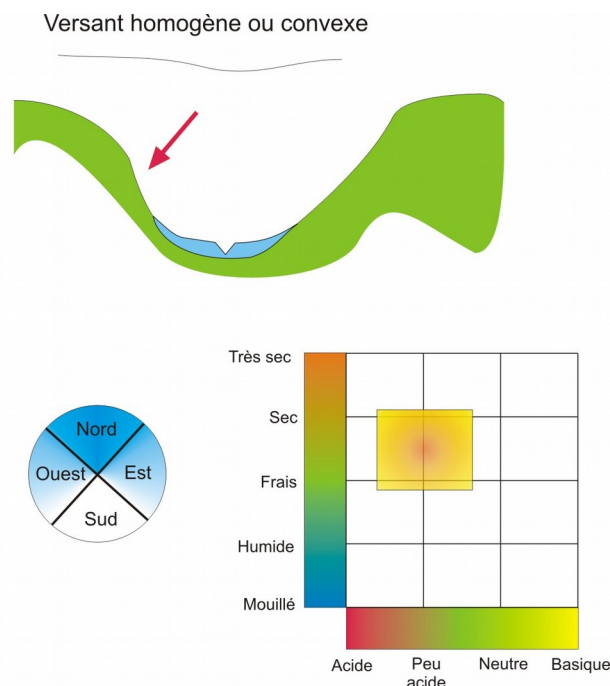
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : 9120-2 Hêtraies-Chênaies collinéennes à Houx

Fiche n°8

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats collinéens, localisés en versant nord, à des altitudes comprises entre 300 et 350 mètres.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

La strate arborescente est dominée par le Chêne sessile (*Quercus petraea*), en mélange avec le Hêtre (*Fagus sylvatica*) et l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*).

La strate arbustive, peu développée, est structurée par les mêmes essences.

La strate herbacée, relativement développée, est dominée par la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Polypode vulgaire (*Polypodium vulgare*), l'Epervière des murs (*Hieracium gr. murorum*).

Tableau I : relevés 30 et 31

Espèces caractéristiques

Fagus sylvatica (Hêtre)

Quercus petraea (Chêne sessile)

Deschampsia flexuosa (Canche flexueuse)

Luzula forsteri (Luzule de Forster)

Luzula nivea (Luzule blanc de neige)

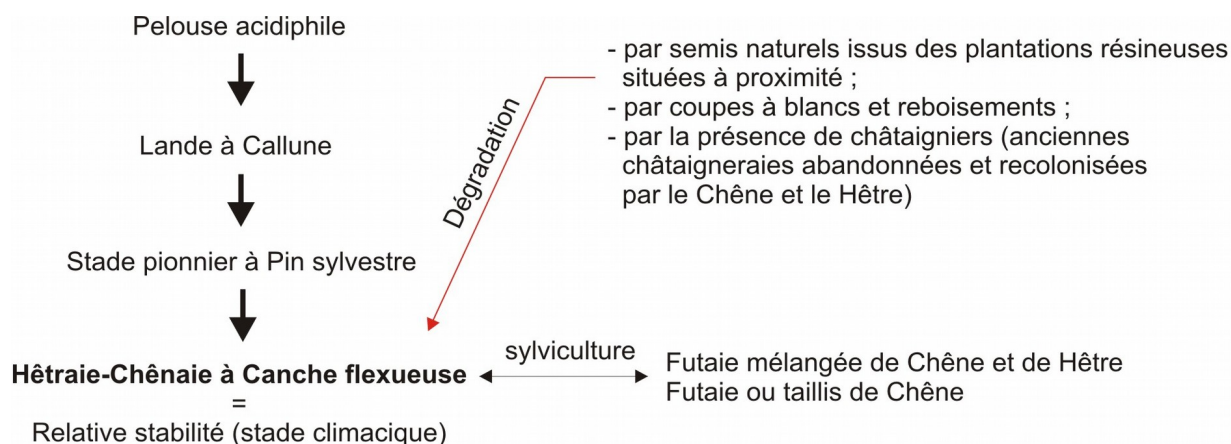
Luzula sylvatica (Luzule des bois)

Sorbus torminalis (Alisier torminal)

Risques de confusion

- avec les chênaies sessiliflores acidiphiles à *Deschampsia flexuosa* (code Corine 41.5), habitats ne relevant pas de la directive. Il s'en distingue par la présence du Hêtre.

Relations dynamiques - Sylvofaciès



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats dominants, mais très rares sur le site FR820 1663 (37,52 ha). Seuls les faciès à Hêtre relèvent de la directive habitats. Ce type d'habitats est relativement répandu dans le Massif Central, mais rare et marginal dans le contexte de la vallée du Rhône.

Flore remarquable

/

Faune associée

/

Menaces et vulnérabilité

Menaces estimées à un niveau faible :

- coupes à blanc et reboisement avec des essences résineuses (Douglas) ;
- altération de la qualité de l'habitat par l'invasion d'essences exotiques issues de semis naturels.

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains		Sylviculture au profit du Hêtre
Facteurs naturels	Semis naturels d'essences allochtones	

État de conservation - typicité

État de conservation pouvant être estimé à un niveau moyen par la faible typicité du cortège floristique induite par le caractère marginal de ce type d'habitats dans le contexte de la vallée du Rhône. Le maintien de l'état actuel semble satisfaisant.

Objectifs et préconisations de gestion

- Information auprès des propriétaires forestiers pour éviter toute coupe à blanc, et favoriser le maintien du Hêtre et le mélange des essences, tout en maintenant sur pied quelques vieux arbres secs ou dépérissants ;
- Éviter de réaliser à proximité de l'habitat de nouvelles plantations résineuses.

Exemples de localisation

Vallons de Limony, de Baral, basses vallées de la Cance et de l'Ay, vallons d'Ozon, d'Izeran, des Claustres, de Chalaix, du Rioudard, de la Goule, de l'Argentière.

Frênaies de fonds de vallons

Fraxino excelsioris-Quercion roboris Rameau 1996 nom. invalid.

Code Corine : 41.24 Chênaies-Charmaies à Stellaires subatlantiques

Natura 2000 : Chênaies du Stellario-Carpinetum 9160 - Intérêt communautaire ; à confirmer

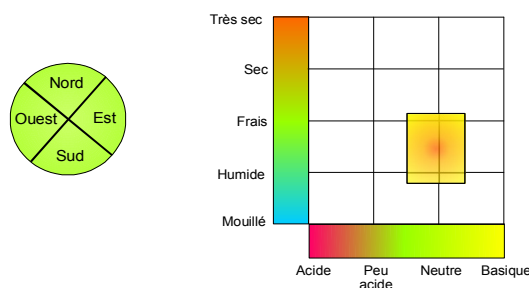
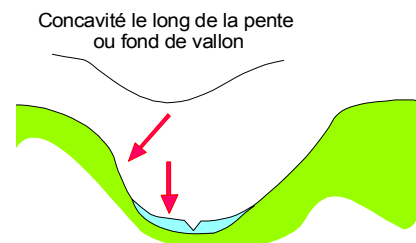
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : non décrit

Fiche n°9

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats localisés au niveau de replats ou de vallons plus ou moins marqués le long d'un versant, ou en bas des versants (fond du vallon), en toutes expositions.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

La strate arborescente est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), qui peut être accompagné par le Merisier (*Prunus avium*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), l'Orme des montagnes (*Ulmus glabra*). La strate arbustive est plus ou moins développée, avec la présence du Noisetier, (*Corylus avellana*), du Sureau noir (*Sambucus nigra*), de l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), du Buis (*Buxus sempervirens*).

La strate herbacée, relativement développées, est dominée par des espèces mésophiles et neutrophiles à neutro-nitrophiles Mélique uniflore (*Melica uniflora*), Gallet grateron (*Galium aparine*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), Benoîte des villes (*Geum urbanum*), Gouet tacheté (*Arum maculatum*).

Tableau floristique I : Relevés 44 à 57

Espèces caractéristiques

Fraxinus excelsior (Frêne commun)

Alnus glutinosa (Aulne glutineux)

Alliaria petiolata (Alliaire)

Glechoma hederacea (Lierre terrestre)

Galium aparine (Gaillet grateron)

Geum urbanum (Benoîte des villes)

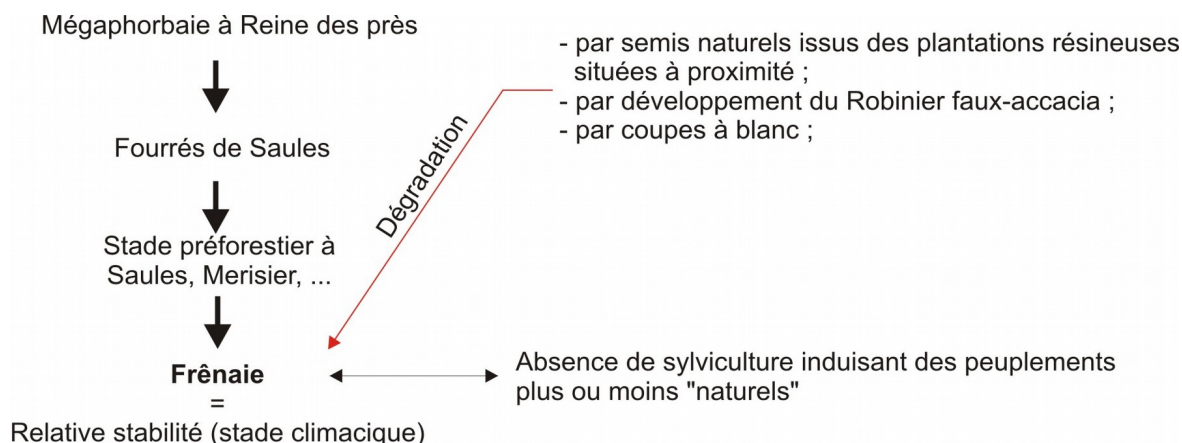
Arum maculatum (Gouet tacheté)

Urtica dioica (Ortie dioïque)

Risques de confusion

- avec les forêts de ravin à Frêne (**9180***). Il s'en distingue essentiellement par le mode de fonctionnement, les Frênaies de fond de vallon étant un type d'habitats forestiers beaucoup plus stable, rarement perturbé par des phénomènes de crues "torrentielles" ;
- avec les Aulnaies Frênaies de bord de ruisseau (**91E0***). Il s'en distingue par la position topographique (éloignement de l'eau courante et moindre influence de la nappe circulante) et par le cortège floristique (absence ou rareté des espèces hygrophiles telles que *Chrysosplenium oppositifolium*, *Carex remota*, *Carex pendula*).

Relations dynamiques - Sylvofaciès



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats dominants ou en mosaïques, relativement fréquents, mais couvrant de petites surfaces sur le site FR8201663 (250,96 ha). **Attention** : de par la présence du tamier commun (*Tamus communis*) et de la pulmonaire semblable (*Pulmonaria affinis*), ce type d'habitats présente, pour ce site, une teinte atlantique pouvant remettre en cause son rattachement à l'habitat communautaire 9160. Une étude, menée par le Conservatoire Botanique National du Massif central est en cours sur l'ensemble des départements de la Loire et de l'Ardèche. Il faut donc émettre pour l'instant une réserve sur la présence du type d'habitats 9160 sur le site.

Flore remarquable

/

Faune associée

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Menaces et vulnérabilité

- Détérioration possible de la diversité floristique par les effluents d'origines agricoles pouvant être apportés par les eaux de ruissellement (engrais, pesticides, dépôts de fumiers, ...) ;
- Pollution par des décharges sauvages notamment à l'aval de certaines routes ;
- Fort développement du Robinier faux-acacia.

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Pollutions et eutrophisation des eaux de ruissellement et des sols.	Sylviculture au profit du Frêne et du Merisier
Facteurs naturels	Semis naturels de Robinier	

État de conservation - typicité

État de conservation pouvant globalement être estimé à un niveau médiocre : localement, faible typicité du cortège floristique induite par une forte eutrophisation des sols, et une très forte présence du Robinier faux-acacia qui peut supplanter le Frêne commun en formant des peuplements presque purs. De plus, les peuplements sont souvent jeunes avec une grande rareté des arbres creux, morts ou dépérissants.

Objectifs et préconisations de gestion

- Amélioration de l'état de conservation par une gestion globale (échelle du bassin versant) de la qualité des eaux ;
- Limitation du développement des espèces invasives.

Exemples de localisation

Vallons de Limony, du Vergelet, de Baral, Colline du Châtelet, basses vallées de la Cance et de l'Ay, vallons d'Ozon, d'Izeran, des Claustres, de Chalaix, du Rioudard, de la Goule, de l'Argentière.

Forêts de ravins à Frêne et Polystic à soies *

Tilion platyphylli Moor 1973

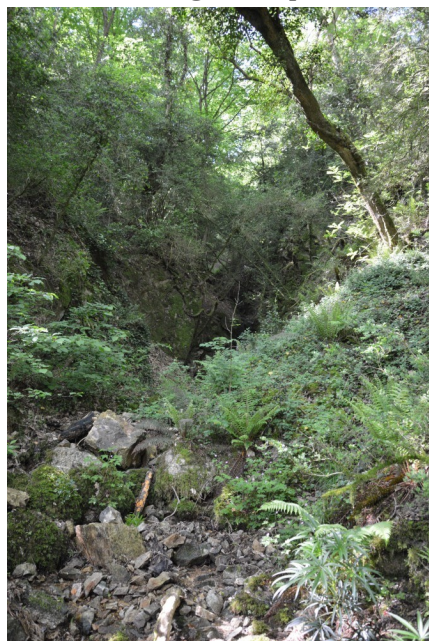
Code Corine : 41.4 Forêts mixtes de pentes et de ravins

Natura 2000 : **Forêts mixtes de pentes et de ravins 9180*** - Intérêt prioritaire

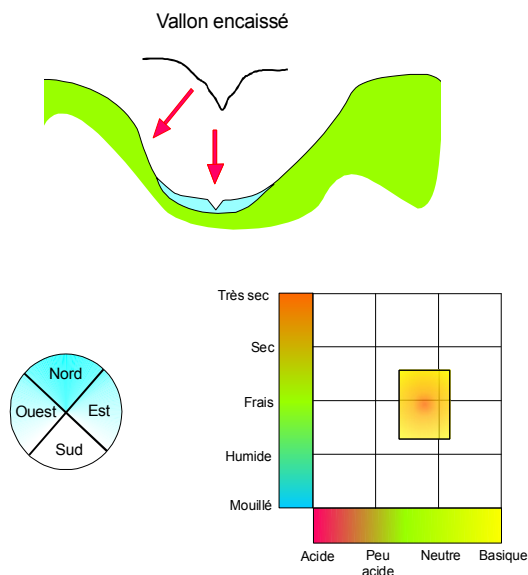
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : /

Fiche n°10

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats localisés au niveau de ravins encaissés situés en bas des versants (fond du vallon), ou le long d'un versant, en expositions froides ou intermédiaires.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

La strate arborescente est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), qui est accompagné par l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), le Tilleul à larges feuilles (*Tilia platiphylllos*), l'Orme des montagnes (*Ulmus glabra*).

La strate arbustive est peu développée, avec la présence possible du Camérisier à balais (*Lonicera xylosteum*), du Troène (*Ligustrum vulgare*), de la Coronille arbrisseau (*Hippocrepis emerus*), du Buis (*Buxus sempervirens*).

La strate herbacée, relativement développées, est dominée par des espèces mésophiles et neutrophiles, avec la présence de fougères telles que le polypode vulgaire (*Polypodium vulgare*), la capillaire (*Asplenium trichomanes*), le polystic en soies (*Polysticum setiferum*) et d'espèces neutrophile ou neutro-nitrophiles.

Tableau I : relevés 41 à 43

Espèces caractéristiques

Fraxinus excelsior (Frêne commun)

Acer platanoïdes (Erable plane)

Tilia platiphylllos (Tilleul à larges feuilles)

Ulmus glabra (Orme des montagnes)

Polysticum setiferum (Polystic à soies)

Geranium robertianum (Géranium herbe à Robert)

Galium aparine (Gaillet grateron)

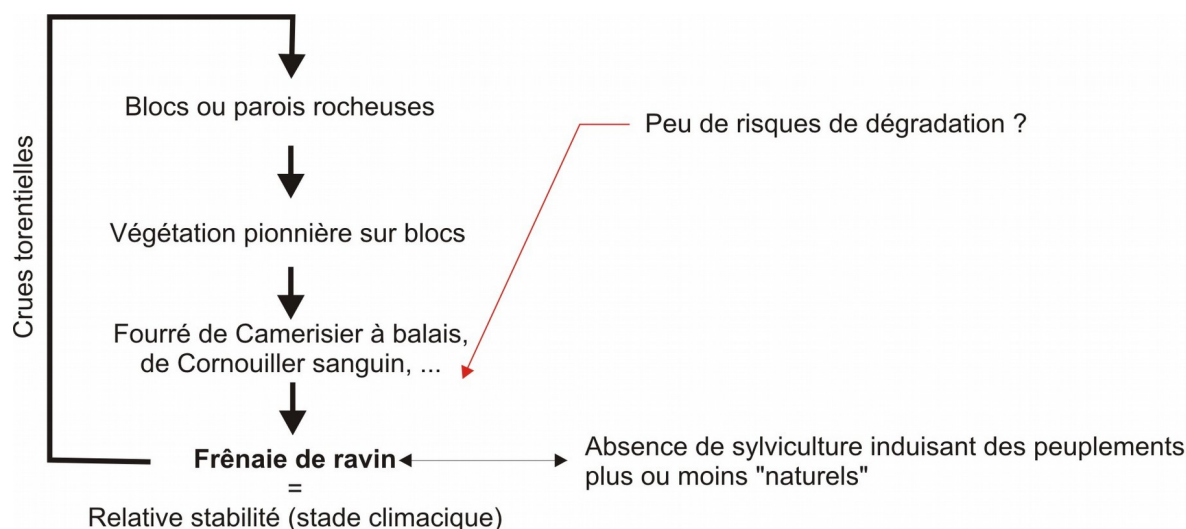
Geum urbanum (Benoîte des villes)

Melica uniflora (Mélisse uniflore)

Risques de confusion

- avec les Frênaies de fonds de vallons (9160). Il s'en distingue essentiellement par le mode de fonctionnement, les Frênaies de ravins étant modelées par les forts épisodes pluvieux et les crues "torrentielles" perturbant fortement le fonctionnement de ces habitats.

Relations dynamiques - Sylvofaciès



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats dominants, mais couvrant de petites surfaces et peu fréquents sur le site FR8201663 (38,19 ha). Le caractère thermophile et subatlantique confère à ce type d'habitats un grand intérêt. Ce groupement est probablement rare, voire très rare dans le Massif central, et plus généralement en France (Choisnet, 2007).

Flore remarquable

Non connue

Faune associée

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Menaces et vulnérabilité

- Détérioration possible de la diversité floristique par les effluents d'origines agricoles pouvant être apportés par les eaux de ruissellement (engrais, pesticides, dépôts de fumiers, ...)
- Perturbations possibles du fonctionnement hydraulique par des travaux réalisés en amont (terres agricoles bordant les vallons) ;
- Pollution par des décharges sauvages notamment à l'aval de certaines routes.

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Pollutions ; perturbations hydrauliques	
Facteurs naturels		Crues

État de conservation - typicité

État de conservation estimé à un niveau moyen, avec un cortège floristique souvent altéré (typicité moyenne). Présence fréquente de bois mort de toutes tailles. Possibilité d'amélioration par une gestion globale (échelle du bassin versant) du régime hydrique et de la qualité des eaux.

Objectifs et préconisations de gestion

- Amélioration de la composition floristique par l'amélioration de la qualité des eaux arrivant de l'amont ;
- Maintien ou restauration du régime hydrique de ces ravins.

Exemples de localisation

Vallons de Crémieux, de Baral, basses vallées de la Cance et de l'Ay, vallons d'Ozon, d'Izeran, des perrets, de la tuillière.

Vergers de Châtaignier

Quercion pubescenti-sessiliflorae Br.-Bl 1932

Code Corine : 41.9 Bois de Châtaigniers

Natura 2000 : Forêts de *Castanea sativa* 9260 - Intérêt communautaire

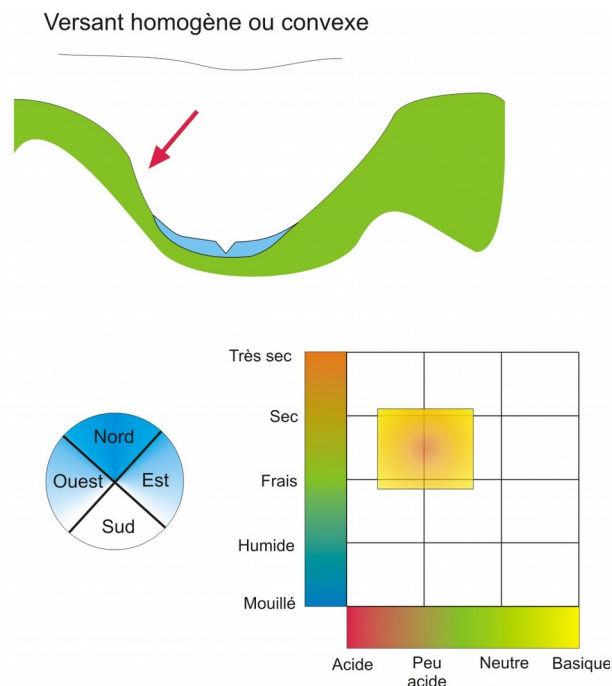
Fiche cahiers d'habitats Natura 2000 : 9260-12 Châtaigneraies cévenoles

Fiche n°11

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : V. Garaud



Caractéristiques stationnelles

Habitats supra méditerranéens, localisés sur les versants froids, entre 200 et 400 mètres d'altitude.

Le substrat géologique correspond à des roches cristallines.

Physionomie de la végétation

La strate arborescente est dominée par le Châtaignier (*Castanea sativa*) qui forme un verger.

La strate arbustive est absente ou très peu développée.

La strate herbacée, est généralement bien développée, avec une forte richesse floristique, et un mélange d'espèces typiques des différents usages de la châtaigneraie (espèces forestières, espèces des milieux pâturés, espèces nitrophiles,...).

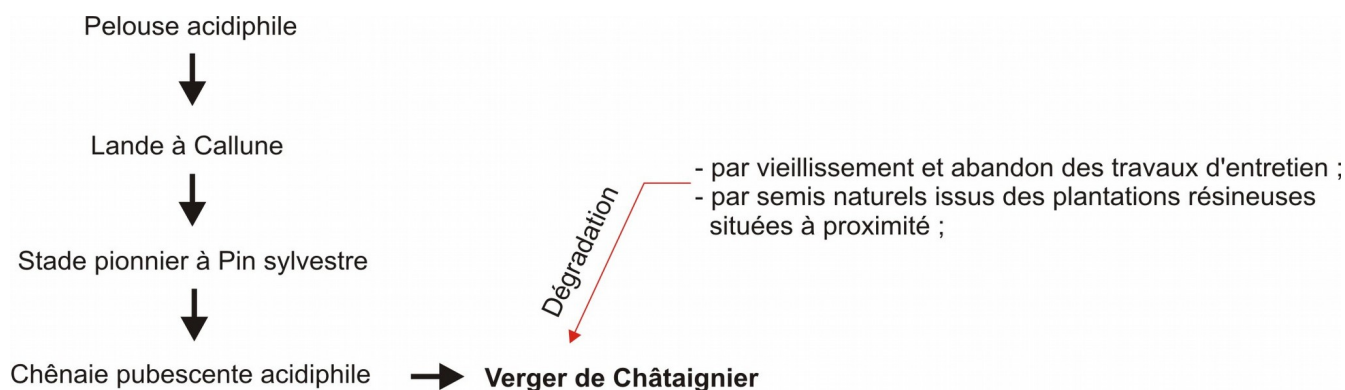
Espèces caractéristiques

Castanea sativa (Châtaignier)

Risques de confusion

- avec les bois de châtaigniers traités en taillis, en futaie (code Corine 41.9) et qui ne sont pas concernés par la directive habitats. Il s'en distingue par le traitement en verger.:

Relations dynamiques - sylvofaciès



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats dominants, mais rares sur le site FR820 1663. (6,03 ha). **Attention** : la directive Habitats ne prenant en compte que les vergers de Châtaigniers cévenoles, le type 9260 est donc théoriquement absent du site. Cependant, mises à part les fortes potentialités d'accueil de la faune, ces vergers ont également un grand intérêt patrimonial de par leur forte valeur culturelle et leur situation en limite d'aire de répartition. C'est pourquoi il a été décidé, en accord avec le CBNMC de rattacher ces vergers de Châtaignier à ce type d'habitats malgré les restrictions exposées ci-dessus.

Flore remarquable

/

Faune associée

Présence fréquente de nombreux gros arbres à cavités permettant l'accueil de Chiroptères, de rapaces nocturnes, ...

Menaces et vulnérabilité

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Abandon de l'entretien	
Facteurs naturels	Dynamique naturelle	

État de conservation - typicité

État de conservation pouvant globalement être estimé à un niveau correct avec des vergers encore entretenus ou d'abandon récent. Ces derniers risquent cependant de perdre rapidement leurs particularités, en évoluant vers des bois de châtaigniers (taillis) plus ou moins mélangés avec le Chêne et le Pin sylvestre. Cet état de conservation est donc à favoriser.

Objectifs et préconisations de gestion

- Favoriser l'entretien de ces vergers exploités, ou la remise en valeur des vergers récemment abandonnés ;

Exemples de localisation

Vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard.

Aulnaies - Frênaies des bordures de ruisseaux *

Alnion incanae Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928

Code Corine 44.31 Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources

Natura 2000 : **Forêts alluviales relictuelles 91EO* - Intérêt prioritaire**

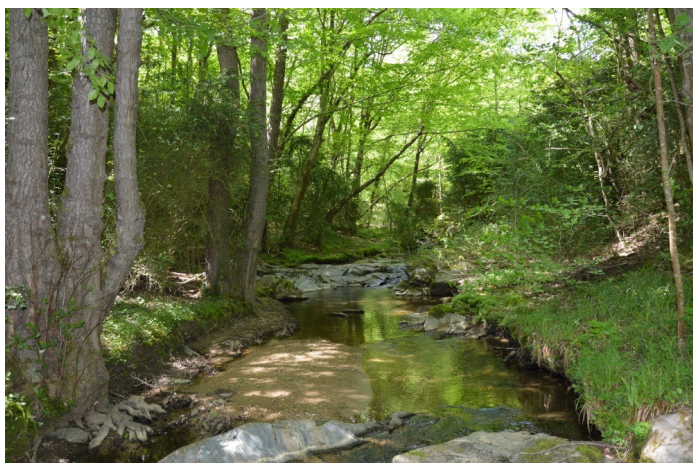
Cahiers d'habitats Natura 2000 :

91EO-6* Aulnaies Frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions siliceuses

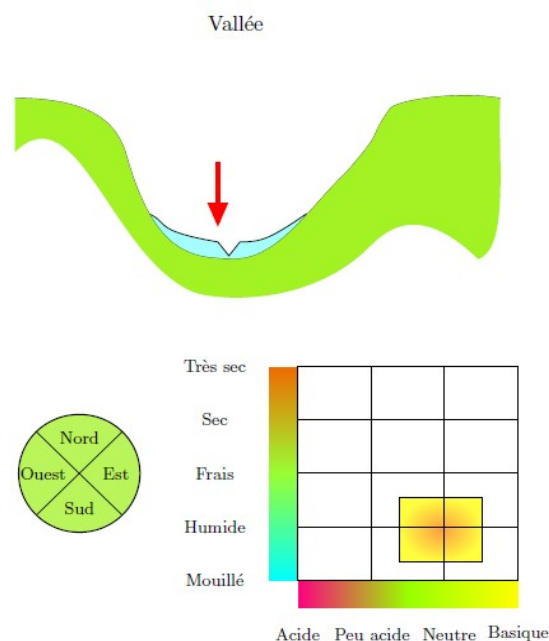
91EO-8* Aulnaies Frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux

Fiche n°12

Caractères diagnostiques de l'habitat



Source : J.M. Boissier



Caractéristiques stationnelles

Habitats localisés dans les fonds de vallons, en bordure de rivière ou de petit ruisseau. Leur fonctionnement est directement lié à la présence d'une nappe d'eau circulante près de la surface du sol. Le substrat géologique correspond à des alluvions plus ou moins grossiers d'origine cristalline.

Physionomie de la végétation

La strate arborescente est dominée par l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), qui peut être accompagné par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), et par des peupliers (*Populus ssp.*).

La strate arbustive est structurée par le Noisetier, (*Corylus avellana*).

La strate herbacée, peu développée, compte essentiellement des espèces hygrophiles telles que la Laîche espacée (*Carex remota*), la Laîche pendante (*Carex pendula*), la Dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*), la Cardamine flexueuse (*Cardamine flexuosa*), la Fougère femelle (*Athyrium filix-femina*).

Espèces caractéristiques

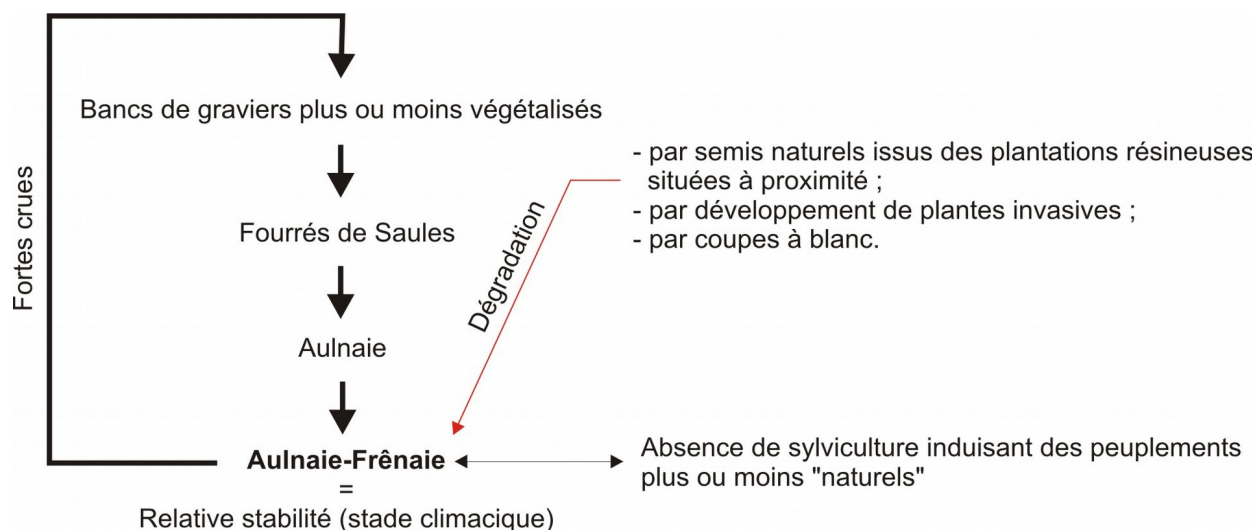
Alnus glutinosa (Aulne glutineux)
Fraxinus excelsior (Frêne commun)
Carex remota (Laîche espacée)
Carex pendula (Laîche pendante)

Chrysosplenium oppositifolium (Dorine à feuilles opposées)
Athyrium filix-femina (Fougère femelle)
Cardamine flexuosa (Cardamine flexueuse)

Risques de confusion

- avec les frênaies de fond de vallon (9160). Il s'en distingue par la position topographique (proximité immédiate de l'eau courante) et par la flore dominée par des hygrophiles (présence de *Chrysosplenium oppositifolium*, *Carex remota*, *Carex pendula*).

Relations dynamiques - Sylvofaciès



Intérêt patrimonial

Habitat

Habitats non dominants et rares, couvrant de petites surfaces très fragmentaires sur le site FR820 1663. Ces habitats sont probablement assez rares à l'étage collinéen du Massif Central, et en régression en France. (Choisnet, 2007).

Flore remarquable

/

Faune associée

Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

Menaces et vulnérabilité

- Détérioration de la diversité floristique par l'eutrophisation des cours d'eau, et par l'implantation de plantes invasives ;
- Perturbations possibles du fonctionnement hydraulique par des travaux affectant le lit des cours d'eau ;

	Défavorables	Favorables
Facteurs humains	Modifications des caractéristiques hydrauliques, pollutions	
Facteurs naturels	Implantation de plantes invasives	Crues

État de conservation - typicité

État de conservation pouvant être estimé à un niveau médiocre : appauvrissement et banalisation du cortège floristique par l'eutrophisation du cours d'eau, et par la présence fréquente d'espèces invasives (Renouée du Japon, Impatiens de l'Himalaya, Buddleya, ...), d'où une typicité médiocre. De plus, ces habitats sont souvent très fragmentaires, morcelés le long du cours d'eau.

Objectifs et préconisations de gestion

- Amélioration de l'état de conservation par une gestion globale (échelle du bassin versant) du régime hydrique et de la qualité des eaux ;
- Limitation du développement des espèces invasives.

Exemples de localisation

Vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard.

2.2 - Les espèces

2.2.1 - Espèces végétales

a - Les espèces ne relevant pas de la directive

Certaines espèces végétales, non visées par les annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore, sont présentes sur le site et font l'objet d'une protection nationale (PN) relevant de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national, modifié par l'arrêté du 31 août 1995, ou régionale (PR) relevant de l'arrêté du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes. Ces espèces d'intérêt patrimonial sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Nom vernaculaire	Nom latin	Sources	Localisation	Statut
Lunetière à feuille de chicorée	<i>Biscutella cichoriifolia</i> Loisel.	Delaigue	Ravin d'Ozon	PR
Cotonnière dressée	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smolj.	CREN	Colline du Châtelet	PR
Androsème officinal	<i>Hypericum androsaemum</i> L.	Delaigue	Ravin d'Ozon	PR
Orchis punaise	<i>Orchis coriophora</i> L.	Delaigue	Vallon de Chabieux	PN
Pulsatille rouge	<i>Pulsatilla rubra</i> Delarbre	Delaigue	Proximité du site	PR
Gagée de Bohême	<i>Gagea saxatilis</i> Schultes & Schultes	CREN	Colline du Châtelet	PN

b - Les espèces relevant de la directive

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été inventoriée ou signalée sur le site.

2.2.2 - Espèces animales

a - Cartographie

Voir atlas cartographique, annexe 13

b - Espèces patrimoniales recensées

Les espèces animales d'intérêt communautaire de l'annexe II et IV de la directive Habitats recensées sur le site sont au nombre de 28 (dont l'agrion de mercure et le damier de la succise qui sont indiqués pour mémoire mais dont la présence n'a pas été confirmée).

Pour chaque espèce ont été indiqués le ou les vallons où l'espèce a été identifiée dans l'atlas cartographique ; les habitats potentiels n'ont pas été cartographiés, conformément au vœu exprimé lors du groupe de travail rassemblant les experts scientifiques. Il faut noter ici que les inventaires réalisés dans les vallons du site B15 sont rares, les relevés étant fragmentaires et généralement spécifiques à une espèce. Les inventaires réalisés en 1998 et 1999 par le Centre Ornithologique Rhône-Alpes et le Conservatoire Régional des Espaces Naturels ont eu le mérite de faire ressortir l'intérêt des vallons pour quelques espèces patrimoniales.

• Les Mammifères

Les chiroptères :

Trois espèces inscrites à l'annexe II :

- la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) dans le vallon du Rioudard (annexe II et IV) ;
- le petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) dans les vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard (annexe II et IV) ;
- le grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) dans les vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard (annexe II et IV).

Huit espèces inscrites à l'annexe IV :

- Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*) ;
- Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*) ;
- Murin d'Alcathoe (*Myotis alcathoe*) ;
- Noctule de Leisler (*Nyctalus Leisleri*) ;
- Oreillard roux (*Plecotus auritus*) ;
- Vespère de Savi (*Hypsugo savii*).

Neuf espèces ont été observées lors d'une séance d'identification (capture et détection ultra son) réalisée en 2009, dont la Barbastelle d'Europe.

Le petit et le grand Rhinolophe sont mentionnés dans l'étude du Conservatoire Régional des Espaces Naturels, sans que leur statut ait été défini (passage, gîte, reproduction, hivernage). Compte tenu des travaux réalisés, le groupe Chiroptères Rhône Alpes n'a pu confirmer ou infirmer leur présence.

La Loutre (*Lutra lutra*). Elle est présente dans la vallée du Rhône et a été aperçue en basse vallée de la Cance (annexe II et IV).

Le Castor d'Europe (*Castor fiber*). Il est présent sur le site B15 notamment dans les basses vallées de l'Ay et de la Cance (annexe II et IV).

• Les Poissons

La faune piscicole représente un enjeu fort pour ce site, lié à la qualité des eaux. On note la présence de 3 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-faune-flore :

- le Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) identifié en 1994 dans le Turzon.
- le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) identifié dans l'Ay, l'Ozon, l'Izerand, le Mialan et le Turzon (annexe II et IV).
- le Blageon (*Leuciscus souffia*) identifié dans la Cance en 1956.

• Les Insectes

Le site présente un intérêt particulier pour les insectes dont six espèces inscrites à l'annexe II de la directive Habitats. Ces secteurs ont été peu inventoriés, et il faut noter, comme pour les chiroptères et les amphibiens qui vont suivre, que très peu de données sont disponibles :

- le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) : ce gros coléoptère est présent dans plusieurs vallons et potentiellement dans un grand nombre de vallons ;
- le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) : observé notamment dans les vallons des Perrets, du Brouter et du Rioudard, pour lequel on peut faire la même remarque que ci-dessus ;
- la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) : observée dans l'étude du CREN dans les vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard ;
- le Damier de la Succise (*Euphydryas eurinia*) : indiqué ici pour mémoire car il figure dans le document de référence du site, mais n'a semble-t-il jamais été identifié dans aucun vallon du site et ne fera pas l'objet d'une fiche ;
- l'**écaïlle chinée*** (*Euplagia quadripunctaria*) : également notée dans l'étude du CREN dans les

vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard ;

- l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) : indiqué ici pour mémoire, noté dans l'étude du CREN, il n'existe qu'une seule donnée d'un individu isolé sur l'Ozon (observation Alain Ladet) hors vallon et ne fera pas l'objet d'une fiche.

Aucune espèce inscrite à l'annexe IV de la directive Habitats n'a été recensée sur le site.

• Les Crustacés

L'écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) (Annexe II) est notée dans les vallons de Crémieux, Mialan et du Gibarlet.

• Les Amphibiens

- Le sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) est l'espèce emblématique du site (Annexe II), citée dans des travaux en 1997 par D. Massemin. Noté dans deux vallons (Rioudard et Trevallon) suite à l'étude réalisée par le CREN, il semblerait que sa population soit en diminution par rapport aux études citées ci-dessus.

De plus, cinq espèces listées à l'annexe IV de la directive Habitats ont été recensées sur le site :

- La grenouille agile (*Rana dalmatina*) observée sur le vallon de Largentière ;
- Le crapaud calamite (*Bufo calamita*) observé sur les vallons du Rioudard et du Baral ;
- Le lézard vert (*Lacerta viridis*), observé sur plusieurs vallons ;
- Le lézard des murailles (*Podarcis muralis*), observé sur plusieurs vallons ;
- La couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*), observé sur plusieurs vallons.

• Les Oiseaux

Le site est actuellement proposé comme un site d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats, faune, flore mais n'est pas en cours de désignation comme ZPS. Ainsi, la description de l'avifaune sera relativement succincte, aucune fiche espèce n'étant présentée pour les oiseaux. Les principales espèces patrimoniales recensées sont citées ci-dessous. Ces observations sont tirées du bilan des connaissances naturalistes sur les vallons rhodaniens ardéchois (COCHET et ROBIN, 1998).

- Grand duc d'Europe (*Bubo bubo*) : vallon de la Jergne, vallon du Brouter, vallon de Chalaix, vallon du Rioudard, vallon de Lay, vallon des Perrets, vallon d'Iserand, vallon d'Ozon, vallon de l'Ay, vallée de la Cance, rocher d'Andance, vallon du Baral, vallon de Crémieux, vallon de Vergelet et vallon de Limony (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) : vallon du Turzon, vallon du Gibarlet, vallon de Largentière, vallon du Rioudard, vallon de Serre-Long, vallon de Chalaix, vallon des Claustres, vallon des Aurets, vallon de Lay, vallon des Perrets, vallon d'Iserand, vallon d'Ozon, vallon de l'Ay, vallée de la Cance, rocher d'Andance, vallon du Baral, vallon de Crémieux et de Bras et vallon de Limony (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Milan noir (*Milvus nigrans*) : vallon du Turzon, vallon de Largentière, vallon du Rioudard, vallon de Serre-Long, vallon de Chalaix, vallon des Claustres, vallon des Aurets, vallon de Lay, vallon d'Iserand, vallon d'Ozon, vallon de l'Ay, rocher d'Andance, vallon du Baral, vallon de Crémieux et de Bras et vallon de Limony (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Milan royal (*Milvus milvus*) : vallon du Gibarlet, vallon de la Jergne, vallon d'Iserand, vallon d'Ozon ;
- Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) : vallon du Gibarlet, vallon de la Jergne, vallon d'Ozon (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*) : vallon du Gibarlet, vallon du Trévalon, vallon de la Jergne, vallon de Serre-Long, vallon de Lay, vallon d'Iserand, vallon d'Ozon, vallée de la Cance, rocher d'Andance ;
- Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*) : vallon du Trévalon, vallon de la Jergne, vallon du Brouter, vallon d'Ozon, rocher d'Andance ;
- Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) : vallon du Gibarlet (espèce de l'annexe I de la directive

Oiseaux) ;

- Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) : vallon de la Jergne (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) : vallon de Largentière, vallon du Rioudard, vallon de Serre-Long, vallon de Chalaix, vallon des Claustres, vallon des Aurets, vallon de Lay, vallon d'Ozon, vallon de l'Ay et vallon de Limony ;
- Alouette Lulu (*Lullula arborea*) : vallon de Largentière, vallon du Rioudard, vallon de Lay, vallon d'Iserand, vallon de l'Ay, rocher d'Andance (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius Collurio*) : vallon de Largentière (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Pipit rousseline (*Anthus campestris*) : vallon du Rioudard (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) : vallon de Chalaix, vallon d'Ozon, vallée de la Cance (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Engoulevent (*Caprimulgus europaeus*) : vallon de Lay, vallon des Perrets, vallon d'Iserand (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux) ;
- Busard Saint-Matin (*Circus cyaneus*) : vallon de Limony (espèce de l'annexe I de la directive Oiseaux).

c - Fiches espèces

Chaque espèce a fait l'objet d'une fiche structurée en deux parties :

- Description de l'espèce :
 - classification dans la systématique et Code Natura 2000 ;
 - description et écologie ;
 - historique de sa répartition, au niveau européen, national, régional, départemental, local ;
 - enjeu patrimonial en regard notamment de son statut biologique et juridique ;
 - relations avec l'homme.
- Description de l'habitat de l'espèce :
 - description de l'habitat ;
 - exigences écologiques ;
 - dynamique naturelle de l'habitat ;
 - menaces de dégradation et facteurs d'évolution : il est nécessaire de déterminer les facteurs naturels ou humains (actuels et potentiels) qui tendent à modifier ou maintenir l'état de conservation. On distinguera ceux qui contribuent à l'état de conservation favorable et ceux qui le contrarient ;
 - préconisations de gestion (généralement issues de la bibliographie, elles ne sont pas spécifiquement adaptées au site B15).

Barbastella barbastellus

Code Natura 2000 : 1308

Classification : Mammifère, Chiroptères,

Vespertilionidés



Description et écologie de l'espèce

Cette chauve-souris gîte, le plus souvent, dans les arbres creux en été, et hiberne dans les grottes et les anciennes mines. Solitaire en été, elle peut toutefois se réunir en groupes importants en hiver. Elle se nourrit essentiellement de petits lépidoptères capturés sur les lisières extérieures des forêts âgées, les chemins. La mise bas a lieu en juin avec un ou deux jeunes par femelle. Son hibernation a lieu de fin octobre à fin mars.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Si la Barbastelle est présente un peu partout en France (sauf sur le pourtour méditerranéen), son abondance varie d'une région à l'autre. Cette espèce est en déclin en Europe du Nord et en Europe de l'Est.

En Ardèche, 24 individus ont été observés en 5 sites, depuis 1988. Dans les années 1990, 4 nouveaux sites abritant des individus isolés ont été découverts. Les captures réalisées en 1993 laissent supposer une probable reproduction dans le département. L'espèce est principalement observée dans le sud de la basse-Ardèche et très occasionnellement à l'extrémité sud-ouest des Cévennes, sous les contreforts du Coiron et autour de Privas.

État de conservation sur le site :

L'observation de l'espèce dans le vallon du Rioudard permet de confirmer la présence de cette chauve-souris forestière dans ces secteurs. Le peu d'observations et d'informations disponibles ne permettent pas de quantifier les populations ni d'indiquer les secteurs de gîtes, de parturition et de chasse.

Enjeu patrimonial

Même si la Barbastelle présente une aire de répartition française relativement large, son abondance n'est jamais importante. Ses effectifs ont tendance à diminuer. Très sensible au dérangement, cette espèce est particulièrement menacée par la disparition des arbres creux. Les diminutions de populations en France et au Benelux confèrent à cette espèce un enjeu patrimonial fort.

En Ardèche, les mentions sont rares, tout particulièrement en dehors de l'hivernage. La Barbastelle d'Europe est, comme toutes les Chauve-souris, protégée en France depuis 1981. Elle est considérée par la liste rouge comme vulnérable. En Europe, elle est protégée par les conventions de Bonn (annexe II), de Berne (annexe II) et par la directive Habitats (annexes II et IV).

Relations avec l'homme

La Barbastelle utilise le bâti et peut s'installer dans les disjointements extérieurs des bâtiments, les greniers ou les caves (selon la saison), derrière les volets, ... Les principales atteintes susceptibles d'affecter cette espèce sont :

- la destruction des gîtes, ou limitation des accès, par des travaux de restauration ;
- la disparition des arbres morts et creux qui constituent des gîtes préférentiels ;
- la destruction ou la modification des milieux propices aux proies.

Habitat de la Barbastelle d'Europe

En été, elle recherche des arbres creux pour le gîte et une végétation arborée (haie, boisement, lisière) pour y capturer des insectes.

Pour ces gîtes hivernaux, elle utilise notamment des cavités naturelles ou artificielles (mines, tunnels...), accrochée au plafond ou enfoncée dans des fentes. Mais il est difficile de définir avec plus

de précision l'habitat de l'espèce, notamment pour les lieux de chasse.

Exigences écologiques

En Europe, les régions boisées de plaine ou de montagne sont les milieux les plus fréquentes par la Barbastelle.

L'espèce a besoin, pour sa chasse, de boisements de feuillus avec des lisières et des milieux ouverts. Les gîtes d'hibernation ont une température de 2 à 5°C, mais l'espèce résiste bien au froid jusqu'à quelques degrés en-dessous de zéro.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les boisements évoluent très lentement à l'échelle humaine. Les milieux herbacés évoluent vers des friches arbustives.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable - Le biotope préférentiel de la Barbastelle est la forêt, milieu naturel climacique (en équilibre avec les conditions pédologiques et climatiques), qui ne nécessite pas la mise en place d'une gestion conservatoire.	- Comportement peu adaptable de l'espèce, qui n'exploite pas les proies attirées par les lumières artificielles (comme peuvent le faire les Pipistrelles et les Sérotines).
Facteurs humains	- Gestion sylvicole adaptée à l'espèce : futaie irrégulière avec maintien d'une strate buissonnante au sol.	- Destruction de la forêt ; - Sylviculture intensive ; - Régression des populations de papillons de nuit à cause de l'éclairage (public) nocturne, du trafic routier, des traitements chimiques.

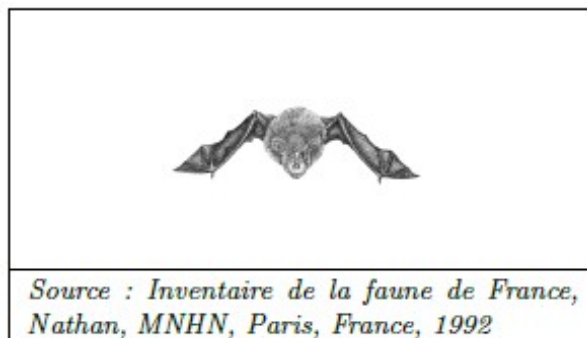
Préconisations de gestion de la Barbastelle d'Europe

- Concernant l'habitat : Gestion sylvicole favorisant la futaie irrégulière ou le taillis sous futaie, d'essences autochtones, avec maintien d'une végétation buissonnante au sol. Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres.
- Concernant l'espèce : Éviter tout traitement chimique non sélectif à rémanence importante. Limiter l'emploi des éclairages publics aux deux premières heures et à la dernière heure de la nuit (pour limiter la régression des papillons de nuit).

Rhinolophus ferrumequinum

Code Natura 2000 : 1304

Classification : Mammifères, Chiroptères,
Rhinolophidés



Description et écologie de l'espèce

Le plus grand rhinolophe européen (5-7 cm), identifiable par son appendice nasal en fer à cheval. Activité saisonnière liée à la présence d'insectes, qu'il chasse de nuit, en s'adaptant à la structure paysagère, à la température et à la densité d'insectes. Ses longues ailes lui permettent d'avoir un vol lent et papillonnant. Espèce sédentaire, qui hiberne de septembre à avril, dans des grottes ou des cavités artificielles. Elle s'accroche à découvert, au plafond, seule ou en groupes plus ou moins denses selon la cavité. Les colonies de reproduction sont installées sur des lieux distincts des sites d'hivernage, parfois associées au Rhinolophe euryale ou au Murin à oreilles échancrées. Un petit par an (juin-juillet). Dispersion fin septembre.

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale. Elle est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe.

Elle est présente dans toutes les régions de France, Corse comprise. Si l'Ouest de la France regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible. La situation de l'espèce semble relativement favorable dans le Centre, les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne.

En Ardèche, l'espèce est notée en hivernage dans de très nombreux sites du Vivarais, de Basse et de Haute Ardèche. Cependant, les effectifs dépassent rarement deux individus. Aucune colonie de parturition n'est connue dans ce département.

État de conservation sur le site :

Recensée en 1998 sur le site, notamment sur les vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard. Elle a également été contactée en 2009 mais peu de données actualisées existent et rien ne permet actuellement de déterminer son état de conservation.

Enjeu patrimonial

En l'état des connaissances actuelles, la préservation de cette espèce constitue un enjeu important du site. L'espèce est inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitat et aux annexes II des conventions de Bonn et de Berne. Elle est protégée au niveau national (arrêté modifié du 19.05.1981) en tant qu'espèce vulnérable.

Relations avec l'homme

Le Grand rhinolophe semble s'accommoder des milieux anthropiques (greniers, bâtiments agricoles, toitures...) pour sa reproduction ou comme site de repos nocturne (bâtiments).

Les principales menaces susceptibles d'affecter l'espèce est le développement de l'agriculture intensive induisant la banalisation du paysage (l'espèce se déplace à la faveur des corridors boisés), le dérangement (surfréquentation des milieux souterrains, éclairages...), la diminution des ressources alimentaires liée à l'intoxication des chaînes alimentaires (pesticides) et à l'évolution des pratiques culturales.

Habitat du Grand Rhinolophe

L'espèce affectionne les paysages semi-ouverts, présentant une forte diversité de milieux naturels (bocage, abords des villages, abords des grands parcs et jardins ...). Elle fréquente peu les plantations

de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts dépourvus d'arbres. Les gîtes occupés sont généralement des cavités souterraines pour l'hivernage et le bâti pour la mise-bas.

Exigences écologiques

Le Grand rhinolophe recherche préférentiellement les espaces en mosaïque associant boisements de feuillus (30 à 40%), herbages en lisière de bois ou bordes de haies, pâtures par des bovins, ainsi que des ripisylves, landes, friches, vergers pâtures et jardins. Les gîtes d'hivernation sont principalement les cavités naturelles ou artificielles, bénéficiant d'une obscurité totale, dont la température est comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, et l'hygrométrie supérieure à 96%. Ces sites doivent être d'une tranquillité absolue. Les exigences concernant les sites de reproduction (ces derniers étant très variés : bâtiments, toitures, galeries de mine et caves) visent surtout la tranquillité du site, une température élevée à l'intérieur de celui-ci et des habitats de chasse favorables à proximité.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les milieux fermés de type boisement évoluent très lentement alors que, sans entretien, les formations herbacées évoluent vers des friches arbustives.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de cavités naturelles	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels - Gestion extensive des milieux - Pâturage des prairies par les bovins qui, par diversification de structure de la végétation et apport de fèces, favorise le développement d'insectes (insectes coprophages et insectes des prairies) - Maîtrise de la fréquentation humaine dans les gîtes	- Dérangement (fréquentation des sites souterrains, éclairages des bâtiments) - Diminution des ressources alimentaires (intoxication par les pesticides, retournement des herbages interrompant le cycle pluriannuel d'insectes-clés, utilisation de vermifuge à base d'ivermectine) - Banalisation du paysage et régression des corridors boisés utilisés pour les déplacements - Limitation de l'accès à certains gîtes (fermeture de mines et grottes, grillages anti-pigeons)

Préconisations de gestion du Grand rhinolophe

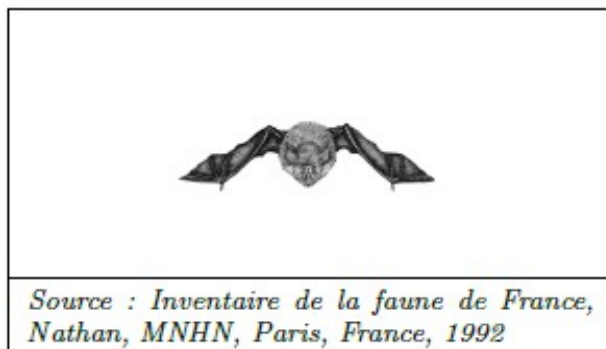
- Concernant l'habitat (*Remarque : le maintien et la reconstitution des populations du Grand rhinolophe impliquent la mise en œuvre de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement*) : maintien de milieux ouverts prairiaux ; limitation de l'enrésinement ; maintien ou recréation de la ripisylve et des boisements de feuillus ; favoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.
- Concernant l'espèce : mise en place de grilles de protection à l'entrée des cavités naturelles ou artificielles afin de limiter le dérangement d'origine humaine sur les populations en hibernation ; pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'ouvrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des Chiroptères lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants. Les actions sur le bâti, en vue de maintenir ou offrir de nouveaux gîtes, sont d'une importance capitale pour l'espèce.

Rhinolophus hipposideros

Code Natura 2000 : 1303

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Rhinolophidés



Description et écologie de l'espèce

Plus petit des rhinolophes européens (moins de 5 cm). Insectivore, il chasse dans un rayon de 2 à 3 km autour de son gîte. L'espèce se rencontre de la plaine jusqu'en montagne. Elle évite généralement les espaces ouverts et évolue le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres, particulièrement à l'intérieur ou en bordure de la végétation.

L'espèce gîte dans des cavités naturelles mais également dans des combles ou des caves de bâtiments. Elle hiberne d'octobre à fin avril, isolée ou en groupe lâche, suspendue, en s'enveloppant de ses ailes. L'hibernation est entrecoupée de réveils qui lui permettant de boire et de chasser lors des belles journées d'hiver.

Les femelles forment des colonies de parturition d'effectifs variables, parfois associées à d'autres espèces de chiroptères, sans toutefois se mélanger. Les jeunes naissent de mi-juin à mi-juillet.

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, mais en forte régression dans le Nord et le Centre de l'Europe.

En France, un recensement partiel (1995) a comptabilisé 5 930 individus repartis dans 909 gîtes d'hibernation et 10 644 dans 578 gîtes d'été. Le Petit rhinolophe subsiste en Alsace, en Haute-Normandie et en Île-de-France avec de très petites populations (de 1 à 30). La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre et l'est de la France, ainsi qu'en Rhône-Alpes, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

En Ardèche, 11 colonies de parturition sont actuellement connues.

État de conservation sur le site :

Cette chauve-souris a été anciennement recensée sur le site (1998), notamment sur les vallons des Claustres, de Chalaix et du Rioudard. Peu de données actualisées existent et rien ne permet actuellement de déterminer son état de conservation.

Enjeu patrimonial

Le Petit rhinolophe est protégé par la Directive Habitat (annexes II et IV). Il est également inscrit aux annexes II des conventions de Bonn et Berne. Il est également protégé au niveau national (arrêté modifié du 17.04.1981) en tant qu'espèce vulnérable.

Relations avec l'homme

Les principales atteintes sont la disparition des gîtes (réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, disparition du petit patrimoine, grillages "anti-pigeons" dans les clochers, mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées... ; le dérangement ; la disparition des terrains de chasse par modification du paysage (arasement des talus et des haies, extension des zones de cultures, assèchement des zones humides, rectification des cours d'eau, artificialisation des forêts,...) ; la contamination directe liée à l'utilisation de produits de traitement des charpentes ou l'utilisation des pesticides en agriculture intensive ; l'illumination des édifices publics.

Habitat du Petit Rhinolophe

Le Petit rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts ou alternent bocages et forêts, avec des corridors boisés. L'association boisements rivulaires - pâtures à bovins semble constituer un des

habitats préférentiels. Il fréquente peu les cultures intensives, les plantations résineuses et les milieux ouverts sans végétation arbustive de feuillus.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles, et les caves des habitations. Les gîtes de mise bas sont principalement les combles ou les caves de bâtiments. Cette espèce effectue généralement des déplacements de courte distance (5-10 km) entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver.

Ses terrains de chasse se composent de linéaires arborés (haie, bocage) ou de lisières forestières arbustives. Les cultures de vigne proches de friches semblent également convenir. La présence de milieux humides est une constante du milieu préférentiel dans plusieurs études, et semble notamment importante pour les colonies de mise-bas, les femelles y trouvant le nombre de proies nécessaires à la gestation et à l'élevage des jeunes.

Exigences écologiques

La continuité des corridors boisés est primordiale : un vide de 10 m semble rédhibitoire. Ses terrains de chasse se composent de haies ou lisières forestières avec une strate buissonnante bordée de friches ou de prairies. Les gîtes d'hibernation doivent bénéficier d'une obscurité totale, d'une température comprise entre 4°C et 16°C, d'une hygrométrie élevée, et d'une tranquillité absolue.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les milieux fermés de type boisement évoluent très lentement alors que, sans entretien, les formations herbacées évoluent vers des friches arbustives.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de cavités naturelles - Présence de rivières ou étangs à proximité des sites de mise-bas	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels - Maintien d'un paysage favorable autour des colonies de reproduction	- Dérangements (fréquentation des sites souterrains, éclairages des bâtiments) et aménagements des bâtiments abritant des colonies de mise-bas - Accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes - Modification du paysage par le retournement des prairies, l'arasement des haies et talus, l'extension des zones de cultures, la rectification des cours d'eau, l'arasement de ripisylve et le remplacement de forêts semi-naturelles en plantations de résineux

Préconisations de gestion du Petit rhinolophe

Le maintien et la reconstitution des populations impliquent la mise en œuvre de mesures de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement.

- Concernant l'habitat : maintien de milieux prairiaux et de ripisylves ; Limitation de l'enrésinement ; Développement de pratiques agricoles "douces" (faibles apports de pesticides).

- Concernant l'espèce : Limiter le dérangement d'origine humaine sur les populations en hibernation ; Pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'offrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; Information et sensibilisation des collectivités, des professionnels du bâtiment et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ; Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

Pipistrellus nathusii

Code Natura 2000 : 1317

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Vespertilionidés

Description et écologie de l'espèce

Se nourrissant essentiellement de petits diptères (moustiques et moucheron), la Pipistrelle de Nathusius est la plus spécialisée du genre. Sa longévité est supérieure à 20 ans, la maturité sexuelle intervenant au cours de la deuxième année pour les femelles.

De son vol rapide et rectiligne, elle chasse en forêt à mi-hauteur (jusqu'à 15 m de haut), au-dessus de l'eau, des chemins, et des lisières.

Généralement solitaire pendant l'hibernation, les colonies ne semblent se rassembler qu'au printemps, et rares sont les colonies qui regroupent plus de 50 individus. Les accouplements ont lieu en automne et dans les quartiers d'hiver. La mise-bas a lieu dès la mi-juin avec parfois 2 jeunes par portée. Les mâles restent alors en petits groupes en dehors des colonies.

Si les colonies peuvent rester plus d'un mois dans le même gîte de reproduction (bâtiments), certaines peuvent être très mobiles quand elles sont dans les arbres (déplacements presque quotidiens).

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'espèce couvre presque toute l'Europe, excepté le Nord de la Scandinavie et les îles Britanniques.

En France, il n'est pas encore certain que cette espèce se reproduise.

En Ardèche, l'espèce est surtout rencontrée en hivernage par des observations d'individus isolés (grottes, bâtiments). A noter une capture dans le massif du Coiron et des observations en Sud Cévennes, Basse-Ardèche et autour de Privas.

État de conservation sur le site

Cette chauve-souris a été contactée mais aucune donnée précise la concernant n'est disponible.

Enjeu patrimonial

La pipistrelle de Nathusius est protégée par la Directive Habitat (annexe IV). Elle est également inscrite aux annexes II des conventions de Bonn et de Berne.

Relations avec l'homme

La pipistrelle de Nathusius gîte dans des cavités naturelles mais également dans des combles ou des caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus.

Les principales atteintes susceptibles d'affecter cette espèce sont la disparition des gîtes (réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, disparition du petit patrimoine bâti, pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers, mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées... ; le dérangement ; la disparition des terrains de chasse par modification du paysage (arasement des talus et des haies, extension des zones de cultures, assèchement des zones humides, rectification des cours d'eau, arasement de ripisylves, artificialisation des boisements) ; la contamination par l'utilisation de produits toxiques (traitement des charpentes) ou la diminution des proies (utilisation des pesticides) ; l'illumination des édifices publics perturbant la sortie des colonies de mise-bas.

Habitat de la pipistrelle de Nathusius

La pipistrelle de Nathusius se rencontre en plaine et en montagne, jusqu'à 2000 m. Espèce typiquement sylvestre, ses colonies préfèrent les arbres creux ou fissurés aux bâtiments. Elle se rencontre dans les forêts de feuillus et de résineux, dans les parcs, plus rarement en zone urbaine. Quand l'occasion lui en est donnée, elle affectionne particulièrement les nichoirs.

Exigences écologiques

Espèce inféodée aux boisements, elle n'a pas d'exigences particulière sur la composition de ces

derniers si ce n'est la présence de vieux arbres à cavités. La présence de milieux humides semble également importante.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les milieux fermés de type boisement évoluent très lentement.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de cavités naturelles - Présence de milieux humides (rivière ou étangs à proximité des colonies de mise-bas)	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels - Maintien d'un paysage favorable autour des colonies de reproduction	- Dérangements (fréquentation des sites souterrains, éclairages des bâtiments) et aménagements des bâtiments abritant des colonies de mise-bas - Accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes

Préconisations de gestion de la pipistrelle de Nathusius

- Concernant l'habitat : Maintien des arbres à cavités ; Pas de sylviculture intensive ; Maintien ou création de la ripisylve ; Développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.

- Concernant l'espèce : Mise en place de grilles de protection à l'entrée des cavités naturelles ou artificielles afin de limiter le dérangement d'origine humaine sur les populations en hibernation ; Pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'offrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; Information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ; Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

La pipistrelle commune

Fiche n°5

Pipistrellus pipistrellus

Code Natura 2000 : 1309

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Vespertilionidés

Description et écologie de l'espèce

La Pipistrelle commune est la plus petite espèce de chiroptère.

Cet animal migre dans le sud pour hiberner de la mi-novembre à mars, avec des périodes de léthargie allant d'une à quatre semaines seulement, peut-être dans les arbres creux, sinon dans les crevasses profondes des rochers, dans les fentes des murailles, dans les caves, les carrières, et les habitations, en colonies de 20 à plusieurs centaines d'individus.

La Pipistrelle commune chasse jusqu'à 1 ou 2 km de son gîte, du sol à la canopée, avec une prédilection pour les allées forestières et les sous-bois, en lisière de forêt et au-dessus des points d'eau (mares, étangs), et autour des lampadaires, qui attirent des insectes. Elle recherche des sites de repos entre des séances de chasse.

L'accouplement a lieu de fin août à fin septembre, après des parades pendant lesquelles les mâles émettent des cris sociaux et répandent une odeur musquée. Ils peuvent constituer des harems allant jusqu'à 10 femelles. Au printemps, les femelles se regroupent en colonies de 20 à 250, rarement 500, dans les gîtes d'été, à partir d'avril. Elles y mettent bas 1 petit (rarement 2 ou 3), qui naissent totalement nus, les yeux s'ouvrent à 3 ou 4 jours. Le vol s'amorce à la quatrième semaine. Les jeunes s'émancipent en août, quand les femelles ont abandonné le site de reproduction.

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'espèce est présente partout en Europe, jusqu'au Caucase.

La pipistrelle commune est un des chiroptère le plus fréquemment rencontré en France. Elle est présente en Corse.

En Ardèche, l'espèce est également assez commune.

État de conservation sur le site

Cette chauve-souris a été capturée en août 2009 sur la commune de Mauves mais aucune donnée précise la concernant n'est disponible.

Enjeu patrimonial

La pipistrelle commune est protégée par la Directive Habitat (annexe IV). Elle est également inscrite aux annexes II des conventions de Bonn et Berne.

Relations avec l'homme

La pipistrelle commune gîte dans des cavités naturelles mais également dans des combles ou des caves de bâtiments à l'abandon ou entretenus.

Les principales atteintes susceptibles d'affecter cette espèce protégée sont la disparition des gîtes (réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, disparition du petit patrimoine bâti, pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers, mise en sécurité des anciennes mine ; le dérangement (surfréquentation du monde souterrain) ; la disparition des terrains de chasse par modification du paysage ; la contamination directe liée à l'utilisation de produits toxiques (traitement des charpentes) ou la diminution des proies liée à l'utilisation de pesticides en agriculture intensive ; l'éclairage public qui perturbe la sortie des colonies de mise-bas.

Habitat de la pipistrelle commune

La pipistrelle commune se rencontre de la plaine jusqu'en montagne (jusqu'à 2000 m).

Espèce anthropophile, elle vit principalement dans les villages et les grandes villes, mais est aussi présente dans les parcs, les jardins, les bois, les forêts.

Les colonies occupent toutes sortes de gîtes, qu'ils soient arboricoles (trous de pic, fentes, fissures ou autres arbres creux) ou anthropiques (nichoirs, habitations).

Exigences écologiques

La pipistrelle commune est ubiquiste. Elle n'a pas d'exigences particulière si ce n'est la présence de gîtes.

Dynamique naturelle de l'habitat

Sans objet.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de cavités naturelles - Présence de milieux humides (rivière ou étangs à proximité des colonies de mise-bas)	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels - Maintien d'un paysage favorable autour des colonies de reproduction	- Dérangements (fréquentation des sites souterrains, éclairages des bâtiments) et aménagements des bâtiments abritant des colonies de mise-bas - Accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes

Préconisations de gestion de la pipistrelle commune

- Concernant l'habitat : Maintien des arbres à cavités ; Pas de pratique de sylviculture intensive ; Maintien ou recréation de la ripisylve ; Développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.
- Concernant l'espèce : Mise en place de grilles de protection à l'entrée des cavités naturelles ou artificielles afin de limiter le dérangement d'origine humaine sur les populations en hibernation ; Pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'offrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; Information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ; Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

Pipistrellus kuhlii

Code Natura 2000 : 2016

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Vespertilionidés

Description et écologie de l'espèce

L'espèce est mal connue.

Après une maturité sexuelle dans la première année, les femelles se rassemblent au printemps pour former des petites colonies d'une vingtaines d'individus. Elles mettent bas un ou deux petits.

Elle sort à la tombée de la nuit pour chasser autour des lampadaires, au dessus de l'eau et des jardins. De son vol rapide et agile, elle capture des petits diptères, des papillons, des trichoptères et des punaises.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Espèce plutôt méridionale, allant du Portugal jusqu'au Caucase. On la trouve habituellement dans le Sud de la France, mais des études récentes prouvent sa progression constante vers le Nord.

En Ardèche, l'espèce est commune et est notamment rencontrée fréquemment dans les Cévennes, en Basse-Ardèche et dans les Boutières.

État de conservation sur le site

Cette chauve-souris a été contactée en août 2009 sur la commune de Mauves, mais aucune donnée précise la concernant n'est disponible.

Enjeu patrimonial

La pipistrelle de Kuhl est protégée par la Directive Habitat (annexe IV). Elle est également inscrite aux annexes II des conventions de Bonn et Berne.

Relations avec l'homme

La pipistrelle de Kuhl gîte principalement dans des les fissures des bâtiments. Sa relation avec l'homme est donc prégnante.

Habitat de la pipistrelle de Kuhl

Espèce anthropophile, la Pipistrelle de Kuhl se rencontre aussi dans les paysages karstiques.

Elle apprécie les plaines et les vallées de montagne.

Les colonies sont surtout dans les fissures des bâtiments, parfois dans les fentes des rochers (où se trouvent les quartiers d'hiver).

Exigences écologiques

Les exigences écologiques de la pipistrelle de Kuhl sont actuellement mal connues.

Dynamique naturelle de l'habitat

Sans objet.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de cavités naturelles - Présence de milieux humides	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels	- Dérangements (aménagements des bâtiments abritant des colonies de mise-bas) - Utilisation forte de pesticides

Préconisations de gestion de la pipistrelle de Kuhl

- Concernant l'habitat : Maintien des arbres à cavités ; Maintien du petit patrimoine bâti ; Développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.

- Concernant l'espèce : Pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'offrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; Information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ; Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

Pipistrellus pygmaeus

Code Natura 2000 : 5009

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Vespertilionidés

Description et écologie de l'espèce

La pipistrelle pygmée est très proche de la pipistrelle commune (la distinction entre les deux espèces n'a été définie qu'en 1999). Elle est également appelée pipistrelle soprane.

Dès le printemps, les mâles sont très actifs et sortent très tôt (parfois avant le coucher du soleil). Les colonies investissent les sites de reproduction en mai et les premières mises bas ont lieu classiquement de mi juin à fin juin. Les premiers jeunes volants apparaissent autour de la mi juillet.

Pour ses habitats de chasse, la Pipistrelle soprane semble assez liée aux milieux humides que ce soit des cours d'eau, des étangs, des marais ou des bassins de décantation qu'elle affectionne tout particulièrement.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Sa distribution en Europe n'est pas encore bien connue. La Pipistrelle pygmée est pour l'instant présente en Grande Bretagne, du Sud de la Scandinavie au Sud de l'Espagne, et à l'Est de l'Italie à la Grèce et les pays d'Europe centrale également. En France, elle a été notée un peu partout, mais semble plus commune dans la partie Sud.

En Ardèche, l'espèce semble peu commune.

État de conservation sur le site

Cette chauve-souris a été contactée en août 2009 sur la commune de Mauves mais aucune donnée précise la concernant n'est disponible.

Enjeu patrimonial

La pipistrelle pygmée est protégée par la Directive Habitat (annexe IV). Elle est également inscrite aux annexes II des conventions de Bonn et Berne.

Relations avec l'homme

La pipistrelle pygmée gîte principalement dans des les fissures des constructions humaines. Sa relation avec l'homme est donc prégnante.

Habitat de la pipistrelle pygmée

La pipistrelle pygmée apprécie les bâtiments mais également les fissures ou les joints de dilatation des ponts qui enjambent les grandes rivières. C'est une espèce anthropophile.

Exigences écologiques

Les exigences écologiques de la pipistrelle pygmée sont actuellement mal connues.

Dynamique naturelle de l'habitat

Sans objet.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de milieux humides	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels	- Dérangements (aménagement des bâtiments abritant des colonies de mise-bas) - Utilisation forte de pesticides

Préconisations de gestion de la pipistrelle pygmée

- Concernant l'habitat : Maintien du petit patrimoine bâti ; Développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.
- Concernant l'espèce : Pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'offrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; Information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ; Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

Myotis alcathoe

Code Natura 2000 : 5003

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Vespertilionidés

Description et écologie de l'espèce

Le Murin d'Alcathoé est l'un des plus petits murins. L'espèce n'a été identifiée qu'au début des années 2000 et est actuellement mal connue. Elle semble apprécier particulièrement les forêts de feuillus et trouver gîte dans des cavités.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Sa distribution en Europe n'est pas encore bien connue. Elle semble toutefois être présente de l'Est de l'Europe à la France. De nombreuses découvertes tendent à agrandir son aire de répartition.

En Ardèche, l'espèce semble bien présente mais peu de données sont actuellement disponibles.

État de conservation sur le site

Cette chauve-souris a été capturée en août 2009 sur la commune de Mauves mais aucune donnée précise la concernant n'est disponible.

Enjeu patrimonial

Le murin d'Alcathoé est protégé par la Directive Habitat (annexe IV). Elle est également inscrite aux annexes II des conventions de Bonn et Berne.

Relations avec l'homme

Le murin d'Alcathoé gîte dans des cavités naturelles ou artificielles. Il peut donc être en relation avec l'homme et plusieurs facteurs sont susceptibles de l'affecter :

- la disparition des gîtes (réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol, disparition du petit patrimoine bâti en raison de leur abandon, pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers, mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées... ;
- le dérangement par la surfréquentation touristique du monde souterrain ;

Habitat du murin d'Alcathoé

Le murin d'Alcathoé gîte dans des cavités mais ses terrains de chasse de prédilection sont forestiers. A priori, l'espèce fait peu de différence entre les boisements feuillus et résineux.

Exigences écologiques

Les exigences écologiques du murin d'Alcathoé sont actuellement mal connues.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les cavités naturelles ou les forêts évoluent lentement. Les cavités artificielles sont quant à elles plus sujettes à l'activité humaine.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de milieux forestiers.	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels - Gestion forestière extensive	- Dérangements (aménagements des bâtiments abritant des colonies de mise-bas) - Utilisation forte de pesticides

Préconisations de gestion du murin d'Alcathoé

- Concernant l'habitat : Maintien du petit patrimoine bâti ; Développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.
- Concernant l'espèce : Pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'offrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; Information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ; Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

Nyctalius Leisleri

Code Natura 2000 : 1331

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Vespertilionidés

Description et écologie de l'espèce

La noctule de Leisler est la plus petite des noctules.

Elle se nourrit principalement de papillons et de coléoptères et affectionne également les points d'eau où elle trouve des diptères et des tricoptères.

Après une copulation fin août début septembre, pendant laquelle les mâles choisissent un gîte d'accouplement, et possèdent des harems allant jusqu'à 9 femelles, les animaux peuvent migrer sur une distance proche de 1.000 km.

Ils retrouvent ainsi leur quartier d'hiver vers le sud-ouest.

Au printemps, les colonies rassemblent entre 20 et 50 femelles, pour mettre bas entre 1 et 2 petits.

Dans certaines régions, les colonies occupent des bâtiments, avec jusqu'à 1.000 individus (exemple de l'Irlande).

Évolution historique et répartition - État de conservation

La noctule de Leisler se rencontre dans la majeure partie de l'Europe, de l'Irlande à la Russie, jusqu'aux Balkans. Sa répartition exacte reste très mal connue.

En Ardèche, l'espèce semble bien présente mais peu de données sont actuellement disponibles.

État de conservation sur le site

Cette chauve-souris a été contactée en août 2009 sur la commune de Mauves mais aucune donnée précise la concernant n'est disponible.

Enjeu patrimonial

La noctule de Leisler est protégée par la Directive Habitat (annexe IV). Elle est également inscrite aux annexes II des conventions de Bonn et Berne.

Relations avec l'homme

La noctule de Leisler peut gîter dans des fissures de bâtiments ou des nichoirs. Ces gîtes sont liés à l'activité de l'homme qui peut en limiter le nombre ou l'accès en rénovant des bâtiments, posant de grillages "anti-pigeons" dans les clochers...

Habitat de la noctule de Leisler

Espèce forestière, elle peut être observée jusqu'à 2200 m d'altitude.

Gitant principalement dans les arbres creux, la Noctule de Leisler s'installe généralement dans les massifs forestiers feuillus, parfois dans les résineux. Elle occupe parfois des gîtes anthropiques (fissures de bâtiments, nichoirs).

Si les colonies se mélangent par moment à celles des noctules communes, les quartiers d'hiver restent principalement dans les arbres creux.

Exigences écologiques

Les exigences écologiques de la noctule de Leisler sont actuellement mal connues.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les forêts évoluent lentement. Les gîtes artificiels sont quant à eux plus sujets à l'activité humaine.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de milieux forestiers ; - Présence de milieux humides.	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels - Gestion forestière extensive ; - Maintien des vieux arbres creux.	- Dérangements (aménagements des bâtiments abritant des colonies de mise-bas) - Utilisation forte de pesticides

Préconisations de gestion de la noctule de Leisler

- Concernant l'habitat : Maintien du petit patrimoine bâti ; Gestion forestière extensive privilégiant le maintien des vieux arbres feuillus à cavité ; Développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.

- Concernant l'espèce : Pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'offrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; Information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ; Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

Plecotus auritus

Code Natura 2000 : 1326

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Vespertilionidés

Description et écologie de l'espèce

On a noté un comportement migratoire très marqué chez certains individus d'oreillards roux, dans le nord de leur aire de répartition. Certains ont été observés aux abords de la mer du Nord, à plus de 70 km des côtes.

C'est une espèce exclusivement insectivore chassant habituellement à moins de 2 km de son gîte. S'il leur arrive de chasser dans les villages, proches des lampadaires, les oreillards sont plutôt spécialistes des lisières forestières et du feuillage des arbres. Leur morphologie alaire, avec leurs ailes larges et courtes, leur permet de glaner les insectes arboricoles.

Ils hibernent d'octobre/novembre à fin mars début avril, mais supportent des températures négatives. En dehors des périodes de reproduction où les colonies peuvent atteindre plus de 50 femelles, les oreillards sont des animaux généralement solitaires, on les trouve rarement en petits groupes de 2 ou 3 individus.

Ils se mêlent régulièrement à d'autres espèces.

Les colonies se rassemblent en avril/mai et réunissent en moyenne une vingtaine d'individus, rarement 50 femelles, exceptionnellement plus de 100 chauves-souris.

La mise-bas a lieu à partir de la mi-juin avec la naissance d'un petit par femelle.

Les individus se séparent à la fin de l'été, et profitent de l'automne pour rechercher de nouveaux gîtes pour passer l'hiver.

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'Oreillard roux vit presque partout en Europe, jusqu'en Scandinavie, en passant par le Caucase. Il est absent du Sud de certains pays européens (Espagne, Italie et Grèce).

Sa répartition reste assez mal connue en France.

En Ardèche, l'espèce semble bien présente..

État de conservation sur le site

Cette chauve-souris a été contactée en août 2009 sur la commune de Mauves mais aucune donnée précise la concernant n'est disponible.

Enjeu patrimonial

L'oreillard Roux est protégé par la Directive Habitat (annexe IV). Il est également inscrit aux annexes II des conventions de Bonn et Berne.

Relations avec l'homme

L'oreillard Roux peut fréquenter des milieux anthropisés pour la chasse ou le gîte. Bien qu'elle soit plutôt inféodée aux milieux forestiers, sa relation avec l'homme n'est pas négligeable, particulièrement en période hivernale (dérangement possible dans les habitations ou lors des visites ou modification de cavités naturelles telles que des grottes ou artificielles comme d'anciennes mines).

Habitat de l'oreillard roux

L'Oreillard roux est une espèce caractéristique des forêts claires de feuillus et de conifères, des plaines et des moyennes montagnes (observé jusqu'à 2000 m). Elle fréquente également les parcs et jardins des villages et des villes.

On trouve leurs colonies dans les fentes des arbres, les nichoirs et dans les greniers.

Certains individus apprécient les espaces restreints et occupent des gîtes derrière des écorces décollées (sur le tronc ou les branches des arbres, qu'ils soient morts ou vivants), dans des trous de rochers, derrière des volets et dans les fissures des bâtiments.

Elle hiverne dans tous types d'habitats : caves, galeries, grottes, arbres, bâtiments.

Exigences écologiques

L'oreillard roux est relativement résistant aux basses températures. Il s'adapte de plus à différents types de milieux.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les forêts évoluent lentement. Les gîtes artificiels sont quant à eux plus sujets à l'activité humaine.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de milieux forestiers ; - Présence de milieux humides.	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels et artificiels ; - Gestion forestière extensive ; - Maintien des vieux arbres creux.	- Dérangements (aménagements des bâtiments abritant des colonies de mise-bas) - Utilisation forte de pesticides

Préconisations de gestion de l'oreillard roux

- Concernant l'habitat : Gestion forestière extensive privilégiant le maintien des vieux arbres à cavité et des gros arbres morts ; Développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.

- Concernant l'espèce : Mise en place de grilles de protection à l'entrée des cavités naturelles ou artificielles afin de limiter le dérangement d'origine humaine sur les populations en hibernation ; Pose de "chiroptières" sur les toitures (églises, châteaux) permettant d'offrir de nouveaux accès ou de nouveaux gîtes ; Information et sensibilisation des collectivités, des communes, des professionnels du bâtiment et des travaux publics et des particuliers à la prise en compte des chauves-souris lors des travaux et aménagements, afin de préserver les gîtes existants ; Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

Pipistrellus savii

Code Natura 2000 : 1311

Classification : Mammifères, Chiroptères,

Vespertilionidés

Description et écologie de l'espèce

Le vespère de Savi, également appelé pipistrelle de Savi, est très mal connu.

Les accouplements ont lieu en août-septembre et les colonies se rassemblent à la fin du printemps.

Les 20 à 70 femelles mettent alors bas jusqu'à 2 petits (de la mi-juin à début juillet).

De par sa petite taille, l'espèce ne se nourrit que de petits insectes.

Son vol rapide dès la tombée du jour l'oriente vers des papillons, des moustiques, des punaises et autres proies de petite taille

Évolution historique et répartition - État de conservation

Le vespère de Savi est présent dans le sud de l'Europe, en bordure de la méditerranée, jusqu'en Grèce.

Sa répartition reste assez mal connue en France mais il est présent dans la partie sud du territoire.

En Ardèche, l'espèce semble bien présente.

État de conservation sur le site

Cette chauve-souris a été contactée en août 2009 sur la commune de Mauves mais aucune donnée précise la concernant n'est disponible.

Enjeu patrimonial

Le vespère de Savi est protégé par la Directive Habitat (annexe IV). Il est également inscrit aux annexes II des conventions de Bonn et Berne.

Relations avec l'homme

Le vespère de Savi est très peu en relation avec l'homme.

Habitat du Vespère de Savi

Espèce typique des paysages karstiques et des zones de montagnes. Le Vespère de Savi apprécie particulièrement les forêts bordées de falaises et les pentes des vallées. Il longe aussi les lisières. Ses visites du milieu urbain le conduisent essentiellement aux abords des réverbères.

Exigences écologiques

Les exigences écologique du vespère de Savi sont mal connues.

Dynamique naturelle de l'habitat

Les forêts évoluent lentement.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de milieux forestiers ; - Présence de milieux karstiques ou de falaises.	- Prédation lors des déplacements ou sur les colonies de mise-bas
Facteurs humains	- Préservation des gîtes naturels ; - Gestion forestière extensive ;	- Utilisation forte de pesticides

Préconisations du vespère de Savi

- Concernant l'habitat : Gestion forestière extensive ; Développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, notamment en limitant les apports de pesticides.
- Concernant l'espèce : Suivi de l'évolution des populations pour la plupart des gîtes connus (hivernage et parturition).

Cerambyx Cerdo

Code Natura 2000 : 1088

Classification : Insecte, Coléoptère,

Cerambycides

Description et écologie de l'espèce

Un des plus grand cérambycidae de France, le Grand Capricorne a un corps gris noir et est pourvu de longues et minces antennes.

Les adultes sont présents de juin à septembre, selon les conditions climatiques et la latitude. Les œufs sont blancs, presque cylindriques. Ils sont disposés isolément dans les anfractuosités et les blessures des arbres entre juin et septembre. Les larves de cette espèce se développent dans les vieux troncs d'arbres pendant une durée d'environ 3 ans. Elles sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen. Les nymphes sont blanches et noircissent pendant la métamorphose de la fin de l'été jusqu'en automne.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Présent dans toute l'Europe, en Afrique du Nord et jusqu'en Asie Mineure, cette espèce, jadis commune, voit actuellement ses populations régresser fortement dans la partie orientale de l'Europe et est en cours d'extinction aux Pays-Bas.

En France, ce longicorne est plus ou moins commun selon les régions : très localisée dans le nord, l'espèce est extrêmement commune dans le sud. Dans le nord de la France et de l'Europe, elle est rare, en régression et ne subsiste plus que dans quelques forêts anciennes.

État de conservation sur le site

L'observation de l'espèce a été notée sur deux vallons lors d'études réalisées en 1998 et 1999. La présence de vieux chênes morts ou sénescents dans un grand nombre de vallons laisse à penser que la population de Grand Capricorne peut être significative.

Enjeu patrimonial

Le Grand Capricorne est inscrit aux annexes II et IV de la directive Habitats et à l'annexe II de la convention de Berne. Il est protégé en France.

Relations avec l'homme

Des dégâts dus à des grands longicornes ont été constatés sur le site. Il n'est pas avéré qu'ils soient le fait du grand capricorne. Si après étude approfondie, cette espèce est effectivement à l'origine des dégâts, la lutte contre cet insecte (injection de polymères de renfort à propriétés insecticides dans les galeries larvaires) pose un problème réglementaire pour une espèce protégée au niveau international. L'impact économique et social des mesures de gestion proposées doit alors être évalué au cas par cas.

Habitat du Grand Capricorne

Les larves sont xylophages et se développent dans des vieux chênes, dont elles consomment le bois sénescant et dépourissant. Les adultes sont souvent observés s'alimentant de fruits mûrs. L'habitat de cet insecte est constitué de tous les types de milieux comportant des chênes relativement âgés, des boisements bien sûrs (notamment la forêt alluviale à bois dur) mais également des prairies bocagères avec de vieux chênes (arbres isolés, arbres têtards, arbres émondés, arbres d'alignement, haie arborée...).

Dynamique naturelle de l'habitat

La dynamique naturelle des habitats forestiers (évolution de la forêt à bois tendre vers la forêt à bois dur, vieillissement des forêts) est favorable au maintien de l'habitat de l'espèce.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Évolution de la forêt à bois tendre vers la forêt à bois dur - Vieillissement des forêts	
Facteurs humains	- Maintien d'arbres en têtards ou d'îlots - Maintien des vieux chênes sénescents	- Élimination des haies de chênes ou de vieillissement des chênes isolés favorables en zone agricole peu forestière - Exploitation forestière intensive

Préconisations de gestion du Grand Capricorne

- Concernant l'habitat : Recenser les arbres dépourissants, en particulier les vieux chênes et les noyaux de vieilles chênaies ; Maintien de forêts à bois dur avec de vieux chênes et souches, d'arbres en têtards qui favorisent un certain nombre d'espèces saproxyliques ; Maintien des haies comportant de vieux chênes sénescents ou d'arbres isolés, tout en assurant le renouvellement des classes d'âges ; Sylviculture extensive ou non-gestion des forêts à bois dur (mettre en place des îlots de vieillissement).
- Concernant l'espèce : Faire un suivi des adultes avec emploi de pièges attractifs non destructifs (pièges à fruits par exemple) afin de préciser la répartition de l'espèce ; Sensibilisation des propriétaires et du grand public à la préservation des insectes liés au bois mort, au maintien d'arbres morts ou de bois mort au sol.

Lucanus Cervus

Code Natura 2000 : 1083

Classification : Insecte, Coléoptère, Lucanidés

Description et écologie de l'espèce

Le Lucane Cerf-volant est un des plus grands coléoptères d'Europe : la taille du mâle peut atteindre 8 cm. Il s'agit d'un gros insecte de couleur noir ou brun-noir, la tête du mâle, large et pourvue de grandes mandibules, rappelle des bois de cerf. Les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

La larve se développe dans les souches de vieux arbres feuillus dépérissants et se déplace progressivement vers le système racinaire. Elle est essentiellement liée aux chênes et le stade larvaire dure de 3 à 6 ans. La coque nymphale, constituée de terre ou de fragments de bois agglomérés avec de la terre, est construite à proximité du système racinaire. La larve se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque. Les adultes ne sont visibles que de mai à septembre.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Le Lucane cerf-volant est largement distribué dans toute l'Europe occidentale jusqu'au sud du Royaume-Uni.

Si cette espèce est très commune en France et n'est pas menacée, elle semble en déclin dans certains pays du Nord de l'Europe (Pays-Bas, Danemark, Suède) en raison notamment de la sylviculture intensive.

État de conservation sur le site

La présence de vieux chênes morts ou sénescents dans un grand nombre de vallons laisse à penser que la population de Lucane Cerf-volant peut être significative sur de nombreux vallons.

Enjeu patrimonial

Cette espèce est assez fréquente en France. Elle est protégée au titre de l'annexe II de la directive Habitats et de l'annexe III de la convention de Berne.

Relations avec l'homme

Cette espèce n'a pas de relation particulière avec l'homme.

Habitat du Lucane Cerf-Volant

L'habitat du Lucane est constitué des forêts et haies comportant des souches et vieux arbres feuillus dépérissants, de préférence des chênes. Les larves colonisent le système racinaire et les souches d'arbres dépérissants.

Dynamique naturelle de l'habitat

La dynamique naturelle des habitats forestiers (évolution de la forêt à bois tendre vers la forêt à bois dur, vieillissement des forêts) est favorable au maintien de l'habitat de l'espèce. Il en est de même pour les souches et les vieux arbres isolés.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Évolution de la forêt à bois tendre vers la forêt à bois dur - Vieillissement des forêts	
Facteurs humains	- maintien de vieux chênes, mise en place d'îlots de vieillissement	- Utilisation de fertilisants et pesticides - Élimination des haies de chênes favorables au Lucane cerf-volant en zone agricole peu forestière - Exploitation forestière intensive

Préconisations de gestion du Lucane Cerf-Volant

- Concernant l'habitat : Maintien de vieux chênes et souches ; Maintien des haies comportant de vieux arbres ; Sylviculture extensive ou non-gestion des forêts à bois dur.
- Concernant l'espèce : Approfondissement des connaissances sur l'écologie et la biologie de l'espèce.

Rosalia alpina

Code Natura 2000 : 1087

Classification : Insectes, Coléoptères,

Cerambycides

Description et écologie de l'espèce

La Rosalie des Alpes est un insecte très reconnaissable : son corps est relativement grand (15-38 mm), étroit, aplati, gris-bleu avec des taches noires de formes variables sur les élytres. Il possède de très longues antennes bleues dont chaque article porte des touffes de soie noire.

Comme pour une grande partie des cerambycides, les larves sont blanches avec le thorax très large par rapport à l'abdomen. La durée du cycle de développement de cette espèce est de deux à trois ans. La période de vol des adultes est de juillet à août. Elle dépend des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude.

Les adultes de *Rosalia alpina* ont une activité diurne. On les observe le plus fréquemment sur le bois mort et sur le bois fraîchement abattu.

Évolution historique et répartition - État de conservation

En France cette espèce est présente surtout dans les Pyrénées, les Alpes et les Cévennes, bien que son aire de répartition s'étende aujourd'hui assez largement vers le nord, où de nombreux exemplaires ont pu être observés en bord de Loire. Elle semble avoir disparu dans les Vosges.

État de conservation sur le site

Présence avérée dans un vallon citée dans l'étude du Conservatoire Régional des Espaces Naturels. La présence de vieux chênes morts ou sénescents dans un grand nombre de vallons laisse à penser que la population de Rosalie des Alpes peut être significative.

Enjeu patrimonial

Cet insecte emblématique est strictement protégé au niveau national. Perçue comme rare, la Rosalie des Alpes peut être localement abondante. Cette espèce figure sur les annexes II (protection de l'habitat d'espèces), IV (protection stricte de l'espèce) de la directive européenne "habitats". Son habitat est également pris en considération par l'annexe I (liste d'habitats) de cette même directive. Elle est également protégée par la Convention de Berne (annexe II) qui vise à interdire sa capture et son commerce.

Relations avec l'homme

Cette espèce n'a pas de relation particulière avec l'homme, si ce n'est l'intérêt suscité pour certains collectionneurs.

Habitat de la Rosalie des Alpes

Son hôte de prédilection est le hêtre ; mais elle vit également sur d'autres feuillus : frêne, saule, aulne, charme, chêne... Les vieilles hêtraies (ou plus généralement les vieux arbres) produisant régulièrement des branches mortes sont très favorables à la pérennité des populations de *Rosalia alpina*. Le développement larvaire débute dans du bois dépérissant ou en cours de séchage ; il se poursuit dans le bois mort, durant au moins deux années, d'où l'importance du bois mort dans les arbres.

Dynamique naturelle de l'habitat

La dynamique naturelle des habitats forestiers (évolution de la forêt à bois tendre vers la forêt à bois dur, vieillissement des forêts) est favorable au maintien de l'habitat de l'espèce. Il en est de même pour les vieux arbres isolés.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Évolution de la forêt à bois tendre vers la forêt à bois dur - Vieillissement des forêts	
Facteurs humains	- maintien de vieux feuillus, mise en place d'îlots de sénescence	Exploitation forestière intensive

Préconisations de gestion de la Rosalie des Alpes

- Concernant l'habitat : Conserver du bois mort en forêt demeure la meilleure assurance de pérenniser les populations. Il est donc important de laisser sur place les branches mortes lors des coupes de bois et de favoriser des bouquets de vieillissement; Il est également recommandé de favoriser ou maintenir le mélange d'essences et notamment la présence de hêtres.
- Concernant l'espèce : Sensibilisation des propriétaires et du grand public à la préservation des insectes liés au bois mort, au maintien d'arbres morts ou de bois mort au sol.

Austropotamobius Pallipes

Code Natura 2000 : 1092

Classification : Crustacés, Décapodes, Astacidés

Description et écologie de l'espèce

L'Écrevisse à pattes blanches est un crustacé d'eau douce de 6 à 10 cm à maturité, vivant dans les cours d'eau purs et permanents.

La reproduction a lieu en automne et l'éclosion des œufs s'effectue de mai à juillet. Cette espèce essentiellement détritivore se nourrit principalement de débris végétaux et à l'occasion de cadavres de poissons ou d'invertébrés. L'espèce nécessite une grande diversité de conditions d'écoulement, gage de dépôt de la litière, principale source de nourriture. Il s'agit d'une espèce particulièrement exigeante du point de vue de la qualité de l'eau, indicatrice des milieux préservés. Les mues, dont la fréquence est variable suivant l'âge de l'individu, sont une période critique pendant laquelle l'écrevisse est particulièrement vulnérable vis à vis des prédateurs et des conditions de son environnement.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Des réductions considérables de populations d'Écrevisse à pattes blanches ont été constatées à la fin du XIX^{ème} siècle. Actuellement l'espèce fréquente l'Europe de l'Ouest.

En France, on la trouve sur la quasi-totalité du territoire excepté l'Ouest et le Nord du pays. La tendance actuelle est à une raréfaction de l'espèce, notamment dans les secteurs de plaine ou de moyenne montagne, entraînant un phénomène de populations reliques très vulnérables.

État de conservation sur le site

Citée sur deux vallons dans des données un peu anciennes.

Enjeu patrimonial

L'espèce, assez mal représentée sur le site, est par ailleurs en déclin à l'échelle nationale (espèce vulnérable sur le livre rouge national) et européenne. Cette espèce est un indicateur de la bonne qualité des eaux superficielles. L'écrevisse à pattes blanches est inscrites aux annexes II et V de la Directive Habitats-Faune-Flore et à l'annexe III de la convention de Berne.

Relations avec l'homme

L'Écrevisse à pattes blanches est pêchée en France, quelques jours par an.

Dans le département de l'Ardèche, la pêche n'est possible que 3 jours fin juillet - début août. Diverses causes sont responsables de la raréfaction de l'espèce : pollutions des eaux de toutes natures (assainissement insuffisant, pollution agricole, industrielle,...), assèchements des cours d'eau, curage et rectification des cours d'eau, destruction de la ripisylve, maladies et infections multiples. L'explosion des populations d'écrevisses exogènes (écrevisse américaine notamment) dans de nombreux cours d'eau est également responsable d'une concurrence (transmission d'infections, compétition sur l'habitat et la nourriture) et d'une régression de l'Écrevisse à pattes blanches, plus exigeante.

Habitat de l'Écrevisse à Pattes Blanches

L'Écrevisse à pattes blanches est une espèce d'eaux courantes. C'est une espèce exigeante, notamment en terme de qualité de l'eau : elle est particulièrement sensible à toute forme de pollution (thermique,

chimique, organique, bactériologique). Lors de sa mue, l'écrevisse est beaucoup plus exposée à diverses maladies telles que mycoses, bactérioses ou parasitoses. Pour avoir une bonne condition de vie, l'espèce doit pouvoir bénéficier d'un débit minimal et l'assèchement peut être fatal à toute une population, notamment en augmentant la prédation par les oiseaux et les rats. Les écoulements doivent également être diversifiés, de façon à garantir un grand nombre de postes de nourrissage, et la teneur en calcium doit être suffisante pour permettre d'édification de sa carapace lors des mues. La végétation rivulaire doit être suffisante : elle a un rôle nourricier, elle évite un échauffement trop important de l'eau en été (espèce sténotherme ne tolérant que des variations de température de faible amplitude), et elle joue un rôle d'abris et de caches grâce aux racines

Dynamique naturelle de l'habitat

L'évolution des sédiments meubles doit être pris en compte car leur surabondance entraîne un colmatage des caches. Dans cette optique, l'envahissement du cours d'eau par la végétation riveraine doit être évité puisqu'il génère des embâcles responsables d'envasement.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence d'une ripisylve en bon état - Taux de Calcium de l'eau suffisant (conductivité > 33 µS/cm) - Débit d'étiage suffisant - Température constante de l'eau	- Sévérité de l'étiage estival qui peut aboutir à l'assèchement total des cours d'eau - Développement trop important de la végétation rivulaire - Envasement des cours d'eau par sédiments fins - Ensoleillement trop important et augmentation de la température de l'eau
Facteurs humains	- Ouvrages de traitement des effluents - Limitation de l'utilisation de pesticides dans les zones sensibles. - Maintien d'un débit réserve	- Dégradation de la qualité de l'eau : érosion, rejets polluants agricoles et effluents - Pompes augmentant le déficit en eau estival - Déboisement et enrésinement - Captage des sources - Fréquentation touristique (randonnée aquatique) - Éventuel braconnage

Préconisations de gestion de l'Écrevisse à Pattes Blanches

- Concernant l'habitat : Maintenir un débit minimum : sensibilisation aux économies d'eau, respect de la réglementation du débit réserve ; Améliorer la qualité des effluents d'assainissement : suivi régulier de l'assainissement des villages et hameaux. Le rejet des eaux usées doit se faire le plus loin possible du cours d'eau ; en effet, une prairie a un pouvoir épurateur très important sur les éléments nutritifs notamment ; Maîtriser la fréquentation dans les secteurs sensibles.
- Concernant l'espèce : Réglementation et surveillance efficaces de la pêche ; Suivi de l'état des populations et de son évolution ; Suivi de l'état sanitaire des populations ; Sensibilisation sur le danger de l'introduction d'espèces exogènes auprès des particuliers et des professionnels et obligation réglementaire de les détruire.

Euplagia quadripunctaria

Code Natura 2000 : 1078

Classification : Insectes, Lépidoptères, Arctiidés

Description et écologie de l'espèce

L'écaille chinée ou callimorphe (*Euplagia quadripunctaria*) est un papillon de la famille des Arctiidae. C'est un papillon des bois clairs et des broussailles qui vole aussi bien le jour que la nuit. Mâle et femelle ont la même coloration. Une seule génération ailée de juillet à septembre.

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'Écaille chinée est répandue dans toute l'Europe moyenne et méridionale.

L'espèce est présente partout en France. Elle semble très commune dans une grande partie de la France et moins fréquente dans le nord-est.

État de conservation sur le site

Une observation dans le cadre de l'étude du CREN en 1999.

Enjeu patrimonial

L'espèce ne semble pas menacée, elle est relativement commune en France, et est inscrite à la directive Habitats (annexe II).

Le groupe d'experts sur les invertébrés de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe.

Relations avec l'homme

Cette espèce n'a pas de relation particulière avec l'homme.

Habitat de l'écaille chinée

Euplagia quadripunctaria fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques ainsi que des milieux anthropisés dont les jardins.

L'écaille chinée se nourrit de nombreuses plantes herbacées comme le pissenlit mais aussi d'arbres et d'arbustes à feuilles caduques. Les adultes butinent diverses espèces telles que les chardons, les centaurées, ...

Dynamique naturelle de l'habitat

Sans objet car espèces ubiquiste.

Sensibilités et facteurs d'évolution

Sans objet

Préconisations de gestion de l'écaille chinée

En France, cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion.

Castor fiber

Code Natura 2000 : 1337

Classification : Mammifères, Rongeurs,
Castoridés

Description et écologie de l'espèce

Le Castor est le plus gros rongeur d'Europe (jusqu'à 28 kg).

Il habite les rivières à faible pente, du fleuve au ruisseau, et construit son gîte au contact de la berge ; l'entrée est toujours immergée. S'il se déplace de préférence en nageant dans l'eau, il se nourrit essentiellement de saules et peupliers poussant sur les rives. Ces choix alimentaires sont très variés : écorce, feuilles, jeunes pousses, fruits, tubercules et végétation herbacée.

La période de reproduction du Castor s'étale de décembre à avril et les jeunes restent dans la hutte parentale durant les deux premiers hivers. L'espèce est territoriale et effectue un marquage olfactif par une sécrétion musquée.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Très menacé au début du siècle, le Castor d'Europe a failli disparaître de France (il ne subsistait plus que dans la basse vallée du Rhône). Depuis sa protection, en 1976, il a reconquis de nombreuses régions de France et ses effectifs sont en progression constante.

Le Castor est très présent en Ardèche. Environ 200 communes sur les 339 que compte le département sont occupées à divers degrés.

État de conservation sur le site

Le Castor est présent sur l'Ay et la Cance.

Enjeu patrimonial

La France et l'Allemagne étant les seuls pays d'Europe de l'Ouest à avoir conservé leur population naturelle de Castor, elles ont une responsabilité dans la préservation de cet animal qui constitue un élément important du patrimoine naturel des rivières encore sauvages. Le castor est inscrit aux annexes II, IV et V de la Directive Habitats-Faune-Flore et à l'annexe III de la convention de Berne.

Il est ainsi important de préserver cette espèce dans le site. Le Castor d'Europe constitue également un enjeu pédagogique important, car il attire tous les publics : scolaires, familles, naturalistes.

Relations avec l'homme

Le Castor est peu sensible à la fréquentation pour peu qu'il dispose de quelques zones de tranquillité.

Habitat du Castor d'Europe

L'habitat du Castor couvre une superficie importante. L'animal utilise la rivière de plein bord (eaux courantes et grèves) et les forêts alluviales à bois tendre, jusqu'à 40 m du bord de la rivière. Les bras morts et certaines gravières proches du réseau hydrographique comportant une forêt rivulaire de saules et peupliers sont également utilisées.

Exigences écologiques

Le Castor peut s'installer sur les principaux affluents de la rive droite du Rhône. Les conditions nécessaires à son implantation sont la présence d'eau permanente (profondeur minimale de 60 cm) avec des formations boisées rivulaires (prédominance de jeunes saules et peupliers, et bande arbustive d'au moins 5 m de large au contact de l'eau). Le cours d'eau doit avoir une pente faible (généralement inférieure à 2 %) avec un courant faible et l'absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournables.

Dynamique naturelle de l'habitat

La dynamique fluviale permet de régénérer les jeunes saules et peupliers qui poussent sur les rives

stabilisées fréquemment exondées et constituent la principale ressource alimentaire du Castor d'Europe. La dynamique fluviale lui est donc très favorable. Les forêts alluviales fonctionnent comme des pièges à sédiments et s'exhaussent peu à peu, en vieillissant. Leur régénération dépend entièrement d'une mise à nu des substrats par les crues. Lorsqu'elles ne sont plus soumises à cette action érosive, les saulaies-peupleraies pionnières évoluent vers la forêt à bois dur, moins favorable à l'espèce. Les populations de Castor, par leurs coupes d'arbres et de jeunes pousses, participent au rajeunissement des milieux forestiers.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Dynamique fluviale, qui recrée des milieux favorables et accroît les potentialités alimentaires : jeunes saulaies et peupleraies	- Développement d'espèces végétales exotiques, comme la Renouée du Japon qui réduit les potentialités alimentaires
Facteurs humains	- Protection réglementaire - Gestion adaptée des milieux	- Artificialisation des berges (enrochements, endiguement des rivières) - Cloisonnement des populations (barrages, infrastructures routières) - Camping sauvage - Réduction de l'habitat - Suppression ou dégradation des boisements et formations arbustives riverains (habitat, ressources) - Braconnage

Préconisations de gestion du Castor d'Europe

- Concernant l'habitat : Développer une gestion soucieuse des équilibres écologiques prenant en compte la présence du Castor ; Conserver une bande arbustive de 10 à 20m de large au contact de l'eau pour préserver les gîtes et ressources alimentaires ; Préserver les forêts alluviales à bois tendre qui sont, par ailleurs, un habitat d'intérêt communautaire.
- Concernant l'espèce : Les appâts et pièges utilisés sur les autres rongeurs (Ragondin notamment) doivent être sélectifs (cage-piège et éloignement des appâts à plus de 20 m de l'eau) ; Favoriser les possibilités de franchissement ou de contournement des ouvrages d'art ; Aménager des passages buses sous les infrastructures routières pour limiter les risques de collision.

Lutra Lutra

Code Natura 2000 : 1355

Classification : Mammifères, Carnivores,
Mustélinés

Description et écologie de l'espèce

La Loutre d'Europe est un petit carnivore qui se nourrit essentiellement de poissons de petite taille. Elle s'installe dans des milieux aquatiques très variés : rivières de montagne ou de plaine, marais, lacs et étangs, estuaires, bords de mer... Essentiellement nocturne, elle ne quitte que rarement le bord de l'eau qui reste son milieu de vie, mais peut effectuer des déplacements très importants.

Les loutres sont en général solitaires, elles ne vivent en couple que pendant la période de reproduction. Le domaine vital du mâle peut couvrir plus de 20 kilomètres de rivière, englobant un ou plusieurs territoires de femelles reproductrices. Il n'existe pas chez cette espèce de période précise de reproduction, et ainsi la femelle donne naissance à un ou deux jeunes à n'importe quel moment de l'année, dans un terrier ou une couche à l'air libre. Le sevrage des jeunes a lieu vers l'âge de 8 mois.

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'aire de répartition de la Loutre couvre la presque totalité de l'Eurasie et les pays du Maghreb. On la rencontre jusqu'en Indonésie.

Relativement abondante en France au début du XX^e siècle, l'espèce a fortement régressé, à partir des années 1930, suite à une forte pression de piégeage et de chasse, ainsi qu'à la dégradation des milieux aquatiques (qualité de l'eau ou modifications physiques du milieu). Elle est aujourd'hui considérée comme menacée et les populations viables ne subsistent que dans le Massif Central et sur la façade atlantique.

Le Centre Ornithologique Rhône-Alpes Ardèche et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ont mis en évidence la présence de la Loutre dans le bassin versant Rhône-Méditerranée du département de l'Ardèche. L'origine demeure incertaine : recolonisation récente à partir du bassin de la Loire ou maintien d'une population qui aurait échappé aux naturalistes.

État de conservation sur le site

La présence de la Loutre est notée sur la vallée de la Cance.

Enjeu patrimonial

La Loutre bénéficie d'une protection maximale et intégrale (espèce strictement protégée) par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 qui interdit leur destruction, leur capture, leur transport, leur vente....

La Loutre est également protégée strictement par la convention de Berne (Annexe II) et par la convention de Washington (annexe I) concernant le commerce des espèces menacées.

Au titre de la directive habitats, la Loutre figure également parmi les espèces strictement protégées (annexe IV) et dont les habitats doivent faire l'objet de désignation des Zones Spéciales de Conservation (annexe II).

Relations avec l'homme

La loutre peut avoir des conséquences défavorables par une activité de prédation en pisciculture.

Habitat de la Loutre

La loutre vit au bord des cours d'eau (ruisseaux, rivières et même fleuves), jusqu'à une altitude de 1 300 m, dans les marais et parfois sur les côtes marines. Elle est habituellement solitaire, occupant un territoire de 5 à 15 km de rives le long d'un cours d'eau (parfois davantage) ou de 20 à 30 km² en zone de marais. Elle emprunte régulièrement les mêmes passages sur la berge pour se mettre à l'eau : les « coulées ». Lorsqu'elle sort de l'eau, elle se roule dans l'herbe pour essuyer sa fourrure, sur des zones reconnaissables à l'herbe couchée et appelées « places de ressui ».

Elle fait sa tanière (qu'on appelle une « catiche ») entre les racines des arbres des berges des cours d'eau ou dans d'autres cavités (cavité rocheuse, tronc creux, terrier d'une autre espèce). La catiche contient souvent une entrée plus ou moins dissimulée au-dessous du niveau d'eau et un conduit d'aération.

Exigences écologiques

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques qu'ils soient d'eaux douces, saumâtres ou marines. Elles s'adaptent à tous les types de milieux aquatiques, des lors qu'ils sont riches en ressources alimentaires et peu pollués (notamment par les pesticides et les métaux lourds). En revanche, pour les gîtes diurnes, elle exige une bonne tranquillité et un couvert végétal.

Dynamique naturelle de l'habitat

L'évolution de l'habitat de la Loutre est lié à la dynamique des cours d'eau qu'elle fréquente.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Présence de populations piscicoles importantes	- Tous les facteurs défavorables aux peuplements piscicoles et à la qualité des habitats aquatiques et riverains
Facteurs humains	- Préservation des milieux - Entretien adapté des berges - Maintien de corridors - Modalités de chantiers	- Dégradation des habitats aquatiques et pollutions entraînant une raréfaction des populations piscicoles - Entretien intensif des forêts alluviales diminuant les gîtes potentiels pour l'espèce - Fragmentation des habitats - Mortalité accidentelle (circulation automobile, capture par engins de pêche) - Braconnage - Dérangement - Modification des berges

Préconisations de gestion de la loutre

- Concernant l'habitat : Veiller à la non-fragmentation des habitats, au maintien des niveaux d'eau, à la qualité des eaux de surface ; Favoriser des lieux refuges le long des cours d'eau, en maintenant des secteurs de ripisylves peu entretenues (avec un couvert végétal dense), indispensables pour les gîtes diurnes de l'espèce.

Proscrire la rectification des cours d'eau, le déboisement des berges ; Prise en compte de sa présence dans les plans d'entretien des berges.

- Concernant l'espèce : Mise en place de mesures de conservation. Sensibilisation des divers acteurs ; Réalisation d'aménagements de génie écologique pour les infrastructures routières et les barrages ; Maintien de ressources alimentaires suffisantes.

Chondrostoma Toxostoma

Code Natura 2000 : 1126

Classification : Poisson, Cypriniformes,
Cyprinidés

Description et écologie de l'espèce

Le Toxostome est un poisson long de 15 à 25 cm et essentiellement herbivore. Il fréquente les cours d'eau rapides, dont l'eau claire et courante à fond de galets ou de graviers est bien oxygénée. En période de frai, il remonte le cours des fleuves et des rivières.

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'aire de répartition du Toxostome est limitée de la péninsule Ibérique jusqu'au Portugal.

Il est présent dans les bassins du Rhône, de la Garonne et de l'Adour et est actuellement en déclin dans la Saône et ses affluents. Au siècle dernier, l'espèce a colonisé le bassin de la Loire (elle serait venue du bassin du Rhône à la faveur des canaux de liaison), l'Allier, le canal de Berry et le proche secteur du Cher. Bien que l'espèce soit autochtone en Ardèche, elle reste mal connue.

État de conservation sur le site

Le toxostome est noté sur le vallon du Turzon. Les données actuelles ne permettent pas de statuer sur son état de conservation.

Enjeu patrimonial

Le Toxostome figure à l'annexe II de la directive Habitats et à l'annexe III de la Convention de Berne. En France, l'espèce est inscrite sur la liste rouge des Poissons menacés de France en catégorie vulnérable.

Relations avec l'homme

Les pêcheurs utilisent parfois le Toxostome, qu'ils confondent avec le Hotu, comme vifs pour la pêche au Brochet. La compétition avec le Hotu, espèce originaire d'Europe centrale et orientale, ne serait pas un facteur déterminant pour expliquer le déclin du Toxostome. Les seuils constituent une menace pour cette espèce qui effectue de grands déplacements.

Habitat du Toxostome

L'habitat du Toxostome est la zone à Ombre ou a Barbeau en eau claire et courante sur fond de galets ou graviers. Se reproduisant en eau courante, le Toxostome vit de jour entre deux eaux en bancs nombreux et demeure dans les anfractuosités du fond la nuit.

Exigences écologiques

L'écologie de ce poisson est encore mal connue. Les poissons prêts à frayer recherchent, dans les petits affluents, les zones d'eau claire, à fort courant, bien oxygénées et à substrat grossier. La remontée vers les frayères nécessite ainsi une libre circulation. Le Toxostome, essentiellement herbivore, requiert la présence d'algues microscopiques ou filamenteuses, et de quelques petits invertébrés aquatiques.

Dynamique naturelle de l'habitat

L'évolution de l'habitat du Toxostome est liée à la dynamique de la rivière.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	Dynamique fluviale, créant des zones favorables au frai de l'espèce	- Compétition entre Toxostome et Hotu ce dernier étant envahissant (ce ne serait toutefois pas un facteur limitant) - Réduction des zones courantes à fonds de galets propices aux frayères de l'espèce.
Facteurs humains		- Lâchers de barrages hydroélectriques (déstabilisation des substrats) - Barrages ou seuils constituant des obstacles à la migration vers les petits affluents - Atteinte directe des frayères lors de travaux en rivières en période de reproduction (mars à juin) : colmatage des frayères par les matières en suspension - Absence de réglementation de la pêche au Toxostome - Pollution des eaux

Préconisations de gestion du Toxostome

- Concernant l'habitat : Maintien de zones courantes à fonds de galets (propices aux frayères de l'espèce) et localisation des frayères potentielles ; Assurer la libre circulation dans les deux sens en période de reproduction ; Éviter les travaux sur les cours d'eau importants en période de frai du Toxostome (mars à juin) sur les zones de frayères.

- Concernant l'espèce : Réglementer la pêche du Toxostome, utilisé parfois comme vif pour le Brochet. Mieux connaître l'écologie de l'espèce et l'état de ses populations ; Informer les pêcheurs sur cette espèce souvent confondue avec le Hotu.

Barbus meridionalis

Code Natura 2000 : 1138

Classification : Poissons, Cypriniformes,

Cyprinidés

Description et écologie de l'espèce

Le Barbeau méridional, poisson d'une vingtaine de centimètres, vit dans les eaux fraîches et bien oxygénées du pourtour méditerranéen.

Sa capacité à supporter les réchauffements estivaux, les assèchements partiels et les crues violentes saisonnières en fait une espèce particulièrement bien adaptée aux rivières méditerranéennes.

Le Barbeau méridional se reproduit sur des bancs de graviers entre mai et juillet et peut s'hybrider avec le Barbeau fluviatile. Sa nourriture est essentiellement composée d'organismes benthiques (vivant au fond des cours d'eau), complétée par des végétaux, des œufs de poissons et, pour les adultes, des petits poissons.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Il s'agit d'une espèce autochtone de l'Europe méridionale (France, Italie, Espagne, Croatie).

En France, le Barbeau méridional est strictement limité au Sud-Est. Il vit généralement dans les eaux de moyenne altitude.

État de conservation sur le site

La présence du Barbeau méridional est notée dans cinq vallons du site. Il ne semble pas menacé dans les ruisseaux où il est présent.

Enjeu patrimonial

L'aire de répartition actuelle de l'espèce tend à diminuer et à se fragmenter, même si elle est encore assez bien représentée dans le sud-est de la France. Le Barbeau méridional est inscrit à l'annexe II et V de la directive Habitats et de l'annexe III de la Convention de Berne. En France, il figure parmi les poissons menacés dans la catégorie « rare » et fait partie des poissons protégés (arrêté du 08/12/88) : ses lieux de reproduction peuvent être protégés par arrêté de biotope.

Relations avec l'homme

Le Barbeau méridional est peu pêché. La pollution des cours d'eau et la modification des habitats par des interventions dans le cours d'eau sont susceptibles de générer des nuisances sur les habitats et les sites de reproduction de l'espèce. Les captages réalisés pour l'agriculture ou l'arrosage privé peuvent constituer une réelle menace en transformant l'assèchement partiel des petits cours d'eau en assèchement total.

Habitat du Barbeau méridional

Le Barbeau méridional fréquente les cours d'eau bien oxygénés de moyenne altitude, où il trouve des bancs de graviers nécessaires à sa reproduction.

Exigences écologiques

Cette espèce préfère les eaux bien oxygénées de moyenne altitude, mais il supporte bien la période estivale quand l'eau se réchauffe et l'oxygène baisse. Il recherche les trous peu exposés au courant, il supporte à la fois les assèchements partiels du lit et les crues violentes saisonnières. En revanche, il nécessite la présence de substrats fermes et notamment des bancs de graviers. L'espèce est sensible à la pollution des eaux et sujette sur de nombreux sites à des pathologies marquées (ulcérations, lésions diverses,...).

Dynamique naturelle de l'habitat

Les cours d'eau concernés peuvent être soumis à une alternance d'assèchement partiel et de crues violentes qui ont une fonction de régénération de l'habitat.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	- Débit suffisant - Bonne oxygénation du cours d'eau - Végétation rivulaire permettant de maintenir des températures fraîches	Changement du substrat et envasement
Facteurs humains	- Entretien de la ripisylve afin d'éviter un trop fort développement responsable d'envasement - Garder une ripisylve suffisante à l'ombrage du cours d'eau	- Pollution des eaux - Tout changement apporté au régime des eaux - Extraction de granulats en lit mineur - Captages qui assèchent totalement le cours d'eau - Aménagements hydrauliques et hydroélectriques - Fréquentation par la randonnée aquatique

Préconisations de gestion du Barbeau méridional

- Concernant l'habitat : Lutte contre la pollution, et notamment la pollution liée aux systèmes d'assainissement défaillants ; Meilleure gestion de la ressource en eau pour préserver les cours d'eau intermittents ; Gestion adaptée des boisements rivulaires ; Limiter la pratique de la randonnée aquatique dans les secteurs sensibles et notamment les zones de reproduction et communication par rapport aux secteurs les plus sensibles.
- Concernant l'espèce : Suivi adapté de l'état des populations et de leur répartition ; Exclure le repeuplement en salmonidés non natifs du cours d'eau.

Leuciscus souffia

Code Natura 2000 : 1131

Classification : Poissons, Cypriniformes,

Cyprinidés

Description et écologie de l'espèce

Le Blageon habite les eaux claires et courantes où le substrat est graveleux ou pierreux (zone à Ombres). Sa taille peut varier de 9 à 16 cm. Essentiellement carnivore, son régime alimentaire, composé de larves d'insectes aquatiques et d'insectes aériens, est complété par des diatomées (algues unicellulaires) et des algues filamenteuses. La période de ponte est courte et se déroule au mois de juin sur des graviers dans des eaux à fort courant.

Évolution historique et répartition - État de conservation

En Europe, l'aire de répartition du Blageon couvre les bassins du Rhône et du Rhin.

En France, il est autochtone dans le bassin du Rhône et dans les fleuves côtiers méditerranéens.

État de conservation sur le site

Le blageon est noté sur les vallons de la Cance et de Limony. Les données actuelles ne permettent pas de statuer sur son état de conservation.

Enjeu patrimonial

Le Blageon est en régression en Europe. Il figure à l'annexe II de la directive Habitats et à l'annexe III de la convention de Berne. Cette espèce est inventoriée dans la catégorie "rare " des poissons menacés de France.

Relations avec l'homme

Cette espèce est peu pêchée. En revanche, le repeuplement par sous-espèces (ou souches génétiques) non représentées dans le cours d'eau pourrait engendrer un risque important d'hybridation menaçant la conservation des caractéristiques de l'espèce. Le Blageon est sensible aux pollutions thermiques (espèce d'eau fraîche), aux effluents saisonniers (tourisme, caves viticoles) ainsi qu'aux détournements de source. La multiplication des petits seuils où l'eau stagne est également un facteur anthropique menaçant l'espèce. La conservation des populations nécessite la libre circulation entre les affluents et l'axe principal pour la dispersion des juvéniles.

Habitat du Blageon

Le Blageon a besoin de zones à fort courant, dont le fond est constitué de graviers ou de pierres, pour sa reproduction. Les cours d'eau frais et à fort courant constituent donc l'habitat préférentiel de l'espèce.

Exigences écologiques

Son biotope correspond à la zone à Ombre. L'espèce ne semble pas être affectée par la dégradation de la qualité chimique des eaux et présente une bonne résistance aux pollutions métalliques. Par contre, la dégradation des zones de reproduction (zones de graviers ou galets avec un courant important) constitue une menace pour l'espèce.

Dynamique naturelle de l'habitat

Certains cours d'eau peuvent, par bouleversement de la dynamique de la végétation rivulaire, avoir tendance à s'ensabler. Les courants importants des cours d'eau permettent de renouveler l'habitat et d'éviter cette évolution.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels	Fort courant dans rivière bien oxygénée sur fond pierreux	
Facteurs humains	- Maintien de la stabilité et de la qualité des systèmes hydrologiques - Gestion des effluents saisonniers	- Dégradation de la qualité de l'eau par des effluents, notamment saisonniers - Multiplication des seuils - Détournement des sources et pompages entraînant un assèchement des cours d'eau - Mauvais entretien de la végétation rivulaire

Préconisations de gestion du Blageon

La protection de Blageon est fréquemment bénéficiaire au Barbeau méridional

- Concernant l'habitat : Préserver les cours d'eau concernés et favorables ; Maîtriser la fréquentation des cours d'eau et sensibiliser le public ; Amélioration de la qualité de l'assainissement ; Limiter les pompages et favoriser le retour des sources au cours d'eau ; Maintenir la continuité de la ripisylve et des bandes enherbées.
- Concernant l'espèce : Maintenir la continuité entre l'affluent et l'axe principal pour la dissémination des juvéniles ; Améliorer les connaissances sur l'écologie de l'espèce et effectuer des suivis de populations.

Bombina variegata

Code Natura 2000 : 1193

Classification : Amphibiens, Anoures,

Discoglossidés

Description et écologie de l'espèce

Le sonneur est un petit crapaud sombre bien caractérisé par son ventre marbré de jaune et de noir parfois nuancé de gris.

L'espèce mi-terrestre mi-aquatique vit en petites colonies. Ses mœurs sont autant diurnes que nocturnes. L'hibernation a lieu d'octobre-novembre à mars-avril, à terre, dans un trou ou dans de la vase. La reproduction a lieu d'avril à juin. Les têtards, à développement rapide, achèvent leur métamorphose en août-septembre. Les chants s'entendent d'avril à début juillet.

Évolution historique et répartition - État de conservation

L'espèce est toujours répandue, mais des constats de régression de ses populations sont signalés sur une grande partie de son aire de répartition. Dans la frange de son aire, des facteurs climatiques tels que les faibles précipitations ou les basses températures peuvent contribuer à ce déclin. Toutefois le facteur principal semble être la disparition des petites pièces d'eau causée par les changements d'activités humaines (comblement des mares, curage intensif des fosses, débardages des bois pendant la période de reproduction...).

État de conservation sur le site

Noté dans un seul vallon. Figure parmi les populations relictuelles de la vallée du Rhône. Population jugée importante en 1997, elle est en phase de régression sans que l'on puisse en apporter les raisons.

Enjeu patrimonial

Le sonneur à ventre jaune est un des batraciens les plus menacés sur le territoire français. Il est vulnérable en France et figure à l'article 1 de l'arrêté du 22/07/1993. Il est inscrit aux annexes II et IV de la directive habitats, et à l'annexe II de la Convention de Berne.

Relations avec l'homme

Petites pièces d'eau, flaques, ornières, fossés humides étant ses habitats principaux, il semble être lié aux travaux d'entretien ou d'aménagement réalisés par l'homme. On note que de nombreux sites sont le résultat d'activités humaines (argilières, carrières, ornières).

Habitat du Sonneur a ventre jaune

L'habitat typique de cette espèce est formé de flaques souvent croupissantes, non ombragées, dans ou à proximité de forêts. L'espèce se rencontre fréquemment sur substrat glaiseux, limoneux ou marneux. On l'observe principalement dans des collines ou des montagnes d'altitude modérée, avec toutefois d'importantes variations thermiques à étés chauds et hivers froids et dont la température moyenne peut descendre sous 0°C certains mois.

Dynamique naturelle de l'habitat

Sans entretien intensif ni aménagement (drainage, assèchement, comblement) ses habitats évoluent lentement par comblement naturel.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels		- Comblement par apports minéraux ou organiques - Fermeture des milieux
Facteurs humains	- Ornières - Anciennes carrières ou argilières	- Comblement de mares, petites pièces d'eau, flaques, ornières... - Drainage et assèchement

Préconisations de gestion du Sonneur à ventre jaune

- Concernant l'habitat : Maintenir ou améliorer les micro-habitats ; Limiter les prélèvements d'eau en amont.
- Concernant l'espèce : Assurer un suivi quantitatif de la population du Rioudard.

Rana dalmatina

Code Natura 2000 : 1209

Classification : Amphibiens, Anoures, Ranidae

Description et écologie de l'espèce

La grenouille agile est une espèce à l'aspect élancé qui mesure généralement entre 45 et 65 mm, la femelle étant légèrement plus grosse que le mâle.

Cette espèce est extrêmement agile sur terre, capable de faire des bonds de 2 m. Elle est bien présente dans les massifs forestiers de plaine, sédentaire et vit sur un territoire d'environ 40 m². Le point d'eau nuptial et le terrain de chasse sont séparés d'environ 200 m, la grenouille agile se nourrissant de petits invertébrés comme des insectes ou des arachnides. Elle cesse son activité en octobre-novembre pour hiberner à terre environ 4 mois.

Évolution historique et répartition - État de conservation

La grenouille agile est une espèce européenne dont l'aire de répartition (morcelée) s'étend du sud de la Suède au Pays basque espagnol à l'ouest de l'Ukraine et au nord de la Turquie.

Elle est présente partout en France sauf en haute montagne et sur une partie nord-est du territoire.

État de conservation sur le site

Sa présence a été notée sur les vallons de L'argentière et du Rioudard. Les quelques observations effectuées ne permettent pas de définir son état de conservation sur le site.

Enjeu patrimonial

La grenouille agile est protégée sur l'ensemble du territoire français. Elle est également inscrite à l'annexe IV de la directive habitats et à l'annexe II de la Convention de Berne. Elle ne semble toutefois pas menacée à court terme en France.

Relations avec l'homme

La grenouille agile se reproduit dans une mare ou une zone marécageuse d'une forêt où elle vit toute l'année. Ses relations avec l'homme sont ainsi assez limitées.

Habitat de la grenouille agile

La grenouille agile est généralement associée aux boisements et aux fourrés. Elle est présente dans les forêts de feuillus de plaine où sa coloration lui permet de se confondre avec les feuilles mortes. On la trouve aussi dans les boisements alluviaux, les bocages. Elle peut cohabiter avec d'autres amphibiens (salamandre, rainette, crapaud) mais rarement avec la grenouille rousse. Durant la période de reproduction, on la trouve souvent dans des milieux relativement humides, mais hors de cette période, elle peut fréquenter des milieux secs.

C'est une espèce de plaine que l'on ne trouve pas à plus de 570 m dans les Pyrénées et à plus de 1000 m dans les Alpes et le massif central.

Dynamique naturelle de l'habitat

L'évolution de l'habitat de la grenouille agile est liée à la dynamique de la forêt qui l'entoure.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels		- Comblement par apports minéraux ou organiques - Fermeture des milieux
Facteurs humains		- Comblement de mares et petites pièces d'eau - Drainage et assèchement

Préconisations de gestion de la grenouille agile

- Concernant l'habitat : Maintenir ou améliorer les micro-habitats ; Adapter la gestion forestière dans les zones d'habitats potentiels, notamment en préservant les zones humides.
- Concernant l'espèce : Assurer un suivi quantitatif plus précis sur l'ensemble du site.

Bufo calamita

Code Natura 2000 : 1220

Classification : Amphibiens, Anoures, Bufonidae

Description et écologie de l'espèce

Le crapaud calamite est un anoure de taille moyenne. Le mâle mesure de 40 à 70 mm, la femelle de 50 à 80 mm (au maximum 100 mm). Cette espèce se distingue du Crapaud commun essentiellement par une ligne médiane jaune ornant son dos. Toutefois, celle-ci peut être discontinue, voire absente.

Le crapaud calamite est un animal presque exclusivement nocturne. Il sort la nuit par temps doux, humide et sans vent. Il se déplace rapidement sur le sol. Il ne saute pas mais trotte comme un campagnol. Cette démarche très caractéristique est même unique chez les Anoures. A la belle saison, il creuse souvent des terriers peu profonds dans la terre meuble ou bien, il s'aménage un logement sous une touffe de plantes, du bois mort, de grosses pierres, tôles. Ces terriers peuvent être utilisés par plusieurs individus pour s'y cacher en journée.

Il se nourrit principalement d'invertébrés (fourmis, lombrics mollusques, cloportes, insectes...). Cette espèce est active de mars à septembre-octobre.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Le crapaud calamite est une espèce endémique d'Europe. On la retrouve principalement dans la partie centrale (L'Espagne constituant la limite sud et ouest de son aire de répartition, le Danemark la limite nord et l'Ukraine la limite est).

Il est partout présent en France, jusque dans l'agglomération de Paris. Mais il n'est abondant que dans le sud et dans quelques secteurs de la frange maritime occidentale où il possède une distribution continue et homogène. Un noyau important se trouve dans la région de la Brenne. Il est en déclin en Champagne-Ardenne, en Franche-Comté ou en Savoie.

État de conservation sur le site

Sa présence a été notée sur les vallons du Baral, du Brouter et du Rioudard. Les quelques observations effectuées ne permettent pas de définir précisément son état de conservation sur le site.

Enjeu patrimonial

Le crapaud calamite est protégé sur l'ensemble du territoire français. Il est également inscrit à l'annexe IV de la directive habitats et à l'annexe II de la Convention de Berne. Il ne semble toutefois pas menacé à court terme en France.

Relations avec l'homme

Le crapaud calamite vit dans des habitats ouverts qui doivent être entretenus par l'homme. Il peut également trouver refuge dans des sites totalement anthropiques telles des ruines, carrières ou gravières. La relation qui lie cette espèce à l'homme est donc relativement forte.

Habitat du Crapaud calamite

Le crapaud calamite est une espèce de plaine et de moyenne montagne : jusqu'à 930 m dans le Jura, 1 400 m dans le Massif central et 1 700 m dans les Alpes et les Pyrénées. Il vit dans les habitats sablonneux et ensoleillés tant sur les côtes qu'en montagne. On le trouve dans une végétation ouverte assez rase, alternant avec des sols nus : sables littoraux, zones de graviers et de galets, pelouses, prés salés, landes éparées à bruyères et à genêts, affleurements rocheux, lisières forestières.

Il vit aussi dans les milieux créés par l'Homme : carrières, gravières, parcs urbains, friches, ruines, murets...

Les sites de reproduction sont des points d'eau peu profonds, ensoleillés, sans prédateurs de têtards tels que insectes aquatiques et poissons. Ce sont donc des mares temporaires, des bassins de carrière, des pannes dunaires, des fossés peu profonds, des flaques et ornières inondées.

Dynamique naturelle de l'habitat

L'habitat du crapaud calamite tend à se refermer et à se combler sans action anthropique.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels		- Comblement par apports minéraux ou organiques ; - Fermeture des milieux.
Facteurs humains	- Création d'ornières ; - Carrières, gravières, ruines...	- Comblement de mares, petites pièces d'eau, ornières ; - Drainage et assèchement.

Préconisations de gestion du crapaud calamite

- Concernant l'habitat : Maintenir ou améliorer les micro-habitats (notamment entretien et restauration de milieux ouverts).
- Concernant l'espèce : Assurer un suivi quantitatif plus précis sur l'ensemble du site.

Lacerta bilineata

Code Natura 2000 : 1263

Classification : Reptiles, Squamata, Lacertidae

Description et écologie de l'espèce

Le lézard vert est un grand lézard d'environ 30 cm de long d'une coloration verte uniforme avec de petites ponctuations plus foncées sur le dos. La gorge est bleutée chez les mâles adultes et chez une partie des femelles. Il est très vorace et se nourrit essentiellement d'invertébrés, d'insectes, rarement de petits poissons mais des jeunes rongeurs peuvent faire son affaire.

C'est une espèce élancée, la queue peut être deux fois plus longue que le corps, qui fréquente les milieux ouverts et ensoleillés où les rocaillies alternent avec les buissons et les pelouses.

Les pontes les plus précoces surviennent en mai. La femelle pond de 5 à 21 œufs, sous une pierre ou dans un trou qu'elle a creusé dans le sol.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Cette espèce de reptile se rencontre dans de nombreux pays d'Europe : France, Suisse, Espagne, Monaco, Italie, Croatie, Allemagne et Royaume-Uni.

En France, présent au sud d'une ligne brisée reliant les boucles de la Seine, Soissons et Mulhouse. Absent de Corse et du centre-nord de la Bretagne. Cette espèce est présente jusqu'à environ 1500 m d'altitude.

État de conservation sur le site

Sa présence a été notée sur une grande majorité du site (les vallons du Mialan, du Gibarlet, de l'Argentière, de Serre-long, des claustrés, du Chalaix, de Baral, du Brouter, du Rioudard, de Lay, des Roches, d'Iserand, d'Ozon et de la Cance). La population de lézard vert semble être dans un bon état de conservation.

Enjeu patrimonial

Le lézard vert est protégé sur l'ensemble du territoire français. Il est également inscrit à l'annexe IV de la directive habitats et à l'annexe III de la Convention de Berne. Il ne semble toutefois pas menacé à court terme en France.

Relations avec l'homme

Le lézard vert vit dans des milieux ouverts qui peuvent être maintenus par l'homme.

Habitat du Lézard vert

Le lézard vert affectionne les terrains ensoleillés riches en végétation buissonnante, secs ou légèrement humides comme les haies, friches, broussailles, terrains rocheux, lisières de forêts, bords de ruisseaux ou de chemins.

Dynamique naturelle de l'habitat

L'habitat du lézard vert tend à se refermer sans action anthropique.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels		- Fermeture des milieux.
Facteurs humains	- Maintien des milieux ouverts	- Usage de pesticides

Préconisations de gestion du lézard vert

- Concernant l'habitat : Maintenir ou améliorer les micro-habitats (notamment entretien et restauration de milieux ouverts).
- Concernant l'espèce : pas de préconisation particulière.

Podarcis muralis

Code Natura 2000 : 1256

Classification : Reptiles, Squamata, Lacertidae

Description et écologie de l'espèce

Le lézard des murailles est de forme élancée, extrêmement polymorphe, avec une variabilité extraordinaire de l'écaillure, une coloration très variable, brun, gris ou même verdâtre. La face ventrale est claire, jaune, bleu ou rougeâtre. La gorge est mouchetée de noir.

Le mâle mesure 20 cm, exceptionnellement 25 cm, la femelle 18 cm. On ne peut pas déterminer son sexe tant qu'il n'a pas atteint la maturité.

Il se nourrit d'insectes (chenilles et papillons, orthoptères), d'araignées, de vers de terre, de criquets, de grillons, de teignes et de pucerons.

L'accouplement a lieu au printemps, suivi de la ponte qui, selon les régions, intervient entre avril et juin. La durée de l'incubation est de quatre à onze semaines.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Cette espèce de reptile se rencontre dans toute l'Europe du Sud et en France. Il a également été introduit au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis.

Il est présent sur l'ensemble du territoire français y compris les îles bretonnes et méditerranéennes, à l'exception de la Corse. Absent localement dans l'extrême nord du pays. On le rencontre depuis le niveau de la mer jusqu'à 2300 m d'altitude.

État de conservation sur le site

Sa présence a été notée sur les vallons de Jergne, de Trévalon, de Serre-long, des Claustres, du Chalaix, du Brouter, du Rioudard et vallée de la Cance. Les données actuelles ne permettent pas de définir précisément l'état de conservation du lézard des murailles sur le site.

Enjeu patrimonial

Le lézard des murailles est protégé sur l'ensemble du territoire français. Il est également inscrit à l'annexe IV de la directive habitats et à l'annexe II de la Convention de Berne. Il ne semble toutefois pas menacé à court terme en France.

Relations avec l'homme

Le lézard des murailles affectionne les milieux urbains ou anthropisés, le lien entre l'homme et cette espèce est donc étroit.

Habitat du Lézard des murailles

Il habite les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières, les terrils et apprécie spécialement les rails ou les quais de gares peu fréquentés. Ce lézard est beaucoup plus urbain que les autres espèces.

Dynamique naturelle de l'habitat

La dynamique de l'habitat du lézard des murailles est souvent liée à l'activité humaine.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels		- Fermeture des milieux.
Facteurs humains	- Maintien des milieux ouverts ; - Maintien de ruines, tas de pierres, d'anciens murs...	- Usage de pesticides

Préconisations de gestion du lézard des murailles

- Concernant l'habitat : Maintenir ou améliorer les micro-habitats (notamment entretien et restauration de milieux ouverts et maintien du patrimoine bâti).
- Concernant l'espèce : Pas de préconisation particulière.

Hierophis viridiflavus

Code Natura 2000 : 5670

Classification : Reptiles, Squamata, Colubridae

Description et écologie de l'espèce

La couleuvre verte et jaune mesure entre 100 et 160 cm, voire exceptionnellement jusqu'à 173 cm. Son dos possède un fond jaune verdâtre marqué de barres transversales noires ou vert foncé, assez larges, donnant un aspect d'ensemble plutôt noir. Les barres transversales s'estompent vers l'arrière du corps et sur la queue où elles sont remplacées par des stries longitudinales. La face ventrale est jaunâtre ou grisâtre. Les juvéniles sont gris pâle ou olivâtres et sont ornés d'un motif plus prononcé sur la tête.

Cette espèce est diurne et ovipare. Active le jour, elle est très rapide et très agile.

Elle fréquente les terrains rocheux, secs et bien ensoleillés, exceptionnellement les milieux un peu plus humides comme les prairies et les bords de rivières. On peut la rencontrer près des habitations.

Elle grimpe facilement aux branches ou dans les buissons, pour chasser ou lorsqu'elle se sent menacée. Elle se nourrit principalement de lézards et d'une proportion variable de micro-mammifères. Elle chasse aussi les oisillons, d'autres serpents et des grenouilles.

La couleuvre verte et jaune hiverne d'octobre à avril, dans les fissures des rochers, les terriers de mammifères. Plusieurs individus peuvent hiverner ensemble.

Évolution historique et répartition - État de conservation

Cette espèce de reptile est globalement présente dans toute l'Europe du Sud (Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Slovénie, Suisse, France).

En France, à l'exception du nord du territoire, la couleuvre verte et jaune est présente partout, y compris en Corse.

État de conservation sur le site

Sa présence a été notée sur les vallons de Serre-long, des Claustres, du Chalaix, du Brouter, du Rioudard, de Lay, des Roches, d'Iserand, de Limony et vallée de la Cance. Les données actuelles ne permettent pas de définir précisément l'état de conservation de la couleuvre verte et jaune sur le site mais la population semble toutefois être bien installée.

Enjeu patrimonial

La couleuvre verte et jaune est protégée sur l'ensemble du territoire français. Elle est également inscrite à l'annexe IV de la directive habitats et à l'annexe II de la Convention de Berne. Elle ne semble toutefois pas menacée à court terme en France.

Relations avec l'homme

La couleuvre verte et jaune peut s'approcher des habitations pour se nourrir car les souris y sont souvent abondantes.

Habitat de la couleuvre verte et jaune

La couleuvre verte et jaune est à l'aise sur terre comme dans l'eau. Elle peut s'adapter à une grande diversité d'habitats mais a tout de même une préférence pour les terrains rocheux, secs et bien ensoleillés. Un couvert végétal ou rocheux lui permettant de se réfugier est indispensable.

Dynamique naturelle de l'habitat

L'habitat de la couleuvre verte et jaune évolue très lentement car il est souvent composé de zones rocheuses.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	Favorables	Défavorables
Facteurs naturels		- Fermeture des milieux (à long terme).
Facteurs humains	- Maintien des milieux ouverts.	- Circulation routière.

Préconisations de gestion de la couleuvre verte et jaune

- Concernant l'habitat : Maintenir ou améliorer les micro-habitats.
- Concernant l'espèce : Pas de préconisation particulière.

3 - Synthèse

3.1 - Les habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la Directive Habitats

Code Natura 2000	Code Corine biotope	Habitats élémentaires	Surfaces concernées (ha)	% / surface totale	État de conservation
4030	31.2	Landes a genévrier oxycèdre et Ciste a feuilles de Sauge	21,73	0,5	Moyen
4030	31.22	landes a Callunes et Genêt pileux	31,1	0,7	Moyen
5210	32.131	Formations à genévriers	22,27	0,5	Moyen
6210	34.341	Formations herbeuses sèches semi-naturelles	34,51	0,8	Bon
6510	38.2	Prairies maigres de fauche de basses altitudes	7,72	0,2	/
8220	62.212	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses	49,95	1,2	Moyen
8230	34.11	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	11,79	0,3	Moyen
9120	41.5	Hêtraies acidiphiles atlantiques	37,52	0,9	Moyen
9160	41.24	Chênaies du Stellario- Carpinetum	250,96	6,1	Médiocre
9180*	41.4	Forêts mixtes de pentes et de ravins*	38,19	0,9	Moyen
9260	41.9	Forêts de Castanea sativa	6,03	0,1	Bon
91EO*	44.31	Forêts alluviales relictuelles*	31,6	0,8	Médiocre

3.2 - Les espèces d'intérêt communautaire des annexes II et IV de la Directive Habitats

Nom latin	Nom commun	Code Natura 2000	Annexe	Habitat	État de conservation
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	II et IV	Boisements, arbres creux, cavités naturelles ou artificielles	Manque de données
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	II et IV	Mosaïque de milieux (bocages, parcs...)	Manque de données
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	II et IV	Mosaïque de milieux (bocages, parcs...)	Manque de données
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	1317	IV	Forêts feuillues ou résineuses	Manque de données
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	1309	IV	Milieux anthropisés	Manque de données
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	2016	IV	Milieux anthropisés et paysages karstiques	Manque de données
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	5009	IV	Milieux anthropisés	Manque de données
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcathoé	5003	IV	Milieux forestiers	Manque de données

Nom latin	Nom commun	Code Natura 2000	Annexe	Habitat	État de conservation
<i>Nyctalius Leisleri</i>	Noctule de Leisler	1331	IV	Milieux forestiers	Manque de données
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	1326	IV	Forêts claires	Manque de données
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	1311	IV	Paysages karstiques et zones de montagne	Manque de données
<i>Cerambyx Cerdus</i>	Grand capricorne	1088	II et IV	Milieux divers comportant des vieux chênes	La population semble significative
<i>Lucanus Cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	II	Gros feuillus sénescents (chêne préférentiellement)	La population semble significative
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	1087	II et IV	Hêtraies à vieux arbres	La population semble significative
<i>Austropotamobius Pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	1092	II et V	Cours d'eau permanents de bonne qualité	Données anciennes
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée*	1078*	II	Milieux ouverts	Sans objet
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	1337	II, IV et V	Cours d'eau bordés de forêts alluviales à bois tendre	Présent sur l'Ay et la Cance
<i>Lutra Lutra</i>	Loutre	1355	II et IV	Cours d'eau de bonne qualité avec des berges végétalisées et paisibles	
<i>Chondrostoma Toxostoma</i>	Toxostome	1126	II	Cours d'eau claire et courante sur fond graveleux	
<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	1138	II et V	Eaux oxygénées de moyenne altitude avec bancs de graviers	Population bien implantée sur 5 vallons
<i>Leuciscus souffia</i>	Blageon	1131	II	Cours d'eau frais à fort courant avec bancs de graviers	Noté sur la Cance
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	II et IV	Ornières, petites pièces d'eau non ombragées à proximité de forêts	Population en régression
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	1209	IV	Boisements et fourrées feuillus	Notée sur 2 vallons
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	1220	IV	Zones sablonneuses et ensoleillées. Carrières, gravières...	Noté sur 3 vallons
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	1263	IV	Terrains ensoleillés riches en végétation buissonnante	Bon état de conservation
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	1256	IV	Murs, tas de pierres, rochers, carrières...	Noté sur plusieurs vallons
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	5670	IV	Ubiquiste. Préférence pour les terrains rocheux, secs et ensoleillés	Population qui semble significative

Troisième partie : diagnostic socio-économique

1 - Cadre général

1.1 - Contexte démographique

Voir atlas cartographique, annexe 14

L'ensemble des communes concernées par le site a globalement connu une forte croissance démographique entre 1990 et 2007 (augmentation de près de 17 % en moyenne sur les 38 communes concernées).

Communes	Recensement de la population en 2007 (INSEE)	Recensement de la population en 1990 (INSEE)	Taux d'accroissement démographique
Alboussière	777	727	6,88%
Andance	997	1009	-1,19%
Ardoix	786	696	12,93%
Arras sur Rhône	422	351	20,23%
Boffres	515	513	0,39%
Bogy	274	245	11,84%
Champagne	548	406	34,98%
Champis	445	407	9,34%
Charnas	605	369	63,96%
Chateaubourg	211	209	0,96%
Cheminas	229	193	18,65%
Cornas	2127	2102	1,19%
Eclassan	712	633	12,48%
Etables	560	483	15,94%
Felines	1123	876	28,20%
Gilhac-et-Bruzac	117	138	-15,22%
Glun	609	395	54,18%
Lemps	581	507	14,60%
Limony	700	548	27,74%
Mauves	1119	1027	8,96%
Ozon	315	275	14,55%
Peaugres	1718	1456	17,99%
Peyraud	457	449	1,78%
Plats	716	443	61,63%
Saint-Desirat	724	660	9,70%
Saint-Etienne-de-Valoux	203	200	1,50%

Communes	Recensement de la population en 2007 (INSEE)	Recensement de la population en 1990 (INSEE)	Taux d'accroissement démographique
Saint-Georges-les-Bains	1761	1557	13,10%
Saint-Jean-de-Muzols	2432	2315	5,05%
Saint-Péray	7002	5886	18,96%
Saint-Romain-de-Lerps	624	477	30,82%
Sarras	1846	1837	0,49%
Secheras	500	297	68,35%
Serrières	1116	1180	-5,42%
Talencieux	784	645	21,55%
Toulaud	1520	1256	21,02%
Tournon-sur-Rhône	10607	10165	4,35%
Vernosc-les-Annonay	1712	1527	12,12%
Vion	760	701	8,42%
Total	48444	43312	16,87%

Évolution de la population sur les communes concernées par le site entre 1990 et 2007

1.2 - Intercommunalité et développement local

Voir atlas cartographique, annexes 15, 16 et 17

Deux territoires sont concernés par le périmètre du site Natura 2000 : Le "Pays Ardèche verte" et le territoire "Valence, Drôme, Ardèche centre". Ces deux territoires ont fait l'objet d'un projet stratégique agricole et de développement rural (PSADER) qui permet d'obtenir quelques données sur la situation foncière locale.

1.2.1 - "Pays Ardèche verte"

Territoire rural, le pays Ardèche verte est caractérisée par une agriculture diversifiée. Les surfaces cultivées occupent environ 27 350 ha au dernier recensement agricole, soit près de 30 % du territoire. Les systèmes d'exploitation traditionnels en polyculture/élevage sont très présents. Les produits du terroir sont ainsi nombreux, diversifiés et d'une qualité appréciée et reconnue. De nombreuses exploitations produisent des produits sous signe officiel de qualité (plus de 25 %) et la transformation fermière et la vente directe sont très présentes.

La forêt est largement présente, (la surface boisée du territoire représente 41 958 ha, soit un taux de boisement de 45 % en moyenne), ce qui est un atout indéniable de développement pour une filière bois encore peu structurée. Pour concrétiser la prise en compte particulière de la filière forêt / bois sur le territoire, le syndicat Mixte a décidé de s'engager dans une charte forestière de territoire qui a été signée le 03 décembre 2010.

L'urbanisation progresse sur ce territoire : 35831 logements étaient recensés en 1999, 40861 en 2008 (INSEE), soit une augmentation de 14 %. De même, le taux de chômage a augmenté entre 2007 et 2009 et avait tendance à régresser en 2010 (8,7 % ; région Rhône-Alpes : 8,4 %)

1.2.2 - "Valence, Drôme, Ardèche centre"

Le territoire de Valence Drôme Ardèche Centre (VALDAC) s'étend sur 1 700 km², depuis les contreforts du Vercors jusqu'aux points culminants de l'Ardèche, le Mont Mézenc et le Gerbier de Jonc. Entre les plaines et les montagnes ardéchoises, la vallée du Rhône et l'arrière pays, le territoire se découpe en petites zones aux caractéristiques et aux dynamiques différentes. Certains cantons sont en très net recul démographique et économique, d'autres subissent l'expansion des pôles urbains et les

conséquences qui y sont liées (besoin en infrastructures, en logements, abandon de friches industrielles ...).

Cette mosaïque complexifie toutes les démarches de développement local et nécessite une approche plus fine, un cadre de développement plus souple pour permettre à chaque partie du territoire de répondre à ses propres enjeux. Cependant, de cette hétérogénéité découle un atout important : la complémentarité. Dans le même périmètre il existe des bassins de production et des bassins de consommation, des bassins de vie et des bassins d'emplois ... Il est nécessaire d'initier des actions transversales pour relier toutes ces communes.

C'est un territoire naissant qui n'a pas d'image propre, il regroupe des communes qui sont liées quasi uniquement par les échanges et les déplacements des habitants (territoires vécus).

L'urbanisation progresse également sur ce territoire : 102282 logements recensés en 1999, 113367 en 2008 (INSEE), soit une augmentation d'environ 11 %. Le taux de chômage a augmenté entre 2007 et 2009 mais avait tendance à régresser en 2010 (9,4 % ; région Rhône-Alpes : 8,4 %)

1.2.3 - L'intercommunalité

De nombreuses communes concernées par le site sont regroupées en communautés de communes, ces dernières étant au nombre de neuf :

- communauté de communes Vivarhône ;
- communauté de communes des confluences Rhône-Valloire ;
- communauté de communes des deux rives ;
- communauté de communes du bassin d'Annonay ;
- communauté de communes du pays de Crussol ;
- communauté de communes du Tournonais ;
- communauté de communes du Val d'Ay ;
- communauté de communes les deux chênes ;
- communauté de communes Rhône-Crussol.

Sur l'ensemble des communes concernées par le site, seule celle de Gilhac-et-Bruzac n'est pas intégrée dans une structure intercommunale.

L'intégralité des communes concernées est couverte par des documents d'urbanisme (atlas cartographique, annexe 17). Les zonages inclus dans le périmètre du site sont très majoritairement naturels. La répartition en surface des différents types de zonages au sens de ces documents d'urbanisme est la suivante par rapport au site B15 :

- zonage naturel (N, ND, 1ND, RB) : 59 % ;
- zonage agricole (A, Aa, Nc, Ra) : 8 % ;
- zonage urbain : proche de 0 % ;
- zone non constructible des cartes communales : 18 % ;
- règlement national d'urbanisme : 7 % ;
- zone de protection des terrains militaires : 8 %.

1.3 - Contexte réglementaire et espaces à statuts particuliers

Voir atlas cartographique, annexes 18 et 19

1.3.1 - Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Aucun arrêté préfectoral de protection de biotope n'est recensé au sein ou à proximité du site Natura 2000 B15.

1.3.2 - L'inventaire départemental des zones humides

Les différents vallons du site B15 ont fait l'objet de prospections lors de la réalisation de l'inventaire départemental des zones humides de l'Ardèche. Il ressort de cet inventaire que seuls deux vallons du

site B15 abritent des zones humides d'une surface supérieure à 1 hectare (surface minimale retenue dans la méthodologie préconisée par le SDAGE RMC). De plus, ces deux vallons (vallon de Toulaud et vallon de Sarras) ne sont que très partiellement occupé par ces zones humides qui ont été identifiées en tant que ripisylves lors de l'inventaire.

Nom du vallon	Référence inventaire départemental ZH	Type ZH (typologie SDAGE)	Types de milieux
Toulaud	07CRENcl0327	5	Ripisylve
Sarras	07CRENcl0366	5	Ripisylve
Sarras	07CRENcl0367	5	Ripisylve

Il est cependant très intéressant de noter que de très nombreuses zones humides ponctuelles (d'une surface inférieure à un hectare) ont été inventoriées à proximité immédiate de nombreux vallons, en bordure du périmètre du site Natura 2000. Ces zones humides ponctuelles, identifiées sous le numéro 13 de la typologie du SDAGE (zones humides artificielles) correspondent aux nombreuses retenues collinaires qui bordent les vallons.

1.3.3 - Les Zones d'importante communautaire pour les oiseaux (ZICO)

Les ZICO sont des zones comprenant des milieux importants pour la vie de certains oiseaux (aires de reproduction, de mue, d'hivernage, zones de relais de migration). Ces zones ne confèrent aux sites concernés aucune protection réglementaire. Par contre, il est recommandé une attention particulière à ces zones lors de l'élaboration de projets d'aménagement ou de gestion.

Aucune ZICO n'est intégrée dans le périmètre du site Natura 2000. Il existe cependant une ZICO située à proximité du site : la réserve naturelle de l'île de la Platière. Elle s'étend à l'Est du vallon de Limony, et sa limite sud est localisée à proximité de la limite nord-est du vallon du Vergelet. C'est une réserve d'environ 500 ha créée en 1986. L'île de la Platière est également un site Natura 2000, plus précisément une zone de protection spéciale au titre de la directive Oiseaux.

1.3.4 - Les sites Natura 2000

Les sites d'intérêt communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation sont définis au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore visant à maintenir ou à rétablir le bon état de conservation de certains habitats et espèces.

Outre la ZPS de l'île de la Platière, quatre sites Natura 2000 sont localisés à proximité du périmètre du site B15 :

- Vallons et combes du Pilat Rhodanien et disposant d'un Docob (environ 1 210 ha).
- Milieux alluviaux du Rhône aval, zone spéciale de conservation et disposant d'un Docob (environ 2 100 ha).
- Massif de Crussol, Soyons, Cornas-Châteaubourg, zone spéciale de conservation et disposant d'un Docob (environ 450 ha).
- Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière, site d'importance communautaire et disposant d'un DocOb (environ 900 ha).

1.3.5 - Les espaces naturels sensibles

Un ENS est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent » (loi du 31 décembre 1975). Les ENS sont au cœur des politiques des conseils généraux qui en ont la gestion et doivent les ouvrir au public tout en

maintenant leur fonction de protection.

Le périmètre du site Natura 2000 B15 n'inclut aucun espace naturel sensible (ENS). Toutefois, l'ENS des "Gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne", d'environ 4800 ha, est localisé à proximité immédiate des vallons de Lay, des Aurets et de la Talière.

1.3.6 - Les sites conventionnés avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

Le site des "collines du châtelet", dont la gestion est déléguée au CREN Drôme-Ardèche, est un site remarquable par sa biodiversité. Un plan de gestion a été rédigé par le CREN afin de valoriser les milieux et espèces présents. Le périmètre de ce site est inclus dans le site Natura 2000 B15.

1.3.7 - Les sites inscrits et classés

Un site classé désigne un site naturel dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque exceptionnel justifie un suivi qualitatif sous la forme d'une autorisation préalable pour les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé. Cette autorisation est délivrée par les services de l'Etat (Direction régionale de l'environnement).

Aucun site inscrit ou classé n'est inclus dans le périmètre Natura 2000 du site B15. Cependant, le site du "Sommet du pic de Saint-Romain" (classé en 1947) situé des vallons du Rioudard et de Largentière, et à moins de 500 m de ce dernier, est proche du périmètre.

1.3.8 - Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des outils de connaissance permettant une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces naturels fragiles. Elles correspondent aux espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence de plantes ou d'animaux rares et menacés. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie limitée, caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou transformations du milieu ;
- les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I. Elles offrent des potentialités biologiques importantes et il importe de respecter les grands équilibres écologiques au sein de ces périmètres.

Les objectifs des ZNIEFF sont multiples :

- recensement et inventaire aussi exhaustif que possible des espaces naturels présentant un intérêt écologique fonctionnel ou patrimonial ;
- établissement d'une base de connaissance accessible à tous, et consultable avant tout projet, afin d'améliorer la prise en compte des espaces naturels et d'éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient ignorés ;
- intégration des enjeux liés à l'espace naturel dans la politique globale d'aménagement ou de développement.

Les ZNIEFF ne sont pas opposables aux tiers en tant que telles. Ce sont des éléments d'expertise pris en considération par la jurisprudence des Tribunaux Administratifs (par ailleurs, la nécessité de consulter cet inventaire lors de l'élaboration de tout projet est rappelée dans la circulaire interministérielle du 10 octobre 1989).

Cet inventaire est permanent : une actualisation régulière est programmée à la fois pour inclure de nouvelles zones décrites, pour exclure des secteurs qui ne présenteraient plus d'intérêt et pour affiner les délimitations de certaines zones. En Rhône-Alpes, l'actualisation de l'ensemble des ZNIEFF a été réalisée (inventaire rénové). Dans chaque région, le fichier régional est disponible à la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL).

Le site Natura 2000 "Affluents rive droite du Rhône" est inclus dans le périmètre :

- de la ZNIEFF de type II n°0701 "Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de St-Pierre-de-Bœuf à Tournon" qui englobe les ZNIEFF de type I suivantes :
 - 07010001 "Colline du Châtelet" ;
 - 07010003 "Partie aval de la Cance" ;
 - 07010004 "Pelouse sèche de Charbieux" ;
 - 07010005 "Côte de Viale, côte de Panel" ;
 - 07010006 "Vallon de Limony" ;
 - 07010007 "Ruisseau de Mallet" ;
 - 07010008 "Ruisseau de Vergelet" ;
 - 07010009 "Ruisseau de Crémieux" ;
 - 07010010 "Cours inférieur de l'Ay" ;
 - 07010011 "Ruisseau d'Ozou" ;
 - 07010012 "Combe d'Izeran"
- de la ZNIEFF de type II n°0703 "Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de Tournon à Valence" qui englobe les ZNIEFF de type I suivantes :
 - 07030001 "Vallon de l'Argentière
 - 07030003 "Vallon de Lay" ;
 - 07030004 "Vallon des Aurets" ;
 - 07030005 "Vallons de Serre long, des Claustres et de Chalaix" ;
 - 07030006 "Vallon de Rioudard" ;
 - 07030007 "Vallon de Brouter".

Il est également concerné par les ZNIEFF de type I suivantes :

- 07000048 "Vallon du Turzon" ;
- 07000049 "Vallons du Mialan et du Gibarlet" ;
- 07000050 "Vallons du Jergne et de Trévalon".

1.4 - Activités humaines et occupation du sol

1.4.1 - Occupation des sols

Voir atlas cartographique, annexe 20

La forêt est très majoritaire dans le périmètre du site Natura 2000 et la pression urbaine y est très limitée. Seules cinq habitations sont recensées sur les vallons concernés.

Outre la dominance des milieux forestiers, les landes boisées occupent le second poste en surfaces, et sont particulièrement présentes au niveau du vallon du Turzon.

Viennent ensuite les activités agricoles (viticulture et arboriculture), qui représentent peu en surface totale mais qui sont disséminés en petites parcelles sur chacun des vallons et constituent donc un mode d'occupation des sols bien représenté au niveau du site.

Les zones de cultures, les haies, les habitations et milieux urbanisés sont très peu représentés. Ces derniers modes d'occupation du sol constituent une proportion négligeable à l'échelle du site (proche de 0 % en terme de surfaces).

1.4.2 - L'agriculture

Voir atlas cartographique, annexes 21 à 23

L'agriculture est une composante importante du tissu socio-économique du site. Les surfaces agricoles utiles par communes sont recensées dans le tableau ci-dessous et représentent en moyenne 36 % de la surface communale totale.

Communes	Surface agricole utile (ha)			Communes	Surface agricole utile (ha)		
	1988	2000	2010		1988	2000	2010
Alboussière	1 004	929	678	Mauves	331	270	211

Communes	Surface agricole utile (ha)			Communes	Surface agricole utile (ha)		
	1988	2000	2010		1988	2000	2010
Andance	225	210	206	Ozon	286	248	216
Ardoix	612	507	386	Peaugres	763	793	800
Arras sur Rhône	189	195	246	Peyraud	152	158	61
Boffres	977	949	839	Plats	747	662	718
Bogy	511	473	518	Saint-Desirat	401	345	423
Champagne	196	169	111	St-Etienne-de-Valoux	148	162	169
Champis	814	735	612	St-Georges-les-Bains	218	80	39
Charnas	261	251	275	St-Jean-de-Muzols	418	305	233
Chateaubourg	152	138	152	Saint-Péray	561	642	393
Cheminas	503	374	338	St-Romain-de-Lerps	640	546	434
Cornas	247	177	152	Sarras	465	429	337
Eclassan	958	999	1 007	Secheras	305	242	198
Etables	848	723	647	Serrières	150	160	105
Felines	702	618	534	Talencieux	322	262	232
Gilhac-et-Bruzac	671	497	458	Toulaud	1 026	710	631
Glun	253	265	225	Tournon-sur-Rhône	471	317	277
Lemps	461	236	229	Vernosc-les-Annonay	798	750	691
Limony	137	64	118	Vion	163	96	130
Total :					18 086	15 686	14 029

La surface agricole utile totale des communes concernées par le site est donc passée de 18 086 ha en 1988 à 15 686 ha en 2 000 (réduction de 16,6 %) et 14 029 ha en 2 010 (réduction d'environ 10,6 %, soit plus de 22 % en 22 ans).

Les communes concernées par le site B15 comptaient 1 616 exploitations en 1988 pour n'en compter plus que 772 en 2010.

Ces chiffres mettent en relief une certaine déprise agricole, et coïncident avec une progression de l'urbanisation. On notera toutefois que la taille individuelle des exploitations a augmenté, passant de 11 ha en moyenne en 1988 à 18 ha en 2010. Ceci est principalement dû à la modification des pratiques agricoles et reste un fait globalement visible au niveau national. La taille des exploitations du secteur se situe dans la fourchette basse en comparaison aux moyennes départementales (27 ha pour l'Ardèche) et régionales (37 ha pour la région Rhône-Alpes en 2010).

Diverses filières agricoles sont présentes sur les vallons concernés par le site B15, ce qui illustre bien l'adaptation parfois difficile au contexte agronomique, notamment en raison de la topographie et du climat. Les données suivantes sont issues du recensement agricole :

- L'élevage : 167 exploitations présentes en 2000 sur les communes concernées. Ce nombre est en régression (212 structures étaient recensées en 1988)
- La viticulture : 563 exploitations en 2000 pour une surface de 1155 ha. Cinq appellations d'origine contrôlée sont présentes sur les communes du site Natura 2000 : Condrieu, Cornas, Côtes du Rhône, Saint-Joseph et Saint-Péray.
- L'arboriculture : 738 exploitations en 2000 pour une surface de 1839 ha.

Il est important de noter que les terres cultivées, vouées à l'élevage ou encore exploitées pour l'arboriculture, sont très majoritairement situées en dehors du périmètre du site Natura 2000. L'impact des effluents provenant de ces exploitations peut toutefois être ressenti sur la qualité des eaux parcourant le site.

Seule l'activité viticole est bien implantée au sein du site B15. De plus, dans un certain nombre de vallons, des terrains viticoles font partie de zonages "Appellation d'Origine Contrôlée" (AOC), ce qui pourrait créer des conflits d'usage entre viticulture et préservation des milieux naturels.

1.4.3 - Les activités industrielles

Voir atlas cartographique, annexe 25

L'activité industrielle est historiquement très présente dans la vallée du Rhône. La production d'hydroélectricité, les carrières, la pétrochimie, ainsi que le recyclage de divers matériaux en sont les composantes principales.

Bien que les activités industrielles représentent, hors agriculture, environ 12 % des entreprises sur l'ensemble des communes concernées, aucune activité industrielle n'est exercée au sein même du site Natura 2000.

En ce qui concerne les carrières, aucune n'est en activité sur le site Natura 2000 et aucune en projet. L'ensemble de la zone est d'ailleurs classée en sensibilité très forte au niveau des contraintes environnementales pour l'installation de carrières (source : schéma départemental des carrières de l'Ardèche, 2005). Certaines zones font même l'objet d'une interdiction réglementaire. Les communes de Felines, Peyraud, Eclassan et Saint-Péray accueillent toutefois des carrières de granite, tandis que celle de Châteaubourg exploite des roches calcaires. A noter qu'une carrière a été fermée sur la commune de Saint-Péray, à proximité de la limite nord du vallon de Trévalon.

Concernant la production hydro-électrique, des barrages sont implantés sur les communes d'Arras-sur-Rhône et Glun mais ne sont pas inclus dans le périmètre du site B15.

1.4.4 - La sylviculture

La forêt est très majoritairement présente dans le périmètre du site Natura 2000. Bien que les milieux forestiers couvrent une grande majorité du site Natura 2000, ils sont peu exploités car souvent difficiles d'accès, ou font l'objet d'un morcellement foncier important.

De plus, une partie non négligeable de ces milieux boisés correspond à des habitats fragiles (ripisylves, forêts de ravin) ou à faibles productivités (chênaies-hêtraies) avec de faibles enjeux de production.

Localement, il est possible d'observer une dégradation des habitats forestiers par l'envahissement du Robinier.

Quelques plantations résineuses ont également été réalisées au sein du site mais ne font pas l'objet d'une gestion particulière.

Ainsi, les boisements représentent un faible enjeu économique au niveau du site. D'une manière générale, la forêt ne fait que très occasionnellement l'objet de coupes, et aucune gestion forestière ne semble avoir été mise en place.

1.4.5 - La pêche et la chasse

Plusieurs associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques pratiquent la pêche au sein du site Natura 2000 :

- La gaule Anonéenne ;
- Les amis de la ligne (Satillieu) ;
- L'union des pêcheurs à la ligne de Tournon ;
- La truite de l'Embroye et du Turzon ;
- Les amis du Rhône.

Les cours d'eau les plus pêchées sont la Cance, l'Ay, le Mialan et le Turzon. La pratique de la pêche semble être principalement une pratique "no-kill" (poissons pêchés puis relâchés), qu'ils aient atteint ou non la maille légale.

Chaque A.A.P.P.M.A doit mettre en œuvre un plan de gestion piscicole conforme aux orientations fixées par la Fédération Départementale : protection des milieux aquatiques et gestion des ressources piscicoles, organisation et promotion de la pêche de loisir, suivi et évaluation des actions entreprises.

Par ailleurs, une attention particulière doit être attirée concernant le risque potentiel de piétinement au niveau des forêts alluviales, lors de la pratique de la pêche. D'autres itinéraires pourraient être envisagés, ainsi qu'une action de sensibilisation auprès des pêcheurs.

En conclusion, l'impact de l'activité de pêche peut être considéré comme limité sur le site.

La chasse est quant à elle pratiquée par les associations communales de chasse agréées locales. Cette activité semble sans impact notable sur le site. Les chasseurs apportent au contraire une plus-value au site B15 par l'entretien des sentiers qui le parcourent.

Les activités de pêche et de chasse sont donc présentes sur le site mais ne semblent poser aucun problème.

1.4.6 - Le tourisme et les activités de pleine nature

Voir atlas cartographique, annexe 26

L'ensemble du site offre un cadre propice aux activités de pleine nature tels que la randonnée pédestre, l'équitation ou les sports motorisés. Malgré ces fortes potentialités, les vallons concernés par le zonage Natura 2000 sont relativement peu fréquentés, avec des activités ponctuelles de baignade, d'escalade, de canyoning, ...

La circulation motorisée (quads, moto, ...) ne semble pas poser de problème notable, sauf dans le vallon de Touloud où les prospections de terrain ont montré une importante fréquentation du terrain militaire par des engins motorisés (quads, motos, ...), et ce malgré les nombreuses pancartes signifiant l'interdiction de pénétrer dans le périmètre de ce champ de tir. Cette circulation motorisée induit :

- des perturbations directes au niveau du ruisseau (circulations ponctuelles dans le lit de ce dernier, avec détérioration avérée du couvert végétal), et des conséquences indirectes possibles sur la faune piscicole pouvant abriter des espèces relevant de la directive (Barbeau méridional par exemple) ;
- des phénomènes d'érosion sur des parties de versant (sol mis à nu par le passage des roues sur les zones pentues), avec là encore des conséquences possibles sur le cours d'eau (matières en suspension, perturbations du débit, etc ...).

A l'exception du vallon du Touloud, la fréquentation touristique n'a donc pas d'impact notable au sein du périmètre Natura 2000. Il est important de noter que le public fréquentant le site est majoritairement local.

1.4.7 - Ressources en eau

Voir atlas cartographique, annexes 24 et 27

Les qualités chimiques et biologiques des masses d'eau du site sont indéterminées à ce jour, aucune donnée ou résultat d'analyses chimiques ou biologiques (IBGN, IBD) n'étant disponible au moment de la rédaction de ce document. Nous nous contenterons donc ici d'émettre des hypothèses sur la qualité des eaux, à partir des observations réalisées sur le terrain, des diverses informations collectées au cours de la phase de concertation, et des contacts établis avec les acteurs évoluant sur le site.

Les différentes activités humaines recensées au cours de la phase préliminaire (état des lieux) et les atteintes à la qualité des habitats observées sur le terrain laissent supposer que les eaux transitant par les différents vallons du site B15 sont de moindre qualité, avec cependant une grande hétérogénéité entre vallons, du fait des différents modes d'occupation du sol observés (massifs boisés, zones d'agriculture extensives, zones de production viticole et arboricole). Les diverses substances polluantes pouvant contaminer les milieux aquatiques sont transportées :

- par des eaux de ruissellement (écoulements d'eau à la surface du sol à la suite de fortes précipitations) pour les particules et les substances dissoutes. Ces substances sont entraînées à la suite de fortes précipitations, à la faveur d'un sol plus ou moins nu (moindre couvert végétal) et de fortes pentes ;
- par les eaux hypodermiques (eaux circulant par gravité sous la surface du sol). Cela concerne essentiellement les substances dissoutes qui circuleront plus ou moins rapidement par gravité et capillarité (drainage vertical et latéral). A noter que l'activité biologique des sols peut jouer ici

un rôle dans la décontamination partielle des eaux (biodégradation) pour certaines substances.

Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, compte tenu de leur fonction d'exutoire de bassins versants, la qualité des eaux dans les vallons est directement liée aux activités s'exerçant en amont, sur le plateau. Ces activités peuvent engendrer divers types de perturbations que nous énumérons ci-dessous.

a - Pollutions bactériennes (bactéries fécales notamment)

- par la présence d'une urbanisation plus ou moins diffuse et des systèmes d'épurations mixtes (collectif et individuel), dont le fonctionnement peut quelquefois être aléatoire notamment pour les systèmes d'assainissement individuels. **La mise en conformité et le suivi du bon fonctionnement de ces systèmes sont donc primordiaux dans une optique d'amélioration de la qualité des eaux des différents vallons.**
- par les activités agricoles (élevage notamment) induisant des épandages de lisiers et de fumiers sur les parcelles, et la possibilité de phénomènes de ruissellement pouvant entraîner des bactéries liées aux matières organiques vers les milieux aquatiques situés en aval. **L'importance des périodes et des taux d'épandage, ainsi que le maintien d'un couvert végétal réduisant les risques de ruissellement sont donc primordiaux.**

b - Pollutions chimiques

- par la présence d'azote, de phosphore, de métaux lourds, d'antibiotiques, ... apportés par les activités agricoles (polycultures-élevage) utilisant des engrais chimiques (cultures céréalières, prairies artificielles, prairies de fauches) pour accroître les rendements, ou épandant leurs résidus d'élevage (amendements organiques tels que fumier et lisier). Là encore, l'importance des périodes et des taux d'épandage, ainsi que le maintien d'un couvert végétal réduisant les risques de ruissellement sont donc primordiaux.
- par des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) épandus dans le cadre de cultures arboricoles ou viticoles. La contamination possible des eaux de ruissellement et des eaux souterraines sera notamment fonction de la mobilité des molécules actives, des temps de rémanence, et de la capacité de résilience du milieu. Le respect des doses, l'utilisation de produits appropriés et le maintien d'un couvert végétal réduisant les risques de ruissellement sont des critères à prendre en compte pour minimiser ces impacts négatifs sur la contamination des milieux liés au fonctionnement hydraulique des vallons.

c - Pollutions solides

Il existe au niveau d'un certain nombre de vallons, notamment à proximité des routes, des dépôts solides qui, outre le fait de créer une pollution visuelle, peuvent être une source de pollution diffuse par le relargage de substances chimiques (carcasses de voitures, appareils électroménagers, ...) ou bactérienne (dépôts de fumiers abandonnés sur les bordures de champs situés en sommet de versant).

1.5 - Synthèse des activités

A la lecture de ce qui précède, on constate que les activités économiques principales des communes concernées par le site Natura 2000 reposent sur l'agriculture (essentiellement arboriculture et viticulture). Les activités industrielles (carrières), la sylviculture (production de bois d'œuvre et de bois de chauffage) et la pratique d'activités de pleine nature ayant un impact marginal sur le site, même si les milieux forestiers sont très majoritairement présents.

Grille d'analyse de l'impact des activités humaines sur la conservation des habitats semi naturels et habitats d'espèces de la Directive

Activité	Impacts	
	Défavorables	Favorables
Arboriculture	- Intensification des pratiques avec utilisation d'intrants agricoles défavorables, notamment, à la qualité des eaux.	
Viticulture	- Intensification des pratiques avec utilisation d'intrants agricoles défavorables, notamment, à la qualité des eaux ; - Nouvelles mises en culture au détriment d'habitats "naturels".	- AOC favorisant une viticulture raisonnée ;
Sylviculture	- Morcellement et taille réduite des parcelles induisant une absence de gestion sur de nombreuses parcelles ; - Substitutions d'essences par plantation d'essences allochtones ; - Envahissement par essences exotiques (robinier) ;	- Nombreux peuplements en "libre évolution", favorisant une certaine biodiversité ;
Activités industrielles	- Impacts paysagers négatifs	
Chasse et pêche	- Dégradation ponctuelle (piétinement) des bords de ruisseau (ripisylves) ;	- Entretien de l'espace (sentiers) ; - Gestion des ressources piscicoles.
Activités de loisir	- Pratique mal maîtrisée des sports motorisés sur certains sites	

Quatrième partie : synthèse des enjeux et définition des objectifs

Dans ce chapitre, le terme d'enjeu correspond au croisement de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces relevant de la Directives Habitats Faune Flore, avec l'impact éventuel des activités humaines sur ces habitats ou ces espèces. Ainsi, un habitat de valeur patrimoniale élevée, concerné par les activités humaines, présentera un enjeu plus élevé qu'un habitat de faible valeur patrimoniale concerné par les mêmes activités humaines, ou qu'un habitat à forte valeur patrimoniale mais non soumis à l'impact d'activités humaines. La priorité d'action qui en découle, dépend donc :

- de l'intérêt patrimonial de l'habitat ou de l'espèce considérée ;
- du risque de dégradation de cet habitat ou de cette espèce d'intérêt communautaire.

1 - Importance du site pour la conservation de la biodiversité

Dans les pages suivantes, nous déclinons dans un premier temps une évaluation globale de l'intérêt du site vis à vis des différents habitats et espèces d'intérêt communautaires.

Dans un second temps, nous ferons une synthèse des enjeux de conservation des habitats et des espèces présents sur le site B15, et nous définirons des objectifs de conservation.

1.1 - Évaluation de l'intérêt du site vis à vis des habitats d'intérêt communautaire

1.1.1 - Méthode d'évaluation

La mise en évidence de l'intérêt du site B15 vis à vis des habitats d'intérêt communautaire a été réalisée par une hiérarchisation de leur valeur patrimoniale. Pour cela, une note a été attribuée à chaque type d'habitat en fonction de différents critères suivants :

- Le statut de l'habitat :
 - Habitat d'intérêt communautaire prioritaire : + 1 points
- La présence avérée d'espèces remarquables :
 - Une seule espèce remarquable : + 1 point
 - Plus d'une espèce remarquable : + 2 points
- L'originalité et rareté de l'habitat :
 - Habitat inféodé au Massif Central, mais fréquent : + 1 point
 - Habitat inféodé au Massif Central, et rare : + 2 points
 - Habitat original (répartition, caractéristiques stationnelles, ...) : + 2 points

Code N2000 : 4030 - Landes basses à Ciste à feuilles de Sauge	Note
Ces habitats couvrent de petites surfaces sur le site. Ils sont inféodés et typique de la bordure Sud du Massif Central, et rares en France (Choisnet, 2007)	2
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Aucune espèce animale remarquable observée	0
Note globale : 2	

Code N2000 : 4030 - Lande à Callune, Genêt pileux et Genêt purgatif	Note
Ces habitats couvrent de petites surfaces sur le site. Ils sont relativement communs dans le sud du Massif Central.	1
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Aucune espèce animale remarquable observée	0
Note globale : 1	

Code N2000 : 5210 - Fourrés bas à Buis et Genévrier oxycèdre	Note
Habitats rares et couvrant de petites surfaces sur le site. Ils ont une forte originalité par leur situation géographique et leur contexte géologique (roches cristallines)	2
<i>Jasminum fruticans</i> (espèce en limite d'aire de répartition)	1
Aucune espèce animale remarquable observée	0
Note globale : 3	

Code N2000 : 6210 - Pelouses sèches	Note
Habitats couvrant de petites surfaces sur le site. Ces pelouses sont probablement exceptionnelles dans le Massif Central, étroitement liées aux influences méditerranéennes remontant le cours du Rhône. Le groupement est vraisemblablement très rare à l'échelle de la France (Choisnet, 2007).	2
A l'échelle du site, des dépôts ponctuels de loess carbonatés renforcent l'originalité de ces pelouses par la présence d'espèces calcicoles.	2
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Mercure (<i>Aresthusana arethusa</i>) ; Azuré des Orpins (<i>Scolitandides orion</i>)	2
Note globale : 6	

Code N2000 : 6510 - Prairies de fauche	Note
Habitats très peu représentés sur le site, et peu fréquents et en régression à l'échelle de la France (Choisnet, 2007)	0
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Aucune espèce animale remarquable observée	0
Note globale : 0	

Code N2000 : 8220 - Barres et affleurements rocheux	Note
Habitats couvrant de petites surfaces sur le site. Ils sont probablement rares dans le Massif central car liés aux basses altitudes, et vraisemblablement rares en France où ils semblent cantonnés presque exclusivement au Massif central. Ils constituent l'un des derniers habitats primaires de la zone d'étude (Choisnet, 2007)	2
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Hibou Grand Duc	1
Note globale : 3	

Code N2000 : 8230 - Pelouses pionnières vivaces acidiclinales	Note
Habitats couvrant de petites surfaces et souvent en mosaïques, rares sur le site. Ils seraient très peu répandus en France et à l'échelle du Massif central (Choisnet, 2007)	2
Gagée des rochers (<i>Gagea saxatilis</i>) ; Pulsatille rouge (<i>Pulsatilla rubra</i>) ; Espèces en limite d'aire de répartition (<i>Convolvulus cantabrica</i>)	2
Aucune espèce animale remarquable observée	0
Note globale : 2	

Code N2000 : 9120 - Hêtraies - Chênaies à Canche flexueuse	Note
Habitats très rares sur le site, seuls les faciès à Hêtre relevant de la directive. Ce type d'habitats est relativement répandu dans le Massif Central, mais rare et marginal dans le contexte de la vallée du Rhône.	2
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Aucune espèce animale remarquable observée	0
Note globale : 2	

Code N2000 : 9160 - Frênaies de fonds de vallons	Note
Habitats relativement fréquents, mais couvrant de petites surfaces sur le site. Fréquent également dans le Massif Central et en France.	0
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1
Note globale : 1	

Code N2000 : 9180* - Forêts de ravins à Frêne et Polystic à soies *	Note
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	1
Habitats couvrant de petites surfaces et peu fréquents sur le site. Les caractères thermophile et subatlantique confèrent à ce type d'habitats un grand intérêt.	2
Ce groupement est probablement rare, voire très rare dans le Massif central, et plus généralement en France (Choisnet, 2007)	2
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1
Note globale : 6	

Code N2000 : 9260 - Vergers de Châtaignier	Note
Habitats rares sur le site. Ces vergers ont un grand intérêt patrimonial de par leur forte valeur culturelle et leur situation en limite d'aire de répartition.	2
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Aucune espèce animale remarquable observée	0
Note globale : 2	

Code N2000 : 91E0* - Aulnaies - Frênaies des bordures de ruisseaux*	Note
Habitat d'intérêt communautaire prioritaire	1
Habitats rares, couvrant de petites surfaces très fragmentaires sur le site. Ces Habitats sont probablement assez rares à l'étage collinéen du Massif Central, et en régression en France. (Choisnet, 2007).	0
Aucune espèce végétale remarquable observée	0
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1
Note globale : 2	

1.1.2 - Résultats

Ainsi, sur la base de ce qui précède, il est possible de définir, pour le site B15 :

- deux types d'habitats à fort enjeu patrimonial :
 - Les pelouses sèches (note globale de 6)
 - Les forêts de ravins à Frêne et Polystic à soies (note globale de 6)
- sept types d'habitats dont les enjeux patrimoniaux sont moyens :
 - Les fourrés bas à Buis et Genévrier oxycèdre (note globale de 3)
 - Les barres et affleurements rocheux (note globale de 3)
 - Les landes basses à Ciste à feuilles de Sauge (note globale de 2)
 - Les pelouses pionnières vivaces acidiclinales (note globale de 2)
 - Les hêtraies - Chênaies à Canche flexueuse (note globale de 2)
 - Les vergers de Châtaignier (note globale de 2)
 - Les Aulnaies - Frênaies des bordures de ruisseaux (note globale de 2)
- trois types d'habitats dont les enjeux patrimoniaux peuvent être considérés comme faibles :
 - Les Frênaies de fonds de vallons (note globale de 1)
 - Les landes à Callune, Genêt pileux et Genêt purgatif (note globale de 1)
 - Les prairies de fauche (note globale de 0)

1.1.3 - Conclusions

En fonction des surfaces concernées, de l'évaluation des enjeux réalisées ci-dessus, et de l'estimation de l'état de conservation de chaque type d'habitats d'intérêt communautaire présents sur le site, des priorités d'intervention ont été calculées sur la base des critères suivants :

Critère	Niveau de critère	Notation
Surface	< 10 ha	1
	10 à 60 ha	2
	> 60 ha	3
Enjeu estimé	Faible	1
	Moyen	2
	Fort	3
État de conservation	Bon	1
	Moyen	2
	Médiocre	3

Somme des trois notes	Degrés de priorité
<4	Faible
5 à 6	Moyen
>6	Fort

Les résultats concernant les priorités d'interventions sur chaque type d'habitats d'intérêt communautaire sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Code Natura 2000	Code Corine biotope	Habitats élémentaires	Surfaces concernées (ha)	Niveau d'enjeu	État de conservation	Note globale	Priorité
4030	31.2	Landes basses à Ciste à feuilles de Sauge	21,73	Moyen	Moyen	6	Moyenne
4030	31.22	Lande à Callune, Genêt pileux et Genêt purgatif	31,1	Faible	Moyen	5	Moyenne
5210	32.131	Fourrés bas à Buis et Genévrier oxycèdre	22,27	Moyen	Moyen	6	Moyenne
6210	34.341	Pelouses sèches	34,51	Fort	Correct	6	Moyenne
6510	38.2	Prairies de fauche	7,72	Faible	-	2	Faible
8220	62.212	Barres et affleurements rocheux	49,95	Moyen	Moyen	6	Moyenne
8230	34.11	Pelouses pionnières vivaces acidiclinales	11,79	Moyen	Moyen	6	Moyenne

Code Natura 2000	Code Corine biotope	Habitats élémentaires	Surfaces concernées (ha)	Niveau d'enjeu	État de conservation	Note globale	Priorité
9120	41.5	Hêtraies - Chênaies à Canche flexueuse	37,52	Moyen	Moyen	6	Moyenne
9160	41.24	Frênaies de fonds de vallons	250,96	Faible	Médiocre	5	Moyenne
9180*	41.4	Forêts de ravins à Frêne et Polystic à soies *	38,19	Fort	Moyen	7	Forte
9260	41.9	Vergers de Châtaignier	6,03	Moyen	Correct	4	Faible
91EO*	44.31	Aulnaies - Frênaies des bordures de ruisseaux*	31.6	Moyen	Médiocre	6	Moyenne

1.2 - Évaluation de l'intérêt du site vis-à-vis des espèces d'intérêt communautaire

Les données disponibles concernant les populations d'espèces présentes sur le site étant principalement qualitatives et non quantitatives, il est assez difficile de définir la stabilité de ces populations. La classe de valeur attribuée à chaque espèce sera donc essentiellement basée sur son statut de rareté (1 : rareté ou menace avérée ; 2 : priorité moindre) à un niveau plus global, ainsi que sur le niveau de protection dont elle bénéficie. De même, la présence d'habitats potentiellement favorables en quantité restreinte ou non sera prise en compte dans l'attribution de la note.

Les classes de valeur ainsi attribuées sont représentatives de l'enjeu sur le site pour chaque espèce :

- classe de valeur A : enjeu fort ;
- classe de valeur B : enjeu moyen ;
- classe de valeur C : enjeu faible.

Nom latin	Nom commun	Code Natura 2000	Niveau de protection	Statut de rareté ou de menace	Classe de valeur
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	National, communautaire et international	2	B
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	1304	National, communautaire et international	2	B
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	National, communautaire et international	2	B
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	1317	National, communautaire et international	2	C
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	1309	National, communautaire et international	2	C
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	2016	National, communautaire et international	2	C
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	5009	National, communautaire et international	2	C
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	5003	National, communautaire et international	2	C
<i>Nyctalus Leisleri</i>	Noctule de Leisler	1331	National, communautaire et international	2	C
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	1326	National, communautaire et international	2	C
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	1311	National, communautaire et international	2	C
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	1088	National, communautaire et international	2	B
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	1083	Communautaire et international	2	B
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	1087	National, communautaire et international	1	B
<i>Austropotamobius Pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	1092	National, communautaire et international	1	A
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée*	1078	Communautaire	2	B

Nom latin	Nom commun	Code Natura 2000	Niveau de protection	Statut de rareté ou de menace	Classe de valeur
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	1337	National, communautaire et international	2	B
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	1355	National, communautaire et international	2	B
<i>Chondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	1126	National, communautaire et international	1	A
<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	1138	National, communautaire et international	2	B
<i>Leuciscus souffia</i>	Blageon	1131	National, communautaire et international	1	A
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	1193	National, communautaire et international	1	A
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	1209	National, communautaire et international	2	C
<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	1220	National, communautaire et international	2	C
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	1263	National, communautaire et international	2	C
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	1256	National, communautaire et international	2	C
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	5670	National, communautaire et international	2	C

Le site Natura 2000 "affluents rive droite du Rhône" présente quelques espèces d'intérêt communautaire ayant une importance particulière sur le territoire. C'est notamment le cas des quatre espèces ci-dessous (classe de valeur A) :

- l'écrevisse à pattes blanches ;
- Le toxostome ;
- le blageon ;
- le sonneur à ventre jaune.

D'autres espèces présentent également un intérêt communautaire important mais leurs populations sont bien implantées, ou la présence de nombreux habitats favorables laissent présager un fort potentiel qui reste à approfondir. L'enjeu sur le site est ainsi estimé à un niveau moyen (classe de valeur B) :

- Barbastelle d'Europe ;
- Grand rhinolophe ;
- Petit rhinolophe ;
- Grand capricorne ;
- Lucane cerf-volant ;
- Rosalie des Alpes ;
- **Ecaille chinée *** ;
- Castor d'Europe ;
- Loutre ;
- Barbeau méridional.

Enfin, d'autres espèces, très communes sur le site et dans la région, représentent un enjeu plus faible (classe de valeur C) malgré leur intérêt communautaire :

- Pipistrelle de Nathusius ;
- Pipistrelle commune ;
- Pipistrelle de Kuhl ;
- Pipistrelle pygmée ;
- Murin d'Alcathoé ;
- Noctule de Leisler ;
- Oreillard roux ;
- Vespère de Savi ;
- Grenouille agile ;
- Crapaud calamite ;
- Lézard vert ;
- Lézard des murailles ;
- Couleuvre verte et jaune.

1.3 - Cohérence des résultats avec le formulaire standard des données

1.3.1 - Habitats d'intérêt communautaire

Le Formulaire Standard des Données avait défini un certain nombre de type d'habitats présents sur le site et relevant de l'annexe I de la Directive Habitat. Les inventaires de terrain ont permis de confirmer la présence d'un certain nombre de ces types d'habitats, à savoir :

- 5210 : Formations à Genévriers
- **91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior****
- 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires
- 8220 : végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion*

Au contraire, des habitats pressentis dans le FSD sont absents des résultats d'inventaire, sans doute du fait du contexte géologique totalement dépourvu de roches calcaires (types 6110, 5110, et 8310), ou par le rattachement des chênaies vertes présentes à l'étage mésoméditerranéen, alors qu'elles constituent sur le site des stades pionniers de la chênaie pubescente supraméditerranéenne.

- 9340 : forêts de *Quercus ilex*
- 6110 : Pelouses calcaires karstiques
- 5110 : Formations stables à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses calcaires
- 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

Enfin, les inventaires de terrain ont permis de recenser des types d'habitats qui n'étaient pas indiqués dans le FSD, à savoir :

- 4030 : Landes sèches européennes
- 6510 : Prairies maigres de fauche de basses altitudes
- 9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques acidiphiles à sous bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*
- **9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion****
- 9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subsubatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*
- 9260 : Forêts de *Castanea sativa*

1.3.2 - Espèces d'intérêt communautaire

Le formulaire standard des données désignait un intérêt particulier du site pour les espèces suivantes visées à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore :

- 1303 - Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- 1304 - Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*) ;
- 1337 - Castor d'Europe (*Castor fiber*) ;
- 1193 - Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) ;
- 1126 - Toxostome (*Chondrostoma toxostoma*) ;
- 1131 - Blageon (*Leuciscus souffia*) ;
- 1138 - Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) ;

- 1065 - Damier de la succise (*Euphydrys aurinia*) ;
- **1078*** - Écaille chinée* (*Callimorpha quadripunctaria**) ;
- 1083 - Lucane cerf-volant (*Lucanus Cervus*) ;
- 1088 - Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;
- 1092 - Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Les données collectées dans le cadre de la réalisation du présent document d'objectifs semblent donc globalement en cohérence avec celles du formulaire standard des données. A noter cependant la présence avérée sur le site d'espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et n'étaient pas initialement intégrées au FSD (ces oublis étant particulièrement importants pour les chiroptères) :

- 1308 - la Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) ;
- 1355 - la Loutre (*Lutra lutra*) ;
- 1087 - la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ;
- 1317 - la Pipistrelle de Nathusius ;
- 1309 - la Pipistrelle commune ;
- 2016 - la Pipistrelle de Kuhl ;
- 5009 - la Pipistrelle pygmée ;
- 5003 - le Murin d'Alcathoé ;
- 1331 - la Noctule de Leisler ;
- 1326 - l'Oreillard roux ;
- 1311 - la Vespère de Savi ;
- 1209 - la Grenouille agile ;
- 1220 - le Crapaud calamite ;
- 1263 - le Lézard vert ;
- 1256 - le Lézard des murailles ;
- 5670 - la Couleuvre verte et jaune.

A noter que le Damier de la succise, bien que présent dans le formulaire standard des données, n'a jamais été identifié dans les vallons du site B15.

2 - Enjeux et objectifs de conservation

Voir atlas cartographique, annexe 28

La synthèse et le croisement des données naturalistes, socio-économiques et culturelles a permis de mettre en évidence des niveaux de priorité concernant les habitats et les espèces.

Cette hiérarchisation débouchent sur différents objectifs de conservation visant à améliorer la qualité des habitats ou des espèces par des pratiques ou des mesures limitant les risques de dégradation, corrigeant les dysfonctionnements et/ou les dégradations avérées, ou améliorant leur qualité.

Nous détaillons ci-dessous les objectifs de conservation qui ont été identifiés dans les différents vallons constituant le site FR820-1663, en rappelant les critères qui justifient ces choix.

2.1 - Conservation des habitats et des espèces liés à la qualité des eaux de surface

Le site "affluents rive droite du Rhône" est constitué d'un ensemble de vallons caractérisés par de nombreux écoulements de surfaces (rivières, ruisseaux, ruisselets), ainsi que par une forte couverture de milieux forestiers peu exploités.

Les activités économiques à l'intérieur du site sont très faibles, voire inexistantes sur un grand nombre de vallons. Au contraire, à l'amont, sur la périphérie des différents vallons, les activités agricoles (arboriculture, viticulture, et secondairement élevage) sont bien présentes et sont susceptibles d'utiliser de nombreux intrants (pesticides, engrais, ...) pouvant générer une altération de la qualité des eaux traversant les vallons par écoulements diffus, ruissellements,

Les caractéristiques fonctionnelles de ces vallons expliquent la présence d'habitats et d'espèces directement liés à la qualité de ces écoulements :

- les **forêts de ravins*** (code **9180***) qui montrent un fort niveau de priorité ;
- les **Aulnaies - Frênaies des bordures de ruisseaux*** (code **91E0***), et les Frênaies de fonds de vallons (9160) qui ont des niveaux de priorité moyens (états de conservation médiocres) ;
- la présence de quatre espèces classées avec des niveaux de priorité élevés : l'écrevisse à pattes blanches (1092), le toxostome (1126), le blageon (1131), et le sonneur à ventre jaune (1193) ;
- la présence de trois espèces montrant des niveaux de priorité moyens : la Loutre (1355), le Castor d'Europe (1337), le Barbeau méridional (1138) ;
- la présence de deux espèces ayant de faibles niveaux de priorité : la Grenouille agile (1209) et le Crapaud calamite (1220).

La qualité des eaux de surface et/ou des écoulements diffus parcourant les différents vallons joue donc un rôle essentiel pour le maintien d'un bon état de conservation de ces habitats, et la pérennisation (voire le développement) de ces espèces à fort enjeu patrimonial.

En accord avec les groupes de travail, la restauration de la qualité des eaux de surfaces constitue donc un enjeu majeur pour ce site. Outre des interventions de restauration directes sur les habitats et les espèces concernées, il apparaît donc indispensable :

- de maintenir ou de restaurer un bon fonctionnement hydrologique à l'intérieur des vallons, avec notamment des niveaux d'étiages suffisants, des écoulements corrects (absence d'embâcles, ... ;
- de restaurer la qualité chimique et biologique des eaux alimentant et circulant dans ces vallons ;
- de cerner et d'affiner les origines possibles des diverses pollutions, afin de mieux pouvoir les contrôler, aussi bien à l'échelle de chaque vallon qu'à l'échelle des bassins versants, et de réaliser un suivi dans le temps de l'évolution des teneurs en polluants divers ;
- d'émettre des préconisations concernant les activités agricoles (viticulture notamment) afin de maîtriser au mieux les pollutions d'origines agricoles au niveau des vallons.

2.2 - Conservation des milieux ouverts et des espèces associées

Les différents vallons étaient autrefois le siège d'activités agricoles (fauche, pâture) beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui, le relief escarpé et l'exode rural ayant favorisés l'abandon de l'exploitation de nombreuses parcelles.

Les milieux ouverts qui subsistent actuellement à l'intérieur du site Natura 2000 constituent donc les témoins d'activités agricoles anciennes, et participent aujourd'hui au maintien d'un certain niveau de biodiversité.

Bien que la dynamique végétale soit relativement lente du fait de conditions stationnelles peu favorables, la fermeture progressive des pelouses, des prairies et des landes induit une dégradation importante de la qualité de ces d'habitats, ainsi qu'une homogénéisation de la structure de la végétation et de la diversité des espèces.

Ainsi, la déprise agricole a des conséquences directes sur l'état de conservation d'un certain nombre d'habitats, et influence directement ou indirectement le maintien ou la régression de nombreuses espèces :

- les landes basses à Ciste à feuilles de Sauge (4030), la lande à Callune, Genêt pileux et Genêt purgatif (4030), les fourrés bas à Buis et Genévrier oxycèdre (5210), et les pelouses sèches (6210), habitats dont le niveau de priorité a été considéré comme moyen ;
- les prairies de fauche (6510) qui constituent un type d'habitats de faible niveau de priorité ;
- l'**écaïlle chinée*** (1078*), espèce ayant un niveau de priorité moyen ;
- le Lézard vert (1263), le Lézard des murailles (1256), et la Couleuvre verte et jaune (5670), ces trois espèces ayant un niveau de priorité estimé comme faible.

De plus, la présence de ces milieux ouverts ou semi ouverts participe au maintien de mosaïques de végétations favorables à de nombreuses espèces de chiroptères dont le Grand rhinolophe (1304) et le Petit rhinolophe (1303), présents sur le site et ayant un niveau de priorité moyen.

Le second enjeux mis en évidence au niveau de ce site Natura 2000 est donc de maintenir en l'état, voire de restaurer la qualité des habitats ouverts (prairies, pelouses et landes), en favorisant ou en encourageant l'exploitation de ces milieux par des activités agricoles extensives.

2.3 - Conservation des habitats forestiers et des espèces associées

Comme signalé ci-dessus, le site "affluents rive droite du Rhône" est constitué d'un ensemble de vallons caractérisés par une forte couverture forestière, avec de très nombreux boisements ne bénéficiant d'aucune sylviculture.

Le travail d'inventaire a permis de mettre en évidence des dégradations diffuses de certains de ces habitats forestiers (pollutions solides telles que décharges sauvages, dépôts de fumiers ..., développement de plantes envahissantes, ...). De façon plus ponctuelle, la circulation d'engins motorisés favorise localement une érosion et une dégradation des sols.

Parmi l'ensemble des boisements occupant les différents vallons du site FR820-1663, un certain nombre correspond à des types d'habitats relevant de la directive "faune, flore, habitats", avec :

- les **forêts de ravins*** (code **9180***) qui ont été considérées comme ayant un fort niveau de priorité sur le site ;
- les **Aulnaies - Frênaies des bordures de ruisseaux*** (code **91E0***), les Frênaies de fonds de vallons (9160), et les Hêtraies - Chênaies à Canche flexueuse (9120) qui ont des niveaux de priorité moyens.

D'autre part, la présence sur le site de vergers de châtaigniers (Forêts de *Castanea sativa* - code 9260) en cours d'abandon témoigne d'une activité encore récente de castanéculture. Outre les aspects favorables au maintien de la biodiversité (vieux arbres à cavité), ces vergers constituent un bien culturel qu'il conviendrait de sauvegarder.

De plus, tous les habitats forestiers, qu'ils relèvent ou non de la directive, sont potentiellement favorables à l'accueil et au développement d'espèces animales d'intérêt communautaire et inventoriées sur le site FR820-1663. Outre les espèces liées aux boisements humides qui ont été citées

ci-dessus (enjeu n°1), les habitats forestiers situés dans les différents vallons abritent :

- le lucane cerf-volant (1083), le grand capricorne (1088), la rosalie des Alpes (1087), et la barbastelle (1308), espèces ayant été estimée d'un niveau de priorité moyen ;
- la pipistrelle de Nathusius (1317), le murin d'Alcathoé (5003), la noctule de Leisler (1331), et l'oreillard roux (1326) qui correspondent à un niveau de priorité faible.

Suite aux discussions ayant eu lieu dans les différents groupes de travail, la préservation et/ou la restauration du bon état de conservation des habitats forestiers constituent un enjeu important de conservation au niveau du site B15. De par leur forte représentativité et leur rôle important dans la préservation et le maintien d'espèces animales à fort intérêt patrimonial, ces milieux méritent une attention particulière. Deux types d'actions importantes sont ressortis des discussions au sein des groupes de travail :

- la restauration des anciens vergers de châtaigniers. La population locale reste en effet très attachée à ce patrimoine culturel et regrette son abandon ;
- la mise en place d'une gestion durable, agissant en faveur de la maturation des milieux forestiers et favorisant le développement et la prédominance d'essences autochtones.

2.4 - Objectifs transversaux

Outre des objectifs de conservation ciblés sur des groupes d'habitats et/ou d'espèces, il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement global du site par des actions indirectes qui peuvent être regroupées en trois catégories présentées ci-dessous.

2.4.1 - Mise en œuvre et encadrement du document d'objectifs

La mise en œuvre des actions prévues par le document d'objectifs Natura 2000, et l'évaluation du résultat de ces actions sont primordiales pour l'efficacité de la gestion future. Pour cela, il est donc nécessaire de prévoir :

- une animation du site pour la mise en œuvre des différentes actions préconisées par le document d'objectifs ;
- une évaluation du résultat des actions réalisées grâce à la mise en place et à l'avis d'un comité de suivi.

2.4.2 - Gestion de la fréquentation du site

Le site fait l'objet d'une fréquentation régulière. Mis à part des impacts négatifs ponctuels observés sur un vallon de Touloud (phénomènes d'érosion des sols induits par la circulation d'engins motorisés), cette fréquentation reste pour l'instant compatible avec le maintien en l'état des milieux naturels. Le développement de nouvelles activités de pleine nature, la proximité de zones urbanisées (vallée du Rhône) conduit cependant à essayer de limiter l'impact négatif d'un développement possible de la fréquentation des vallons, afin de prévenir tout risque de dégradation future. Plusieurs actions ont été proposées au cours des réunions de groupes de travail :

- mise en place d'une gestion conventionnelle au niveau de certains vallons ;
- communication autour d'un label "qualité" propre au site, pour les produits du terroir ;
- sensibilisation du public sur l'importance de maintenir les milieux naturels en bon état de conservation.

2.4.3 - Amélioration des connaissances

La collecte puis la synthèse des différentes données naturalistes a permis de mettre en évidence certaines lacunes dans les connaissances nécessaires à la compréhension du fonctionnement des habitats et du développement des espèces. Il semble nécessaire d'améliorer ces connaissances, par des actions de suivi et d'inventaire, voire par la mise en place de programmes de recherche, suivant deux axes majeurs :

- le fonctionnement hydrique des vallons ou le mode de diffusion de polluants altérant la qualité des eaux ;
- l'écologie et le suivi de certaines espèces dans le contexte du site dont notamment :
 - un approfondissement de l'écologie et/ou de la biologie du toxostome et du blageon ;

- l'évaluation de l'état de conservation des populations de sonneur à ventre jaune ;
- le suivi de la mortalité induite par les infrastructures routières dans les populations de castor ou de loutre, avec la mise en place éventuelle de programmes de sauvegarde ;
- le suivi et l'approfondissement des connaissances des populations de chiroptères, mal connues sur le site, comme en témoignent les nombreuses espèces manquantes dans le formulaire standard de données.

2.5 - Synthèse des enjeux et objectifs de conservation

Objectifs de conservation	Enjeux	Thèmes
Conservation des habitats et des espèces liés aux eaux de surface	- Restauration de la qualité des eaux de surfaces - Améliorer et restaurer les habitats et les espèces liés aux eaux de surface	2
Conservation des milieux ouverts et des espèces associées	Maintenir ou restaurer la qualité des habitats ouverts et des espèces associées par une agriculture extensive	2
Conservation des habitats forestiers et des espèces associées	- Préserver ou restaurer les habitats forestiers et les espèces associées par la mise en œuvre d'une gestion durable - Restaurer les anciens vergers de Châtaigniers	2
Mise en œuvre et encadrement du DocOb	Animation du site	1
Gestion de la fréquentation du site		3
Amélioration des connaissances	Études et programmes de recherche	4

Cinquième partie : programme d'actions

Cette partie a pour objet de présenter de manière détaillée le programme d'actions proposé pour répondre aux objectifs de préservation de la Directive "Habitats", tout en tenant compte des enjeux spécifiques du site.

1 - Présentation des actions proposées

Pour répondre aux différents objectifs de conservation présentés dans le chapitre précédent, un ensemble d'actions a été défini afin d'améliorer ou de préserver la qualité des habitats et des espèces. Les objectifs opérationnels constituant ce programme d'actions sont structurés autour de quatre thèmes :

Thème 1 : Animation du document d'objectifs (mettre en œuvre et évaluer le Document d'Objectifs) ;

Thème 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;

Thème 3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site ;

Thème 4 : Améliorer les connaissances des espèces et des habitats présents sur le site.

A ces objectifs opérationnels sont associées des mesures qui donnent, dans leurs grandes lignes, les modalités d'actions nécessaires pour aboutir à des résultats. Pour chacune de ces mesures, une fiche "action" détaille les moyens et les outils à mettre en œuvre, ainsi que les modalités à suivre pour atteindre chacun des objectifs fixés.

Rappelons que les différents objectifs/actions/mesures présentés dans ce document sont issus des discussions et des réflexions qui ont eu lieu durant les réunions du Comité de Pilotage, les réunions des groupes de travail thématiques, ainsi que de discussions et entretiens particuliers avec des acteurs locaux.

Pour plus de lisibilité, les différentes mesures sont codées en fonction du thème auquel elles se rattachent, en utilisant les terminologies du plan de gestion des réserves naturelles (ATEN, 1998), et du guide méthodologique d'élaboration du Document d'objectifs Natura 2000 (ATEN, 2009). Cette terminologie est rappelée dans le tableau ci-dessous :

CODE	THEMES	DESCRIPTIF
ADM	Gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs	Mesures concernant l'animation et la coordination du Document d'Objectifs.
HAB	Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire	Actions agro-environnementales, sylvo-environnementales ou de génie écologique. Elles impliquent une intervention sur le terrain.
ESP	Gestion des espèces d'intérêt communautaire	
COM	Information et communication autour du document d'objectifs	Opérations variées de communication, depuis la mise en place d'équipements jusqu'à l'information des acteurs et des publics.
SUI	Amélioration des connaissances et suivi scientifique	Opérations qui visent à améliorer les connaissances, à suivre l'évolution des habitats et des espèces et à évaluer la pertinence de leur gestion.
RE	Recherche	Actions qui relèvent des réseaux de scientifiques ou de gestionnaires d'espaces naturels par le biais d'échanges d'expériences, de travaux ou de recherches sur le site. La frontière avec le suivi écologique peut être floue dans la mesure où ces actions visent également à améliorer les connaissances.

Thème 1 : Actions visant à mettre en œuvre et à évaluer le Document d'Objectifs

ADM.1 : Animation du document d'objectifs

ADM.2 : Évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs

ADM.3 : Favoriser une gestion concertée entre propriétaires

Thème 2 : Actions visant à mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

ADM.4 : Favoriser une politique globale à l'échelle du bassin versant pour limiter les pollutions chimiques et bactériologiques des cours d'eau

HAB.1 : Réaliser des diagnostics de l'état de conservation des habitats et des espèces du site

HAB.2 : Restauration de la qualité des habitats forestiers liés à l'eau

HAB.3 : Développer la biodiversité forestière par une gestion adaptée

HAB.4 : Entretien ou remise en état des anciens vergers de châtaigniers

HAB.5 : Entretien des pelouses sèches

HAB.6 : Entretien des landes sèches

HAB.7 : Limiter l'eutrophisation des prairies de fauche

HAB.8 : Entretien et amélioration de la qualité écologique des habitats d'intérêt non communautaire

HAB.9 : Contrôle de l'apparition et lutte contre les espèces invasives

ESP.1 : Favoriser les opérations de génie écologique pour le franchissement d'ouvrages d'art et de routes

ESP.2 : Favoriser le maintien des quelques haies existantes et préservation des vieux arbres favorables à l'accueil d'espèces animales

Thème 3 : Actions visant à informer les différents acteurs évoluant sur le site

ADM.5 : Adapter les contraintes concernant la viticulture à celles émises par l'AOC

ADM.6 : Limiter la circulation des engins motorisés par prise de décisions des autorités militaires sur l'utilisation du champs de tir de Touloud

ADM.7 : Mettre en place une politique de gestion conventionnelle

COM.1 : Informer et sensibiliser les acteurs agricoles sur l'impact des produits phytosanitaires et engrais sur la qualité des eaux

COM.2 : Communication sur les produits du terroir ("label qualité")

COM.3 : Sensibilisation du public par Information sur le site N2000 au niveau des vallons les plus fréquentés

Thème 4 : Actions visant à mettre à jour ou améliorer les connaissances sur le site

SUI.1 : Préciser et affiner l'origine et la nature des pollutions de l'eau

SUI.2 : Mettre en place un suivi des impacts des pratiques et des usages

SUI.3 : Études complémentaires et un suivi des populations de chiroptères

SUI.4 : Suivi des populations de sonneur à ventre jaune

RE.1 : Préciser la capacité d'auto épuration des cours d'eau

RE.2 : Approfondissement des connaissances sur la biologie et l'écologie du Toxostome et du Blageon

2 - Synthèse des actions

Actions de priorité 1			
Code de l'action	Intitulé de l'action	Code Habitats concernés	Code Espèces concerné
ADM.1	Animation du document d'objectifs	Tous	Toutes
ADM.2	Évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs	Tous	Toutes
ADM.4	Favoriser une politique globale à l'échelle du bassin versant pour limiter les pollutions chimiques et bactériologiques des cours d'eau	Tous	Toutes
HAB.1	Mesure transversale : réaliser des diagnostics de l'état de conservation des habitats et des espèces du site	Tous	1083 1088 1092 1193
SUI.1	Préciser et affiner l'origine et la nature des pollutions de l'eau	Tous	Toutes

Actions de priorité 2			
Code de l'action	Intitulé de l'action	Code Habitats concernés	Code Espèces concerné
ADM.3	Favoriser une gestion concertée entre propriétaires	Tous	Toutes
ADM.5	Adapter les contraintes concernant la viticulture à celles émises par l'AOC	Tous	Toutes
ADM.6	Limiter la circulation des engins motorisés par prise de décisions des autorités militaires sur l'utilisation du champs de tir de Touloud	Tous	Toutes
ADM.7	Mettre en place une politique de gestion conventionnelle	Tous	Toutes
HAB.2	Restauration de la qualité des habitats forestiers liés à l'eau	9160 9180* 91E0*	1083 1092 1193
HAB.3	Développer la biodiversité forestière par une gestion adaptée	9120 9160 9180* 91E0*	1083 1087 1088 1303 1304 1308
HAB.5	Entretien des pelouses sèches	6210 8230	
HAB.6	Entretien des landes sèches	4030	
HAB.8	Mesure transversale : entretien et amélioration de la qualité écologique des habitats d'intérêt non communautaire		Toutes
HAB.9	Mesure transversale : contrôle de l'apparition et lutte contre les espèces invasives	9160 9180* 91E0*	
ESP.1	Favoriser les opérations de génie écologique pour le franchissement d'ouvrages d'art et de routes		1337 1355
COM.1	Informier et sensibiliser les acteurs agricoles sur l'impact des produits phytosanitaires et engrais sur la qualité des eaux		

Actions de priorité 2			
Code de l'action	Intitulé de l'action	Code Habitats concernés	Code Espèces concerné
COM.3	Sensibilisation du public par Information sur le site N2000 au niveau des vallons les plus fréquentés	Tous	Toutes
SUI.2	Mettre en place un suivi des impacts des pratiques et des usages	Tous	Toutes
SUI.3	Études complémentaires et un suivi des populations de chiroptères	Tous	Toutes
SUI.4	Suivi des populations de sonneur à ventre jaune		1193
RE.1	Préciser la capacité d'auto épuration des cours d'eau		1126 1138 1131 1083
RE.2	Approfondissement des connaissances sur la biologie et l'écologie du Toxostome et du Blageon		1126 1131

Actions de priorité 3			
Code de l'action	Intitulé de l'action	Code Habitats concernés	Code Espèces concerné
HAB.4	Entretien ou remise en état des anciens vergers de châtaigniers	9260	
HAB.7	Limiter l'eutrophisation des prairies de fauche	6510	
ESP.2	Favoriser le maintien des quelques haies existantes et préservation des vieux arbres favorables à l'accueil d'espèces animales		1303 1304 1308
COM.2	Communication sur les produits du terroir ("label qualité")		

Tableau récapitulatif des mesures de gestions par espèces relevant de la directive habitats, faune, flore (● = priorité 1 ; ● = priorité 2 ; ● = priorité 3)

Code N2000	Nom français	ADM							COM			HAB									ESP		SUI				RE	
		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	1	2	3	4	1	2
1078*	Écaille chinée*	●	●							●	●	●				●	●		●					●	●			
1083	Lucane cerf-volant	●	●							●	●	●		●					●			●		●	●			
1087	Rosalie des Alpes	●	●							●	●	●		●										●	●			
1088	Grand capricorne	●	●							●	●	●		●					●			●		●	●			
1092	Écrevisse à pattes blanches	●	●		●				●	●	●	●	●					●		●			●	●	●		●	
1126	Toxostome	●	●		●				●	●	●							●					●	●	●		●	●
1131	Blageon	●	●		●				●	●	●							●					●	●	●		●	●
1138	Barbeau méridional	●	●		●				●	●	●							●					●	●	●		●	
1193	Sonneur à ventre jaune	●	●		●				●	●	●	●	●					●	●					●	●	●	●	●
1209	Grenouille agile	●	●		●				●	●	●		●				●	●	●				●	●	●		●	
1220	Crapaud calamite	●	●		●				●	●	●							●	●				●	●	●		●	
1256	Lézard des murailles	●	●							●	●					●	●		●					●	●			
1263	Lézard vert	●	●							●	●	●				●	●		●					●	●			
1303	Petit rhinolophe	●	●							●	●	●		●			●		●			●		●	●			
1304	Grand rhinolophe	●	●							●	●	●					●		●			●		●	●			
1308	Barbastelle d'Europe	●	●							●	●	●	●	●					●			●		●	●			
1309	Pipistrelle commune	●	●							●	●								●			●		●	●			
1311	Vespère de Savi	●	●							●	●													●	●			

Code N2000	Nom français	ADM							COM			HAB									ESP		SUI				RE	
		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	1	2	3	4	1	2
1317	Pipistrelle de Nathusius	•	•							•	•	•		•					•					•	•			
1326	Oreillard roux	•	•							•	•	•		•					•					•	•			
1331	Noctule de Leisler	•	•							•	•	•	•	•					•					•	•			
1337	Castor d'Europe	•	•		•				•	•	•	•	•					•			•		•	•	•		•	
1355	Loutre	•	•		•				•	•	•	•	•					•			•		•	•	•		•	
2016	Pipistrelle de Kuhl	•	•							•	•								•			•		•	•			
5003	Murin d'Alcathoé	•	•							•	•	•	•	•					•					•	•			
5009	Pipistrelle pygmée	•	•							•	•								•			•		•	•			
5670	Couleuvre verte et jaune	•	•							•	•					•	•		•					•	•			

Tableau récapitulatif des mesures de gestions par types d'habitats relevant de la directive habitats, faune, flore (● = priorité 1 ; ● = priorité 2 ; ● = priorité 3)

Code N2000	Type d'habitats	ADM							COM			HAB									ESP		SUI				RE	
		1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	1	2	3	4	1	2
4030	Landes sèches européennes	●	●		●					●	●	●					●							●	●			
5210	Formations à Genévriers	●	●		●					●	●	●					●							●	●			
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	●	●		●					●	●	●				●								●	●			
6510	Prairies maigres de fauche de basses altitude	●	●		●					●	●	●						●						●	●			
8220	végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	●	●		●					●	●	●												●	●			
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	●	●		●					●	●	●				●	●							●	●			
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques acidiphiles à sous bois à <i>Ilex</i>	●	●		●					●	●	●		●										●	●			
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies du <i>Carpinion betuli</i>	●	●		●				●	●	●	●	●	●	●					●			●	●	●		●	
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *	●	●		●				●	●	●	●	●	●	●					●			●	●	●		●	
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *	●	●		●				●	●	●	●	●	●	●					●			●	●	●		●	
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	●	●		●					●	●	●		●	●									●	●			

3 - Évaluation financière des actions

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions du document d'objectifs sont présentés dans les tableaux ci-après qui présentent les coûts ventilés par années.

Les coûts mentionnés sont les coûts moyens indiqués dans la fiche action.

Les cellules grisées correspondent aux mesures qui n'impliquent pas de coût supplémentaire ou relèvent d'autres programmes

Code	Priorité	Nom de l'action	Coûts (k€)						
			n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Total
ADM.1	1	Animation du document d'objectifs	12	24	24	24	24	24	132
ADM.2	1	Évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs							
ADM.3	2	Favoriser une gestion concertée entre propriétaires							
ADM.4	1	Favoriser une politique globale à l'échelle du bassin versant pour limiter les pollutions chimiques et bactériologiques des cours d'eau							
ADM.5	2	Adapter les contraintes concernant la viticulture à celles émises par l'AOC							
ADM.6	2	Limiter la circulation des engins motorisés par prise de décisions des autorités militaires sur l'utilisation du champs de tir de Toulaud		70					
ADM.7	2	Mettre en place une politique de gestion conventionnelle							
HAB.1	1	Mesure transversale : réaliser des diagnostics de l'état de conservation des habitats et des espèces du site		166					
HAB.2	2	Restauration de la qualité des habitats forestiers liés à l'eau		10	10	10	10	10	50
HAB.3		Développer la biodiversité forestière par une gestion adaptée	A définir au cas par cas						/
HAB.4		Entretien ou remise en état des anciens vergers de châtaigniers	78	18	18	18	18	18	168
HAB.5		Entretien des pelouses sèches		23,5	23,5	23,5	23,5	23,5	117,5

Code	Priorité	Nom de l'action	Coûts (k€)						
			n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Total
HAB.6		Entretien des landes sèches		5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	26,5
HAB.7		Limiter l'eutrophisation des prairies de fauche		1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	9,12
HAB.8		Mesure transversale : entretien et amélioration de la qualité écologique des habitats d'intérêt non communautaire	A définir au cas par cas						/
HAB.9		Mesure transversale : contrôle de l'apparition et lutte contre les espèces invasives	A définir au cas par cas						/
ESP.1		Favoriser les opérations de génie écologique pour le franchissement d'ouvrages d'art et de routes	A définir au cas par cas						/
ESP.2		Favoriser le maintien des quelques haies existantes et préservation des vieux arbres favorables à l'accueil d'espèces animales	A définir au cas par cas						/
COM.1		Informier et sensibiliser les acteurs agricoles sur l'impact des produits phytosanitaires et engrais sur la qualité des eaux							
COM.2		Communication sur les produits du terroir ("label qualité")							
COM.3		Sensibilisation du public par Information sur le site N2000 au niveau des vallons les plus fréquentés		128					128
SUI.1		Préciser et affiner l'origine et la nature des pollutions de l'eau		12				12	24
SUI.2		Mettre en place un suivi des impacts des pratiques et des usages							
SUI.3		Études complémentaires et un suivi des populations de chiroptères		15,6	15,6				31,2
SUI.4		Suivi des populations de sonneur à ventre jaune		12,6					12,6
RE.1		Préciser la capacité d'auto épuration des cours d'eau	A définir						/
RE.2		Approfondissement des connaissances sur la biologie et l'écologie du Toxostome et du Blageon	A définir						/

4 - Les fiches actions

Chaque action est déclinée en mesures décrites de manière précise dans une fiche.

Objectif de conservation						
code de la mesure	Intitulé de l'action					Niveau de priorité
Objectifs et descriptif						
- Principaux objectifs visés en matière de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, rappel du cadre réglementaire éventuel - Descriptif des moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif						
Habitats et espèces concernés						
Habitats et/ou espèces concernés par la mesure						
Entités concernées						
Vallons concernés par la mesure						
Superficies ou linéaires concernés						
Surfaces concernées						
Acteurs concernés						
Acteurs ou porteurs de projets concernés par la mise en place de la mesure						
Moyens de mise en œuvre						
Précise les modalités de mise en œuvre de l'action, et les outils financiers mobilisables (Fond de gestion des milieux naturels du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ; Fonds de Financement du Ministère de l'Agriculture ; Fonds Européens, ...						
Coûts estimatifs						
Estimation des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés						
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
Indicateurs préconisés pour rendre compte de l'efficacité de la mesure						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Bénéficiaires potentiels de la mesure préconisée						
Justificatifs à produire par le contractant						
Documents à fournir pour bénéficier du financement de la mesure.						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts	Coût estimatif de l'action			Mode de financement	
Total des coûts sur 6 ans					/	

Objectif opérationnel n°1 : Mettre en œuvre et évaluer l'application du document d'objectifs		
ADM.1	Animation du document d'objectifs	Priorité : 1
Objectifs et descriptif		
Cette action déterminante a pour but d'assurer la mise en œuvre du document d'objectifs. Cela suppose préalablement : - de désigner une structure chargée d'animer le comité de pilotage et les groupes de travail, de monter les dossiers techniques, de coordonner les phases de réalisation de l'ensemble du programme d'actions émanant du document d'objectifs, de réaliser un appui technique pour le montage de dossiers administratifs, de recruter des intervenants spécialisés pour certaines missions, ... ; - de pérenniser, sous forme de comité de suivi, le Comité de Pilotage qui a participé à l'élaboration du Document d'Objectifs ; - de mettre en place des groupes de travail, largement ouverts au public (personnes ressources, experts...) Animation du comité de suivi - préparation des réunions, - secrétariat, réalisation des comptes rendus... Mise en place et animation de groupes de travail spécifiques : Les projets de mise en œuvre de mesure feront l'objet de concertations avec les acteurs concernés et les personnes compétentes (experts scientifiques, chargés de missions,) : - préparation des réunions, - secrétariat, réalisation des comptes rendus... Montage des opérations (contenu, identification des maîtres d'ouvrage, calculs des coûts estimatifs, identification des procédures à utiliser (dispositifs Natura 2000, autres (contrat de rivière, contrat de Parc...), propositions de programmations...). Promouvoir les engagements en Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET), contrats et charte Natura 2000 - Identification des propriétaires et acteurs locaux susceptibles de signer des MAET, contrats ou chartes Natura 2000 - Information des enjeux liés à la conservation des habitats et des possibilités de contractualisation et/ou de signature de la charte Natura 2000 (rencontre, courrier) - Appui lors de la contractualisation et réalisation des cahiers des charges - Suivi des contrats - Valorisation des actions menées		
Habitats et espèces concernés		
L'ensemble des habitats et espèces (d'intérêt communautaire ou non) est concerné.		
Entités concernées		
Toutes les entités de gestion.		
Superficies ou linéaires concernés		
4 127 ha		
Acteurs concernés		
L'ensemble des acteurs locaux et leurs représentants dans le cadre du Comité de Pilotage. La structure "animatrice" chargée de la mise en œuvre générale du document d'objectifs.		
Moyens mis en œuvre		
Recrutement d'un animateur à temps partiel (niveau bac+2 à bac+5) sur le site		
Coût estimatif		
132 000 €		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Taux de réalisation des actions en respectant l'échéancier prévisionnel, rapports d'activité, bilans annuels et triennaux, remplissage de SUDOCO		

Objectif opérationnel n°1 : Mettre en œuvre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs						
ADM.1	Animation du document d'objectifs					Priorité : 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Structure animatrice ; collectivités						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût estimatif de l'action	Mode de financement	
Animation du site	2015 : 12 000 € 2016 à 2020 : 5*24 000 = 120 000 €			132 000 €	MEDDE	
Total des coûts sur 6 ans					132 000 €	

Objectif opérationnel n°1 : Mettre en œuvre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs						
ADM.2	Évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs					Priorité : 1
Objectifs et descriptif						
L'évaluation est une étape nécessaire qui permet d'améliorer les performances des opérations entreprises. Elle s'appuiera sur la mise en place d'un comité de suivi, succédant au comité de pilotage ayant participé à l'élaboration du Docob. Ce comité de suivi se réunira au moins une fois par an. La structure animatrice sera chargée de mettre en place des concertations avec les différents acteurs du site afin de mettre en œuvre des orientations de préservation, de gestion et de valorisation du site. Elle devra permettre : - d'avoir une réflexion continue sur la préservation et la gestion du site ; - de faire le point sur les actions menées ; - de coordonner les actions à engager avec les autres programmes en cours sur le territoire ; - d'identifier les éventuelles causes de dysfonctionnement, et en proposant des réponses adaptées. Ce comité de suivi pourra s'appuyer sur l'avis d'un comité scientifique réunissant des scientifiques, des services de l'État, des représentants des structures associatives (CBNMC, Conseil Général, CREN, CORA, ...). Ce comité donnera un avis consultatif sur les suivis menés, veillera à leur coordination.						
Habitats et espèces concernés						
Ensemble du site						
Entités concernées						
Toutes les entités de gestion sont concernées.						
Superficies ou linéaires concernés						
4 127 ha						
Acteurs concernés						
L'ensemble des acteurs locaux et leurs représentants dans le cadre du Comité de Pilotage ; La structure "animatrice" chargée de la mise en œuvre générale du document d'objectifs ; Experts scientifiques, services de l'État, représentants des structures associatives (CBNMC, Conseil Général, CREN, CORA, ...).						
Moyens de mise en œuvre						
Les moyens à mettre en œuvre correspondent au temps de travail de l'animateur du site et s'intègre dans la mesure ADM.1 "Animation du Document d'Objectifs"						
Coûts						
Le coût de cette mesure est intégré dans les coûts des mesures ADM.1						
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
Bilan annuel évaluant chaque mesure à l'aide des indicateurs d'évaluation et de suivi précisés dans les fiches, et vérifiant l'adéquation entre le déroulement des actions réalisées et le calendrier prévisionnel.						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût estimatif de l'action	Mode de financement	
Animation du site	Coût intégré à la mesure ADM.1			/	MEDDE	
Total des coûts sur 6 ans					/	

Objectif opérationnel n°1 : Mettre en œuvre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs						
ADM.3	Favoriser une gestion concertée entre propriétaires					Priorité : 2
Objectifs et descriptif						
Les divers vallons du site ne renferment pas des milieux agricoles et forestiers productifs. De plus, le parcellaire est très morcelé. Par soucis d’exploitabilité et de débouché des produits, la gestion agricole et/ou forestière doit pouvoir bénéficier d’un regroupement des parcelles. L’animateur du site sera donc chargé d’informer et d’inciter les propriétaires pour mettre en œuvre des actions de gestion concertées et coordonnées. Cette mesure permettra entre autre d’optimiser les coûts de gestion. Pour la réalisation de cette mesure, l’animateur du site cherchera à s’appuyer sur les structures existantes (groupements des sylviculteurs, CRPF, CEN Rhône-Alpes, chambre d'agriculture).						
Habitats et espèces concernés						
La priorité sera donnée aux milieux forestiers (d’intérêt communautaire ou non) dont les surfaces sont importantes au niveau des vallons. Cependant, les landes et les pelouses d’intérêt communautaire de rebords de vallons feront également l’objet d’une incitation à une gestion concertée, ceci afin de favoriser leur entretien. Les autres habitats pourront faire l’objet de cette mesure si l’opportunité se présente						
Entités concernées						
Tous les vallons						
Superficies ou linéaires concernés						
2 020 ha						
Acteurs concernés						
Agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, propriétaires forestiers						
Moyens de mise en œuvre						
Animation assurée en grande partie par l’animateur du site, qui pourra s’appuyer sur l’expérience des techniciens du CRPF ou de la Chambre d’agriculture.						
Coûts estimatifs						
Le coût de cette mesure est intégré dans les coûts des mesures ADM.1 "Mettre en œuvre le Document d’Objectifs"						
Indicateurs d’évaluations et de suivi						
Nombre d’opérations concertées entre propriétaires réalisées, nombre de création de structures de regroupement (ASLGF, ...).						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Propriétaires privés						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût estimatif de l'action	Mode de financement	
Animation du site	Coût intégré à la mesure ADM.1			/	MEDDE	
Total des coûts sur 6 ans					/	

Objectif opérationnel n°2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
ADM.4	Favoriser une politique globale à l'échelle du bassin versant pour limiter les pollutions chimiques et bactériologiques des cours d'eau		Priorité : 1
Objectifs et descriptif			
L'objectif de cette action est de mettre en place des mesures préventives visant à réduire les intrants d'origine agricole et/ou domestique (eaux d'assainissement), afin d'améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau et des eaux de ruissellement parcourant les vallons. La mise en place de cette mesure passe par des incitations : - à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais au niveau des cultures situées à proximité des vallons, voire, sur l'ensemble des bassins versants ; - à mettre en place des bandes enherbées destinées à piéger une partie des engrais ; - à limiter les surfaces de sols nus favorisant les phénomènes de ruissellement ; - à améliorer les installations d'assainissements individuels, voire à favoriser les raccordements à un assainissement collectif.			
Habitats et espèces concernés			
Outre les milieux aquatiques, des habitats et des espèces d'intérêt communautaires sont directement concernés par cette action.			
Code N2000	Intitulé	Code N2000	Intitulé
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	1092	Écrevisse à pied blanc
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *	1193	Sonneur à ventre jaune
9160	Frênaies de fonds de vallons	1355	Loutre
1126	Toxostome	1337	Castor d'Europe
1131	Blageaon	1209	Grenouille agile
1138	Barbeau méridional	1220	Crapaud calamite
Entités concernées			
Tous les vallons			
Superficies ou linéaires concernés			
4 127 ha			
Acteurs concernés			
Agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, DDT, chambre d'agriculture, syndicats de rivière,			
Moyens de mise en œuvre			
Réunions d'information			
Coûts estimatifs			
Le coût de cette mesure est intégré dans les coûts des mesures ADM.1 "Mettre en œuvre le Document d'Objectifs"			
Indicateurs d'évaluations et de suivi			
Évolution au cours du temps des teneurs en azote minéral (NO ₃ ⁻), coliformes fécaux, produits phytosanitaires mesurées à l'exutoire des vallons.			

Objectif opérationnel n°2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire						
ADM.4	Favoriser une politique globale à l'échelle du bassin versant pour limiter les pollutions chimiques et bactériologiques des cours d'eau					Priorité : 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût estimatif de l'action	Mode de financement	
Animation du site	Coût intégré à la mesure ADM.1			/	MEDDE	
Total des coûts sur 6 ans					/	

Objectif opérationnel n °3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site		
ADM.5	Adapter les contraintes concernant la viticulture à celles émises par l'AOC	Priorité : 2
Objectifs et descriptif		
L'objectif de cette mesure est de prendre en compte la volonté de développement des exploitations viticoles sur le site tout en tenant compte des contraintes induites par la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Les viticulteurs ont fait part, lors des réunions des groupes de travail, de leur inquiétude concernant le développement futur de parcelles viticoles à l'intérieur du périmètre du site. Afin de concilier l'intérêt des viticulteurs avec les enjeux du site Natura 2000, l'implantation de nouvelles parcelles de vignes pourrait être autorisée sur les terrains actuellement en friche, ces dernières ne constituant pas des habitats d'intérêt communautaire. Un groupe de travail spécifique réunissant scientifiques, viticulteurs locaux, et agents de l'état sera mis en place afin de trouver un consensus sur les conditions d'extensions des parcelles viticoles sur le site.		
Habitats et espèces concernés		
Les habitats concernés sont les anciennes terrasses cultivées aujourd'hui en friche (code Corine 87.1).		
Entités concernées		
Vallon de Limony ; Vallon du Vergelet ; Vallon de Crémieux ; Vallon de Baral ; Colline du Châtelet.		
Superficie ou linéaire		
A définir en fonction des projets d'extension.		
Acteurs concernés		
Viticulteurs		
Moyens de mise en œuvre		
La mise en place d'un groupe de travail spécifiques permettra de concilier les intérêts de chacun. Par la suite, la mise en œuvre de conventions avec les viticulteurs ou la signature de la charte Natura 2000 permettra de concrétiser les décisions du groupe de travail. L'animateur du site pourra se charger de la constitution de ce groupe et de son animation.		
Coûts estimatifs		
Le coût de cette mesure est intégré dans les coûts des mesures ADM.1 "Mettre en œuvre le Document d'Objectifs"		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Surfaces de terrasses restaurées prenant en compte les enjeux du site.		

Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût estimatif de l'action	Mode de financement
Animation du site	Coût intégré à la mesure ADM.1	/	MEDDE
Total des coûts sur 6 ans			/

Objectif 3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site						
ADM.6	Limiter de la circulation des engins motorisés par prise de décisions des autorités militaires sur l'utilisation du champs de tir de Toulaud					Priorité : 2
Objectifs et descriptif						
Réglementer et contrôler de façon efficace la circulation motorisée à l'intérieur du périmètre du champs de tir de Toulaud						
Habitats et espèces concernés						
Tous						
Entités concernées						
Vallon de Toulaud						
Superficies ou linéaires concernés						
513 ha						
Acteurs concernés						
Autorités militaires gérant l'utilisation du champs de tir de Toulaud ; associations de sports motorisés ; professionnels proposant des activités de loisirs motorisés.						
Moyens de mise en œuvre						
Mesures réglementaires et/ou moyens matériels						
Coûts estimatifs						
70 000 €						
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
Nombre de véhicules observés Reconstitution du tapis végétale au niveau des zones érodées						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût de l'action	Mode de financement	
Pose de panneaux et de barrières	Pose de 7 barrières avec panneaux d'information: 7 x 10 000 = 70 000 € HT			70 000	Ministère de la défense	
Animation du site	Coût intégré à la mesure ADM.1			/	MEDDE	
Total des coûts sur 6 ans					70 000 €	

Objectif 3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site		
ADM.7	Mettre en place une politique de gestion conventionnelle	Priorité : 2
Objectifs et descriptif		
L'objectif de cette action est de passer par des conventions avec les utilisateurs du site afin qu'ils s'engagent dans une gestion durable et responsable. Les conventions peuvent revêtir différentes formes en fonction des situations rencontrées : La mise en œuvre de cette mesure passe donc par l'établissement de conventions engageant le propriétaire ou l'exploitant à maintenir ou adapter ses pratiques de gestion. Dans le cas d'une parcelle non gérée mais pour laquelle le propriétaire est d'accord pour engager une gestion adaptée, l'animateur du site pourra s'employer à rechercher un locataire susceptible de mettre en œuvre cette gestion. Lorsque cela est possible, la maîtrise du foncier par des collectivités soutenant la démarche Natura 2000 reste une solution facilitant la mise en œuvre d'une gestion adaptée. Cela signifie une veille foncière de l'animateur du site. Par ailleurs, la Loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) de 2005 confie au département la possibilité de définir des périmètres de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PAEN) pour y mener des programmes d'actions et exercer un droit de préemption.		
Habitats et espèces concernés		
Principalement les habitats anthropisés.		
Entités concernées		
Les milieux agricoles présents sur tous les vallons.		
Superficies ou linéaires concernés		
4 127 ha		
Acteurs concernés		
Agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, propriétaires forestiers		
Moyens de mise en œuvre		
Le rôle de l'animateur est prépondérant pour réaliser cette action. Les moyens concrets de mise en œuvre peuvent revêtir la forme de conventions pluriannuelles.		
Coûts estimatifs		
Le coût de cette mesure est intégré dans les coûts des mesures ADM.1 "Mettre en œuvre le Document d'Objectifs"		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Nombre de conventions signées, et surfaces conventionnées.		

Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Agriculteurs, propriétaires fonciers						
Justificatifs à produire par le contractant						
Convention signée						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût estimatif de l'action	Mode de financement
Animation du site	Coût intégré à la mesure ADM.1	/	MEDDE
Total des coûts sur 6 ans			/

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

HAB.1	Réaliser des diagnostics de l'état de conservation des habitats du site	Priorité : 1
--------------	--	---------------------

Objectifs et descriptif

Cette mesure correspond à une étape préalable à la définition des protocoles des actions HAB.2, HAB.3, HAB.4, HAB.5 et HAB.6. Elle concerne notamment les habitats forestiers d'intérêt communautaire, ainsi que les landes sèches et les pelouses.

Elle consiste à contacter les propriétaires concernés, puis à réaliser, en concertation avec eux, le diagnostic de l'état de conservation (protocoles mis en place par le MNHN) de leurs parcelles.

Cette mesure vise à évaluer précisément l'état de conservation des habitats concernés, afin de pouvoir sélectionner les secteurs d'intervention prioritaire. Cette mesure sera mise en place en concertation avec des propriétaires ou usagers (agricoles ou non) en lien avec la mesure ADM.7.

Au delà du couvert végétal, compte tenu des risques d'érosion, une attention particulière sera portée aux caractéristiques pédologiques, géologiques et topographiques des parcelles diagnostiquées.

Le diagnostic identifiera la faisabilité économique d'une intervention au regard des enjeux patrimoniaux.

Habitats et espèces concernés

Code N 2000	Intitulé	Code N 2000	Intitulé
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	1337	Castor d'Europe
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1355	Loutre
		1193	Sonneur à ventre jaune
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	1209	Grenouille agile
9120	Hêtraies acidiphiles atlantiques	1078*	Ecaille chinée*
9260	Forêts de <i>Castanea sativa</i>	1263	Lézard vert
4030	Landes sèches européennes	1331	Noctule de Leisler
5210	Matorral à genévriers	1308	Barbastelle d'Europe
		1304	Grand rhinolophe
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1303	Petit Rhinolophe
		1317	Pipistrelle de Nathusius
8230	Pelouses pionnières sur dômes rocheux	1326	Oreillard roux
4030	Landes sèches européennes	5003	Murin d'Alcathoé
6510	Prairies maigres de fauche de basses altitude	1088	Grand Capricorne
1083	Lucane cerf-volant	1087	Rosalie des Alpes

Entités concernées

Tous les vallons

Superficies ou linéaires concernés

490 ha

Acteurs concernés

Propriétaires, exploitants agricoles, gestionnaires de parcelles, CRPF, groupements de sylviculteurs, collectivités locales, porteurs de contrat de rivière. Partenaire(s) : DDT, ASP, Chambre d'agriculture

Moyens de mise en œuvre

Natura 2000, politiques départementales qui pourraient se mettre en œuvre (exemple : protection des espaces agricoles et naturels périurbains..)

Coûts estimatifs

166 000 €

Indicateurs d'évaluations et de suivi

Surface diagnostiquée/type d'habitat ; nombre de propriétaires concernés/propriétés diagnostiquées.

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

HAB.1	Réaliser des diagnostics de l'état de conservation des habitats du site	Priorité : 1
--------------	--	---------------------

Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Agriculteurs, propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers						
Justificatifs à produire par le contractant						
Rapport de diagnostic						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Diagnostic forêt	300 Euros / ha Soit pour 395 ha : $395 \times 300 = 118\,500$ €	118 500 €	MEDDE
Diagnostic milieux ouverts	500 euros / ha Soit pour 95 ha : 95×500 € = 47 500 €	47 500 €	MEDDE
Total des coûts sur 6 ans			166 000 €

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
HAB.2	Restauration de la qualité des habitats forestiers liés à l'eau		Priorité : 2
Objectifs et descriptif			
Cette mesure repose sur les résultats de l'action HAB.1. Elle vise à préserver et à restaurer le bon état de conservation des milieux forestiers dont le fonctionnement et les caractéristiques sont liées à l'eau. - Limitation des embâcles - Élimination des déchets solides (dépôts d'ordures) - Limitation de l'impact des retenues collinaires pour favoriser des phénomènes de crues - Surveillance, contrôle, voire élimination des espèces envahissantes, notamment en ce qui concerne le Robinier faux-acacia.			
Habitats et espèces concernés			
Code N 2000	Intitulé	Code N 2000	Intitulé
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	1337	Castor d'Europe
		1355	Loutre
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	1193	Sonneur à ventre jaune
		1209	Grenouille agile
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	1308	Barbastelle d'Europe
		5003	Murin d'Alcathoé
		1331	Noctule de Leisler
		1092	Écrevisse à pieds blancs
Entités concernées			
Tous les fonds de vallon et bordures de cours d'eau			
Superficies ou linéaires concernés			
321 ha			
Acteurs concernés			
Propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, syndicats de rivière, pêcheurs, structures intercommunales, conseil général			
Moyens de mise en œuvre			
Deux outils contractuels peuvent être mobilisés : • La charte Natura 2000 apparaît comme l'outil le plus adapté dans le cas d'opérations de gestion courante des milieux forestiers. • En cas d'interventions forestières plus lourdes, mobilisations possibles de contrats Natura 2000 : - F27706 "Investissements pour la réhabilitation ou la création de ripisylves" ; - F27711 " Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable " ; - F27713 "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats".			
Coûts estimatifs			
50 000 € + charges variables			
Indicateurs d'évaluations et de suivi			
L'indicateur d'évaluation de la mise en œuvre de cette mesure portera sur le nombre d'hectares de forêts traités suivant les modalités de cette mesure. Une attention particulière sera portée à l'écrevisse à pied blanc car sa présence est un bon indicateur de qualité du milieu. Par ailleurs, la mesure sera évaluée via la mesure SUI.2 "Mettre en place un suivi des impacts des pratiques et des usages".			

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire						
HAB.2	Restauration de la qualité des habitats forestiers liés à l'eau					Priorité : 2
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers						
Justificatifs à produire par le contractant						
Propriétaires forestiers						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Élimination des déchets solides	10 000 € / vallon Sur la base de 5 vallons, $5 \times 10000 = 50\,000$ €	50 000 €	CG 07 (aide 7.73.8 "résorption des décharges brutes et sauvages")
Limitation des embâcles	Montant total à définir en fonction du résultat des diagnostics (mesure HAB.1)	cas par cas	Contrats N2000, MEDDE
Lutte contre les invasives	Montant total à définir en fonction du résultat des diagnostics (mesure HAB.1)	cas par cas	Contrats N2000, MEDDE
Total des coûts sur 6 ans			50 000 €

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
HAB.3	Développer la biodiversité forestière par une gestion adaptée		Priorité : 2
Objectifs et descriptif			
Cette action repose sur les résultats de l'action HAB.1. Elle a pour objectif de favoriser les essences caractéristiques des types d'habitats forestiers d'intérêt communautaire. Le contexte topographique et foncier du site fait que les milieux forestiers ne sont gérés que très ponctuellement et sans véritable vision à long terme. Cette mesure vise à inciter une gestion durable des habitats forestiers d'intérêt communautaire, au moins pour les parcelles les plus accessibles. Les boisements difficiles d'accès seront laissés en libre évolution, et seront proposés au réseau FRENE après accord du propriétaire. Les vieux arbres de fort diamètre seront maintenus avec une densité objectif de 10 arbres à l'hectare. Le renouvellement des peuplements se fera en privilégiant la régénération naturelle et en favorisant les espèces autochtones. Ceci permettra notamment de limiter le développement du Robinier. Ce renouvellement se fera sans coupe rase, afin de maintenir un couvert continu et de conserver l'intégrité des habitats.			
Habitats et espèces concernés			
Code N 2000	Intitulé	Code N 2000	Intitulé
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	1088	Grand Capricorne
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	1087	Rosalie des Alpes
		1331	Noctule de Leisler
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	1303	Petit Rhinolophe
		1317	Pipistrelle de Nathusius
9120	Chênaies Hêtraies acidiphiles atlantiques	1326	Oreillard roux
9260	Forêts de Castanea sativa	5003	Murin d'Alcathoé
1083	Lucane cerf-volant	1308	Barbastelle d'Europe
Entités concernées			
L'ensemble des peuplements forestiers sont visés par cette mesure, avec priorité aux habitats forestiers d'intérêt communautaire. La forêt étant majoritaire sur le site, tous les vallons sont concernés.			
Superficies ou linéaires concernés			
376 ha			
Acteurs concernés			
Propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, CRPF, ONF, REFORA			
Moyens de mise en œuvre			
Les propriétaires privés peuvent se rapprocher du CRPF Rhône-Alpes pour obtenir des conseils sur la mise en œuvre de telles préconisations. Les moyens concrets de mise en œuvre sont contractuels : • Dans le cas du maintien d'une gestion forestière adaptée, la charte Natura 2000 apparaît comme l'outil à privilégié, avec le respect des engagements en milieu forestier ; • Pour les habitats d'Intérêt Communautaire, possibilité d'avoir recours à des contrats Natura 2000 : - F22703 "Mise en œuvre de régénérations dirigées" ; - F22705 "Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production" ; - F22715 "Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive" ; - F22711 "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable" ; - F22713 "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats" ; - F22712 "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents" ; - F22714 "Investissements visant à informer les usager de la forêt"			
Coûts estimatifs			
A définir car les coûts des travaux seront établis sur devis ou sur barèmes forfaitaires.			

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire						
HAB.3	Développer la biodiversité forestière par une gestion adaptée					Priorité : 2
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
Nombre de propriétaires ayant contactés le CRPF ou l'animateur N2000, nombre d'ha engagés au titre de la charte, nombre de contrats N2000 mis en œuvre.						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Propriétaires forestiers						
Justificatifs à produire par le contractant						
Factures acquittées, ou forfaits						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Mise en œuvre de régénérations dirigées	Selon devis		Mesure F22703 Montant plafonné à 5000€/ha Mesure F22705
Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive	Selon devis		Mesure F22715 Montant plafonné à 1000€/ha
Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Selon devis		Mesure F22711 Montant plafonné à 8000€/ha
Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Selon devis		Mesure F22713 Montant plafonné à 10000€/ha Mesure F22705 Mesure F22712 Montant plafonné à 2000€/ha
Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Selon devis		Mesure F22714 Montant plafonné à 5000€/ha
Total des coûts sur 6 ans			/ €

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire		
HAB.4	Entretien ou remise en état des anciens vergers de châtaigniers	Priorité : 3
Objectifs et descriptif		
Cette action repose sur l'action GH1. L'objectif de cette action est de remettre en état une partie du patrimoine culturel inclus dans le site B15. Cet objectif est conditionné par la relance d'une dynamique de production de châtaigne et donc par l'implantation d'un castanéculteur exploitant les vergers restaurés. Lors des différentes discussions autour des enjeux du site B15, la volonté de ne pas voir disparaître le patrimoine culturel que représentent les anciens vergers de châtaigniers est apparue très marquée. Un premier contact devra être pris avec l'ensemble des propriétaires de ces vergers afin de définir précisément les personnes intéressées pour s'engager dans cette mesure et les potentialités de production. La remise en état de ces vergers passera avant tout par l'engagement d'un castanéculteur à relancer cette production. La signature d'une convention entre ce dernier et les propriétaires des anciens vergers semble être la meilleure manière d'opérer. La taille fruitière des arbres présents dans les parcelles sélectionnées devra ensuite être engagée afin d'optimiser à nouveau leurs qualités de production.		
Habitats et espèces concernés		
Forêt de <i>Castanea sativa</i> (9260)		
Entités concernées		
Vallons des Claustres, de Chalaix, du Rioudard, de la Jergne, du Trevalon, du Turzon		
Superficies ou linéaires concernés		
Seuls les anciens vergers de châtaigniers en état d'être restaurés sont concernés, soit une surface totale de 6,03 ha sur l'ensemble du site.		
Acteurs concernés		
Animateur du site, propriétaires, CRPF, Chambre d'agriculture		
Moyens mis en œuvre		
Possibilités de contrats N2000 - A323 06P - Restauration de haies hors contexte agricole - A323 06R - Entretien de haies hors contexte agricole		
Coûts estimatifs		
168 000 €		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Nombre d'hectares engagés dans la démarche et quantité de châtaignes produites.		

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

HAB.4	Favoriser l'entretien ou la remise en état des anciens vergers de châtaigniers pour leur forte valeur culturelle					Priorité : 3
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Propriétaires						
Justificatifs à produire par le contractant						
Factures acquittées						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Débroussaillage	1 500 €/ha 6 * 1 500 € = 9 000 € / an soit 54 000 € sur 6 ans	54 000 €	Contrats N2000 323 06P et 323 06R
Élagage des fruitiers	Élagage : 10 000 €/ha 6 * 10 000 € = 60 000 € Taille d'entretien : 1 500 € /ha 6*1 500 € = 9 000 € / an soit 54 000 € sur 6 ans	114 000 €	Contrats N2000 323 06P et 323 06R
Total des coûts sur 6 ans			168 000 €

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
HAB.5	Entretien des pelouses sèches		Priorité : 2
Objectifs et descriptif			
Cette action vient dans le prolongement des mesures HAB.1 et ADM.3. Elle vise à entretenir les pelouses d'intérêt communautaire la mise en place (ou maintien) d'une gestion agricole extensive (pâturage, fauche). Les pelouses du site sont, soit entretenues par les agriculteurs mais peu accessibles ou peu utilisées, soit gérées de manière très extensive (souvent par pâturage équin), par des propriétaires privés n'ayant pas le statut d'agriculteurs. Deux orientations de gestion pourront être prises : - le pâturage extensif : Les pressions de pâturage et les durées seront prescrites au cas par cas pour chaque parcelle en prenant en compte l'état de l'habitat et les objectifs de conservations, ainsi que les contraintes de l'agriculteur. Un carnet de pâturage devra être réalisé. Il ne sera effectué ni labour, ni travail du sol, ni semis, ni plantation, ni amendement. - Fauche ou gyrobroyage : Une coupe annuelle avec exportation si possible devra être réalisée. Les dates de fauches devront être enregistrées. Il ne sera effectué ni labour, ni travail du sol, ni semis, ni plantation, ni amendement. Dans le cadre d'une gestion agricole, des MAET sont envisageables, les pelouses étant éligibles à la mesure "absence totale de fertilisation" avec obligation de fauche (déprimage et pâturage de regain autorisés). Hors contexte agricole, possibilité de contrats Natura 2000.			
Habitats et espèces concernés			
Code N 2000	Intitulé	Code N 2000	Intitulé
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	1078*	Écaille chinée*
		1263	Lézard vert
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	1256	Lézard des murailles
		5670	Couleuvre verte et jaune
Entités concernées			
Toutes les entités sont concernées			
Superficies ou linéaires concernés			
47 ha			
Acteurs concernés			
L'animateur du site sera chargé de contacter les propriétaires et les agriculteurs pour leur proposer un mode de gestion adapté. Cette démarche pourra être réalisée par le CEN Rhône-Alpes en concertation avec l'animateur Natura 2000			
Moyens de mise en œuvre			
Possibilités de MAET ou de contrats Natura 2000 en milieux non forestiers et non agricoles : - A 323 01P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts (habitat d'intérêt communautaire) par débroussaillage - A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie - A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - A 323 04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts - A 323 05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger			
Coûts estimatifs			
117 500 €			
Indicateurs d'évaluations et de suivi			
L'indicateur d'évaluation de la mise en œuvre de cette mesure portera sur le nombre d'hectares de pelouses pour lesquelles les agriculteurs ou les gestionnaires se sont engagés à mettre en place une gestion correspondant à cette mesure.			

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire						
HAB.5	Entretien des pelouses sèches					Priorité : 2
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Agriculteurs, propriétaires						
Justificatifs à produire par le contractant						
Factures acquittées, constats de remise en état						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
		Débroussaillage	Gestion pastorale			

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Entretien mécanique	Première année : 300 à 1000 €/ha/an Soit 500 € * 47 ha pour la remise en état de l'ensemble des sites = 23 500 € au maximum	23 500 €	Mesure A 323 01P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts (habitat d'intérêt communautaire) par débroussaillage Mesure A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ;
Gestion pastorale	Années suivantes : 100 à 700 €/ha/an Soit 500 € * 47 ha * 4 ans pour la remise en état de l'ensemble des sites = 94 000 €	94 000 €	- Mesure A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts - Mesure A32303R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - Mesure A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie - Mesure A32302P : Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé ; - MAET
Total des coûts sur 6 ans			117 500 €

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
HAB.6	Entretien des landes sèches		Priorité : 2
Objectifs et descriptif			
Cette action vient dans le prolongement des mesures HAB.1 et ADM.3. Elle vise à entretenir ou restaurer les landes dont le stade d'embroussaillage peut être plus ou moins avancé. Issues pour la majorité de la déprise agricole, les landes du site représentent une faible surface. Elles sont très fragmentées et ne font pas l'objet de gestion particulière. Or elles constituent un enjeu fort sur le site, et leurs surfaces doivent être maintenues, voire étendues. Plusieurs modes de gestion peuvent être envisagés, voire combinés, en fonction du stade de fermeture, le but étant de maintenir ces landes ouvertes en contrôlant le développement des ligneux. En cas d'embroussaillage faible, gestion pastorale : Les pressions de pâturage et les durées seront prescrites au cas par cas pour chaque parcelle en prenant en compte l'état de l'habitat et des objectifs de conservation, ainsi que les contraintes de l'usager. Un carnet de pâturage devra être réalisé. Le gestionnaire de la parcelle devra s'engager à ne pas effectuer de labour, de travail du sol, de semis ou plantation et de pratique de fertilisation. Landes fortement embroussaillées, entretien mécanique : Lorsque le pâturage n'est pas réalisable, il pourra être substitué par un entretien mécanique. Les travaux d'entretien consisteront en des interventions de débroussaillage, gyrobroyage, petits abattages.... Ils seront effectués hors période de nidification (du 15 août au 15 décembre) et selon un cahier des charges adapté. De plus les produits des travaux devront être exportés lorsque les conditions le permettent. Landes en cours de fermeture, interventions de bûcheronnage : travaux de bûcheronnage, tronçonnage, débroussaillage ou arrachage des arbustes, gyrobroyage.... qui seront effectués hors période de nidification (du 15 août au 15 décembre) et selon un cahier des charges adapté. Les produits des travaux devront être exportés lorsque les conditions le permettront.			
Habitats et espèces concernés			
Code N 2000	Intitulé	Code N 2000	Intitulé
4030	Landes sèches européennes	1209	Grenouille agile
5210	Matorral à Genévriers	1263	Lézard vert
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i>	1256	Lézard des murailles
1304	Grand rhinolophe	5670	Couleuvre verte et jaune
1303	Petit Rhinolophe		
Entités concernées			
Toutes les entités sont concernées			
Superficies ou linéaires concernés			
53 ha			
Acteurs concernés			
L'animateur du site sera chargé de contacter les propriétaires et les agriculteurs pour leur proposer un mode de gestion adapté.			
Moyens de mise en œuvre			
Possibilités de MAET ou de contrats Natura 2000 en milieux non forestiers et non agricoles : - A 323 01P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts (habitat d'intérêt communautaire) par débroussaillage - A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique - A 323 04R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts - A 323 05R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger - F 27701 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes.			
Coûts estimatifs			
26 500 €			

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire						
HAB.6	Entretien des landes sèches					Priorité : 2
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
L'indicateur d'évaluation de la mise en œuvre de cette mesure portera sur le nombre d'hectares de landes pour lesquels les agriculteurs ou les gestionnaires se sont engagés à mettre en place une gestion correspondant à cette mesure.						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Agriculteurs, propriétaires						
Justificatifs à produire par le contractant						
Factures acquittées, constats de remise en état						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
		Débroussaillage				

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Entretien mécanique	350 à 500 €/ha/an suivant les possibilités d'accès, le degré de fermeture de la lande. Soit 500 € * 53 ha pour la remise en état de l'ensemble des sites = 26 500 € au maximum	26 500 €	Mesure A32305R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ; Mesure A32301P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage Mesure F27701 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes. Possibilité de MAET (SOCLE_01 + HERBE_01 + HERBE_09 avec option du maintien de l'ouverture) à 135/ha/an.
Total des coûts sur 6 ans			26 500 €

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire							
HAB.7		Limiter l'eutrophisation des prairies de fauche				Priorité : 3	
Objectifs et descriptif							
Cette action vise à limiter la fertilisation et l'utilisation de produits phytosanitaires pour favoriser une végétation caractéristique de ce type milieu naturellement pauvre. C'est également un moyen de contribuer indirectement à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces liées à la qualité des eaux de surface, en réduisant les risques de pollutions diffuses d'origine agricole dans les cours d'eau.							
Habitats et espèces concernés							
Code N 2000	Intitulé		Code N 2000	Intitulé			
6510	Prairies maigres de fauche de basses altitudes		1193	Sonneur à ventre jaune			
1078*	Écaille chinée*		1355	Loutre			
1126	Toxostome		1337	Castor d'Europe			
1131	Blageaon		1209	Grenouille agile			
1138	Barbeau méridional		1220	Crapaud calamite			
1092	Écrevisse à pied blanc						
Entités concernées							
Toutes, cette mesure pouvant être étendue aux prairies ne relevant pas de la directive.							
Superficies ou linéaires concernés							
8 ha, pour les habitats d'Intérêt Communautaire							
Acteurs concernés							
Agriculteurs ou groupements d'agriculteurs, chambre d'agriculture, DDT							
Moyens de mise en œuvre							
Possibilités de MAET (dont prairies fleuries), et de contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers : - A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie - A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique							
Coûts							
9 120 €							
Indicateurs d'évaluations et de suivi							
L'indicateur d'évaluation de la mise en œuvre de cette mesure portera sur le nombre d'hectares de prairies pour lesquelles les agriculteurs se sont engagés à mettre en place une gestion correspond à cette mesure. L'objectif final de cette mesure sera évalué par le nombre d'hectares contractualisés.							
Contractants ou bénéficiaires potentiels							
Agriculteurs ou groupements d'agriculteurs							
Justificatifs à produire par le contractant							
Signature d'un contrat							
Calendrier prévisionnel		N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement							
Action		Détail des coûts			Coût de l'action	Mode de financement	
Gestion pastorale		Coût à l'hectare par an : 164 ou 228 €/ha/an Soit au maximum 228 € * 8 * 5 = 9120 € sur 5 ans			9 120 €	MAET Contrats A32303R et A32303P	
Total des coûts sur 6 ans						9 120 €	

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
HAB.8	Entretien et amélioration de la qualité écologique des habitats d'intérêt non communautaire		Priorité : 2
Objectifs et descriptif			
L'objectif de cette mesure est d'entretenir et d'améliorer, quand cela est possible, l'intérêt écologique des habitats et habitats d'espèces d'intérêt non communautaires. Ce type d'action est a engager sur le long terme. Elle peut débiter dès la validation du Document d'objectifs. La milieux concernés par cette action peuvent revêtir différentes formes : - Habitats forestiers d'intérêt non communautaire, lorsqu'ils présentent des potentialités d'accueil d'espèces d'intérêt communautaire. L'objectif sera alors de mettre en place une gestion permettant à terme d'obtenir des habitats favorables à ces espèces. D'une manière générale, l'outil adapté pour la préservation de ces milieux est la charte Natura 2000, ou des documents de gestion durable, (PSG, Code de bonnes pratiques sylvicoles) ; - Milieux agricoles, avec la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées, pour les parcelles éligibles. Ces pratiques recouperont également les préconisations présentées dans les fiches ADM.3, COM.1 et ADM.6. - Milieux bâtis favorables à certaines espèces d'intérêt communautaire telles que les chiroptères. Des mesures pourront être prises pour favoriser l'installation d'équipements spécifiques tels que des chiroptières par exemple.			
Habitats et espèces concernés			
Tous les habitats forestiers d'intérêt non communautaire, ainsi que les milieux agricoles, et les milieux urbanisés. Espèces plus particulièrement concernées par cette action :			
Code N 2000	Intitulé	Code N 2000	Intitulé
1308	Barbastelle d'Europe	1193	Sonneur à ventre jaune
1304	Grand rhinolophe	1209	Grenouille agile
1303	Petit Rhinolophe	1220	Crapaud calamite
1317	Pipistrelle de Nathusius	1263	Lézard vert
1309	Pipistrelle commune	1256	Lézard des murailles
2016	Pipistrelle de Kuhl	5670	Couleuvre verte et jaune
5009	Pipistrelle pygmée	1078*	Écaille chinée*
5003	Murin d'Alcathoé	1088	Grand capricorne
1331	Noctule de Leisler	1083	Lucane cerf-volant
1326	Oreillard roux		
Entités concernées			
Ensemble du site.			
Superficies ou linéaires concernés			
3585 ha			
Acteurs concernés			
Tous les acteurs évoluant sur le site			
Moyens de mise en œuvre			
Charte Natura 2000, contrats MAET, Documents de gestion durables forestiers (CBPS, PSG, RTG). L'animateur du site jouera également un rôle important dans la sensibilisation des acteurs et leur implication dans les divers contrats ou conventions cités ci-dessus.			
Coûts estimatifs			
A définir.			
Indicateurs d'évaluations et de suivi			
Nombre d'hectares engagés dans de telles démarches ; évolution du nombre de chiroptères			
Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et			

habitats d'espèces d'intérêt communautaire						
HAB.8	Entretien et amélioration de la qualité écologique des habitats d'intérêt non communautaire					Priorité : 2
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Propriétaires forestiers, agriculteurs, habitants du site						
Justificatifs à produire par le contractant						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût de l'action	Mode de financement	
	A définir au cas par cas					
Total des coûts sur 6 ans					/ €	

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
HAB.9	Contrôle de l'apparition et lutte contre les espèces invasives		Priorité : 2
Objectifs et descriptif			
L'objectif de cette mesure est de veiller à l'apparition de nouvelles espèces invasives et de limiter le développement de celles déjà présentes. Deux espèces invasives sont actuellement recensées au sein du site Natura 2000 : - le Robinier faux-accacia : la lutte contre cette essence peut être entreprise en favorisant l'implantation ou la régénération naturelle d'essences autochtones à croissance rapide, dans les peuplements forestiers où le robinier est présent. Lorsque ces essences formeront un couvert satisfaisant, la coupe des robiniers pourra être envisagée ; - la Balsamine de l'Himalaya : un fauchage régulier (manuel ou mécanisé) devrait permettre de faire régresser cette espèce. Toutefois, ces méthodes de lutte ne sont proposées qu'à titre indicatif. L'animateur du site pourra se mettre en relation avec le conservatoire botanique national ou avec l'observatoire de la biodiversité pour étudier les méthodes les mieux adaptées au site. Au niveau des espèces animales, une attention particulière sera portée à l'apparition d'écrevisses non indigènes, dans les vallons où l'écrevisse à pieds blancs a été signalée. Outre la lutte contre les espèces déjà présentes, une veille continue devra être entreprise par le biais des acteurs parcourant le site afin de prévenir le développement d'autres espèces invasives.			
Habitats et espèces concernés			
Tous les habitats sont concernés. Cependant, quelques types d'habitats et une espèce sont particulièrement concernés:			
Code N 2000	Intitulé	Code N 2000	Intitulé
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	9160	Frênaies de fonds de vallons
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior*	1092	Écrevisse à pieds blancs
Entités concernées			
Ensemble du site.			
Superficies ou linéaires concernés			
A définir			
Acteurs concernés			
Tous les acteurs évoluant sur le site			
Moyens de mise en œuvre			
Veille des associations naturalistes et de l'animateur du site. Moyens humains de lutte contre les espèces présentes à définir. Si des travaux lourds sont nécessaires, la mise en place de contrats Natura 2000 peut être envisagée : - A32320 P et A32320 R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ; - F27711 - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable.			
Échéancier			
Cette action est à mettre en œuvre dès que possible. La veille sera effectuée de manière continue.			
Coûts			
A définir en fonction de l'importance des travaux à engager.			
Indicateurs d'évaluations et de suivi			
Nombre d'actions de lutte engagées.			

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire						
HAB.9	Contrôle de l'apparition et lutte contre les espèces invasives					Priorité : 2
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
	A définir en fonction de l'importance des travaux à engager.		
Total des coûts sur 6 ans			/ €

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire		
ESP.1	Favoriser les opérations de génie écologique pour le franchissement d'ouvrages d'art et de routes	Priorité : 2
Objectifs et descriptif		
L'objectif de cette mesure est de limiter la mortalité des espèces d'intérêt communautaire due à la circulation routière. La réalisation de cette action passe par la mise en place d'infrastructures permettant le franchissement des axes routiers principaux sans risque pour les espèces visées. Il convient avant tout de définir des priorités dans l'aménagement de ces passages, en fonction de la dangerosité des axes routiers. La vallée de la Cance, le vallon de l'Ay et le vallon des Aurets semblent prioritaires car ils sont tous trois parcourus par une route départementale. Toutefois, en fonction de la fréquentation et des espèces présentes, d'autres vallons, parcourus par des routes communales mériteraient d'être étudiés. La mise en place de ces opérations de génie écologique a pour but de canaliser les espèces visées afin qu'ils ne s'engagent pas directement sur la route. Les ouvrages peuvent revêtir différentes formes : aménagement de passages en pied de pont pour la loutre, mise en place de buses sous les axes routiers... Chaque aménagement sera à préciser en fonction du contexte et de la configuration de la zone à travailler.		
Habitats et espèces concernés		
Le castor d'Europe (1337) et la Loutre (1355) sont concernés en priorité par cette mesure. Les ouvrages pourront également profiter aux différentes espèces de batraciens présentes sur le site.		
Entités concernées		
Vallons de la Cance, de l'Ay, des Aurets, d'Ozon, de la Taillère, du Chalaix, des Adrets et de la Gaule.		
Superficies ou linéaires concernés		
/		
Acteurs concernés		
Associations naturalistes, collectivités		
Moyens de mise en œuvre		
Une première étude doit être mise en œuvre par le biais d'associations naturalistes, ou d'un bureau d'études, afin de définir les enjeux et priorités d'aménagements sur les vallons concernés. Des travaux devront ensuite être mis en œuvre en fonction des résultats de cette étude.		
Coûts estimatifs		
A définir en fonction des ouvrages à mettre en place définis par l'étude préalable.		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Nombre d'ouvrages de génie écologique réalisés ; nombre d'espèces d'intérêt patrimoniales mortes du fait de la circulation routière.		

Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Étude	Selon devis		
Aménagements	Suivant résultats de l'étude		MEDDE, CG07
Total des coûts sur 6 ans			/ €

Objectif 2 : Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire			
ESP.2	Favoriser le maintien des quelques haies existantes et préservation des vieux arbres favorables à l'accueil d'espèces animales		Priorité : 2
Objectifs et descriptif			
L'objectif de cette mesure est de maintenir des habitats d'espèces telles que des haies ou de vieux arbres isolés au sein de milieux ouverts. La première phase de cette action correspond à l'identification de ces habitats d'espèces. Ils sont relativement peu nombreux sur le site, la plupart des vieux bois étant situés au sein des peuplements forestiers. L'identification permettra de les cartographier et de sensibiliser les propriétaires concernés à l'intérêt de ces haies et arbres isolés, afin de les préserver.			
Habitats et espèces concernés			
Code N 2000	Intitulé	Code N 2000	Intitulé
1308	Barbastelle d'Europe	2016	Pipistrelle de Kuhl
1304	Grand rhinolophe	5009	Pipistrelle pygmée
1303	Petit Rhinolophe	1088	Grand capricorne
1309	Pipistrelle commune	1083	Lucane cerf-volant
Entités concernées			
Les entités concernées sont les haies recensées lors de la cartographie des habitats et les arbres isolés dont la quantification est actuellement impossible.			
Superficies ou linéaires concernés			
/			
Acteurs concernés			
Animateur, propriétaires, agriculteurs, associations naturalistes, gestionnaires forestiers			
Moyens de mise en œuvre			
La première phase de cette mesure consiste en un recensement qui peut être réalisé par des associations naturalistes. La cartographie et la sensibilisation des propriétaires revient à l'animateur du site B15. La signature de la charte Natura 2000 constituera un bon moyen d'engager les propriétaires dans le sens de cette mesure. Possibilité de finacement par contrats ni agricoles ni forestiers : - A323 06P - Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets - A323 06R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets			
Coûts			
A définir. Coût essentiellement lié au temps passé par l'animateur pour mettre en œuvre cette action.			
Indicateurs d'évaluations et de suivi			
Nombre d'habitats d'espèces recensés.			

Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts		Coût de l'action		Mode de financement	
Repérage	Coût intégré à la mesure ADM.1		/		MEDDE, contrats A32306P et A32306R	
Total des coûts sur 6 ans					/ €	
Objectif opérationnel n °3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site						
COM.1	Informier et sensibiliser les acteurs agricoles sur l'impact des produits phytosanitaires et engrais sur la qualité des eaux					Priorité : 2
Objectifs et descriptif						
Il s'agit d'informer les acteurs du monde agricole (viticulteurs, agriculteurs, arboriculteurs...) sur les impacts de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais sur la conservation des habitats et la diversité des espèces liées directement ou indirectement à la qualité des eaux. Le site est menacé par une pollution des eaux de surface, notamment du fait d'un usage parfois excessif de produits phytosanitaires et d'engrais. L'enjeu est donc de sensibiliser les acteurs du site à un emploi raisonné de ces produits, et à la mise en œuvre de pratiques alternatives. L'animateur du site pourra s'appuyer sur les acteurs compétents (communes et structures intercommunales, chambre d'agriculture...). Cette mesure est notamment liée à la fiche HAB.7 en ce qui concerne les milieux agricoles, ainsi qu'à la fiche ADM.4.						
Habitats et espèces concernés						
Outre les milieux aquatiques, des habitats et des espèces d'intérêt communautaires sont directement concernés par cette action.						
Code N2000	Intitulé			Code N2000	Intitulé	
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*			1092	Écrevisse à pied blanc	
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior*			1193	Sonneur à ventre jaune	
9160	Frênaies de fonds de vallons			1355	Loutre	
1126	Toxostome			1337	Castor d'Europe	
1131	Blageaon			1209	Grenouille agile	
1138	Barbeau méridional			1220	Crapaud calamite	
Entités concernées						
Ensemble du site, principalement au niveau des zones agricoles						
Superficies ou linéaires concernés						
4 127 ha						
Acteurs concernés						
Agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, DDT, chambre d'agriculture, syndicats de rivière,						
Moyens de mise en œuvre						
Charte Natura 2000 et contrats agricoles (MAET conventions pluriannuelles, ...)						
Coûts estimatifs						
Le coût de cette mesure est intégré dans les coûts des mesures ADM.1 "Mettre en œuvre le Document d'Objectifs"						
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
Nombre de personnes sensibilisées ; évolution de la qualité des eaux du site.						

Objectif opérationnel n °3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site						
COM.1	Informier et sensibiliser les acteurs agricoles sur l'impact des produits phytosanitaires et engrais sur la qualité des eaux					Priorité : 2
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs						
Justificatifs à produire par le contractant						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût de l'action	Mode de financement	
Animation du site	Coût intégré à la mesure ADM.1			/	MEDDE	
Total des coûts sur 6 ans					/	

Objectif opérationnel n°3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site						
COM.2	Communication sur les produits du terroir ("label qualité")					Priorité : 3
Objectifs et descriptif						
L'objectif de cette mesure est de valoriser le site auprès du grand public, et de communiquer sur les pratiques raisonnées mises en œuvre. Les produits du terroir en provenance du site (vins, châtaignes, fruits divers) pourraient faire l'objet d'une mise en valeur commerciale grâce à l'emploi du logo "Natura 2000". L'utilisation du logo sera conditionnée par un engagement des producteurs dans des démarches d'agriculture raisonnée, la charte Natura 2000 paraissant le meilleur moyen de mettre en œuvre cette démarche.						
Habitats et espèces concernés						
Ensemble des habitats et des espèces.						
Entités concernées						
Ensemble des vallons						
Superficies ou linéaires concernés						
4 127 ha						
Acteurs concernés						
Agriculteurs (agriculture conventionnelle ou bio), arboriculteurs, viticulteurs, DDT, chambre d'agriculture, CRPF.						
Moyens de mise en œuvre						
L'animateur du site aura un rôle primordial dans la mise en œuvre de cette action. La charte Natura 2000 reste le moyen conventionnel le plus adapté.						
Coûts estimatifs						
Le coût de cette mesure est intégré dans les coûts des mesures ADM.1 "Mettre en œuvre le Document d'Objectifs"						
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
Nombre de produits labellisés						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
Agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, castaneïculteurs						
Justificatifs à produire par le contractant						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût de l'action	Mode de financement	
Animation du site	Coût intégré à la mesure ADM.1			/	MEDDE	
Total des coûts sur 6 ans					/	

Objectif opérationnel n°3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site		
COM.3	Sensibilisation du public par information sur le site N2000 au niveau des vallons les plus fréquentés	Priorité : 2
Objectifs et descriptif		
L'objectif de cette mesure est de sensibiliser le public fréquentant les différents vallons sur les enjeux de préservation des habitats et des espèces présents sur le site. Différents types de publics sont ciblés par cette action : - les propriétaires, exploitants agricoles, sylviculteurs, et autres acteurs économiques évoluant sur le site ; - Les utilisateurs du site en tant que lieu de loisir (visiteurs, sportifs, chasseurs, pêcheurs, ...) ; - Les scolaires. Cette action permettra notamment de lever les incompréhensions souvent rencontrées autour du statut de site "Natura 2000", et de mettre en avant l'intérêt de ce périmètre. Pour tenter de toucher un maximum d'acteurs, divers moyens de communication sont envisageables : - les supports écrits (presse) permettront de sensibiliser les acteurs et utilisateurs locaux ; - la pose de panneaux d'information aux principaux points d'accès pourra toucher les visiteurs plus occasionnels, les vallons les plus fréquentés étant à cibler en priorité. Cette communication pourrait être mise à profit pour canaliser les visiteurs sur les chemins afin que la fréquentation ne participe pas à la dégradation des habitats et habitats d'espèces. Une étude devra permettre de définir les vallons les plus fréquentés sur lesquels une campagne de communication pourra être engagée, et de préciser également les outils de communication les mieux adaptés.		
Habitats et espèces concernés		
L'ensemble des habitats et espèces est concerné. La communication pourra être axée sur les habitats et les espèces les plus emblématiques du site.		
Entités concernées		
Ensemble du site avec une communication plus spécifique au niveau des vallons les plus fréquentés.		
Superficies ou linéaires concernés		
4 127 ha		
Acteurs concernés		
Acteurs locaux, visiteurs extérieurs		
Moyens de mise en œuvre		
Mise en place de panneaux d'information, communiqués et articles de presse. A préciser par une étude. Des contrats Natura 2000 peuvent être mobilisés : - en milieu forestier, l'action F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt ; - en milieu ni agricole et ni forestier, l'action A32326P - aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.		
Coûts estimatifs		
128 000 €. A préciser en fonction des autres moyens de communication choisis.		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Nombre et qualité des outils de communication mis en œuvre.		

Objectif opérationnel n °3 : Favoriser une utilisation raisonnée du site						
COM.3	Sensibilisation du public par information sur le site N2000 au niveau des vallons les plus fréquentés					Priorité : 2
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût de l'action	Mode de financement	
Panneaux d'information	Pose de 2 panneaux / vallon 2 * 16 =32 panneaux, au coût unitaire de 4 000 €			128 000 €	Mesure F22714 Mesure A32326P	
Total des coûts sur 6 ans					128 000 €	

Objectif 4 : Améliorer et mettre à jour les connaissances			
SUL.1	Préciser et affiner l'origine et la nature des pollutions de l'eau		Priorité : 1
Objectifs et descriptif			
Le but de cette action est de pointer les vallons fortement affectés par une pollution des eaux, d'identifier la nature des polluants, de cerner les causes de cette pollution, afin de pouvoir proposer des mesure pour y remédier. Cette mesure se décompose dont en plusieurs phases : - quantification du taux de pollution à l'exutoire de chaque vallon, afin de définir les éventuelles priorités d'intervention au niveau du site ; - réalisation d'analyses qualitatives (chimiques, bactériologiques) à l'exutoire de chaque vallon, afin de permettre d'identifier la nature et les causes de pollution ; - en fonction des résultats obtenus, réalisation d'analyses spécifiques sur divers tronçons des cours d'eau les plus impactés, afin de cerner l'origine géographique des pollutions, et de mettre en place des mesures visant à leur diminution, voire leur élimination, en s'appuyant sur les mesures ADM.4, HAB.2, et HAB.7.			
Habitats et espèces concernés			
Outre les milieux aquatiques, des habitats et des espèces d'intérêt communautaires sont directement concernés par cette action.			
Code N2000	Intitulé	Code N2000	Intitulé
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	1092	Écrevisse à pied blanc
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *	1337	Castor d'Europe
9160	Frênaies de fonds de vallons	1355	Loutre
1126	Toxostome	1193	Sonneur à ventre jaune
1131	Blageaon	1209	Grenouille agile
1138	Barbeau méridional	1220	Crapaud calamite
Entités concernées			
Tous les vallons dans un premier temps, puis en fonction des premiers résultats d'analyse			
Superficies ou linéaires concernés			
330 km			
Acteurs concernés			
Agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, DDT, chambre d'agriculture, syndicats de rivière, ARS.			
Moyens de mise en œuvre			
Analyses chimiques et bactériologiques			
Coûts estimatifs			
24 000 € pour un suivi global			
Indicateurs d'évaluations et de suivi			
Comparaison résultats d'analyses des eaux à l'exutoire des vallons, au temps N+1 et au temps N+5			

Objectif 4 : Améliorer et mettre à jour les connaissances						
SUI.1	Préciser et affiner l'origine et la nature des pollutions de l'eau					Priorité : 1
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Analyses initiales	1 prélèvement à l'exutoire de chaque cours d'eau, avec analyses physico-chimiques et bactériologiques : 500 € HT (prélèvement et analyses) soit : 21 exutoires pour les 16 vallons, soit $21 * 500 = 10\,500$ € au temps N+1 21 exutoires pour les 16 vallons, soit $21 * 500 = 10\,500$ € au temps N+5 Synthèse et interprétation : 3 000 €	24 000 €	MEDDE Agence de l'eau RMC
Analyses complémentaires	A définir en fonction des premiers résultats		
Total des coûts sur 6 ans			24 000 €

Objectif 4 : Améliorer et mettre à jour les connaissances						
SUI.2	Mettre en place un suivi des impacts des pratiques et des usages					Priorité : 2
Objectifs et descriptif						
L'objectif de cette action est d'évaluer l'impact des pratiques et usages la qualité des eaux de ruissellement et des eaux de surface parcourant les différents vallons. Sa réalisation passe par une veille, voire le lancement d'études, sur les différentes pratiques et usages en place sur le site (agriculture, forêts, loisirs, usage de l'eau, voiries,gestion des bords de route ...). Les usages de l'eau seront étudiés en priorité en relation avec : - le Réseau Départemental de suivi de la qualité des cours d'eau de l'Ardèche (CG07) ; - les données des fédérations de pêche (impacts des seuils, des pollutions diverses, ...) ; - les données des syndicats intercommunaux d'assainissement non collectif (évolution de la mise en conformité des habitations...) ; - les données des syndicats intercommunaux de gestion de l'eau (évolution de la performance des stations d'épuration, l'incidence des captages...) ; - les données concernant le réseau d'irrigation et l'impact des retenues collinaires, ... En lien étroit avec la qualité de l'eau, l'intérêt sera également porté sur les usages agricoles, domaine pour lequel les connaissances actuelles méritent d'être approfondies. Pour chacune des interventions préconisées par le Document d'objectifs (contrat Natura 2000, MAET ...), un suivi de leur impact sera réalisé pour juger de la pertinence des mesures. Le mode de suivi variera suivant le type de mesure de gestion et de l'habitat : suivi pendant et après travaux selon un protocole à établir.						
Habitats et espèces concernés						
Tous les habitats et les espèces						
Entités concernées						
Tous les vallons						
Superficies ou linaires concernés						
4 127 ha						
Acteurs concernés						
Tous les acteurs évoluant sur le site						
Moyens de mise en œuvre						
Mise en relation des gestionnaires des différentes politiques (eau, environnement...) par l'animateur du site						
Coûts estimatifs						
Le coût de cette mesure est intégré dans les coûts des mesures ADM.1 "Mettre en œuvre le DocOb"						
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
Nombre et qualité des données recueillies.						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts			Coût de l'action	Mode de financement	
Animation du site	Le coût intégré à la mesure ADM.1					
Total des coûts sur 6 ans					/ €	

Objectif 4 : Améliorer et mettre à jour les connaissances		
SUI. 3	Études complémentaires et un suivi des populations de chiroptères	Priorité : 2
Objectifs et descriptif		
Cette mesure a pour objectif le suivi et l'amélioration des connaissances les populations de chiroptères. Les fortes potentialités d'accueil et la mise en œuvre de quelques prospections (CORA, sur la commune de Mauves) portent à croire que les populations de chiroptères sont importantes sur le site B 15. Des prospections pourront être organisées sur l'ensemble du site afin d'obtenir des connaissances plus exhaustives sur les espèces présentes. Cette première phase de prospection permettra de définir les vallons les plus riches, où il sera le plus pertinent d'engager un suivi régulier. Une prospection sur ces vallons pour repérer les gîtes et un suivi annuel des populations permettraient de quantifier ces populations et de suivre leur évolution.		
Habitats et espèces concernés		
Toutes les espèces de chiroptères.		
Entités concernées		
Ensemble des vallons dans un premier temps. Le suivi sera ensuite appliqué aux vallons les plus intéressants.		
Superficies ou linaires concernés		
4 127 ha		
Acteurs concernés		
Animateur du site, associations naturalistes		
Moyens de mise en œuvre		
Inventaires de terrain par observations directes, captures au filet, radio pistages, enregistrements et analyses		
Coûts estimatifs		
250 000 € pour un état initial sur 2 ans avant suivi annuel		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Nombre et qualité des données recueillies.		

Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Inventaire initiale et analyses des résultats	Moyenne pour chaque vallon : - recherche des gîtes de parturition : 2 passages/an = 1 200 € - recherche des gîtes d'hivernage : 2 passages/an = 1 200 € - recherche des gîtes diurne : 2 passages/an = 1 200 € - radio pistage habitats de chasse : 2 passages / an = 1 200 € - analyse des résultats : 5 journées à 600 €, soit 3 000 € Coût moyen /vallon /an : 7 800 € Soit 7 800 * 16 * 2 ~ 250 000 € pour 2 ans	250 000 €	MEDDE
Suivis ultérieurs	En fonction des résultats de l'état initial		MEDDE
Total des coûts sur 6 ans			250 000 €

Objectif 4 : Améliorer et mettre à jour les connaissances		
SUI.4	Suivi des populations de sonneur à ventre jaune	Priorité : 2
Objectifs et descriptif		
L'objectif de cette mesure est de mieux connaître les populations de sonneur à ventre jaune sur le site, et d'estimer plus précisément leur état de conservation. Le sonneur à ventre jaune a été recensé en plusieurs endroits du site et sa population semble en régression. C'est l'une des causes qui a motivé la demande de protection de vallons ardéchois de la côtière du Rhône en juin 1997. Des prospections sur l'ensemble des vallons permettra d'identifier les populations en place. A la suite de ce premier inventaire, un suivi de chacune des populations recensées sera réalisé annuellement afin de constater leur évolution, et de mettre en place si besoin des mesures spécifiques de préservation.		
Habitats et espèces concernés		
Sonneur à ventre jaune (1193)		
Entités concernées		
Ensemble des vallons dans un premier temps. Le suivi sera ensuite appliqué aux vallons où des populations auront été identifiées.		
Superficies ou linaires concernés		
4 127 ha		
Acteurs concernés		
Animateur du site, associations naturalistes		
Moyens de mise en œuvre		
Inventaires de terrain par observations directes (pontes, larves, adultes) et écoutes.		
Coûts estimatifs		
€ pour un état initial sur 1 an avant suivi annuel des populations identifiées en année n + 5		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Nombre et qualité des données recueillies.		

Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Inventaire initiale et analyses des résultats	Moyenne pour chaque vallon : - recherche visuelle de pontes et de larves : 2 journées = 1 200 € - recherche visuelle d'adultes et écoutes : 2 journées = 1 200 € - analyse des résultats : 3 journées à 600 €, soit 1 800 € Coût moyen /vallon /an : 4 200 € Soit 4 200 * 3 ~ 12 600 € pour 1 ans	134 000 €	MEDDE
Suivis ultérieurs	En fonction des résultats de l'état initial		MEDDE
Total des coûts sur 6 ans			12 600 €

Objectif 4 : Améliorer et mettre à jour les connaissances						
RE.1	Préciser la capacité d'auto épuration des cours d'eau					Priorité : 2
Objectifs et descriptif						
Participer à l'amélioration des connaissances sur la capacité des écosystèmes aquatiques à faire face à des pollutions diffuses. Intégration du site dans un programme de recherche, en partenariat avec des laboratoires universitaires ou l'IRSTEA, pour affiner l'écologie des populations bactériennes liées aux petits ruisseaux à débits irréguliers, et évaluer les possibilités de stimulation de ces populations afin d'améliorer les moyens de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.						
Habitats et espèces concernés						
Outre les milieux aquatiques, des habitats et des espèces d'intérêt communautaires sont directement concernés par cette action.						
Code N2000	Intitulé			Code N2000	Intitulé	
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*			1092	Écrevisse à pied blanc	
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> *			1193	Sonneur à ventre jaune	
9160	Frênaies de fonds de vallons			1355	Loutre	
1126	Toxostome			1337	Castor d'Europe	
1131	Blageaon			1209	Grenouille agile	
1138	Barbeau méridional			1220	Crapaud calamite	
Entités concernées						
Vallons représentatifs quant aux origines et aux causes de pollution, mis en évidence suite à la mesure SUI.1						
Superficies ou linaires concernés						
A précisé suite à la mise en œuvre de la mesure SUI.1						
Acteurs concernés						
Agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs, DDT, chambre d'agriculture, syndicats de rivière, ARS. Universités, IRSTEA						
Moyens de mise en œuvre						
Contrats de recherches						
Coûts estimatifs						
A préciser ultérieurement						
Indicateurs d'évaluations et de suivi						
Articles scientifiques publiés à partir des travaux réalisés sur le site						
Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Financement						
Action	Détail des coûts		Coût de l'action		Mode de financement	
Total des coûts sur 6 ans					/ €	

Objectif 4 : Améliorer et mettre à jour les connaissances		
RE.2	Approfondissement des connaissances sur la biologie et l'écologie du Toxostome et du Blageon	Priorité : 2
Objectifs et descriptif		
Cette mesure a pour objectif d'améliorer les connaissances d'espèces d'intérêt communautaire dont l'écologie reste actuellement peu connue.		
Elle suppose que le site serve de support à des programmes de recherche, en relation avec des gestionnaires et des scientifiques, pour améliorer ces connaissances et affiner les mesures de gestion en faveur des espèces concernées.		
Deux espèces d'intérêt communautaire sont concernées par cette action. Outre le fait d'approfondir les connaissances sur l'écologie et la biologie de ces espèces, cette mesure serait un moyen d'afficher les actions entreprises sur le site en leur en faveur.		
Cette mesure pourra être valorisée localement pour l'information du public (mesure COM.3).		
Habitats et espèces concernés		
Les espèces concernées sont le Toxostome (1126), le Blageon (1131).		
Entités concernées		
L'ensemble des cours d'eau du site sont potentiellement concernés pour des recherches sur le Toxostome, et le Blageon.		
Superficies ou linaires concernés		
Potentiellement, près de 200 km		
Acteurs concernés		
Pêcheurs, associations et fédération de pêche, DDT, syndicats de rivière, Universités, IRSTEA		
Moyens de mise en œuvre		
essentiellement moyens humains par l'intermédiaire de l'animateur du site.		
Coûts estimatifs		
A préciser ultérieurement		
Indicateurs d'évaluations et de suivi		
Articles scientifiques publiés à partir des travaux réalisés sur le site		

Contractants ou bénéficiaires potentiels						
/						
Justificatifs à produire par le contractant						
/						
Calendrier prévisionnel	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5

Financement			
Action	Détail des coûts	Coût de l'action	Mode de financement
Total des coûts sur 6 ans			/ €

Sixième partie : les moyens de mise en oeuvre

1 - Généralités

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des états de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

En ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle. L'adhésion aux mesures de gestion proposées par le présent documents d'objectifs pour assurer la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire s'effectue donc à travers des outils contractuels. Ainsi, en fonction du statut du bénéficiaire et de la nature des travaux envisagés, différentes formes d'engagement volontaire sont possibles :

- **Les contrats Natura 2000.** Ils constituent un outil contractuel qui s'accompagne d'une contrepartie financière et donne droit aux mêmes avantages fiscaux que la charte, sous réserve que le propriétaire en fasse la demande. Il est signé entre un propriétaire ou son ayant droit et l'État, pour une durée minimum de 5 ans. On distingue 3 types de contrats Natura 2000 :

- les contrats forestiers ;
- les contrats ni agricoles - ni forestiers.
- les MAET.

Pour être éligible, une action doit figurer dans le Docob du site. Attention : une même propriété concernée par deux types de milieu devra faire l'objet de deux contrats séparés.

- **La charte Natura 2000.** C'est une pièce annexée au document d'objectifs, comportant un ensemble d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en oeuvre n'est pas rémunérée. Les engagements prévus par la charte Natura 2000 donnent droit à certains avantages, mais en contre partie font l'objet de contrôles.

2 - Les contrats Natura 2000

La mise en oeuvre des mesures de gestion proposées par le document d'objectifs peut être financée par des contrats, sous réserve que ces mesures aillent au delà des « bonnes pratiques » (d'où un surcoût possible d'exploitation), ou que leur mise en oeuvre ne génère pas de revenu.

Un contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et le rétablissement éventuel du bon état de conservation des habitats naturels et des espèces du site. Ce contrat définit la nature et les modalités des aides de l'État, ainsi que les engagements pris en contrepartie par le propriétaire ou le gestionnaire.

2.1 - Les contrats Natura 2000 forestiers

Les contrats Natura 2000 forestiers financent les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du document d'objectifs en forêts et dans les espaces boisés, ces investissements devant être non productifs. Les mesures de gestion éligibles dans le cadre de ces contrats sont définies par l'arrêté préfectoral de région [n°12-008 du 10 janvier 2012](#). Ils peuvent être cofinancés à hauteur de 55% par le FEADER au titre de la mesure 227 du [Programme de Développement Rural Hexagonal](#) (PDRH). Les contreparties nationales mobilisent des crédits du MEDDTL mais également des crédits des collectivités territoriales ou autres organismes publics.

Le maintien en bon état de conservation des habitats forestiers du site B 15 est susceptible de les mesures suivantes :

- Mesure F22 701 : Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- Mesure F22 703 : Mise en oeuvre de régénérations dirigées
- Mesure F22 705 : Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
- Mesure F22 706 : Investissement pour la réhabilitation ou la création de ripisylve
- Mesure F22 711 : chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

- Mesure F22 712 : Dispositif favorisant le développement des bois sénescents
- Mesure F22 713 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats;
- Mesure F22 714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- Mesure F22 715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive;
- Mesure F22 716 : Prise en charge du surcoût lié à la mise en oeuvre d'un débardage alternatif.

2.2- Les contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers

Les contrats Natura 2000 ni agricoles-ni forestiers financent les investissements ou les actions d'entretiens non productifs, hors milieux agricoles et forestiers. Les mesures de gestion éligibles dans le cadre de ces contrats figurent dans la circulaire DNP/SDEN de 2012 et dans l'Arrêté Régional de 2012. Ils peuvent être cofinancées à hauteur de 50% par le FEADER au titre de la mesure 323B du PDRH. La contrepartie nationale mobilise les crédits du MEDDTLM, de certains établissements publics (Agences de l'eau...) ainsi que des crédits des collectivités territoriales.

Le maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site B 15 est susceptible de mobiliser les mesures suivantes :

- Mesure A32 301 P : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage ;
- Mesure A32 302 P : Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé ;
- Mesure A32 303 P : Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique ;
- Mesure A32 303 R : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique ;
- Mesure A32 304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts ;
- Mesure A32 305 R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger ;
- Mesure A32 306R : Entretien de haies hors contexte agricole ;
- Mesure A32 306P : Restauration de haies hors contexte agricole ;
- Mesure A32 320 P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ;
- Mesure A32 324P : Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès ;
- Mesure A32 325P : Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des routes ;
- Mesure A32 326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.

2.3 - Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

Les contrats Natura 2000 de type "MAET" permettent de rémunérer les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en œuvre d'itinéraires techniques et de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

A chaque MAET correspond un cahier des charges, construit à partir des fiches techniques de chacun des engagements unitaires combinés. Une MAET donne droit aux mêmes avantages fiscaux que la charte, sous réserve que le propriétaire en fasse la demande.

Le maintien en bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site B 15 est susceptible de mobiliser les MAET suivantes :

- MAET « Préservation des prairies naturelles de fauche »
- MAET « Préservation des pelouses et prairies pâturées (taux de recouvrement par les ligneux inférieur à 1/3) »
- MAET « Entretien des landes semi-ouvertes (taux de recouvrement par les ligneux compris entre 1/3 et 2/3 : dynamique d'embroussaillage importante) »
- MAET « Ouverture mécanique des landes fermées (taux de recouvrement par les ligneux supérieur à 2/3) »
- MAET « Entretien et rénovation/restauration de châtaigneraies »
- MAET "Prairie fleurie".

3 - La charte Natura 2000

Charte du site Natura 2000 "Affluents rive droite du Rhône" (FR820 1663) - site B15

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation et l'intégration du site au réseau Natura 2000. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces. Il s'agit de "faire reconnaître" ou de "labelliser" la gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats ou de ces espèces remarquables.

La charte permet à l'adhérent de signifier son accord avec les objectifs poursuivis par le réseau Natura 2000, et proposés par le Document d'Objectifs. C'est un outil contractuel qui permet de souscrire aux engagements en faveur des mesures proposées par le Documents d'Objectifs, avec des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent pas droit à rémunérations. Le formulaire de la charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion.

3.1 - Généralités

3.1.1 - Les avantages de l'adhésion à la charte Natura 2000

La charte procure des avantages aux signataires. Tout en étant plus souple que les contrats Natura 2000, elle peut donner accès à des avantages fiscaux et à certaines aides publiques décrits ci-dessous. Au-delà de ces avantages, l'adhésion à la charte Natura 2000 garantit que les terrains concernés font l'objet d'une gestion durable et/ou que les activités pratiquées sont respectueuses des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site Natura 2000 a été désigné. Ces avantages se déclinent de la manière suivante :

- **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).** Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée (la cotisation pour la chambre d'agriculture, non prise en compte dans la TFNB, n'est pas concernée par cette exonération).
- **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.** L'exonération porte sur les $\frac{3}{4}$ des droits de mutations pour les propriétés non bâties, hors parcelles en bois et forêts.
- **Garantie de gestion durable des forêts.** L'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé, ou de l'engagement au code des bonnes pratiques sylvicoles, permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des bois et forêts sur les sites Natura 2000. Cette garantie permet de bénéficier :
 - des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit sur les bois et forêts ;
 - des exonérations d'impôts sur le revenu au titre d'acquisitions de parcelles portant une propriété de plus de 5 ha, ou de certains travaux forestiers effectués sur une propriété de plus de 10 ha ;
 - d'aides publiques à l'investissement forestier.

3.1.2 - Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

Le signataire est, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat lui permettant juridiquement d'intervenir pour prendre les engagements mentionnés dans la charte.

La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 est doté d'un DOCOB.

3.1.3 - Durée de validité de la charte Natura 2000

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans.

3.1.4 - Contrôles et sanctions

La DDT, pour le compte du Préfet, s'assure du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000. C'est elle qui est chargée de la sélection des dossiers à contrôler et de la réalisation des contrôles sur place et sur pièces, en présence du propriétaire ou de son bailleur.

Les contrôles sur place interviennent après que l'adhérent en ait été avisé au préalable. Le non respect des engagements ou le refus du signataire de se soumettre au contrôle, peuvent conduire à la suspension temporaire de l'adhésion à la charte et donc à la suspension des exonérations fiscales et des garanties de gestion durable des forêts (remise en cause du bénéfice des aides publiques). Le Préfet décide de la résiliation de l'adhésion à la charte, ainsi que de sa durée (qui ne peut excéder un an à compter de la date de résiliation). Il en informe l'administration fiscale et les services gestionnaires des aides publiques auxquelles donnent droit l'adhésion.

La résiliation avant terme d'une charte est possible, mais elle doit être officialisée par la DDT. Elle équivaut également à la reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée. Le propriétaire ne pourra plus adhérer à une charte pendant une durée d'un an après la résiliation. Lorsque le non-respect de la charte est avéré, la DDT informe l'adhérent par courrier de la durée de suspension de l'adhésion et envoie copie de ce courrier aux services fiscaux du département et le cas échéant au service instructeur des aides sylvicoles.

3.2 - Présentation du site Natura 2000 B 15

3.2.1 - Description et enjeux du site B 15

Le site B15 (FR820-1663) s'étend sur 38 communes (Alboussière, Andance, Ardoix, Arras-sur-Rhône, Boffres, Bogy, Champagne, Champis, Charnas, Chateaubourg, Cheminas, Cornas, Eclassan, Etables, Félines, Gilhac-et-Bruzac, Glun, Lempis, Limony, Mauves, Ozon, Peaugres, Peyraud, Plats, Saint-Désirat, Saint-Etienne-de-Valoux, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Sarras, Secheras, Serrières, Talencieux, Touloud, Tournon-sur-Rhône, Vernosc-les-Annonay, Vion) toutes situées dans le département de l'Ardèche.

Sa superficie totale est de 4 127 ha répartis en 16 entités distinctes correspondant essentiellement à des vallons perpendiculaires à la vallée du Rhône.

Depuis la forte reprise des activités viticoles sur les contreforts rhodaniens, ces vallons constituent l'un des derniers refuges pour certaines espèces animales et végétales. Le contexte topographique (pentes et encaissement des vallons), et une accessibilité généralement réduite, ont contribué à une réduction des activités agricoles se traduisant par une fermeture des milieux (évolution vers la forêt) du fait de la dynamique naturelle de la végétation.

Ce site a été désigné au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore en raison de la présence de 14 espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de ladite directive, ainsi que d'une espèce d'intérêt prioritaire. Certaines de ces espèces ont été identifiées comme représentant un enjeu particulier de conservation sur ce territoire :

- l'écrevisse à pieds blancs ;
- Le toxostome ;
- le blageon ;
- le sonneur à ventre jaune.

Onze habitats d'intérêt communautaire et deux habitats d'intérêt prioritaire ont également été recensés :

- Landes sèches : 52,83 ha ;
- Formations à genévriers : 22,27 ha ;
- Formations herbeuses sèches semi-naturelles : 34,51 ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude : 7,72 ha ;
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses : 49,95 ha ;
- Pelouses pionnières sur dômes rocheux : 11,79 ha ;

- Hêtraies acidiphiles atlantiques : 37,52 ha ;
- Chênaies du stellario-carpinetum : 250,96 ha ;
- **Forêts mixtes de pentes et de ravins*** : 38,19 ha ;
- Vergers de Castanea sativa : 6,03 ha ;
- **Forêts alluviales relictuelles*** : non dominant et très ponctuel.

Constitués de vallons plus ou moins encaissés, les diverses activités qui s'exercent sur le site sont plutôt localisées sur les bordures :

- L'agriculture est présente sous différentes formes (viticulture, arboriculture, élevage). C'est une composante importante du contexte socio-économique local ;
- La sylviculture est peu pratiquée sur le site, avec une absence fréquente de gestion ;
- La pêche et la chasse sont des pratiques de loisir sans impact visible sur les milieux ;
- Le tourisme et les activités de pleine nature (randonnée, baignade, escalade et canyoning) sont pratiqués sur le site mais restent relativement confidentielles, avec peu d'impact sur les milieux. En revanche, la circulation motorisée peut constituer un désagrément important, notamment au niveau du vallon de Toulaud ;
- L'urbanisation est très peu présente sur le site, cinq habitations ayant été recensées sur la totalité du périmètre.

Les objectifs stratégiques du document d'objectifs sont les suivants :

- Mettre en œuvre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.
- Mettre en place une gestion permettant la conservation et/ou la restauration des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
- Favoriser une utilisation raisonnée du site.
- Améliorer et mettre à jour les connaissances.

3.2.2 - Rappel des réglementations indépendantes de Natura 2000 sur le site B 15

Remarque préliminaires importante : la charte Natura 2000 ne se substitue pas aux réglementations en vigueur sur un site. ces dernières sont indépendantes de la désignation du site au titre de l'intégration au réseau Natura 2000.

Les principales réglementations environnementales concernant les différents vallons sont les suivantes :

- Code de l'Environnement Livre IV, titre 1, chapitre 1 relatif à la protection de la nature (dont espèces protégées) ;
- Code de l'Environnement Livre II, titre 1, relatif à l'eau et les milieux aquatiques ;
- Code de l'Environnement Livre III, titre 6, chapitre 2 relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels ;
- Autres dispositions relevant du Code de l'environnement et du Code forestier.

Intitulé de la mesure	Particularité	Secteurs concernés
Documents d'urbanisme	Zonages spécifiques au titre de la Loi "paysage, espaces boisés classés"	Ensemble du site
ZNIEFF de type 1	20 ZNIEFF de type I sont concernées par le périmètre du site	Vallons de Limony, Mallet, Vergelet, Crémieux, Cance, Ay, Ozou, Iserand, Largentière, Auray, Chalaix, Serre-long, Claustres, Rioudard, Brouter, Turzon, Mialan, Gibarlet, Jergne et Trévalon. Collin du Châtelet, pelouse sèche de Charbieux, Côte de vial et côte de Panel.
ZNIEFF de type 2	2 ZNIEFF de type II sont concernées par le site	Ensemble du site
Loi sur l'eau	Ripisylves faisant partie de l'inventaire départemental	Vallon de Toulaud, Vallon de Sarra

Intitulé de la mesure	Particularité	Secteurs concernés
Convention avec le CREN	Plan de gestion existant	Collines du Châtelet

3.3 - Engagements et recommandations de gestion

3.3.1 - Définition des engagements et des recommandations

La charte définit des **engagements** et des **recommandations** de l'ordre des "bonnes pratiques" favorables à la conservation des habitats et des espèces du site. Ces bonnes pratiques ne doivent pas se limiter au seul respect des exigences réglementaires.

Principe de l'engagement

Les engagements sont scindés en deux catégories :

- les engagements généraux, qui concernent l'ensemble du site Natura 2000 ;
- les engagements spécifiques pour chaque grand type de milieux naturels ou activités.

La personne qui adhère à une charte Natura 2000 est dans l'obligation de respecter les engagements généraux et spécifiques sur l'ensemble des parcelles pour lesquelles elle s'est engagée. L'accès aux avantages fiscaux qui résultent de cet engagement sont soumis à contrôle.

Avant tout engagement dans la Charte, il est nécessaire de rencontrer la structure animatrice pour valider les parcelles engagées.

Principe de la recommandation

Les recommandations ont un rôle de sensibilisation auprès des adhérents d'une charte Natura 2000 sur les enjeux de conservation du site. Elles permettent de donner les conseils nécessaires au maintien des milieux dans un bon état de conservation. L'application des recommandations est souhaitable et fortement encouragée, mais non obligatoire et non soumise à contrôle.

3.3.2 - Engagements et recommandations concernant l'ensemble du site

Je m'engage à :

Engagement (application obligatoire)		Points de contrôle
☐	Respecter les réglementations de portée générale et mesures de protection en vigueur sur le site (Cf. paragraphe 2.2)	Absence/présence de procès-verbaux, constats d'infraction
☐	Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site et/ou aux experts, afin que puissent être menées des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et leurs habitats. La structure animatrice informera préalablement l'adhérent à la charte Natura 2000 de la date de visites, ainsi que la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations inventaires...). L'adhérent pourra se joindre à ces prospections et il sera informé des résultats.	Correspondance et bon déroulement des opérations
☐	Informar mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte Natura 2000	Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire l'a informé des engagements souscrits ; modifications des mandats
☐	Ne pas détruire les habitats d'intérêt communautaire préalablement identifiés sur les parcelles engagées.	Contrôle sur place, photos aériennes
☐	Informar le(s) prestataire(s) direct(s) intervenant sur une ou plusieurs parcelles engagées dans la Charte Natura 2000 des dispositions prévues par celle-ci.	Courrier postal

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Informar la structure animatrice des mutations foncières (vente...), de changement des mandataires, de changement d'occupation du sol (nature des cultures, défrichement, urbanisation...), et au préalable de tous « programmes, projet d'activités, travaux, aménagements, ouvrages, installations, manifestation ou interventions soumis à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation » (article R149 du Code de l'Environnement).
☐	Informar la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêts communautaire d'origine naturelle ou humaine (sous réserve qu'il en ait lui-même connaissance)
☐	Alerter la structure animatrice de la présence de dépôts sauvages, de déchets ou toute autre source de pollution et nuisance. Exemple : circulation motorisée, présence d'espèces indésirables (Balsamine de l'Himalaya, Robinier faux-acacia, Ailanthé, Ecrevisses américaines...).
☐	Limiter la circulation des véhicules motorisés sur le site.
☐	Limiter les apports de produits phytosanitaires (sauf en cas de problèmes sanitaires majeurs), amendements, fertilisants.
☐	Maintenir les éléments naturels ou anthropiques contribuant à la qualité écologique, préalablement identifiés par l'animateur du site (haies, arbres isolés, arbres à cavité, affleurements rocheux, mares, murets, loges...). Ces éléments sont notamment des supports indispensables pour le développement d'espèces d'intérêt communautaire (installation de nids, lieux de repos, sources de nourriture...)
☐	En cas d'intervention : Adapter les périodes d'intervention selon l'éventuelle présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire (faune, flore). Une information sera faite par la structure animatrice afin d'adapter au mieux les périodes avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site. Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables sur les parcelles notamment aux abords des zones humides et des milieux aquatiques.

3.3.3 - Engagements et recommandations par grands types de milieux

A - Engagements et recommandations concernant les habitats forestiers

Engagement (application obligatoire)		Points de contrôle
☐	S'engager dans un document de gestion durable type Code de bonne pratique sylvicole, Plan simple de gestion ou Règlement type de gestion.	Présence/absence du document de gestion durable
☐	Ne pas défricher dans le but de mettre en culture ou d'artificialiser les surfaces	Contrôle sur place, photos aériennes
☐	Maintenir les peuplements forestiers indigènes d'intérêt communautaire et utiliser exclusivement des essences locales pour la plantation selon les préconisations du document de référence « Le choix des essences forestières dans le nord Ardèche, la Loire et le Rhône – guide CRPF »	Contrôle sur place
☐	Maintenir des vieux arbres de différentes essences et dimensions ainsi que des arbres à cavités, morts sur pied ou à terre, hors critères d'éligibilité aux contrats Natura 2000 (sauf risque sanitaire ou de mise en danger du public)	Contrôle sur place
☐	Ne pas goudronner les voiries forestières sauf cas particulier de risques d'érosion ou de pentes importantes.	Contrôle sur place, photos aériennes
☐	Ne pas effectuer de coupe rase sur les habitats forestiers d'intérêt communautaire.	Contrôle sur place
☐	Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) dans les cours d'eau, mares, dépressions humides	Contrôle sur place de la présence ou l'absence de branches ou déchets d'exploitation dans les cours d'eau...

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Forêts privées non soumises à plan simple de gestion : prendre en compte la présence et les objectifs de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire dans les documents de gestion (plan simple de gestion...).
☐	Favoriser l'irrégularisation des peuplements forestiers, la régénération naturelle et la diversité des essences forestières
☐	Favoriser l'utilisation de passages busés temporaires ou tout autre ouvrage adapté pour la traversée des cours d'eau ou des zones humides par les véhicules de débardage
☐	Alerter la structure animatrice de la progression du Robinier faux-acacia afin d'étudier les possibilités techniques pour le contenir.
☐	Pour les forêts de pentes, favoriser la libre évolution naturelle des parcelles forestières (sans intervention de gestion sylvicole)
☐	Pour tout projet d'exploitation de bois, contacter la DDT07 ou le CRPF afin d'étudier les alternatives possibles permettant de limiter l'impact de l'intervention sur l'érosion du sol (débarder par câble, éviter de créer une nouvelle piste, limiter les passages d'engins...)

B - Engagements et recommandations concernant les pelouses, prairies et landes

Engagement (application obligatoire)		Points de contrôle
☐	Ne pas détruire les prairies, les pelouses et les landes (boisement, retournement, travail du sol, semis, sur-semis, création de nouvelles pistes).	Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions, contrôle administratif de l'absence d'aide et de déclaration de boisement
☐	Ne pas employer, pour les parcelles non déclarées par les agriculteurs, de produits phytosanitaires et herbicides.	Contrôle sur place de l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires par analyses et référence / témoin
☐	Pour les parcelles non déclarées par les agriculteurs, limiter l'utilisation de fertilisants (engrais organiques ou minéraux).	Contrôle sur place de l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires par analyses de sols et comparaison / parcelle témoin

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Favoriser la gestion par le pâturage extensif pour les parcelles non déclarées par les agriculteurs.
☐	Favoriser la fauche en bande (Cf. annexes) pour permettre la fuite de la petite faune.
☐	Favoriser la fauche tardive d'au moins 10 jours par rapport à la date habituelle de fauche hors surfaces utilisées par l'agriculture professionnelle.
☐	Limiter l'utilisation de fertilisants (engrais organiques ou minéraux).
☐	Limiter au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules anti-parasitaires de la famille des avermectines...). Privilégier des molécules anti-parasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...)
☐	Limiter au maximum l'accès direct des animaux domestiques aux berges et aux cours d'eau par l'installation de clôtures (ou autres systèmes) et éviter ainsi la dégradation des berges par le piétinement. Prendre contact avec la structure animatrice pour voir si des dispositifs adaptés peuvent être installés : abreuvoirs, ...

C - Engagements et recommandations concernant les zones humides

Engagement (application obligatoire)		Points de contrôle
☐	Ne pas détruire (comblement, assèchement, drainage, mise en eau) les milieux naturels humides (temporairement ou en permanence). Je m'autorise seulement (après en avoir informé au préalable la Police de l'eau, l'ONEMA et la structure animatrice à entretenir les fossés existants (et déclarés au titre de la Loi sur le l'eau) et les cours d'eau selon le principe "vieux fonds, vieux bords".	Contrôle sur place de l'absence de travaux (hors entretien normal des fossés et cours d'eau)
☐	Ne pas réaliser d'ouvrages et aménagements sur les zones humides.	Contrôle sur place d'aménagements autres que ceux autorisés
☐	Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal. Je m'autorise seulement à effectuer un entretien manuel ou mécanique du couvert végétal, mais pas d'entretien chimique.	Contrôle sur place de l'absence de destruction par voie mécanique (broyage, retournement...) ou par voie chimique
☐	Ne pas réaliser de boisement des zones humides pour préserver les milieux ouverts, la faune et la flore, qui y sont inféodées	Contrôle sur place de l'absence de plantation
☐	Ne pas abandonner de rémanents lors d'intervention de débroussaillage et coupe	Contrôle sur place de l'absence de rémanents

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Limitier au maximum la fréquentation humaine et la pénétration d'engins dans les zones humides.
☐	Limitier l'utilisation de fertilisants (engrais organiques ou minéraux).
☐	Favoriser la gestion par le pâturage extensif ou la fauche tardive sur les prairies humides hors zones agricoles (chargement et période à adapter).
☐	Limitier au maximum l'utilisation de vermifuge (molécules anti-parasitaires de la famille des avermectines...). Privilégier des molécules anti-parasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazolés, imidazolés...).

D - Engagements et recommandations concernant les zones rocheuses

Engagement (application obligatoire)		Points de contrôle
☐	Ne pas détruire les habitats rocheux d'intérêt communautaire.	Contrôle sur place du maintien des habitats
☐	Demander l'avis de la structure animatrice dès lors que je souhaite planter un aménagement ou réaliser une intervention	Correspondance
☐	Ne pas exploiter la roche (extraction, prélèvement de blocs), ni les fossiles, ni les minéraux.	Contrôle sur place de l'absence d'exploitation ou de ramassage de certains éléments rocheux

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Informier la structure animatrice si des interventions sont réalisées à proximité de la zone rocheuse engagée dans la Charte Natura 2000.
☐	Limitier la fréquentation sur les zones rocheuses qui pourrait porter atteinte à la faune et à la flore rupestre.

E - Engagements et recommandations concernant les eaux courantes et dormantes

Engagement (application obligatoire)		Points de contrôle
☐	Ne pas assécher, ne pas combler, ne pas entreposer de branches ou déchets de coupe de bois (rémanents) dans les cours d'eau, plans d'eau...	Contrôle sur place de l'absence d'assèchement volontaire, ou de la présence de rémanents
☐	Ne pas détruire les ripisylves (forêts de bords de cours d'eau) et demander conseil pour tout besoin d'entretien de la végétation (auprès de la DDT07)	Contrôle sur place du maintien de la ripisylve. Correspondance
☐	Demander conseil auprès de la DDT07 pour tout projet de prélèvement d'eau (pompage...)	Contrôle sur place de l'absence de dispositif de pompage

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Limiter au maximum l'accès direct des animaux domestiques aux berges et aux cours d'eau par l'installation de clôtures (ou autres dispositifs) et éviter ainsi la dégradation des berges par le piétinement. Prendre contact avec la structure animatrice pour voir si des dispositifs adaptés peuvent être installés : abreuvoirs, ...
☐	Veiller à ne pas modifier le régime hydrologique des cours d'eau par la création de gros embâcles, de seuils, de clôtures en travers....
☐	Privilégier l'utilisation des passages stabilisés existants pour traverser les cours d'eau.
☐	Favoriser un arrachage manuel des rejets et petits arbres à proximité des plans d'eau.
☐	En cas de création de mares, respecter au maximum le profilage des berges (pentes douces) permettant la circulation de la faune (amphibiens notamment).

F - Engagements et recommandations concernant les vignes et les vergers

Engagement (application obligatoire)		Points de contrôle
☐	Ne pas détruire les éléments bocagers naturels et bâtis (haies, arbres isolés, bosquets, loges de vignes...). Demander l'avis de la structure animatrice en cas de besoin d'intervention.	Contrôle sur place du maintien des éléments ponctuels
☐	Demander l'avis de la structure animatrice en cas de besoin d'intervention sur les milieux voisins des parcelles exploitées actuellement.	Correspondance

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Privilégier des haies stratifiées (avec une strate arborée, arbustive et herbacée) et composées d'essences locales et variées.
☐	Favoriser une gestion raisonnée des vignes et des vergers : limitation des traitements chimiques, bandes enherbées entre les rangs et sur le pourtour de la parcelle...
☐	Maintenir les vieux arbres fruitiers à cavité.
☐	Favoriser les arbres fruitiers de hautes tiges.

G - Engagements et recommandations concernant les éléments ponctuels : arbres isolés, haies...

Engagement (application obligatoire)		Points de contrôle
☐	Ne pas détruire les éléments bocagers naturels (haies, arbres isolés, bosquets...) ou demander l'avis de la structure animatrice en cas d'intervention.	Contrôle sur place du maintien des éléments ponctuels
☐	Ne pas démanteler les murets.	Contrôle sur place du maintien des murets

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Privilégier des haies stratifiées (avec une strate arborée, arbustive et herbacée) et composées d'essences locales et variées.
☐	En cas de restauration des murets, privilégier les techniques traditionnelles de murs en pierre sèche ou ne pas joindre les pierres entièrement.

3.3.4 - Recommandations de gestion spécifiques à chaque activité pratiquée sur le site

Le classement en site Natura 2000 n'a pas d'impact direct sur les activités qui y sont pratiquées. Le document d'objectifs considère de plus que ces dernières ne sont pas perturbantes.

En outre, les avantages et exonérations fiscales n'étant possible que pour les propriétaires, l'objectif de ces recommandations est d'impliquer les différents acteurs du site et de marquer leur engagement en faveur de la démarche Natura 2000.

La Direction départementale des territoires, par le biais de l'animateur du site, sera chargée de sensibiliser les différents acteurs sur l'importance de Natura 2000 et les enjeux présents sur le site.

A - Recommandations concernant la Chasse

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Mettre en œuvre une gestion des habitats et des espèces pouvant être chassées le respect des spécificités départementales ainsi que celles propres aux sites Natura 2000.
☐	S'informer au préalable de la réglementation concernant la circulation motorisée sur les chemins.
☐	Ne pas stationner n'importe où et libérer les accès aux chemins, champs et exploitations agricoles.
☐	A proximité des parcs de pâturage ou d'un troupeau en liberté : - Veillez à ne pas déranger les troupeaux ; - Veillez à refermer les barrières et clôtures après franchissement ; - Tenir à l'écart du troupeau les chiens de chasse pour ne pas effrayer les bêtes.
☐	Éviter de traverser les prairies avant la fauche (mai-juin-juillet) ainsi que les milieux fragiles comme les zones humides.
☐	Rester sur les sentiers existants.
☐	Ne pas abandonner de déchets sur place (douilles...).
☐	Informar la structure animatrice de tous constats de pollutions des milieux naturels, de dépôts sauvages ou toutes dégradations, mais aussi de façon générale de toutes interventions pouvant avoir un impact sur les habitats naturels et leurs faunes inféodées.
☐	Informar la structure animatrice de toute observation d'espèces patrimoniales ou d'espèces invasives.

B - Recommandations concernant la Pêche

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	Mettre en œuvre une gestion des habitats et des espèces pouvant être pêchées dans le respect des spécificités départementales ainsi que celles propres aux sites Natura 2000.
☐	S'informer au préalable de la réglementation concernant la circulation motorisée sur les chemins.
☐	Ne pas stationner n'importe où et libérer les accès aux chemins, champs et exploitations agricoles.
☐	A proximité des parcs de pâturage ou d'un troupeau en liberté, veillez à ne pas déranger les troupeaux et à refermer les barrières et clôtures après franchissement.
☐	Éviter de traverser les prairies avant la fauche (mai-juin-juillet) ainsi que les milieux fragiles comme les zones humides.
☐	Rester sur les sentiers existants.
☐	Ne pas laisser de déchets (fils, sachets d'hameçons, sacs d'amorce...)
☐	Respecter les frayères (ne pas marcher dans l'eau avant la mi-avril sur les rivières à truites, mi-mai sur les rivières à ombres...).
☐	Informar la structure animatrice ou l'ONEMA de tous constats de pollutions des milieux naturels, de dépôts sauvages ou toutes dégradations, mais aussi de façon générale de toutes interventions pouvant avoir un impact sur les habitats naturels et leurs faunes inféodées.
☐	Informar la structure animatrice de toute observation d'espèces patrimoniales ou d'espèces invasives.

C - Recommandations concernant les autres activités et loisirs de pleine nature

Recommandation (application souhaitable mais non obligatoire)	
☐	S'informer au préalable de la réglementation concernant la circulation motorisée sur les chemins.
☐	Ne pas stationner n'importe où et libérer les accès aux chemins, champs et exploitations agricoles.
☐	A proximité des parcs de pâturage ou d'un troupeau en liberté, veillez à ne pas déranger les troupeaux et à refermer les barrières et clôtures après franchissement.
☐	Eviter de traverser les prairies avant la fauche (mai-juin-juillet) ainsi que les milieux fragiles comme les zones humides.
☐	Rester sur les sentiers existants
☐	Ne pas laisser de déchets
☐	Pour les activités aquatiques, respecter les frayères (ne pas marcher dans l'eau avant la mi-avril sur les rivières à truites, mi-mai sur les rivières à ombres...).
☐	Informez la structure animatrice de tous constats de pollutions des milieux naturels, de dépôts sauvages ou toutes dégradations, mais aussi de façon générale de toutes interventions pouvant avoir un impact sur les habitats naturels et leurs faunes inféodées.
☐	Informez la structure animatrice de toute observation d'espèces patrimoniales ou d'espèces invasives.

Je m'engage à respecter l'ensemble des engagements inscrits dans la charte Natura 2000 sur une durée de 5 ans.

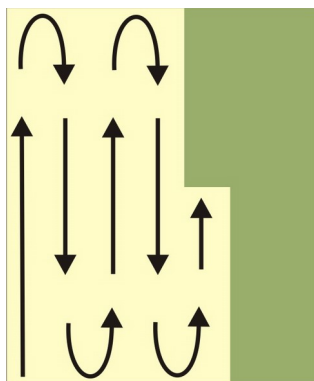
Fait le _____, à _____

Signature(s), nom(s) et qualité(s) du (des) propriétaire(s) :

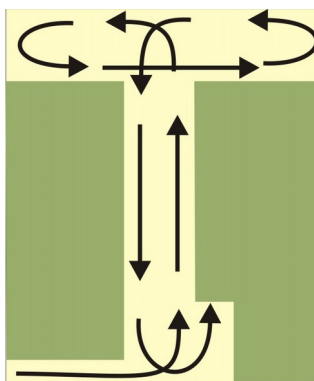
**Annexe : Sens de fauche favorable à la préservation de la faune
(d'après Andrews et Rebane, 1994)**

Les méthodes proposées doivent être employées en cas de fauche ou de récolte mécanisée. C'est la forme générale de la parcelle qui donnera la méthode la plus adaptée, il faut garder en tête qu'une fauche concentrique de l'extérieur vers l'intérieur de la parcelle est la plus néfaste pour la petite faune présente. Cette dernière méthode étant à éviter, utilisez les sens de fauche ou de récolte suivants :

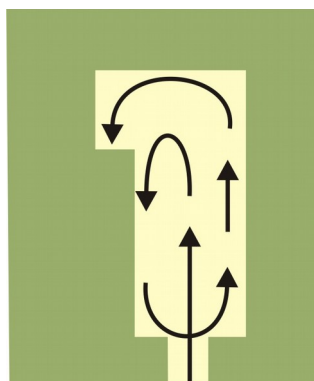
- Fauche de la parcelle en bandes, d'un bout à l'autre du terrain.



- Fauche de deux bandes latérales puis d'une bande centrale qui sera la base d'une fauche réalisée de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle.



- Fauche directe du centre de la parcelle vers l'extérieur.



Conclusion

De par sa situation géographique, le site FR820 1663 "Affluents rive droite du Rhône" est une zone de transition entre la bordure est du massif central et la vallée du Rhône.

La configuration des vallons constituant ce site (confinement, pentes marquées) explique en grande partie les fortes oppositions de versants, à l'origine de contrastes de végétation très marqués qui constituent l'un des intérêts majeurs de ce site.

La faible accessibilité de la plupart des vallons a favorisé une déprise agricole, avec aujourd'hui la présence d'une majorité d'habitats forestiers ou para-forestiers peu ou pas exploités, les principales activités économiques (agriculture, arboriculture, viticulture) étant situées en bordure des vallons, en limite ou à la périphérie du site Natura 2000.

Comparativement à d'autres sites Natura 2000, les enjeux identifiés sur le site B15 sont assez faibles avec relativement peu d'habitats et d'espèces à fort intérêt patrimonial. Ainsi, l'identification de ces enjeux n'a pas nécessité la modification du périmètre initial du site, qui reste celui qui avait été défini au début de la réalisation du document d'objectifs.

De par la situation des différents vallons, leur mode de fonctionnement, et les caractéristiques socio-économiques de leur environnement, le principal enjeu qui a été identifié est la qualité des eaux des différents écoulements traversant les vallons. Cette qualité, qui dépend notamment de la nature des activités agricoles exercées à proximité des vallons, a des impacts potentiellement négatifs sur les habitats et les espèces du site, l'ampleur de ces impacts restant toutefois à préciser par des études complémentaires.

La préservation de la qualité d'un bon nombre d'habitats et d'espèces inventoriés sur les différents vallons passe donc prioritairement par une approche globale à l'échelle du bassin versant, bien plus vaste que celle strictement limitée au site Natura 2000 proprement dit. Elle nécessite la mise en place, sur l'ensemble des bassins versants, de pratiques respectueuses de la qualité des eaux de surfaces et des écoulements souterrains, d'où la nécessité d'une politique globale de préservation de la qualité des eaux prenant en compte le site Natura 2000.

Outre le respect de la qualité des eaux, la préservation du site B15 peut sans doute être améliorée par une gestion raisonnée des habitats forestiers, des pelouses et des landes, l'ensemble de ces formations végétales couvrant la majorité des surfaces du site Natura 2000.

Bibliographie

- ATEN, 1998 : Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 – outils de gestion. Ministère de l'aménagement du Territoire et de l'Environnement – Réserves Naturelles de France – Life ; 144 pages.
- Bambier A., Bornand M., Chenevoy M., Combier J., Dobremez J.F. Mandier P., et Monjuvent G., 1979 - Carte géologique de la France au 1/50 000 - Feuille de Tournon. Edition du BRGM, 68 pages.
- Bardat J., 1993 - Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine. M.N.H.N., Secrétariat de la Faune et de la Flore, 56 pages.
- Bardat J., Bioret F., Botineau M., Boulet V., Delpech R., Géhu J.M., Haury J., Lacoste A., Rameau J.C., Royer J.M., Roux G. et Touffet J., 2005 - Podrome des Végétations de France. Publications scientifiques du M.N.H.N., 171 pages.
- Billy F., 1988 – La végétation de la basse Auvergne. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, numéro spécial 9, 416 pages.
- Billy F., 1997. - Les forêts et leurs lisières en Basse-Auvergne. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, Numéro spécial 15, 329 pages.
- Billy F., 2000 – Prairies et pâturages en basse Auvergne. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, numéro spécial 20, 209 pages.
- Bissardon M. et Guibal L., 1997 - CORINE biotopes. Editions de l'ENGREF, 217 pages.
- Blache R., 1984 - Flore de l'Ardèche. Candide-Lienhard, Aubenas, 176 pages.
- Bornand M., Mandier P., Monjuvent G., Chenevoy M., Horon O., et Combier J., 1977 - Carte géologique de la France au 1/50 000 - Feuille de Valence. Edition du BRGM, 51 pages.
- Breistroffer M., 1950-1960 - Les limites septentrionales d'extension de la flore méditerranéenne dans la Drôme et l'Ardèche. Bulletin de la société botanique de France
- Bugnon F. et Rameau J.C., 1974. - Les forêts acidiphiles du Morvan. *Coll. Phytosociol.*, Lille 1974, La végétation des forêts caducifoliées acidiphiles, III : 45-52
- Chabre J.P., 1966 - Le rebord oriental du massif central de Tournon à la Voulte. Etude morphologique. *Revue de Géographie Alpine*, 54, 415-441.
- Chenevoy M., Ballesio R., David L., Mongereau N., Walter B., de Bellegrade M. Amat-Chantoux R. et Bernatsky M., 1976 - Carte géologique de la France au 1/50 000 - Feuille de Serrière. Edition du BRGM, 24 pages.
- Choisnet G., 2007 - Catalogue des habitats naturels du Parc Naturel Régional du Pilat. Conservatoire Botanique National du Massif Central / Région Rhône-Alpes. Non paginé.
- Choisnet G., et Mulot P.E., 2008 - Catalogue des habitats naturels du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche. Conservatoire Botanique National du Massif Central / Région Rhône-Alpes. Non paginé.
- Clair M., Gaudillat V., et Herard K., 2005 - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Museum National d'Histoire Naturelle, 42 pages + annexes.
- Collectif, 1997 - Demande de protection de vallons ardéchois de la côtère du Rhône nécessaires à la survie d'espèces animales et végétales protégées. Association Bombina, 59 pages.
- Coste H., 1906 – Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes. 3 tomes. Librairie Scientifique et Technique, Albert Blanchard,
- Cusset Y., 1991 - Dans la vallée de la Cance. Herborisation du 21 avril 1990. *Bulletin de la section botanique*, C.L.V., 25.
- Delaigue J., 1991 - *Gagea saxatilis* : nouvelles stations ardéchoises. Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon, 60 (3), 82-85.
- Delaigue J., 2006 - La costière rhodanienne granitique de Givors à Châteaubourg. Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon, 75 (1), 1-60.
- Descoings B.M., 1988 - Le statut des espèces végétales protégées dans le département de l'Ardèche.

- Bullein Mensuel de la Société Linnéenne de Lyon, 57(6), 177-200.
- Devillers P., Devillers-Terschuren J. et Ledant J.P., 1991. - Corine Biotopes manual. Habitats of the European Community. Part 2 - Data specifications. Commission of the European Community, Luxembourg, 300 p.
- Nétien G., 1937 - L'Orchis provincialis dans la vallée du Rhône. Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon, 6,85.
- Nétien G., 1993 - Flore lyonnaise. Société Linnéenne de Lyon, LXIX, 623 pages.
- Rameau J.C., 1996. - Réflexions syntaxonomiques et synsystématiques au sein des complexes sylvatiques français. ENGREF, 230 p.
- Rameau J.C., 1993. - Directive "Habitats". Habitats représentés dans la France continentale et le Massif Central. ENGREF, Secrétariat de la Faune et de la Flore, 168 p. + annexes
- Rameau J.C., 1994. - Types d'habitats forestiers, de landes et de fruticées, des complexes riverains et des montagnes françaises, remarquables sur le plan patrimonial. ENGREF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 505 p.
- Rameau J.C., 1994. - Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. Types simplement représentatifs ou remarquables sur le plan patrimonial. Tome 3.1. ENGREF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 174 p.
- Rameau J.C., 1996. - Réflexions syntaxonomiques et synsystématiques au sein des complexes sylvatiques français. ENGREF, 230 p.
- Rameau J.C., 1996. - Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. Types simplement représentatifs ou remarquables sur le plan patrimonial. Tome 3.2. ENGREF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : 685-964
- Rameau J.C., 1997 - Un exemple de stratégie patrimoniale en forêt : les plateaux calcaires lorrains; in Actes des deuxièmes rencontres forestières de l'ENGREF : foresterie et développement durable; 17-18 Novembre 1995. Editions ENGREF, Nancy, 287-292.
- Rameau J.C., 1997. - Référentiel français des habitats forestiers et associés à la forêt. Habitats prioritaires et Habitats d'intérêt communautaire. Directive Habitat. ENGREF, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 113p.
- Rameau J.C., Mansion D, Dumé G. et Coll, 1989 - Flore forestière française. Guide écologique illustré. 1. Plaines et collines. Institut pour le Développement Forestier, 1785 pages.
- Rameau J.C., Mansion D, Dumé G, et Gauberville C. - 2008. - Flore forestière française. Guide écologique illustré. 3 : Région méditerranéenne. Institut pour le Développement Forestier, 2426 pages.
- Romao C., 1997. - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. Version EUR 15. Commission Européenne /DG XI /E.S.N.P.C., 109 p.
- Sillanoli M., 1976 - Carte écologique de Tournon au 1/50 000 (région Rhône-Alpes). Etude préliminaire à l'aménagement. Documents de Cartographie Ecologique, XVIII, 43-56.
- Société Botanique de l'Ardèche, 1986-2002 - Comptes rendus des n°13, 14, 19, 38, 44, 66, 47.
- Thiebaut B., 1948 - Compléments à la flore de Tournon. Bulletin mensuel de la Société Linnéenne de Lyon, 17,61-62.
- Thiebaut B., 1979 - Étude écologique de la hêtraie dans l'arc montagneux nord-méditerranéen, de la vallée du Rhône à celle de l'Ebre. Thèse de Docteur ès Sciences, Université des Sciences et Techniques du Languedoc, 267 pages.

Liste des sigles utilisés

A.A.P.P.M.A : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
AVAP : Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
CBNMC : Conservatoire Botanique National du Massif Central
CBPS : Code des Bonnes Conduites Sylvicoles
CPDRA : Contrat de Pays de Développement Rhône-Alpes
CEE : Communauté Économique Européenne
CNPN : Conservatoire National du Patrimoine Naturel
CORA : Centre Ornithologique Rhône-Alpes
CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement
CREN : Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation
DDT : Direction Départementale des Territoires
DocOb : Document d'Objectif
DPU : Droit de Prémption Urbain
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTR : Développement des Territoires Ruraux
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
FSD : Formulaire Standard de Données
HIC : Habitats d'Intérêt Communautaire
HIP : Habitat d'Intérêt Prioritaire
LEADER : Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
MAET : Mesures Agri Environnementales Territorialisées
MEEDDM : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PAC : Politique Agricole Commune
PE : Protection Européenne
PFI : Production Fruitière Intégrée
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PN : Protection Nationale
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'Occupation du Sol
PPRI : Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation
PR : Protection Régionale
PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
PSG : Plan Simple de Gestion
RTG : Règlement Type de Gestion
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse
SEP : Sites Écologiques Prioritaires
SIC : Site d'Intérêt Communautaire
STEP : Station d'Épuration des Eaux
TVB : Trame Verte et Bleue
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZICO : Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux Sauvages
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

Annexes du document d'objectifs

Annexes 0 à 29 : Atlas cartographique

Annexe 30 : Porté à connaissance de 1997

Annexe 31 : Bilan des rencontres avec les acteurs du site B15

Annexe 32 : Liste des membres du comité de pilotage du site Natura 2000

Annexe 33: Lettre d'invitation et liste des participants aux groupes de travail

Annexe 34 : Compte rendu des réunions des différents groupes de travail

Annexe 35 : Lettres d'invitation et comptes-rendus des comités de pilotage du 13/5/2008 et du 16/6/2009

Annexe 36 : Étude de faisabilité et fiches descriptives des vallons - Avril 1999

Annexe 37 : Formulaire Standard de Données

Annexe 38 : Fiche de validation de la cartographie d'habitats

Annexe 39 : Plaquette de présentation du site